

**Immigration et éducation : histoire du Regroupement
ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario**

Michael Begley

**Thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans
le cadre du programme de doctorat en éducation**

**Faculté d'éducation
Université d'Ottawa**

© Michael Begley, Ottawa , Canada, 2012

Résumé

La présente recherche porte sur l'histoire du Regroupement ethnoculturel de parents francophones de l'Ontario (REPFO), un organisme de la communauté ethnoculturelle francophone dont le mandat consiste à représenter les parents dans leurs relations avec les autorités scolaires de la ville d'Ottawa, au Canada. Nous nous proposons d'explorer le contexte historique de l'arrivée des immigrantes et immigrants francophones venus d'Afrique et d'analyser leur intégration dans le milieu francophone minoritaire en Ontario. Plus spécifiquement, cette thèse explore l'histoire du REPFO depuis la fin des années 1990 jusqu'en 2010. Le cadre théorique sur lequel se base notre étude s'inspire des idées de Charles Taylor sur le besoin de *reconnaissance égalitaire* dans une société démocratique et multiculturelle ainsi que sur les complexités du phénomène de l'intégration d'une minorité au sein d'une autre minorité. Notre recherche nous conduit à aborder quatre questions de recherche. Dans un premier temps, nous analysons le discours public au sujet de l'intégration des nouveaux arrivants ethnoculturels francophones. Cela nous amène, dans un deuxième temps, à une analyse des perceptions des représentants du REPFO au sujet du système scolaire contrôlé par les Franco-Ontariens. Nous considérons, par la suite, les différentes tentatives de rapprochement du REPFO auprès des instances éducatives des communautés d'accueil. Pour finir, nous nous penchons sur les implications sociales, politiques et idéologiques de la *reconnaissance* (ou son absence) des francophones issus de minorités ethnoculturelles dans le processus de leur intégration aux communautés d'accueil franco-ontariennes. Si les élèves sont au cœur de ce processus d'intégration, il convient de souligner que les parents sont également impliqués, dans la mesure où ils sont

amenés à jouer un rôle clé dans la gouvernance scolaire des écoles de leurs enfants. Nous concluons par une réflexion sur le conflit, d'une part, entre la valeur de l'apport démographique de l'immigration et, d'autre part, par les difficultés liées à un certain écart entre les référents identitaires collectifs des communautés franco-ontariennes et de ceux des francophones issus de minorités ethnoculturelles.

Abstract

This thesis looks at the history of an organized group in the Francophone ethnocultural community which claims to represent parents in their interactions with the school authorities in the city of Ottawa, Canada. To be more specific, the research looks at the origin and development of the *Regroupement ethnoculturel de parents francophones de l'Ontario*, the REPFO, during its short 10 year history. Since the 1990's, there has been an influx of Francophone African immigrants who strive to integrate into the minority French-language community in Ontario. The theoretical framework begins with the ideas of Charles Taylor regarding the vital human need for *recognition* in a truly democratic and multicultural society as well as the complexities of minorities integrating into minorities.

The thesis examines the topic through four thematic questions. The first question explores public discourse on the subject of the integration of ethnocultural Francophones. This leads to the second question which analyses the perceptions of the main people behind the REPFO regarding the Franco-Ontarian school system. The third question explores the various efforts by the REPFO to integrate the school system of the host community and the final question seeks to understand the social, political and ideological implications of the

recognition (or the absence thereof) of those ethnocultural Francophones by the host Franco-Ontarian community. The integration of immigrants into the school system not only relates to the children, but also to the parents who are challenged to play an active role in school governance. The conclusion highlights the conflict between the demographic advantages of the influx of immigrants versus the complexity arising from issues of collective identity by the host community as well as on the part of the immigrants.

Remerciements

Cette thèse est le résultat d'un défi que je me suis lancé il y a quelques années.

Après avoir suivi les cours de scolarité, je devais déterminer un sujet de recherche pertinent et signifiant. C'était pendant cette période que j'ai pris connaissance de l'existence du Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario, le REPFO, de Farhan Hassan et des autres membres de l'organisme. Peu à peu, nous avons appris à nous connaître et à travailler ensemble dans la réalisation de cette recherche.

Cette thèse est aussi le résultat des efforts du professeur Stéphane Lévesque devant un étudiant peu habitué à la recherche universitaire et dans la rédaction d'un texte critique. Il a lu et commenté chaque chapitre plusieurs fois et il a partagé de plus en plus mon enthousiasme pour le sujet de recherche. Si ce texte a une valeur savante, c'est en grande partie grâce à lui qui a si bien conseillé comment rédiger les questions de recherche et à apporter une perspective critique à la réponse à ces questions.

Finalement, il faut reconnaître l'appui que j'ai reçu de la part de ma famille. Mes deux filles ont dû s'habituer à prendre l'autobus avec leur père et ma femme a dû remettre aux calendes grecques la liste de réparations et de rénovations à la maison familiale. Un grand merci à tous.

Table des sigles et des acronymes

ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française
AEFO	Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens
AFMO	Association francophone des municipalités de l'Ontario
AFO (ACFO)	Assemblée de la francophonie de l'Ontario (ACFO avant 2005)
CECCE	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est
CEPAP	Coopérative Enseignants Pas À Pas
CEPEO	Conseil des écoles publiques de l'Est d'Ontario
CESOC	Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton
CIC	Ministère de la Citoyenneté et Immigration Canada
CREFO	Centre de recherche en éducation franco-ontarienne
DJIBSOM	Association des parents de la communauté Djibouto-Somalienne d'expression française
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
OAF	Office des affaires francophones
PPE	Parents partenaires en éducation
REPFO	Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario
UP/MREF	Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones

Protocole de rédaction : *Revue de la société historique du Canada*,
<http://www.cha-shc.ca/fr/57> [consulté le 23 février 2011]

Table des matières

Introduction	1
Le REPFO : présentation de l'organisme et choix de sujet d'étude.	3
L'intégration des francophones ethnoculturels.	8
La problématique.	10
Se connaître et se reconnaître.	14
Le cadre conceptuel.	17
Les Franco-Ontariens.....	18
Les francophones ethnoculturels.	23
L'école de langue française.	28
L'identité.	33
L'intégration.	36
Les questions de recherche.	39
Chapitre 1: La méthodologie d'une recherche historique.	45
La méthodologie historique.....	45
La méthode historique.	47
Le document et l'historien.	50
Exemples de recherches historiques.	51
La recension des écrits.....	54
Historiographie de l'Ontario français.	54
Le système scolaire franco-ontarien.....	57
Les études en sociologie.	61
Les écrits sur les Francophones ethnoculturels.	65
Les lacunes.....	70
Les principaux types de ressources.	70
Les entrevues.....	77
Le journal de bord.	79
Les contributions de la recherche.	80
Les biais de la recherche.	82
Chapitre 2 : Le discours public sur l'intégration des francophones ethnoculturels.....	88
Introduction.	88
Le concept de discours public.	90
Le début du discours sur l'intégration.	95
L'apprentissage de l'intégration.....	100
A) Le discours de Maxim Jean-Louis.	100
B) Les reportages de Dominique LaHaye.	104
C) <i>La Politique d'aménagement linguistique</i>	108
D) « École-Famille-Délinquance ».	111
La question de légitimité : qui parle pour les francophones ethnoculturels?....	113
L'UP/MREF.....	115

Le REPFO comme locuteur légitime.....	119
Les ayants droit : qui peut aller à l'école française?	121
Contester l'intégration (l'identité culturelle des francophones ethnoculturels)...	127
Bilan.....	130
 Chapitre 3 : Origine et développement du REPFO.....	138
Introduction.....	138
Le contexte social des années 1990.....	140
Les nouvelles tendances de l'immigration depuis les années 1990.....	144
Le rapport Gabikini.....	150
Les origines du REPFO (1998-2003).....	157
<i>« Vous n'avez pas d'histoire... »</i>	164
La criminalité et le décrochage.....	167
Le contrat du CIC.....	177
Le Djib som.....	180
Le « <i>Mot du président</i> ».....	184
La gouvernance scolaire.....	188
Osons le changement pour une francophonie plurielle.....	190
Les énoncés de mission.....	195
Bilan.....	198
 Chapitre 4 : Les tentatives de rapprochement du REPFO.....	204
Introduction.....	204
Les relations avec les institutions de la communauté d'accueil.....	206
A) Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario.....	206
B) Les initiatives d'Omar Malow.....	209
C) Le REPFO et la tentative de coordination d'août 2003.....	214
D) Le REPFO et les institutions fédérales.....	217
L'éducation des parents à la gouvernance scolaire.....	220
A) Les élections de 2003.....	222
B) Les élections de 2006.....	227
C) Les élections de 2010.....	234
Les initiatives diverses.....	235
Les services aux élèves ethnoculturels francophones.....	239
A) Le Relais.....	242
B) Les Clubs de devoirs.....	244
La planification de l'avenir : le Plan stratégique 2010-2015.....	248
Bilan.....	253
 Chapitre 5 : Les implications de la reconnaissance des cultures francophones ethnoculturelles	259
Introduction.....	259
Les implications sociales.....	260
A) L'immigration francophone à destination d'Ottawa.....	261

B) L'accès à l'école pour les francophones ethnoculturels.	264
C) Le personnel enseignant ethnoculturel francophone.	267
D) Le décrochage scolaire et la délinquance juvénile.	271
Les implications politiques.	272
A) La consultation avec le ministère de l'Éducation à Toronto.	273
B) La consultation du MÉO à Ottawa.	276
C) La quête de légitimité.	281
Les implications idéologiques.	284
La réflexion dans la foulée du congrès de l'ACELF.	285
Bilan.	291
Conclusion.	297
La recherche historique.	297
Les questions de recherche.	301
Sources primaires et secondaires.	306
Sources documentaires provenant des médias.	306
Sources documentaires provenant du REPFO.	308
Sources documentaires faisant référence à la justice et à la réussite scolaire	313
Sources documentaires faisant référence à la sensibilisation politique.	315
Sources documentaires faisant référence aux autres organismes communautaires.	318
Sources documentaires pertinentes à l'éducation.	323
Sources documentaires pertinentes à l'intégration en milieu francophone minoritaire.	325
Bibliographie.	327

Introduction

Au cours du dernier siècle et demi, les Franco-Ontariens ont réussi à ériger un système scolaire de langue française en Ontario malgré l'opposition, voire l'hostilité, de l'administration provinciale. Or, ce phénomène est au cœur de la construction de l'identité collective de cette minorité. En effet, l'identité collective franco-ontarienne s'est précisée au cours du XX^e siècle pendant la crise scolaire du Règlement XVII (de 1912 à 1927) et s'est consolidée avec la longue lutte politique qui a suivi et qui s'est soldée, en 1997, par l'obtention de la gestion du système scolaire de langue française en Ontario. Ainsi, l'identité franco-ontarienne est associée à la défense de la langue française et aux droits des francophones en situation minoritaire.

Depuis les années 1980, cette minorité franco-ontarienne est cependant appelée à accueillir un nombre considérable de personnes immigrantes qui ont le français comme langue d'usage, mais non pas comme langue maternelle. Ces nouveaux arrivants manifestent le désir d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française, véritable référent culturel identitaire pour les communautés francophones d'accueil. L'intégration de cette nouvelle population francophone ne se fait néanmoins pas sans heurts. De même que les immigrantes et immigrants et leurs enfants sont appelés à s'adapter, les communautés francophones d'accueil sont, elles, invitées à s'ouvrir à des accommodements.

Ce phénomène est original au Canada, car les personnes immigrantes se sont traditionnellement intégrées à la société anglophone. Or, l'immigration vers les communautés de langue officielle minoritaire comme celles des Franco-Ontariens est plus complexe, puisqu'elle s'effectue au sein d'une communauté identifiée par la recherche

comme étant une communauté « fragile »¹. Nous reviendrons sur ce concept dans notre présentation du cadre conceptuel à la fin du présent chapitre.

Notre enquête porte sur le phénomène de l'intégration des francophones issus de minorités ethnoculturelles dans le milieu scolaire francophone d'Ottawa. Les gens dont il est question s'identifient comme des francophones ethnoculturels et ils cherchent à se trouver une place au sein des écoles de langue française de la capitale fédérale. À travers une analyse historique, nous cherchons à comprendre l'évolution d'une organisation de parents issus de ces francophones ethnoculturels dans ses tentatives de rapprochement avec différents milieux éducatifs de la capitale fédérale. Le but de cette étude est de comprendre le processus d'intégration des francophones ethnoculturels, tel que vécu par cet organisme, et l'adaptation par les milieux éducatifs aux complexités de ce processus. Nous entreprenons donc d'analyser l'histoire de cet organisme et de ses rapports avec les différents milieux éducatifs et d'examiner le discours public au sujet de l'intégration des francophones ethnoculturels. Nous aboutirons à une analyse des implications sociales, politiques et idéologiques de l'accueil (ou du rejet) des francophones ethnoculturels par les représentants des milieux éducatifs francophones de la ville d'Ottawa.

Nous avons mené notre recherche sur le Regroupement ethnoculturel de parents francophones de l'Ontario (REPFO), un organisme dont l'objectif est de représenter les parents ethnoculturels francophones et de faciliter leurs tentatives d'intégration du groupe aux divers milieux éducatifs de langue française de la ville d'Ottawa. Après une brève présentation du REPFO et une justification de notre choix de sujet d'étude, nous définirons la problématique et présenterons les questions de recherche.

Le REPFO : présentation de l'organisme et choix de sujet d'étude

Le jeudi 13 janvier 2011, installé depuis peu de temps dans ses nouveaux locaux sur le boulevard St-Laurent à Ottawa, le directeur général du REPFO, Farhan Hassan, a déclaré devant nous que le REPFO était devenu une « institution » de l'Ontario français. Son annonce en aurait surpris plus d'un dans la communauté franco-ontarienne. Le REPFO pouvait effectivement se vanter d'une existence d'un peu plus de 10 ans, mais l'organisme était peu connu du public; on le mentionnait dans deux petits articles du quotidien *Le Droit* en 2010²; rien à Radio-Canada, mais une dizaine d'articles dans l'hebdomadaire gratuit *L'Express Ottawa* au fil des ans. Le financement du REPFO relève des instances publiques et il évolue au gré des subventions. En 2011, son personnel de bureau ne comprenait qu'une personne à temps plein et plusieurs employés temporaires et l'organisme peinait encore à recruter des membres susceptibles de siéger à son conseil d'administration en dehors des membres de son groupe d'origine, les Djibouto-Somaliens. Par contre, l'organisme avait mis sur pied un nombre impressionnant de projets en collaboration avec les conseils scolaires locaux, avec d'autres organismes de la communauté franco-ontarienne ainsi qu'avec des ministères fédéraux et provinciaux. Même si le REPFO desservait surtout la région d'Ottawa, il avait l'ambition de représenter les parents ethnoculturels francophones à l'échelle de la province de l'Ontario.

Le REPFO a son siège social à Ottawa où l'organisme a pris naissance vers 1998. Il est administré par un conseil d'administration et géré par un directeur général. Il a obtenu ses lettres patentes comme organisme officiel en l'an 2000 et il continue, depuis, à élargir son champ d'activité et sa base de représentation vers Toronto, London et Sudbury.

Pourtant, cela fait à peine 20 ans que la plupart de ses membres avaient débarqué de l'avion comme immigrantes ou immigrants au Canada. Cet organisme qui déclare représenter les francophones ethnoculturels est donc le sujet d'étude de cette recherche, un choix que nous allons expliquer dans les pages qui suivent. (Nous reviendrons également sur le terme « ethnoculturel » vers la fin du présent chapitre.)

Notre recherche porte sur les tentatives de rapprochement, voire d'intégration, du REPFO à l'égard des différents milieux éducatifs de langue française de la ville d'Ottawa. L'organisme est très actif dans la capitale fédérale et il tente de s'implanter à Toronto, à London, à Sudbury et ailleurs. En retracant ses initiatives et le discours de ses représentants via l'analyse d'une variété de documents, on peut conclure qu'il s'agit d'un organisme qui a su se rapprocher des conseils scolaires et autres organismes éducatifs de la communauté d'accueil.

Dans le volet qui suit, nous allons présenter brièvement d'autres organismes que nous avons répertoriés au sein des communautés ethnoculturelles francophones, mais que nous n'avons pas retenus pour notre recherche. Dans chaque cas, nous allons expliquer les raisons pour lesquelles ces organismes n'ont pas été retenus comme sujet de recherche.

L'Office des affaires francophones du gouvernement de l'Ontario (l'OFA) dispose d'un répertoire en ligne des « organismes de minorités raciales francophones » en Ontario³. Ce répertoire énumère sept organismes dans l'Est de l'Ontario, dont les deux seuls qui sont actifs, le REPFO et le Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton (le CESOC). Le CESOC oeuvre dans les domaines de l'intégration économique et socioculturelle de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones de la région d'Ottawa.

C'est un organisme très actif dont le nom du fondateur et directeur général, Pierre Dadjo, reviendra à plusieurs occasions au cours de notre recherche. Selon le mot de présentation du directeur, le CESOC existe depuis 1993 avec « le rêve » d'aider les MREF « à s'établir, s'intégrer et se développer en français dans la région d'Ottawa » dans le but ultime de lancer les bases « d'une francophonie multiculturelle et multiraciale »⁴. Le CESOC mérite une recherche en profondeur, mais nous l'avons écarté de notre recherche car il n'oeuvre pas dans le domaine de l'éducation.

Il existe un organisme parapluie des francophones ethnoculturels en Ontario, l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (UP/MREF). Les origines de cet organisme, souvent appelé l'Union provinciale, remontent à Toronto à la fin décembre 2004 lors d'une réunion de plus de 125 représentants des organismes des minorités raciales et ethnoculturelles francophones venus de toutes les régions de l'Ontario⁵. Malgré ce début prometteur, l'Union provinciale, minée par des rivalités personnelles, n'a jamais réussi à légitimer son existence. Elle a entrepris une réforme en 2010⁶ qui n'a pas encore donné de résultats. Cet organisme pourrait faire l'objet d'une recherche approfondie comme groupe communautaire organisé, mais nous l'avons écarté car l'UP est absente du domaine de l'éducation.

Nous avons découvert l'existence, bien que temporaire, d'un organisme qui a oeuvré dans le domaine de l'éducation qui mérite une attention particulière. Il s'agit de l'Association des parents de la communauté Djibouto-Somalienne [sic] d'expression française, appelée Djibsom. Or, nous ne disposons que de peu de documentation sur cet organisme. Nos principales sources de renseignements sont les entrevues avec les

représentants du REPFO qui étaient tous très proches de l'organisme. Le président et le directeur général du REPFO siégeaient au conseil d'administration du Djibsom et Camélia Djama, l'actuelle directrice adjointe du REPFO, en était la directrice générale⁷.

L'organisme est né vers 2002 et a commencé ses activités en 2003 quand la directrice générale, Djama, a lancé l'initiative des clubs de devoirs afin de contrer le problème de décrochage scolaire des élèves des communautés djibouto-somaliennes. Cette initiative bénévole a mené à l'octroi de subventions de 66 000 \$. Toutefois, des dissensions internes ont amené les bailleurs de fonds à retirer les octrois. Le Djibsom semble avoir cessé ses activités vers 2008. Cet organisme mérite une recherche plus détaillée, mais il a connu une existence à la fois courte et peu documentée. Nous allons cependant revenir sur le projet des clubs de devoirs initié, paraît-il, par Djama dans le chapitre 4.

Un autre organisme impliqué dans le domaine de l'éducation, la Coopérative Enseignants Pas À Pas, (CEPAP) a retenu notre attention. Ce groupe est actif depuis novembre 2008 quand il a commencé à recruter ses membres parmi le personnel enseignant ethnoculturel francophone employé par le CEPEO et le CECCE d'Ottawa. Le CEPAP recrute parmi les enseignants « francophones ethnoculturels » et non parmi les groupes « MREF », une catégorisation sociale plus restreintes. Elle concentre ses efforts sur le soutien des élèves à risque de décrochage et les parents nécessiteux. Le président, Levit Koloko, un enseignant, « dit travailler en collaboration étroite avec le Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario (REPFO) »⁸, une affirmation qui n'est pas confirmée par une consultation de la liste de partenaires affichée dans le site Web du REPFO. Cet organisme paraît être très dynamique, mais nous ne l'avons pas retenu aux

fins de recherche car le CEPAP ne prétend pas représenter les parents ethnoculturels francophones. Nous reviendrons cependant sur les activités du CEPAP dans le chapitre sur les implications sociales.

Nous avons mené une brève recherche sur Parents Partenaires en Éducation (PPE), un organisme francophone oeuvrant dans le domaine scolaire. Le but du PPE est de « former, informer et conscientiser les parents à s'affirmer dans leur rôle de premier éducateur »⁹. Cet organisme existe depuis 1940 et paraît solidement implanté partout en Ontario français. Le siège social du PPE est à Ottawa. Avant l'arrivée des conseils d'école, les APE (Associations de parents et enseignants) faisaient partie du quotidien des écoles. Le PPE affirme représenter tous les parents francophones, mais il oeuvre au niveau des conseils d'école, des comités mandatés par la législation provinciale. Il s'annonce comme un partenaire du REPFO, mais ce dernier affirme représenter les parents ethnoculturels spécifiquement. Il est vrai que le PPE prend certaines initiatives impliquant les nouveaux arrivants, mais nous ne l'avons pas retenu pour la recherche parce que ce n'est pas son centre d'intérêt principal.

Nous avons donc arrêté notre choix de sujet d'étude sur le REPFO. Il est présent et actif dans le processus d'intégration des francophones ethnoculturels depuis la fin des années 1990 et semble viser une permanence au sein du milieu éducatif de langue française à Ottawa. Cette pérennité se voit dans la recherche active de partenaires et par la variété de ses partenariats avec d'autres organismes et avec les ministères. Il jouit également d'un accès de longue date auprès du CEPEO que nous décrirons dans le chapitre 2. Par conséquent, nous avons choisi de mener notre recherche sur cet organisme dans le but de

comprendre son histoire dans le contexte de l'arrivée des francophones ethnoculturels et dans le contexte du discours public portant sur l'intégration de ces derniers ainsi que les implications de ce phénomène.

L'intégration des francophones ethnoculturels

Vers l'an 2000, la plupart des francophones ethnoculturels dans la région d'Ottawa étaient des immigrantes et immigrants ou, dans le jargon du ministère de l'Éducation de l'Ontario, de nouveaux arrivants. Le défi pour les communautés francophones d'accueil était d'intégrer ces personnes en leur sein.

Ces nouveaux venus sont arrivés comme une vague, un déplacement massif de personnes. L'Ontario a connu une telle vague au cours des années 1980 et 1990, une vague dont l'originalité réside dans la volonté de ces personnes de s'intégrer aux communautés francophones minoritaires en Ontario. En d'autres mots, une minorité, les personnes immigrantes, voulait se rapprocher d'une autre minorité.

Les années 2004 et 2005 furent particulièrement riches en études portant sur les personnes immigrantes dans la ville d'Ottawa. Nous avons répertorié quatre rapports, en particulier : le rapport Mulenga, le rapport Legault, le rapport Gabikini et le rapport Gratton-Leroy. Ces rapports font état des enjeux de l'intégration dans le contexte particulier de la ville d'Ottawa. Chola Mulenga, par exemple, a mené une recherche quantitative sur les « caractéristiques démographiques des minorités visibles à Ottawa »¹⁰ qui a révélé l'importance grandissante des Noirs dans la composition démographique d'Ottawa.

Si la recherche de Mulenga ne prenait pas en considération la langue des personnes immigrantes noires, trois autres études ont abordé directement les enjeux des personnes francophones ethnoculturelles. Marie-Josée Legault a, quant à elle, constaté la diversité croissante de la population de langue française d’Ottawa, toujours à partir des résultats du recensement de 2001¹¹. Ginette Gratton et Jean-Marie Leroy, de leur côté, ont préparé un rapport pour le compte du Conseil des écoles publiques, le CEPEO, recommandant une meilleure inclusion de la diversité culturelle au sein du personnel enseignant¹². Jean-Denis Gabikini, lui, a préparé un rapport pour le compte du REPFO dans lequel il a identifié les barrières « systémiques et individuelles » à la participation des parents ethnoculturels aux activités du système scolaire¹³. Ces quatre études ainsi que la mise sur pied de l’organisme parapluie l’Union provinciale/Minorités raciales et ethnoculturelles francophones (UP/MREF) en 2005, soulève des questions sur la problématique de l’intégration des personnes immigrantes en Ontario en général et à Ottawa en particulier.

Cette thèse vise à étudier et ainsi mieux comprendre l’histoire d’un groupe particulier de francophones ethnoculturels dans leurs relations avec les écoles de leurs enfants. Le REPFO se veut le porte-parole de ses membres auprès des instances des deux conseils scolaires d’Ottawa et des autres organismes éducatifs de langue française de l’Ontario. Il se veut aussi l’intermédiaire entre le milieu scolaire et les parents. Le REPFO continue à justifier son rôle malgré l’existence des conseils d’école et d’autres organismes communautaires beaucoup plus anciens. En une décennie, il s’est constitué en organisme provincial et a assuré son financement grâce à des partenariats avec plusieurs ministères fédéraux et provinciaux. Depuis ses origines à la fin des années 1990, le REPFO a évolué

dans sa composition, dans ses champs d'intervention et dans sa représentativité. Cependant, il continue à oeuvrer principalement dans le domaine des relations entre la communauté ethnoculturelle et l'école, ou d'autres milieux éducatifs.

À travers une recherche historique, nous cherchons à mieux comprendre le contexte de l'intégration scolaire suivant le cheminement d'un groupe de parents en particulier. L'expérience et le discours des représentants de ce groupe servent de microcosme pour les grands thèmes que sont les rapports à l'altérité, la dualité linguistique, le multiculturalisme ainsi que la question des minorités de langue officielle au Canada. Le discours public des représentants du REPFO ainsi que le discours dans les médias au sujet de ce groupe comportent des implications pour la cohésion ou la possible fragmentation des minorités de langue officielle dans les décennies à venir, au moment même où la composition ethnique du pays se complexifie.

La problématique

La problématique de l'intégration des immigrantes et immigrants se manifeste depuis les tout débuts de la colonisation européenne du pays et soulève des questions telles que : qui a le droit de vivre au Canada et qui exerce le pouvoir de décision sur les personnes à accepter et les personnes à refuser? Qu'est-ce qui est nécessaire pour se faire accepter? Il s'agit, au fond, des relations de pouvoir entre les différents acteurs. Sous le Régime français, les huguenots se voyaient interdits d'hiverner au Canada¹⁴. Au début du Régime britannique, les réfugiés loyalistes ont tellement bouleversé le contexte social de la colonie qu'il a fallu diviser le Québec entre le Haut et le Bas-Canada. Au XIX^e siècle et au début du

XX^e siècle, l’immigration irlandaise et l’immigration de l’Est de l’Europe ont suscité de vives controverses sur le type de personnes à accueillir au Canada. L’abbé Lionel Groulx, dans son *Histoire du Canada français*, reproche ainsi aux personnes immigrantes de « faire bon marché de ce que les hommes appellent le passé, des traditions, bagage superflu dont ces déracinés se sont délestés en route... »¹⁵. Ces controverses sont encore présentes dans la société canadienne de nos jours; on pense à la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables au Québec¹⁶ ou aux défis d’intégration vécus par les élèves africains d’une école de langue française à Toronto qui sont décrits dans la thèse de doctorat d’Awad Ibrahim¹⁷.

Malgré cette expérience historique, l’immigration francophone récente en milieu minoritaire en Ontario présente de nouveaux défis d’adaptation à la communauté d’accueil. Martin Pâquet a mené une enquête historique au Québec sur l’évolution des concepts d’étranger et d’immigrant à travers le temps pour conclure que certains de ces concepts « attribue[nt] aux différents acteurs une position dominante ou dominée »¹⁸ qui « reflètent ici l’existence préalable des *ordres des choses*, des *échelles de valeurs*, des *classifications politiques* »¹⁹. Dans le contexte ontarien, la problématique de l’intégration des immigrantes et immigrants ethnoculturels francophones interpelle l’ordre des choses qui est rendu plus compliqué par les relations de pouvoir entre les communautés d’accueil de langue française déjà minoritaire et la majorité anglophone. André Liebich, qui étudie les minorités linguistiques en Europe comme au Canada, rappelle que la langue peut être un moyen de communication, mais qu’elle est « aussi l’expression d’une identité ou d’une solidarité »²⁰. Nous verrons plus loin comment les immigrantes et immigrants ethnoculturels

francophones et les communautés d'accueil ne partagent pas le même rapport à la langue française. Liebich, en conclusion, observe que les minorités gèrent souvent mal leurs propres minorités. Le REPFO est au cœur de cette problématique.

Pendant longtemps, selon Denise Helley, le Canada a pratiqué une politique d'immigration sélective, d'abord au bénéfice des Européens et au détriment des « non-blancs »²¹. Cependant, la politique d'immigration changea résolument au cours des années 1960. Au lieu de sélectionner les personnes immigrantes sur des critères nationaux ou ethniques, la nouvelle politique d'immigration « repose sur trois principes : la réunification familiale, ...la protection des réfugiés et la sélection des travailleurs en fonction des besoins du marché du travail »²². Les nouvelles origines des immigrantes et immigrants au Canada ont engendré une société de plus en plus pluriethnique et pluriraciale. Cette transformation, d'abord évidente dans les milieux à majorité anglophone, prend de l'importance au Québec et dans certaines communautés francophones en milieux minoritaires et urbains, y compris l'Ontario depuis les années 1980.

Depuis la Confédération, voire depuis la fin du Régime français, les immigrantes et immigrants s'intègrent pour la plupart à la population anglophone du Canada. Jack Jedwab, dans son étude sur « *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada ...* » menée pour le Commissariat aux langues officielles en 2002, a constaté que l'immigration avait « fortement contribué à l'épanouissement de la communauté anglophone... [et] que cette croissance disproportionnée pourrait se traduire par un déclin du pourcentage de la population francophone au Canada »²³. Rares étaient les immigrantes ou immigrants de langue française, et plus rares encore étaient celles et ceux

de langue française qui s'installèrent en dehors du Québec. Marcel Martel, dans son étude des réactions des dirigeants franco-ontariens face à l'immigration avant 1968, observe que les francophones de vieille souche reprochaient aux francophones arrivés récemment de ne pas partager la même expérience historique ni les mêmes « revendications historiques »²⁴.

Depuis les années 1980 par contre, l'arrivée de nombreux réfugiés et de personnes immigrantes originaires des pays comme le Liban, Haïti et le Vietnam met cette perspective au défi. Pour la première fois, les communautés francophones de vieille souche sont fortement appelées à intégrer dans leur milieu de nouveaux arrivants de langue française.

Le phénomène de l'immigration francophone qui s'installe dans les provinces à majorité anglophone acquiert un caractère permanent au début du XXI^e siècle. Certaines agences du gouvernement, dont Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le Commissariat aux langues officielles, de pair avec la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), ont entrepris depuis quelques années d'inciter les immigrantes et immigrants francophones à s'établir à l'extérieur du Québec. Elles cherchent ainsi à renforcer démographiquement les communautés francophones en milieu minoritaire²⁵.

Ces initiatives ont eu pour résultat que certaines communautés locales ont accueilli un nombre important de francophones originaires des Antilles, de l'Afrique et du Moyen-Orient, à titre d'exemple. Ces nouveaux arrivants se sont dirigés en grand nombre vers les villes de Toronto, de Hamilton, d'Ottawa, d'Edmonton et de Winnipeg. Depuis le début du XXI^e siècle, le nombre d'immigrantes et immigrants francophones qui s'installent en Ontario, selon Jedwab, continue à s'accroître²⁶. De ces personnes immigrantes

francophones, selon l'Office des affaires francophones, 41,2 % sont nées en Afrique, 23,2 % en Asie, 12,9 % dans les Caraïbes et 12,2 % au Moyen- Orient²⁷.

Alors que Toronto reçoit la plupart de ces immigrantes et immigrants francophones, d'autres centres comme Hamilton, Ottawa et London constituent aussi des destinations d'accueil. La population immigrante est plus jeune que celle des communautés d'accueil; elle compte donc une proportion plus importante d'enfants d'âge scolaire. Le rapport du consultant Ronald Bisson d'Ottawa en 2009 a établi que « les enfants immigrants et les enfants de parents immigrants constituent une partie significative, environ 25 % du total des élèves dans les écoles françaises »²⁸ de la ville. À la lumière de ces données, on peut soutenir l'argument que cette immigration n'est pas épisodique, mais soutenue et qu'elle est vouée à se maintenir pendant les trois prochaines décennies.

Se connaître et se reconnaître

Si la tendance se maintient, les francophones ethnoculturels seront de plus en plus nombreux, ce qui conduit à la problématique de l'intégration à la société d'accueil. Cette problématique s'avère assez commune chez les anglophones au Canada, alors qu'il s'agit d'un phénomène nouveau chez les communautés francophones en milieu de langue officielle minoritaire, comme en Ontario. Diane Farmer, qui étudie depuis déjà plusieurs années le phénomène de l'immigration francophone en contexte minoritaire, décrit la problématique comme telle : d'une part, il y a l'apport démographique des immigrantes et immigrants, et de l'autre, il y a la question identitaire²⁹. Or, c'est dans le contexte de l'école

de langue française que les francophones ethnoculturels rencontrent les francophones des communautés d'accueil.

Cette « rencontre » peut être source de tensions, car l'accueil et l'intégration de ces personnes dépendent de la perception des relations de pouvoir par les divers acteurs. Phyllis Dalley, qui étudie les communautés francophones en milieu minoritaire depuis plusieurs années, avance que « l'accueil en milieu minoritaire peut être plus complexe qu'en milieu majoritaire »³⁰. Elle soutient qu'un problème important consiste à « reconnaître l'autre ». Ce problème a été abordé par le philosophe Charles Taylor dans un essai sur le multiculturalisme et la démocratie où il cherche à réconcilier la vie dans une société démocratique moderne où il faut apprendre à vivre avec la différence implicite dans la spécificité culturelle. Ce qu'il propose s'avère être pertinent pour notre recherche et rejoint les deux thèmes de cette thèse : se connaître et se reconnaître. Les communautés francophones d'accueil et les groupes de francophones ethnoculturels sont appelés, selon l'argument de Taylor à adopter une « politique de la reconnaissance »³¹ entre individus et entre groupes.

L'argument de Taylor prend, comme point de départ, une explication des rapports entre la reconnaissance et l'identité des gens. Taylor définit l'identité comme « la perception que les gens ont d'eux-mêmes et des caractéristiques fondamentales qui les définissent comme êtres humains »³². Nous trouvons que cette définition est trop statique; nous sommes d'accord avec Normand Labrie qui parle plutôt de « construction identitaire » et des identités qui sont « multiples, évolutives et parfois antagonistes mettant en jeu... l'expression de certains référents identitaires »³³. Taylor ne définit pas le terme reconnaissance, mais Dalley,

dans sa recherche sur le processus d'accueil des immigrants francophones en Alberta, associe les termes accueil et reconnaissance : « là où il y a convergence dans la conception de l'accueil – il s'agit de reconnaître l'autre –, les normes de mise en application sont sources de divergences fondamentalement culturelles»³⁴. Cependant, Taylor insiste sur « le besoin humain vital », et pas seulement « la politesse » de la reconnaissance parce que « notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence »³⁵. Cette reconnaissance repose sur un autre concept, celui de dignité individuelle dans la mesure où elle sous-tend toute forme de société démocratique. Cette dignité doit reposer sur le concept de l'égalité de chaque individu. Cependant, ce concept d'égalité individuelle, selon Taylor, est accompagné par l'idéal de l'authenticité. Cette authenticité, à son tour, exige que l'individu soit fidèle à lui-même et à sa propre originalité, sa propre identité. Cette originalité, insiste-t-il, se développe en dialogue, en interaction, avec les autres personnes avec qui nous sommes en contact. « Ma propre identité (écrit Taylor) dépend vitalement de mes relations dialogiques avec les autres »³⁶. Ce dialogue, chez Taylor, semble rejoindre la notion de processus dans la construction identitaire telle que suggérée par Labrie.

C'est ainsi que la reconnaissance de l'identité sous ses diverses formes et les relations de pouvoir entre les différents groupes ont été et continuent à représenter une source de tension dans une société. Conformément à l'analyse de la question de la reconnaissance de Taylor, on pourrait dire que la spécificité culturelle des Franco-Ontariens est reconnue dans le processus d'acquisition de la gestion du système scolaire au cours des années 1990. Par contre, la reconnaissance de l'identité des francophones ethnoculturels semble être encore contestée.

Nous pouvons voir comment ces idées sur la reconnaissance égalitaire s'appliquent à la question du REPFO et de ses relations « dialogiques » avec le système scolaire de langue française. Au moment où les Franco-Ontariens se félicitent d'avoir obtenu la pleine gestion du système scolaire de langue française, ce même système est appelé à relever le défi d'accueillir des milliers d'élèves qui s'identifient volontiers comme « francophones », mais pas nécessairement comme « Franco-Ontariens ». Parmi ceux-là on compte les francophones ethnoculturels, et leur intégration dans la salle de classe s'effectue avec difficulté³⁷. En outre, le problème s'avère plus complexe, car les parents des communautés ethnoculturelles revendiquent l'accès aux ressources symboliques et matérielles du système scolaire de langue française en Ontario. Cependant, les Franco-Ontariens ne voient pas « la participation des parents d'origine immigrante comme une priorité »³⁸. En nous inspirant de l'analyse de Taylor, nous pouvons dire que les francophones ethnoculturels se perçoivent comme les victimes de l'absence de reconnaissance égalitaire ou victimes d'une mauvaise perception dans la façon dont les Franco-Ontariens les reconnaissent au sein du système. Ils considèrent qu'on leur renvoie, dans les termes de Taylor, « une image limitée, avilissante ou méprisable d'eux-mêmes »³⁹. Voilà, en bref, la problématique de cette recherche.

Le cadre conceptuel

Cette thèse entreprend d'examiner trois concepts liés aux thèmes se connaître et se reconnaître de notre recherche, celui de Franco-Ontarien, celui de francophone ethnoculturel et enfin, celui de l'école de langue française, lieu de rencontre de ces deux groupes. Nous

allons, en outre, aborder deux autres concepts connexes : l'identité et l'intégration, tous deux ayant des rapports avec le cadre conceptuel central.

Les Franco-Ontariens

En Ontario, le discours public reconnaît un drapeau franco-ontarien, un Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, un Festival franco-ontarien et à la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa, un cours obligatoire pour tous les étudiants-maîtres intitulé *Le système scolaire franco-ontarien*. Il y a même un article dans Wikipédia et un autre dans l'Encyclopédie canadienne consacrés aux Franco-Ontariens. À travers tous ces exemples, l'expression « Franco-Ontarien » fait référence à la population d'origine canadienne-française ou acadienne installée en Ontario à partir de la première moitié du XIX^e siècle, suivie par des vagues d'immigration subséquentes. Le Franco-Ontarien prototype se reconnaissait historiquement par sa religion catholique, son origine québécoise ou acadienne et son utilisation de la langue française, mais derrière ces apparences d'homogénéité se cachaient tout de même des distinctions sociales, des différences régionales, des origines multiples ainsi que des différences générationnelles⁴⁰. Ces distinctions ne s'avèrent pas immuables non plus. Labrie et Lamoureux, en parlant de l'influence de la mondialisation, observent qu'« il en résulte de nouvelles pratiques sociales, culturelles et langagières pour les francophones de l'Ontario, dont on ne connaît pas encore nécessairement toutes les retombées à long terme » surtout en éducation⁴¹. Toutes ces distinctions, et d'autres encore, influencent le sentiment d'appartenance aux diverses communautés franco-ontariennes.

On peut considérer les Franco-Ontariens comme un exemple de communauté « fragile », selon l’interprétation de McAndrew⁴². À partir de ses études des *sociétés* divisées au Québec, en Belgique et ailleurs⁴³, celle-ci a développé le concept de société *fragile*. Ensuite, elle a conçu les groupes francophones en milieu minoritaire au Canada comme des *communautés* fragiles qui se caractérisent en partie par un « rapport ambigu et délicat avec la majorité ». Cette société peut aussi s’inquiéter « de l’érosion démographique » et posséder une « culture de survivance ». Qui plus est, cette communauté jouit d’une grande cohésion. Par conséquent, l’ouverture à la diversité est plus complexe pour la communauté dans l’ensemble, de même que l’idée de « diversité pédagogique qui en découle »⁴⁴.

Si l’on se réfère aux études de McAndrew, la question des conséquences en éducation de l’ouverture à la diversité pour les communautés divisées nous semble pertinente par rapport au concept de Franco-Ontarien. L’auteure distingue trois fonctions pour l’école dans une ouverture à la diversité : « la production/reproduction culturelle et linguistique, la réduction des inégalités interethniques et la socialisation à des valeurs et à des identités partagées »⁴⁵. Cependant, elle remarque que le système scolaire dans les communautés fragiles a intérêt à respecter trois conditions afin de réussir l’ouverture à la diversité : exercer un contrôle significatif sur les changements à faire, « se distancier » des normes du passé, des normes encore dominantes dans les écoles, et finalement, garder une perspective « positive, mais réaliste » des défis associés à la diversité⁴⁶. L’interprétation de McAndrew est contestée par d’autres et ne bénéficie d’aucune recherche en milieu franco-ontarien, mais ses idées ont mené à une réflexion assez significative lors de sa prestation au

congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (l'ACELF) à Toronto en 2007. Pour notre part, nous déplorons sa vision au singulier et monolithique des communautés « fragiles ». Son association des termes sociétés fragiles et communautés fragiles relève surtout de la spéculation.

Par le passé, les Franco-Ontariens ont investi dans l'institution scolaire les principaux éléments de leur identité culturelle : la prise de conscience de la condition de minoritaire, la définition du territoire qui correspond à celui de l'Ontario et une appellation conforme à ce territoire. Cette identité comprend une attitude particulière par rapport au bilinguisme et, plus important encore, une attitude de ténacité dans ses revendications historiques⁴⁷. Par conséquent, l'identité franco-ontarienne, institutionnalisée dans le contexte scolaire, comporte des caractéristiques qui peuvent influencer la teneur des relations avec les francophones ethnoculturels. Cependant, cette perspective de l'identité est contestée dans une interprétation du processus de construction et de transformation identitaires tel que décrit par Monica Heller. Son interprétation commence par une critique de l'identité traditionnelle sur la base de l'ethnie, « avec des liens clairs entre l'ethnie, la langue et la religion » afin d'expliquer la contestation récente de cette identité par le processus de mondialisation qui mène à « la commodification de la langue » dépourvue de « signification identitaire »⁴⁸. Mais, comme Heller et Budach l'ont démontré, il y a au moins trois perspectives de discours chez les minorités linguistiques, dont l'une relève du discours traditionaliste. Les chercheuses ont nommé les deux autres discours modernisant et mondialisant⁴⁹ et Heller a démontré, dans une autre étude, la présence simultanée de ces trois types de discours dans le milieu franco-ontarien⁵⁰.

L'utilisation du terme « franco-ontarien » ou « francophone » reflète une prise de position par le locuteur, une classification sociale ou politique, et une échelle de valeurs. Cependant, le terme « Franco-Ontarien » ne jouit d'aucun statut légal ou juridique. En effet, Statistique Canada, dont les définitions sont utilisées par le gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère de l'Éducation et l'Office des affaires francophones, utilise plutôt l'expression « francophone »⁵¹. Dans le même ordre d'idées, la *Loi sur les services en français* en Ontario utilise l'expression générique francophone en parlant de la *population francophone* ou des *communautés francophones* de l'Ontario⁵². Même la voix politique des communautés francophones s'affiche comme l'Assemblée des francophones de l'Ontario (AFO). Malgré la fluidité et la complexité de la conceptualisation du terme franco-ontarien, ce terme sert à désigner le groupe francophone le plus nombreux en Ontario et nous tenons à l'utiliser avec circonspection.

Historiquement au Canada, et à des fins scolaires, un francophone se définissait comme une personne de langue maternelle française. Le terme se précise au moment de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, article 23 en 1982 qui détermine que ceux qui ont accès à l'école de langue française, en milieu minoritaire, sont des citoyennes ou citoyens canadiens « dont la première langue apprise et encore comprise » est le français ou celle ou celui qui a reçu son instruction primaire en français, au Canada⁵³. Cette définition d'un francophone facilite l'accès de son enfant à une école de langue française, en Ontario, en particulier. Cependant, en 2009, l'Office des affaires francophones de l'Ontario a annoncé une nouvelle définition élargie. En plus de ceux qui parlent le français comme langue maternelle, elle compte dorénavant comme francophones ceux de

langue maternelle autre que le français, mais qui possèdent une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison. « Une bonne connaissance » ou l'utilisation du français à la maison nous semble des critères difficiles à vérifier et ouverts à l'interprétation des divers intervenants. Ces critères servent plutôt à illustrer la complexité du problème de la définition de qui est francophone et de qui aura accès à l'école de langue française. Par contre, la tentative d'élargir la définition témoigne d'une certaine volonté d'adaptation de la part de la communauté d'accueil.

Cependant, il y a souvent malentendu au sujet des termes « Franco-Ontarien » et « francophone ». Certains discours distinguent les deux formules explicitement et d'autres discours les assimilent ou brouillent les différences. L'Office des affaires francophones de l'Ontario (OAF) assimile tous les francophones à « la population franco-ontarienne » qui est « diverse et vibrante » accueillant les francophones de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient. L'OAF ne fait pas de distinction entre la population francophone et les Franco-Ontariens. De la même façon, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), dans son site Internet, s'approprie le terme franco-ontarien pour caractériser tous les francophones de l'Ontario. Pour sa part, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) brouille les termes dans leur page Web « L'histoire de la communauté franco-ontarienne » où les deux termes sont présents sans distinction. On y lit, par exemple, que « plusieurs personnes d'origine ethnoculturelle et les minorités raciales ont lutté sous différentes formes et avec acharnement pour défendre les droits et les intérêts de la communauté franco-ontarienne... »⁵⁴. Par contre, un discours ethnoculturel insiste sur une distinction. Le journal bimensuel, *Waajib*, de la communauté djibouto-somalienne à Ottawa,

fait souvent référence aux distinctions entre la minorité visible ou les jeunes immigrants et « ces écoles destinées au départ pour les Franco-Ontariens » qui affichent la « vision culturelle » des Franco-Ontariens⁵⁵. *Waajib* y voit une tentative d'assimilation par le groupe dominant.

Les francophones ethnoculturels

Nous proposons le terme « francophone ethnoculturel » comme deuxième concept. Nous reconnaissons que le terme *ethnoculturel* s'expose à des accusations de racisme et de discrimination fondées sur des critères non scientifiques. C'est avec hésitation que nous utilisons ce terme. Tous les autres termes nous paraissent encore moins acceptables, comme personne immigrante, minorités visibles ou raciales, ou MREF, les minorités raciales ethnoculturelles francophones. Ces termes rappellent la recherche menée par Timothy Stanley sur la grève des élèves à Victoria, en Colombie-Britannique en 1922-1923. Stanley a démontré comment les habitants d'origine chinoise avaient été « racisés » en vue de leur domination par la population racisée comme « blanche » en Colombie-Britannique⁵⁶. Nous craignons que le terme *ethnoculturel* ne contribue à ce processus de racisation et à la stigmatisation d'un groupe de personnes dans le but de les dominer. Pour le moment nous ne pouvons proposer d'autre terme que celui de francophone ethnoculturel pour identifier les francophones originaires des anciennes colonies françaises ou belges de l'Afrique et qui constituent le noyau du groupe représenté par le REPFO.

Nous reconnaissons que le terme ethnoculturel tombe dans la catégorie des noms utilisés, selon l'analyse de Martin Pâquet, pour comprendre les « rapports de domination

sociale, rapports politiques selon le plein sens du terme » pour décrire entre autres, les « termes – sujet, étranger, aubain, *alien*, *denizen*, citoyen, immigrant » dans le contexte du Québec où il a étudié les concepts utilisés pour établir une hiérarchie sociale des rapports entre le Soi et l’Autre.⁵⁷ Pâquet démontre comment les « catégories politiques de l’étranger et de l’immigrant sont socialement construites »⁵⁸. Pour ce qui est du terme *immigrant*, nous sommes d’accord avec Peter S. Li qui avance que la catégorisation d’une personne comme immigrante « reflects as much the characteristics of immigrants as the ideological preferences and biases of the assessors »⁵⁹. Un bref examen des questions portant sur l’immigrant appuie l’énoncé de Li : naît-on immigrant? Quand est-ce qu’on cesse d’être immigrant? Qui établit cette classification et qui colle cette étiquette? Comment un immigrant est-il différent d’un citoyen? Etc.

Il convient également de mettre en doute le terme Minorité raciale et ethnoculturelle francophone (MREF), même si le terme prend son origine dans la *Loi sur l’équité en matière d’emploi* (1986) ayant pour but de protéger les minorités visibles contre la discrimination en milieu de travail⁶⁰. Selon les catégories établies par la loi, une MREF comprend une personne (autre qu’autochtone) qui n’est pas de race blanche ou qui n’a pas la peau blanche. Cette catégorisation de MREF est contestée par l’ONU selon un article du magazine *Macleans* aussi récemment que le 10 août 2011⁶¹. Selon l’auteur, Alex Derry, le gouvernement canadien doit justifier l’utilisation du terme « minorité raciale » devant un comité des Nations-Unies qui cherche à éliminer « All Forms of Racial Discrimination [sic] ». Le Canada persiste à utiliser ce terme et nous avons découvert des exemples de son utilisation dans de nombreux documents qui ont alimenté notre recherche. Cependant, nous

utilisons le nom « francophone ethnoculturel » ou l'adjectif « ethnoculturel francophone » pour des raisons que nous allons expliquer plus loin.

Pour notre propos, le terme personne immigrante comprend la notion de déplacement; une personne immigrante change de pays. Cette personne peut être insatisfaite de sa situation dans son pays et décider de déménager dans un autre pays où les autorités autorisent son installation. Un réfugié, par contre, fuit une persécution quelconque et son déménagement peut être involontaire. Dans notre recherche dans le contexte d'Ottawa, nous avons affaire à des immigrantes et immigrants et à des réfugiés que nous appellerons tous de « nouveaux arrivants ».

Les francophones ethnoculturels se reconnaissent parfois comme immigrantes et immigrants. Cependant, le terme immigrant ne jouit d'aucune définition législative ou administrative, notamment dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Or, la bureaucratie reconnaît le statut d'immigrant reçu et de réfugié aux personnes nouvellement arrivées au pays, mais ces dernières perdent ce statut dès qu'elles accèdent à la citoyenneté canadienne⁶². Statistique Canada tente de les recenser, mais les difficultés persistent. Statistique Canada tient compte seulement de l'immigration « primaire », mais ne tient pas compte de l'immigration « secondaire ». La firme de consultants de Ronald Bisson a décrit ce phénomène lors de la préparation d'un rapport sur l'immigration d'expression française à Ottawa en 2009. Il arrive souvent, selon le rapport, que les personnes immigrantes francophones s'établissent d'abord au Québec, mais déménagent ensuite en Ontario. Les entrevues menées en préparation du rapport confirment l'importance de cette immigration « secondaire » à Ottawa. Malgré leurs propres efforts, les consultants ont avoué leur échec à

« déterminer quelle proportion des enfants immigrants d'expression française sont inscrits [sic] dans les écoles françaises »⁶³. Les bases de données ne permettent pas d'établir une corrélation entre les données des conseils scolaires et celles du recensement. Malgré ces obstacles, le terme immigrant fait partie du discours bureaucratique, de la gouvernance scolaire et du discours public.

Statistique Canada établit les données sur les minorités visibles ou les minorités raciales, ce qui donne une certaine portée à ces définitions. Par la suite, l'Office des affaires francophones de l'Ontario (OAF) a sanctionné cet usage dans son texte, *Les minorités raciales francophones en Ontario — Profil statistique*. Ensuite, lorsque le consultant Jean-Denis Gabikini préparait un rapport pour le REPFO en 2005, ce sont les statistiques sur les minorités visibles qu'il utilisait⁶⁴.

Tous ces termes s'avèrent à la fois ambigus, porteurs d'un sens négatif et codés dans le discours populaire. Si le terme immigrant s'avère ambigu et trop restreint, les termes minorité raciale ou minorité visible, souvent associés au terme d'immigrant, s'avèrent eux aussi problématiques. Li avance que la classification selon la couleur de la peau souligne la nature superficielle de l'analyse. D'ailleurs, il s'agit des termes imposés par la société d'accueil⁶⁵. Ces termes servent à fixer les frontières entre le Soi et les Autres, mais ne contribuent guère à comprendre la très grande diversité des situations parmi les immigrantes et immigrants. Martin Pâquet avance que la compréhension des représentations du Soi et de l'Autre permet de comprendre les rapports politiques « à l'apparence naturelle, qui structure[nt] le champ politique, qui attribue[nt] aux différents acteurs une position

dominante ou dominée, qui trace[nt] les marges de la Cité »⁶⁶. Qui plus est, ces termes doivent être jumelés au descripteur « francophone », avec toute son ambiguïté aussi.

Certains francophones se reconnaissent comme « ethnoculturels », un terme que nous proposons d'utiliser, avec hésitation. Le terme ethnoculturel cherche à combiner les données ethniques et culturelles d'une réalité qui est trop souvent réifiée. Il cherche à décrire l'identité d'un individu ou d'un groupe en tenant pour acquis qu'il existe des liens entre la culture et les antécédents ethniques d'une personne. Ce terme ne fait toutefois pas l'unanimité. Par exemple, le gouvernement du Québec a adopté le terme communauté culturelle. Une association ontarienne qui dit représenter les francophones ethnoculturels préfère nommer son groupe l'Association *multiculturelle francophone* de l'Ontario⁶⁷. L'historien Yves Frenette, quant à lui, préfère le terme « néo-francophones »⁶⁸. Or, ce qui retient notre attention, c'est un organisme qui dit représenter les personnes immigrantes francophones de l'Ontario s'est lui-même nommé le Regroupement ethnoculturel de parents francophones de l'Ontario. Ce terme, ethnoculturel, posséderait l'avantage de ne pas être perçu comme imposé par la société d'accueil. Il reconnaît aussi les frontières entre les Franco-Ontariens et les francophones ethnoculturels, mais se veut plus inclusif que les catégories raciales ou le statut d'immigrant. Pâquet et Li nous ont fait comprendre que ces classifications « ne se manifestent pas sous une forme achevée et constante »⁶⁹ et sont appelés à changer selon les circonstances. Malgré la fluidité des termes, nous proposons d'utiliser dans cette recherche le terme francophone ethnoculturel à l'image du REPFO qui s'est approprié ce terme pour exprimer l'identité du groupe qu'il déclare représenter.

L'école de langue française

Le troisième concept-clé à aborder est celui de l'école de langue française en Ontario. C'est surtout dans le contexte scolaire que les francophones ethnoculturels rencontrent les Franco-Ontariens. Les élèves s'y rencontrent évidemment, mais les parents et les adultes aussi. C'est dans ce contexte que le REPFO est le plus présent. Un examen du système scolaire de la ville d'Ottawa permettra de comprendre certains enjeux de cette rencontre.

L'école constitue la principale institution sociale dans les communautés francophones du Canada en milieu minoritaire⁷⁰. À défaut de pouvoir s'appuyer sur le pouvoir d'un État, les Franco-Ontariens ont misé « sur l'établissement d'un réseau institutionnel plus ou moins complexe »⁷¹. De ces institutions, la plus importante est le système scolaire qui a la triple fonction de la production/reproduction culturelle et linguistique des communautés en milieu minoritaire⁷² tout en cherchant à réduire les inégalités interethniques et à socialiser autour de valeurs et d'identités partagées. La nature de cette école continue à diviser les intervenants et les communautés⁷³, mais la finalité semble faire consensus : tous s'entendent pour affirmer que l'école doit jouer un rôle important dans la reproduction de l'identité culturelle, une identité dont l'assise s'avère être la langue⁷⁴. Malgré l'importance accordée à l'institution scolaire de langue française par les francophones en milieu minoritaire, sa création dans les provinces à majorité anglophone a longtemps été contestée.

En Ontario, les francophones ont revendiqué leur droit à une éducation en langue française depuis le milieu du XIX^e siècle, un droit que les autorités provinciales ont

traditionnellement remis en question⁷⁵. Historiquement, cette revendication a reposé sur certains arguments, dont celui de la théorie du pacte : la Confédération canadienne constitue un pacte entre les deux peuples fondateurs du pays, le peuple anglophone et le peuple francophone. Selon cette théorie, ce pacte donne à la langue française droit de cité dans les écoles desservant leur communauté partout au pays⁷⁶. La théorie du pacte, selon Michel Bock, prend son origine dans le messianisme canadien-français qui a développé le concept de peuple fondateur, un concept qui fut appliqué longtemps avant la Confédération⁷⁷. Les anglophones, à l’opposé, ont placé la question scolaire dans le contexte de l’édification d’un État-nation homogène anglophone et ont insisté sur un système scolaire majoritaire anglophone⁷⁸. Ainsi se dessinaient les fondements idéologiques du conflit scolaire entre la majorité anglophone et la minorité francophone en Ontario.

Ce conflit, qui a grandement contribué à façonner l’identité collective franco-ontarienne, se manifeste à travers de multiples affrontements. Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, de nombreuses disputes entre les communautés francophones locales et les autorités anglophones provinciales mènent à une prise de conscience identitaire et à une détermination de préserver la langue française en Ontario, et ce, par le truchement d’un système scolaire francophone. L’historien Chad Gaffield, qui a analysé le développement du système scolaire de langue française dans l’Est de l’Ontario au XIX^e siècle, a publié son étude en version française sous le titre révélateur *Aux origines de l’identité franco-ontarienne. Éducation, culture, économie*⁷⁹. Son récit établit clairement les liens entre l’identité et le système scolaire. De la même façon, la principale crise, celle provoquée par l’impopulaire Règlement XVII, a fourni toute une série de référents identitaires collectifs

en Ontario français. Malgré ce règlement, en vigueur de 1912 à 1927, les Franco-Ontariens ont tenu tête aux autorités provinciales qui s'efforçaient d'abolir l'enseignement en français dans la province. Plus récemment, après une longue campagne, la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario autorisa l'enseignement en langue française dans les écoles élémentaires et secondaires de la province. Les élèves éligibles se définissent comme les enfants de citoyens qui détiennent le droit, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de faire instruire leurs enfants en français dans les écoles de la communauté française de la province⁸⁰. Ces écoles relèvent de l'autorité du ministère de l'Éducation, mais elles sont gérées, depuis 1997, par douze conseils scolaires de langue française à l'échelle de la province.

Les conflits scolaires du XX^e siècle peuvent sembler appartenir désormais au passé, du moins selon les conclusions de l'historien Michael Behiels qui a analysé le processus de « renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire » depuis les années 1960⁸¹. Il a trouvé, en Ontario, que certains organismes, dont l'Association canadienne-française de l'Ontario et l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario avaient combiné « avec adresse les pressions politiques et judiciaires » sur le gouvernement provincial afin de l'amener à respecter « les droits garantis par l'article 23 » de la *Charte canadienne des droits et libertés*.⁸² L'interprétation de Behiels est plutôt triomphaliste : il trouve que l'obtention « de la gouvernance scolaire par les communautés minoritaires francophones du Canada est un accomplissement vraiment extraordinaire » qui ouvre la porte à la « renaissance » de ces communautés.⁸³ Cependant, cette perspective d'accomplissement total est contestée par d'autres chercheurs, dont Daniel Bourgeois.

Bourgeois a analysé les décisions judiciaires relevant de l'article 23 de la *Charte* à la lumière de la mise en application de ces décisions par les provinces⁸⁴. Son but était de déterminer comment reconnaître la *pleine gestion* des écoles par la minorité linguistique. La Cour suprême avait reconnu aux minorités sept pouvoirs de gestion⁸⁵ et cinq obligations « génériques qui incombent » au ministère de l'Éducation dont celles de réparer les injustices du passé, d'offrir et promouvoir l'instruction en français, de restructurer les institutions scolaires pour déléguer les sept pouvoirs exclusifs, et de répondre aux besoins scolaires de la communauté⁸⁶. Or, Bourgeois a consulté les divers conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada pour constater que les conseils scolaires exerçaient « un contrôle limité » sur les sept pouvoirs de gestion. En ce qui concerne le degré de respect des cinq obligations provinciales reconnues par la Cour suprême, les représentants des conseils scolaires francophones sont d'accord pour affirmer que les provinces « ne respectent pas leurs obligations »⁸⁷. Bourgeois résume qu'il « est prématuré de conclure, comme le fait Behiels (2004), que les communautés francophones minoritaires assurent une pleine gestion scolaire »⁸⁸. En ce qui concerne la province de l'Ontario, les Franco-Ontariens continuent à militer en faveur d'un système scolaire plus intégral. À cause de cette longue histoire de revendications scolaires, le système scolaire francophone dans son ensemble constitue ce que Normand Labrie qualifie comme un des « référents identitaires collectifs » des Franco-Ontariens⁸⁹.

En même temps que le système scolaire se constituait comme la principale institution de l'Ontario français et qu'il devenait un des référents identitaires collectifs, la société francophone de l'Ontario évoluait dans un sens qui allait remettre en question les

assis des assises du système scolaire. La francophonie ontarienne a toujours accueilli un apport démographique original de Québec, de l'Acadie, de la France et de la Belgique. Vers la fin du XX^e siècle, l'arrivée des francophones de divers horizons tels le Vietnam, le Liban, Haïti et la Somalie introduira dans l'Ontario une francophonie pluriethnique. L'ACFO, de concert avec Patrimoine canadien, commença à utiliser l'expression MREF, les minorités raciales ethnoculturelles francophones, et les enfants de ces nouveaux arrivants commencèrent à prendre leur place sur les bancs de l'école franco-ontarienne. Un premier obstacle se présenta dès leur entrée à l'école; les parents des enfants immigrants ne sont pas des ayants droit, selon la *Charte* et devaient passer par les « comités d'admission » de l'école, car le français n'était pas leur langue maternelle et ils n'étaient pas citoyens canadiens. Le hic, c'est que l'accès à l'école franco-ontarienne est garantie aux enfants de citoyens canadiens ayants droit souvent associés aux personnes de langue maternelle française ou ayant reçu leur éducation élémentaire en français. Or, les personnes immigrantes n'étaient pas reconnues comme des ayants droit selon la *Charte* en partie parce qu'ils ont presque tous une langue maternelle autre comme le créole ou l'arabe. Le français, dans leur pays d'origine, constitue cependant la langue de la place publique, de l'administration, de la justice et de l'éducation. Les nouveaux arrivants se sentent visés par les comités d'admission qui, selon eux, se dressent comme un obstacle à leur intégration. L'intégration des nouveaux venus à l'ensemble du système scolaire est source de tension ailleurs aussi. Deux chercheurs, Diane Farmer et Normand Labrie, ont observé un groupe de familles francophones à Toronto pendant plusieurs années. Ils ont trouvé que l'intégration des immigrantes et immigrants francophones doit cibler plusieurs lieux, dont la salle de classe,

le conseil d'école et la famille ainsi que « plusieurs acteurs de l'école »⁹⁰. La tâche est loin d'être facile; en étudiant les organismes des diverses communautés ethnoculturelles, l'historien Yves Frenette constate « la distance » qui existe « entre les francophones canadiens dits de souche » et les francophones ethnoculturels⁹¹. Cette « distance » constitue le champ d'intérêt de cette recherche. Quels sont les rapports entre les thèmes se connaître et se reconnaître? Se dirige-t-on vers la reconnaissance égalitaire et vers la convergence des champs d'intérêt avec un épanouissement pour l'ensemble des francophones ou fait-on plutôt face à la fragmentation, à l'exclusion mutuelle de ces deux groupes et à l'exacerbation des rivalités?

La compréhension des trois concepts précédents (les Franco-Ontariens, les francophones ethnoculturels et l'école de langue française) ainsi que les rapports entre les thèmes se connaître et se reconnaître permettent de mieux saisir deux autres concepts : celui d'identité et celui d'intégration. Ces deux concepts sont fondamentaux à la compréhension du rôle de l'école de langue française dans la construction identitaire et dans le processus d'intégration des francophones ethnoculturels au sein des communautés d'accueil.

L'identité

Les idées de Charles Taylor nous ont déjà amené à parler du concept d'identité; Taylor a souligné que ce concept est important aussi bien pour un individu que pour un groupe minoritaire dans une société démocratique comme le Canada. Taylor explique que, pour saisir la connexion entre l'identité et la reconnaissance, il faut avoir recours au dialogue. Notre identité se forme au cours des interactions avec d'autres personnes, et

Taylor cite George Herbert Mead pour décrire « les autres donneurs de sens » dans un processus qui continue indéfiniment⁹². Taylor associe ces donneurs de sens à nos parents ou aux « les gens que nous aimons » « parfois lors d'une lutte contre »⁹³. Cette interprétation du concept d'identité est nuancée par d'autres chercheurs, dont Stuart Hall, Benedict Anderson et Normand Labrie.

Hall s'inspire d'une approche constructiviste pour expliquer comment l'individu réussit à comprendre un message. Le langage, selon lui, constitue un système qui sert à représenter nos concepts, nos idées et nos sentiments aux autres. Cependant, ce langage est codé pour signifier certaines choses à des gens qui partagent ce code; ce sont des pratiques culturelles dont il parle. Ces pratiques culturelles, dans les interactions sociales et personnelles de toutes sortes, servent à communiquer la signification d'un message⁹⁴. Selon Hall, notre façon de comprendre un message relève du dialogue que nous entretenons avec d'autres donneurs de sens. Hall, comme Taylor, utilise le terme anglais *dialogic* : Taylor l'associe au développement de l'identité de l'individu, mais Hall associe ce terme aux codes culturels partagés et à l'exercice du pouvoir entre individus et groupes qui interviennent lors de ce dialogue⁹⁵. Si la théorie de la représentation de Stuart Hall nous aide à comprendre le rôle de la culture dans le processus de la construction identitaire, Benedict Anderson nous aide à comprendre le contenu imaginaire collectif de cette identité.

Anderson s'intéresse au rôle du nationalisme dans la modernité et à cette fin, il propose une approche constructiviste afin de comprendre pourquoi des gens qui ne se connaissent pas et qui ne se sont jamais croisés peuvent éprouver un fort sentiment d'appartenance à une même communauté quelconque. Il avance que certaines personnes,

lors de leur processus de construction identitaire, lors des échanges dialogiques avec d'autres personnes qui partagent leur code culturel, imaginent leur appartenance à une « nation » ayant des caractéristiques spécifiques, mais toujours inspirées de l'imagination/imaginaire des individus⁹⁶. Cette communauté imaginaire est peu décrite par Anderson, mais le concept permet de comprendre l'influence du nationalisme dans la construction identitaire, même en milieu linguistique francophone minoritaire en Ontario. Cette problématique de la construction identitaire en milieu minoritaire où la possibilité de la création d'un État-nation franco-ontarien ne fait pas partie du discours est abordée par Normand Labrie, selon une perspective de constructivisme social là où Hall étudiait les représentations culturelles et Anderson les représentations nationales.

Labrie utilise le concept de *groupe imaginé* sans le définir davantage. Il envisage la construction identitaire comme « un phénomène changeant et évolutif », car elle constitue un processus social plutôt que des caractéristiques sociales⁹⁷. Labrie s'intéresse au processus par lesquels des personnes « manifestent leur affiliation à des groupes imaginés » ou, au contraire, leur éloignement par rapport à d'autres groupes imaginés. Il avance que les individus font de la « catégorisation sociale » afin de classifier les gens selon leurs traits physiques, leurs habitudes culturelles ou leurs activités régulières, par exemple. Or, cette catégorisation se fait « en fonction de traits supposément communs à un ensemble d'individus »⁹⁸, une observation qui rendra plus difficile l'intégration des francophones ethnoculturels. À travers cette catégorisation, selon Labrie, les individus établissent des référents identitaires qui fournissent les ingrédients à la construction identitaire. Labrie et Taylor s'entendent sur le fait que ce processus continue tout au long de la vie. C'est un

processus cumulatif qui peut d'ailleurs comprendre des identités individuelles multiples qui sont activées selon le contexte.

Labrie passe ensuite de l'individu à la communauté imaginée par la collectivité et il fait une référence directe à Benedict Anderson. Comme les individus, les communautés se constituent un répertoire de « référents identitaires collectifs ». Ces référents, pour reprendre les idées de Stuart Hall, ont une certaine *signification* et servent à établir la distinction entre les groupes. Certains groupes partagent certains traits et se distinguent d'autres groupes où ces traits sont absents ou possèdent une signification différente⁹⁹.

Le concept de l'identité individuelle ou de l'identité de groupe, toujours selon une perspective constructiviste, nous aide à comprendre le discours ainsi que les actions et les représentations des membres des communautés d'accueil ainsi que des membres des communautés ethnoculturelles francophones dans le cadre de leurs interactions avec les différents milieux éducatifs de la ville d'Ottawa. Cette identité et ces processus sont présents dans le processus d'intégration et en constituent des enjeux importants.

L'intégration

Il importe donc d'expliciter le concept d'intégration et de l'explorer dans le contexte des personnes immigrantes et du milieu scolaire en Ontario français. Le contexte est très important, car la signification de l'intégration varie en fonction du temps et de l'espace. Par exemple, en France, l'intégration est conçue en termes de sa contribution à la *nation*. Aux États-Unis, par contre, l'intégration a longtemps été associée à l'assimilation et au Québec, l'intégration n'est achevée qu'avec la pleine participation des personnes immigrantes à la

vie collective de la société¹⁰⁰. En Ontario, l'Office des affaires francophones propose un document énumérant des services « pour faciliter l'intégration des immigrants francophones... » dont le but est de les aider tout simplement à « s'établir dans la province »¹⁰¹. Le terme peut s'avérer extrêmement complexe. Au Québec, en particulier, lors des consultations sur les accommodements raisonnables, un groupe de chercheurs a produit un document de plus de 130 pages sur les « dimensions d'intégration des immigrants... » afin de cerner une définition convenable de ce terme¹⁰². Nous constatons que ce terme est polysémique. Il est aussi évolutif et son interprétation dépend du contexte historique.

Pour les sociologues, l'intégration est un processus ethnologique qui permet à un groupe de personnes « de se rapprocher et de devenir membres d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son système social », tout en gardant certains éléments de sa spécificité culturelle¹⁰³. La notion de processus nous permet de situer cette intégration dans un contexte constructiviste, c'est-à-dire, où les acteurs sociaux participent à un phénomène changeant et évolutif. Cette intégration nécessite deux conditions : une volonté de s'adapter de la part des nouveaux arrivants et la capacité de la communauté d'accueillir d'intégrer les nouveaux arrivants¹⁰⁴. L'intégration se distingue de l'assimilation qui tend à faire disparaître toute spécificité culturelle.

Nous utilisons souvent les termes accueil et intégration plus ou moins de façon interchangeable. Le moment est venu d'en faire la distinction. Nous faisons référence à l'étude de Phyllis Dalley sur le sujet de l'accueil en milieu minoritaire francophone en Alberta¹⁰⁵. Selon Dalley, l'accueil est un « acte culturel » distinct de l'intégration. Comme la définition d'accueil comprend la manière de recevoir quelqu'un et le lieu où l'on reçoit des

visiteurs, l'accueil peut s'avérer un événement important, mais de courte durée tandis que l'intégration s'échelonne sur une plus longue période chronologique. L'accueil mène à l'intégration et influence tout le processus. L'accueil pourrait se comparer à la première journée dans une nouvelle école tandis que l'intégration pourrait ressembler à l'apprentissage des règles et procédures ainsi que des référents culturels tout au long de l'année scolaire. Les observations de Dalley permettent de constater que « là où il y a convergence dans la conception de l'accueil – il s'agit de reconnaître l'autre –, les normes de mise en application sont sources de divergences fondamentalement culturelles »¹⁰⁶.

Il est important de déterminer à quel degré les obstacles à l'intégration constituent des barrières infranchissables. Dans les communautés « fragiles » comme les communautés francophones en milieu minoritaire, selon l'expression de McAndrew¹⁰⁷, l'ouverture à la diversité comporte des risques pour la cohésion sociale. Nous avons cherché, sans succès cependant, des exemples de discours qui s'opposent ouvertement à l'accueil des personnes immigrantes francophones par la communauté d'accueil en Ontario. Il y a donc une forme de convergence dans le discours public, dans le sens de Dalley, en ce qui concerne la conception de l'accueil, mais pas au niveau du processus d'accueillir. Subséquemment, il y a divergence dans le processus d'intégration et cette divergence se manifeste amplement dans le discours public autour du milieu scolaire en Ontario français.

Dans le cadre de cette recherche, nous allons faire référence assez souvent au terme intégration, mais nous allons éviter le terme immigrant. Nous allons préférer l'expression « l'intégration des francophones ethnoculturels ».

Les questions de recherche

Cette thèse vise à étudier l'histoire du REPFO depuis ses origines dans la communauté djibouto-somalienne d'Ottawa au cours des années 1990 jusqu'en 2010. Au cours de ces années, le REPFO a connu une évolution importante et une diversification de son champ d'activités. Il a connu un élargissement de ses bases au sein des diverses communautés ethnoculturelles francophones. En même temps, le REPFO est devenu un acteur de plus en plus accrédité par les institutions publiques, y compris les conseils scolaires et les divers ministères. Nous tenons pour hypothèse de travail que la pérennité du REPFO tient à plusieurs facteurs complexes liés aux communautés ethnoculturelles francophones et aux communautés d'accueil parmi lesquels figurent la capacité d'adaptation du REPFO, sa capacité de travailler avec les institutions et les individus de la communauté d'accueil, et l'adhérence à son énoncé de mission et à sa vision. Plus globalement, cette thèse vise à situer le REPFO dans le discours public sur la dualité linguistique au Canada, le multiculturalisme et les minorités de langue officielle. Nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le discours public ontarien sur l'intégration des francophones ethnoculturels dans les instances éducatives en langue française?
2. Comment les représentants du REPFO ont-ils développé leur perception de l'éducation en langue française dans la région d'Ottawa et quelle évolution peut-on observer depuis les années 1990 dans leurs perceptions du système scolaire?

3. Comment se sont déroulées les initiatives de rapprochement entre le REPFO et les différents milieux éducatifs de langue française de la région d’Ottawa depuis les années 1990?

4. Quelles sont les implications sociales, politiques et idéologiques, dans le contexte éducatif, de la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles (ou son absence)?

Notre texte est organisé en cinq chapitres. Le premier chapitre décrit la méthodologie de recherche, recense les écrits pertinents et décrit les ressources documentaires. Chacun des chapitres suivants porte sur une des questions de recherche exposées ci-dessus. Ainsi, le chapitre deux analyse le discours public portant sur l’intégration des immigrantes et immigrants. Le chapitre suivant retrace les origines du REPFO et son évolution jusqu’en 2010. Vient ensuite le chapitre quatre qui porte sur les initiatives du REPFO pour mettre en pratique son énoncé de mission. Le chapitre cinq porte sur les implications de l’intégration ou de l’exclusion pour les diverses communautés francophones de l’Ontario. La conclusion nous permet de revoir notre hypothèse de travail et d’examiner plusieurs hypothèses concurrentes¹⁰⁸.

Notes de référence : introduction

1 Marie McAndrew, « Les communautés « fragiles » peuvent-elles s’ouvrir à la diversité? Les défis éducatifs dans une perspective comparative », *Association canadienne d’éducation de langue française (ACELF)*, Toronto, 27 septembre 2007.

2 François Pierre Dufault, « Une campagne pour amener les nouveaux arrivants aux urnes », *Le Droit*, 9 avril 2010; Philippe Orfali, « Encore loin de la coupe aux lèvres », *Le Droit*, 8 octobre 2010 (en ligne).

3 Office des affaires francophones, www.ofa.on.ca/ [consulté le 27 mai 2011].

4 CESOC, Mot du directeur, <http://www.cesoc.ca/> [consulté le 18 avril 2012].

5 « Vers une nouvelle solidarité : une action communautaire concertée. Dialogue - Session de travail. Rapport. Toronto - 11 décembre 2004 », 4, www.urcmref.ca/ [consulté le 6 juillet 2011].

- 6 « L'UP/MREF renaît de ses cendres », *La Tribune de Toronto*, 2, 6 mars-avril 2010.
- 7 Entrevue avec Camélia Djama, le 16 mai 2011, 1-2.
- 8 « Des enseignants impliqués dans leur communauté », *L'Express Ottawa*, 3 décembre 2008, www.expressottawa.ca/ [consulté le 27 mai 2011].
- 9 Parents partenaires en éducation, « Histoire de l'organisme », <http://reseuppe.ca/> [consulté le 26 novembre 2010].
- 10 Chola Mulenga, « Les communautés diverses d'Ottawa : un aperçu des caractéristiques démographiques des minorités visibles d'Ottawa », *Bulletin du Conseil de planification sociale d'Ottawa*, 5,3, hiver 2005.
- 11 Marie-Josée Legault, « Les francophones d'Ottawa : une communauté diverse », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 11, 1 (2005).
- 12 Ginette M. Gratton et Jean-Marie Leroy, *Stratégie pour l'inclusion et la valorisation des cultures des francophones au sein du personnel enseignant du CÉPEO. Rapport de recherche sur les obstacles à l'intégration des minorités raciales et ethnoculturelles au personnel enseignant du CÉPEO* (Ottawa, CEPEO, 2005).
- 13 Jean-Denis Gabikini, *Étude d'identification des barrières systémiques et individuelles à la participation des parents des minorités raciales ethnoculturelles francophones aux conseils d'écoles ou sur divers comités dans la région d'Ottawa* (Ottawa, Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario, 2005).
- 14 Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France : histoire et institutions* (Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968), 150.
- 15 Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, 4^e édition, Tome II, *Le Régime britannique au Canada* (Montréal, Fides, 1960), 311.
- 16 Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation* (Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées au différences culturelles, 2008).
- 17 Awad el Karim Mohamed Ibrahim, *Hey, whassup homeboy? : Becoming Black; race, language, culture, and the politics of identity; African students in a Franco-Ontarian high school*, thèse de doctorat, University of Toronto, 1998.
- 18 Martin Pâquet, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981* (Montréal, Boréal, 2005), 18.
- 19 *Ibid.*
- 20 André Liebich, « Minorités, identité, modernité », dans Guy Laforest et Philippe de Lara, dir., *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1998), 345.
- 21 Denise Helly, « Les politiques d'immigration au Canada de 1867 à nos jours », *Hommes et migrations* (1987) 1200 (1996) : 6.
- 22 *Ibid.*
- 23 Jack Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité* (Commissariat aux langues officielles, 2002), 2-3.
- 24 Marcel Martel, « Le dialogue avec l'Autre : les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration, 1927-1968 », *Revue de la Société historique du Canada, Nouvelle série* 6 (1995), 287.
- 25 Diane Farmer, « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal, Fides, 2008).
- 26 J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés... op. cit.*, 24.
- 27 « Portrait de la communauté francophone de l'Ontario: les profils statistiques (1999, 2005 et 2009) » Office des affaires francophones, www.ofa.gov.on.ca/ [consulté le 23 février 2011].
- 28 Ronald Bisson, Patricia Ahouansou et Charles Draper, *Rapport final : état des lieux de l'immigration d'expression française à Ottawa* (27 octobre 2009), 106.

- 29 D. Farmer, « L'immigration francophone en contexte minoritaire : ..., *loc. cit.*, 121.
- 30 Phyllis Dalley, « Définir l'accueil : enjeu pour l'immigration en milieu minoritaire francophone en Alberta », *Francophonies d'Amérique*, 16 (2003), 77.
- 31 Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Trad. Denis-Armand Canal. (Paris, Flammarion, 1994), 28.
- 32 *Ibid.* 41.
- 33 Normand Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone à l'épreuve de l'analyse du discours » dans Nathalie Bélanger, Nicolas Garant, Phyllis Dalley et Tina Desabrais, dir., *Produire et reproduire la francophonie en la nommant* (Sudbury, Éditions Prise de parole, 2010), 22.
- 34 P. Dalley. « Définir l'accueil: enjeu pour l'immigration...*op. cit.* 77.
- 35 C. Taylor, *Multiculturalisme...* *op. cit.*, 28, 29.
- 36 *Ibid.*, 52.
- 37 Diane Farmer et Normand Labrie. « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes : comment se structurent les rapports entre les institutions, les parents et le monde communautaire? », *Revue des sciences de l'éducation*, 34, 2, (2008) : 378.
- 38 Diane Farmer, Yvonne Kabeya, Normand Labrie et Denise Wilson, *La relation école-familles francophones d'origine immigrante à Toronto*. (Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, Université de Toronto, 2003), 87.
- 39 C. Taylor, *Multiculturalisme...* *op. cit.*, 41.
- 40 David Welch, *The social construction of Franco-Ontarian interests towards French language schooling: 19th century to 1980s*, thèse de doctorat, University of Toronto, 1998, 42-45.
- 41 Normand Labrie et Sylvie A. Lamoureux, dir., *L'éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux* (Sudbury, Éditions Prise de parole, 2003), 14.
- 42 M. McAndrew, *Les communautés « fragiles » peuvent-elles s'ouvrir à la diversité?...* *op. cit.*
- 43 Marie McAndrew et France Gagnon, dir., *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées : Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique* (Paris, L'Harmattan, 2000).
- 44 *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada : document élaboré dans la foulée du 60^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française* (Toronto, ACELF, 2008) 7.
45. M. McAndrew, *Les communautés « fragiles » peuvent-elles s'ouvrir à la diversité?...* *op. cit.*, diapos. 4.
- 46 *Ibid.*, diapos. 42.
- 47 J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés ...*, *op. cit.*, 46.
- 48 Monica Heller, *Éléments d'une sociolinguistique critique* (Paris, Didier, 2002), 18.
- 49 Monica Heller et Hélène Budach, « La mondialisation et la transformation des discours identitaires chez une minorité linguistique » *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 69/2, 155-166.
- 50 M. Heller, *Éléments d'une sociolinguistique critique*. *op. cit.*
- 51 « Les francophones en Ontario : Profil statistique 2005—Profil général », Ontario, Office des affaires francophones, www.ofa.gov.on.ca/ [consulté le 24 février 2011].
- 52 *Loi sur les services en français* (Ontario) www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/ [consulté le 16 septembre 2011].
- 53 *Charte canadienne des droits et libertés*, Article 23, *Droits à l'instruction dans la langue de la minorité*, www.ulaval.ca [consulté le 17 avril 2012].
- 54 Assemblée de la francophonie de l'Ontario, <http://afo.franco.ca/> [consulté le 18 février 2011].
- 55 Abdourahim Said, « Éviter le piège des associations!!!», *Waajib*, le 10 novembre 2008, 1. www.waajib.com/ [consulté le 24 février 2011].
- 56 Timothy J. Stanley, *Contesting white supremacy : school segregation, anti-racism, and the making of Chinese Canadians* (Vancouver, UBC Press, 2011).

- 57 M. Pâquet, *Tracer les marges de la cité*, op. cit., 241.
- 58 *Ibid.*, 18.
- 59 Peter S. Li, *Destination Canada: immigration debates and issues*. Oxford University Press, 2003, 57.
- 60 *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/> [consulté le 27 octobre 2011].
- 61 Alex Derry, « Political correctness gone mad? The UN upbraids Canada for its use of the term 'visible minority' », *Macleans*, 10 août 2011, www2.macleans.ca/ [consulté le 25 octobre 2011].
- 62 *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, <http://lois.justice.gc.ca/> [consulté le 15 septembre 2011].
- 63 R. Bisson, *Rapport final : état des lieux...*, op. cit., 105.
- 64 Société Gabikini, *Étude d'identification des barrières systémiques...*, op. cit., 15.
- 65 P. Li, *Destination Canada...*, op. cit., 173.
- 66 M. Pâquet, *Tracer les marges de la cité...* op. cit., 18.
- 67 Mohammed Brihmi, « L'incorporation citoyenne des membres des minorités ethniques francophones », *L'Express de Toronto*, 20 mars 2007. [consulté le 27 août 2010].
- 68 Yves Frenette, « Immigration et francophonie canadienne au tournant du XXI^e siècle », dans Dean Louder et Éric Waddell, dir., *Franco-Amérique*. (Sillery, Septentrion, 2008), 345.
- 69 M. Pâquet, *Tracer les marges de la cité...*, op. cit., 18.
- 70 Annie Pilote et Marie-Odile Magnan, « L'école de la minorité francophone : l'institution à l'épreuve des acteurs » dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. (Montréal, Fides, 2008), 275.
- 71 Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997), 30.
- 72 Yvan Morin, « L'émergence de l'Ontario français et de son processus identitaire : au seuil des luttes scolaires, 1904-1910. » dans Yves Herry et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007), 21; Diane Gérin-Lajoie, « Le rapport à l'identité dans les écoles situées en milieu francophone minoritaire », dans Yves Herry et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007), 48.
- 73 Joseph-Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*. (Sudbury, Prise de parole, 2007); A. Pilote et M.-O. Magnan, « L'école de la minorité francophone...», loc. cit.
- 74 Diane Gérin-Lajoie, « Le travail enseignant en milieu minoritaire » dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy, dir., *Francophonie, minorités et pédagogie* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008), 65.
- 75 Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'éducation en Ontario français », dans Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton N.-B., Éditions de l'Acadie, 1999), 441; Michael Behiels, *Canada's Francophone Minority Communities: Constitutional Renewal and the Winning of School Governance* (Montreal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003), 137.
- 76 Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé...*, op. cit., 68.
- 77 Michel Bock, « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert, & Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (s.v., Fides, 2008), 171.
- 78 Bruce Curtis, *Building the educational state: Canada West, 1836-1871*. (London, The Althouse Press, 1988), 12-13.
- 79 Chad Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne. Éducation, culture économie*. (Ottawa, Presses De l'Université D'Ottawa, 1993).
- 80 « Loi sur l'éducation (Ontario) » www.e-laws.gov.on.ca/ [consulté le 16 septembre 2011].

- 81 Michael Behiels, *La francophonie canadienne : renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2005).
- 82 *Ibid.*, xxvii.
- 83 *Ibid.*, xxi.
- 84 Daniel Bourgeois, « Bilan de la pleine gestion scolaire assurée par l'application de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* », dans Yves Herry et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone*, (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007).
- 85 *Ibid.*, 213-214.
- 86 *Ibid.*, 214.
- 87 *Ibid.*, 215.
- 88 *Ibid.*, 216.
- 89 Normand Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone à l'épreuve de l'analyse du discours », dans Nathalie Bélanger, Nicolas Garant, Phyllis Dalley et Tina Desabrais, dir., *Produire et reproduire la francophonie en la nommant* (Sudbury, Éditions Prise de parole 2010), 26.
- 90 D. Farmer et N. Labrie, « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes... » *loc. cit.*, 394.
- 91 Y. Frenette, « Immigration et francophonie canadienne... », *loc. cit.*, 345.
- 92 C. Taylor, *Multiculturalisme... op. cit.*, 49-50.
- 93 *Ibid.*, 51.
- 94 Stuart Hall, ed., *Representation: cultural representations and signifying practices* (London, Sage/Open University, 1997).
- 95 *Ibid.*, 10.
- 96 Benedict R. Anderson, *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism* (London, Verso, 1983)
- 97 N. Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone... » *op. cit.*, 22.
- 98 *Ibid.*, 23.
- 99 *Ibid.*, 26.
- 100 Micheline Labelle, Ann-Marie Field et Jean-Claude Icart, *Les dimensions d'intégration des immigrants des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec : Document de travail présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accès et d'intégration reliées aux différences culturelles (CCPARDC)*, Québec, 31 août 2007. <http://www.criec.uqam.ca/> [consulté le 20 avril 2012], 9-20.
- 101 Office des affaires francophones, *Les programmes gouvernementaux pour faciliter l'intégration des immigrants francophones en Ontario*, <http://www.ofa.gov.on.ca/> [consulté le 20 avril 2012].
- 102 M. Labelle et.al. *Les dimensions d'intégration... op. cit.*
- 103 Toupictionnaire : le dictionnaire de politique www.toupie.org/ [consulté le 2 février 2012].
- 104 Définition de l'intégration, www.toupie.org/Dictionnaire/Integration.htm [consulté le 23 octobre 2011].
- 105 Phyllis Dalley, « Définir l'accueil: enjeu pour l'immigration en milieu minoritaire... », *op. cit.* 67-68.
- 106 *Ibid.*, 77.
- 107 M. McAndrew, *Les communautés « fragiles » peuvent-elles s'ouvrir à la diversité?... op. cit.*
- 108 Robert K. Yin. *Case study research: design and methods, 4th edition.* (Thousand Oaks, California, SAGE Publications, 2009), 130.

Chapitre 1

La méthodologie d'une recherche historique

Ce chapitre porte sur la méthodologie de recherche utilisée pour notre recherche.

Nous commençons par une description et une justification de la méthodologie de recherche retenue pour cette thèse. Ensuite, nous proposons d'étayer les éléments de notre recension des écrits scientifiques qui portent sur notre problématique. Nous décrivons par la suite les principaux types de ressources documentaires auxquels nous avons eu recours et nous expliquons quelques-uns des défis que posent certains de ces documents. Le chapitre se termine par une explication des contributions de cette recherche à la compréhension de la problématique ainsi qu'un exposé des limites de la recherche.

La méthodologie historique

Nous devons préciser comment se situe cette recherche dans le cadre d'une recherche historique. Tout d'abord, nous devons établir que la méthode historique constitue une méthode de recherche pertinente et appropriée à l'objet d'étude proposé. Une telle approche peut s'avérer téméraire pour retracer l'évolution d'un organisme qui compte à peine une décennie d'existence. Une recherche historique, selon d'aucuns, convient lorsqu'il faut interroger le passé par des documents alors que les témoins des événements sont décédés. Qui plus est, les documents historiques sont tenus d'être classés et répertoriés dans des fonds d'archives. Une étude historique auprès des personnes vivantes et encore actives dans les événements dont il est question risque de paraître comme un documentaire ou

comme du journalisme. Cependant, notre sujet d'étude, le REPFO, possède une histoire, un passé, qui a changé et continue de changer. De plus, l'étude du REPFO exige une mise en contexte historique de cet organisme et de ses relations avec le système scolaire local.

Nous devons maintenant nous interroger afin de savoir si la recherche proposée est compatible avec la méthode historique. Par cette méthode, un historien puise des faits dans des sources, appelées documents, afin de créer, selon Paul Veyne, une « description de ce qui est spécifique, c'est-à-dire compréhensible, dans les événements humains »¹. Nous devons d'abord expliquer ce que l'on entend par un fait, ensuite, nous développons le concept de document afin de décrire la nature du récit historique et le rôle de l'historien dans la construction de ce récit.

Les faits, pour les historiens, sont des faits du passé. Ces faits nous aident à comprendre le passé, mais les faits, selon Veyne, « n'existent pas à l'état isolé : l'historien les trouve tout organisés en ensembles où ils jouent le rôle de causes, fins, occasions, hasards, prétextes, etc. »². Toujours selon Veyne, le travail de l'historien consiste à retrouver l'organisation de ces causes, de ces fins et de ces occasions qui expliquent les faits de l'histoire. Cette recherche de faits nous permet d'accomplir, dans le cas du REPFO, ce qu'Alain Boyer considère être le rôle de l'historien. Boyer attribue à Raymond Aron la description de l'historien comme celui qui « repère des séries, des ordres, des continuités et des ruptures, des entrecroisements par lesquels émergent complexité et nouveauté »³. En bref, dans notre recherche, nous avons cherché à identifier les faits qui renseignent sur le passé du REPFO : l'organisation des forums sur la justice, la coordination des programmes

comme Le Relais et les sollicitations de financement auprès des divers bailleurs de fonds, etc.

Les faits parviennent à l'historien grâce aux documents ou aux « sources ». Ici, nous nous inspirons de l'historien français, Henri-Irénée Marrou. Il était spécialiste de l'histoire du christianisme primitif, un domaine où les faits nous parviennent presque entièrement par la voie des documents écrits. Il évoque la difficulté de répondre à certaines questions historiques lorsque la documentation est inadéquate, une difficulté pour son propre champ d'études. Ensuite, il évoque la difficulté où les documents sont trop nombreux, une difficulté qu'il identifie comme « le cas normal en histoire contemporaine »⁴. Marrou parlait de son propre champ de recherche où « le chercheur succombe sous le poids des archives accumulées et désormais trop bien conservées »⁵, mais la recherche sur le REPFO, ironie du sort, repose sur des documents contemporains, non archivés et mal conservés. En effet, notre travail repose sur des documents écrits, des documents électroniques, ainsi que des entrevues avec des individus ayant connaissance du REPFO.

La méthode historique

Passons maintenant du domaine de la philosophie de l'histoire à la pratique de l'histoire. Marrou est très éloquent, mais Jocelyn Létourneau est plus pragmatique. Nous nous inspirons de Létourneau, un historien canadien, pour les techniques d'analyse des documents historiques. Létourneau identifie cinq étapes de recherche de tout document qu'il soit de nature écrite, électronique ou même qu'il s'agisse d'une entrevue. Ces étapes comprennent :

- la « mise en contexte du document [ou du texte de l'entrevue] par rapport à une question intellectuelle »;
- des « notes sur le cadre historique et l'origine », du document ou du texte de l'entrevue;
- une reconstitution des principales parties du schéma et l'analyse proprement dite « des particularités et subtilités » du document ou de l'entrevue; et
- un « bilan d'ensemble » où l'on porte un « jugement d'ensemble sur les qualités intrinsèques et extrinsèques du document »⁶.

Dans le cas du REPFO, et selon les étapes de recherche de documents décrites par Létourneau, nous avons cherché à mettre tout document en contexte et à expliciter les liens avec les questions de recherche. Par exemple, lorsque nous avons découvert un document parlant d'un forum sur la justice organisé par le REPFO, nous avons situé ce document dans la problématique des jeunes hommes de la communauté djibouto-somalienne, la communauté où le REPFO a pris ses origines. Ce même forum a cherché des solutions à la délinquance juvénile qui commence, selon eux, par le décrochage scolaire. Ce décrochage implique le CEPEO dans la recherche de solutions qui mènent à un programme d'activité physique après les heures de classe géré par le Patro d'Ottawa.

Létourneau décrit aussi les éléments nécessaires à l'analyse du document, les détails portant sur « le cadre historique et l'origine du document »⁷. L'analyse du document, selon Létourneau, porte sur l'authenticité du document. Cette exigence d'authenticité concerne la question de datation du document, l'identification de l'auteur, l'établissement de l'intention de l'auteur ainsi que l'identification de l'auditoire ciblé, entre autres. Par exemple, s'agit-il

d'un document photocopié, ou l'auteur est-il un témoin direct ou prend-il ses informations d'une autre source? Dans le cas du REPFO, l'analyse s'avère particulièrement difficile. Rares sont les documents qui identifient l'auteur ou qui établissent la date. Un grand nombre de documents consultés existent sous forme électronique seulement. (À cause d'une fermeture temporaire du site Web, tous les documents électroniques portent la date de création correspondant à la réouverture du site.) Rares aussi sont les documents dont l'auditoire est évident. Ainsi, les documents dont nous avons été en présence manquaient de perspective historique.

Létourneau explique ensuite la nécessité de l'analyse « du schéma et analyse du document »⁸, que je comprends par le concept d'analyse interne du document. Nous avons préparé pour chaque document du REPFO retenu une telle analyse. Nous avons analysé les divisions et subdivisions du texte et nous avons noté les « particularités et subtilités du document »⁹. Par exemple, en analysant le journal, *Waajib*, très critique à l'égard du REPFO, nous avons cherché à identifier l'auteur de l'article en question et nous avons mené une recherche complémentaire afin de comprendre ses perspectives. L'auteur de l'article en question venait d'immigrer au Canada et adoptait une perspective très contestataire à l'égard des autorités scolaires « franco-ontariennes ».

Finalement, Létourneau recommande de porter un jugement d'ensemble sur « les qualités intrinsèques et extrinsèques du document »¹⁰. C'est ce que nous avons fait pour chaque document en nous interrogeant sur ce que le document pouvait nous permettre de comprendre au sujet du phénomène de l'intégration des personnes immigrantes dans la société d'accueil. Dans le cas du REPFO, nous avons constaté un débat de société au sujet

de l'attitude à prendre à l'égard des autorités scolaires. Un dénommé Ibaro Ibrahim écrit dans *Waajib* qu'il faut ouvrir « une ligne de communication avec les responsables scolaires » du CEPEO à cause des « conflits culturels » entre les djibouto-somaliens et le « mode de vie occidentale [sic] »¹¹. L'éditeur du journal réplique qu'il faut éviter « le piège des associations !!! », car une telle association de parents qui se veut un moyen de pression de la communauté somalienne francophone perdait sa raison d'être en s'associant à « nos adversaires » de « la haute administration des écoles publiques francophones ». Nous allons poursuivre l'analyse de ce document dans le chapitre sur l'histoire récente du REPFO, car l'article du *Waajib* vise implicitement le REPFO.

Le document et l'historien

Cela nous ramène encore une fois à Marrou qui définit un document comme « toute source d'information dont l'esprit de l'historien sait tirer quelque chose pour la connaissance du passé humain, envisagé sous l'angle de la question qui lui a été posée »¹². Cette question nous ramène maintenant aux liens entre les faits, les documents et le récit historique, à proprement parler. C'est à travers le document que l'historien accède au passé et commence à construire son récit. Cependant, Marrou nous rappelle que la démarche logique ne commence pas par les documents recensés, mais par la « la délimitation et la conception du sujet »¹³. Il s'agit, en effet, d'une série de questions de recherche, et ces questions, bien posées, « se présente[nt] sous la forme d'une hypothèse à vérifier »¹⁴. Marrou précise que la qualité de la recherche dépend de la qualité des questions que le chercheur réussit à formuler. Nous avons déjà présenté nos questions de recherche grâce auxquelles

nous cherchons à mieux comprendre le phénomène de l'intégration des immigrantes et immigrants ethnoculturels francophones au sein du système scolaire de langue française de la ville d'Ottawa. Notre hypothèse de travail nous encourage à croire à un nouveau paradigme dans le phénomène de l'intégration des francophones ethnoculturels et des communautés d'accueil.

Nous abordons maintenant le dernier élément de notre examen de la méthode de recherche historique, soit le rôle de l'historien dans cette construction. Marrou nous rappelle que l'« histoire est inséparable de l'historien »¹⁵. Son rappel fait écho à celui de l'historien britannique, Edward Hallett Carr, qui s'exprime de façon semblable lors qu'il dit : « Study the historian before you begin to study the facts »¹⁶. L'histoire est née, après tout, dans l'esprit du chercheur. C'est là où il combine les faits révélés par les documents, les questions de recherche, et sa culture personnelle pour « construire », dans le sens des constructivistes, une réalité. Vient ensuite la tentative de coucher cette réalité sur papier. Cette interprétation du passé, quoique relative, est valide dans la mesure où l'historien a su poser adéquatement les questions de recherche et analyser les documents pertinents afin de créer un récit qui permet, selon Marrou, « cette rencontre de l'autre »¹⁷. Vers la fin du présent chapitre, nous présenterons un aperçu de la « culture personnelle » du chercheur que nous sommes.

Exemples de recherches historiques

Nous avons répertorié de nombreuses histoires qui s'intéressent au sujet de l'éducation au Canada et en établissent des synthèses. Dès 1957, Charles Phillips tente de

tracer « *The Development of Education in Canada*, dans une histoire encyclopédique¹⁸. En réaction à cet ouvrage, le collectif Wilson, Stamp, Audet tente de situer l'histoire de l'éducation dans son contexte social, économique et intellectuel dans leur *Canadian Education: A History*, publié en 1970¹⁹. Par la suite, dans le contexte plus restreint d'une étude provinciale, Bruce Curtis décrit, selon une perspective marxiste, les luttes entre les autorités locales et les « governing classes » dans *Building the Educational State: Canada West, 1836-1871*²⁰. Jean-Pierre Charland, dans ses ouvrages portant sur la province de Québec, adopte une perspective « économique », sinon marxiste, dans ses histoires de l'éducation au Québec²¹. Toutes ces synthèses servent à démontrer la validité de l'éducation comme sujet de recherche historique à grande échelle et elles présentent le cadre d'une histoire selon la perspective étatique ou nationale. Cette « grande » histoire nous aide à comprendre en partie non seulement le contexte dans lequel fonctionne le système scolaire de langue française à Ottawa, mais aussi le contexte dans lequel s'inscrivent les initiatives du REPFO.

Nous avons répertorié de nombreux exemples de recherches historiques qui s'avèrent plus ouvertes à la complexité, à l'ambiguïté et aux discontinuités que les synthèses historiques. Ces histoires font partie, elles aussi, de l'histoire de l'éducation. Nous avons recensé plusieurs exemples d'études historiques des événements spécifiques ou locaux ayant un intérêt et des retombées plus vastes. C'est le cas pour Robert Gidney et Winn Millar dans *Inventing Secondary Education: The Rise of the High School in Nineteenth-Century Ontario*²². Ils ont retracé l'évolution du système d'éducation secondaire en Ontario et ils ont conclu que le système d'éducation secondaire en Ontario était le résultat d'influences

multiples. Les pressions et les suggestions des instances locales avaient autant d'influence que les efforts des fonctionnaires du ministère de l'Éducation. Dans le même ordre d'idées, Andrée Dufour a constaté que « la scolarisation au Bas-Canada fut, dans une large mesure, le fruit d'une action réciproque, ou plus précisément d'une interaction entre l'État et les communautés locales »²³ entre les années 1826 et 1859.

L'histoire de l'éducation vise souvent des situations ayant des implications pour la communauté minoritaire aussi bien que pour la société d'accueil. C'est le cas dans la recherche que Miguel Simao Andrade a menée sur « la Commission des écoles catholiques de Montréal et la prise en compte du pluralisme ethnique et religieux » entre 1977 et 1998²⁴. Face aux catholiques conservateurs qui ont refusé l'accommodelement des personnes immigrantes non catholiques, le gouvernement provincial a créé la Commission scolaire de Montréal qui fut organisé sur une base linguistique plutôt que confessionnelle. Timothy J. Stanley offre un autre exemple du rôle du conseil scolaire dans le domaine de l'éducation²⁵. Le conseil scolaire de Victoria en Colombie-Britannique avait tenté d'instaurer une politique de ségrégation à l'égard de certains élèves. En réaction, toute la communauté d'origine chinoise a boycotté les écoles publiques de Victoria pendant l'année scolaire 1922-23. Les autorités scolaires ont refusé de reconnaître que leur politique de ségrégation était raciste, mais Stanley a conclu que leurs actions constituaient, en effet, des gestes racistes. Pour finir, nous proposons une dernière étude historique tirée de l'histoire des Franco-Ontariens. Jack Cécillon a mené une recherche sur le débat sur l'éducation en langue française dans la région de Windsor, en Ontario, entre 1851 et 1910. Il a constaté que la lutte pour la

survivance de la langue française dans la région de Windsor a commencé longtemps avant l'imposition du Règlement XVII au début du XX^e siècle²⁶.

En conclusion, la méthodologie historique nous semble cohérente pour le sujet à l'étude et pour les questions de recherche qui tentent, toujours d'après Marrou, de « dégager une intelligibilité » au sujet de l'activité humaine²⁷.

La recension des écrits

Dans cette section, nous présentons et analysons les écrits qui sont pertinents à la compréhension de cette recherche. Nous commençons par un examen de l'historiographie de l'Ontario français dans le but de situer le REPFO dans ce contexte. Ensuite, nous examinons les écrits plutôt sociologiques portant sur l'école de langue française en Ontario et les enjeux identitaires pour la minorité linguistique. Nous présentons et analysons ensuite les écrits qui nous renseignent sur l'immigration des francophones ethnoculturels et sur les défis relatifs à leur intégration dans la communauté d'accueil et particulièrement dans le système scolaire.

Historiographie de l'Ontario français

Nous présentons d'abord trois ouvrages de synthèse historique de l'Ontario français et une contribution à un collectif qui tente de situer l'histoire de l'Ontario français dans le contexte des francophonies minoritaires au Canada. Pour chaque ouvrage, nous présentons brièvement la perception des auteurs au sujet du système scolaire de langue française. Ensuite, nous identifions leur perception de la communauté francophone en Ontario et spécifiquement sur la place qu'y occupent les francophones ethnoculturels.

L'historiographie de l'Ontario français s'avère assez récente. Robert Choquette, cité en 1981, affirme d'ailleurs que « l'histoire de l'Ontario français reste à faire »²⁸. En effet, aucune tentative de synthèse ne peut être répertoriée avant les années 1980. Une première synthèse paraît en 1980. Il s'agit de *l'Ontario français, historique, l'histoire des « Franco-Ontariens »*, sous la plume de Choquette lui-même²⁹. Le récit remonte jusqu'au XVII^e siècle, mais la principale contribution de Choquette fait état de ses recherches au sujet de l'Église catholique canadienne-française et de son rôle dans la colonisation de l'Ontario au XIX^e et au XX^e siècles. Son texte présente une version « structurelle » des événements, qui privilégie l'analyse du rôle des institutions telles que l'Église catholique et les relations de ces institutions avec le gouvernement de l'Ontario. Sur les 10 chapitres, deux portent entièrement sur l'histoire des luttes scolaires et la Crise du Règlement XVII. Son interprétation paraît plutôt « triomphaliste » vu qu'il démontre comment les Franco-Ontariens ont résisté et ont survécu à travers le temps. Il fait l'apologie de son époque (les années 1980) qui, selon lui, marque le « début de l'essor culturel et artistique de ce groupe »³⁰. Dans son ouvrage, on trouve peu de référence à la diversité régionale, socio-économique, etc., chez les Franco-Ontariens.

Une douzaine d'années plus tard, sous la direction de Cornelius J. Jaenen, une dizaine d'auteurs traitent de l'histoire, de l'économie et de l'évolution de l'identité franco-ontarienne dans le collectif *Les Franco-Ontariens*³¹. Dans l'ensemble de l'ouvrage, le concept de l'Ontario français que l'on y retrouve s'avère être celui d'une communauté homogène plutôt traditionnelle, en transition vers l'urbanisation et la modernisation. Dans une ouverture à l'histoire sociale, Fernand Carrière y décrit d'ailleurs la « métamorphose de la communauté franco-ontarienne » qui s'est produite entre 1960 et 1985. Ce n'est pas la

diversité culturelle dont il parle, mais ceux « qu'on appelle les assimilés, ou les franco-gènes »³² à qui il propose de faire une ouverture afin de les intégrer à la communauté franco-ontarienne. Dans cet ouvrage, le système scolaire ne mérite aucun chapitre en particulier, bien que la Crise du Règlement XVII mérite huit pages rédigées par Pierre Savard dans le chapitre sur les « Relations avec le Québec ». Aussi récemment qu'en 1993, les historiens de *Les Franco-Ontariens* passent sous silence l'évolution ethnoculturelle de la francophonie ontarienne .

En 1999, Joseph Yvon Thériault dirige un collectif intitulé, *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, qui tente de faire la synthèse des « francophonies minoritaires et acadienne ». On y trouve « d'anciennes réalités historiques », mais surtout des « réalités contemporaines »³³. Gaétan Gervais signe le texte sur l'histoire de l'Ontario français. Il y consacre une large part à la survivance et à l'identité culturelle qui reposent « d'abord sur des critères culturels, tels que la langue, l'enseignement, la culture et l'histoire »³⁴. Un autre thème retenu dans *Francophonies minoritaires* est l'éducation. Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, dans leur texte sur l'éducation en Ontario français, démontrent comment l'éducation est « intimement liée... à l'histoire des institutions francophones de la province et à celle de son peuple »³⁵. Dans leur texte, ce peuple se présente comme homogène, et les auteurs restent imperméables à une vision ethnoculturelle de la francophonie ontarienne.

Cinq ans plus tard, en 2004, les historiens Michel Bock et Gaétan Gervais publient *L'Ontario français : des Pays-d'en-Haut à nos jours*, un manuel scolaire dont le texte repose sur de solides recherches académiques. En ce qui concerne la période ultérieure à 1960, les auteurs accordent beaucoup d'importance aux revendications scolaires et

constitutionnelles, à la culture et aux organismes de l'Ontario français. On y aborde aussi la question de l'identité et de la diversité ethnoculturelle suite à l'immigration de « la minorité raciale francophone » ou des « minorités ethniques », sans jamais toutefois définir les termes³⁶. L'intégration ou l'assimilation des immigrantes et immigrants se manifeste comme des défis. Le texte laisse entrevoir la réticence devant ce défi où la « communauté franco-ontarienne semble avoir compris qu'elle ne peut se passer de l'apport des minorités ethnoculturelles à son développement et qu'elle doit prendre des mesures concrètes pour favoriser leur inclusion »³⁷. Pour la première fois, les francophones ethnoculturels font leur entrée dans les synthèses historiques, mais seulement à travers le discours du groupe dominant.

Dans les grandes synthèses recensées, les luttes scolaires reçoivent beaucoup d'attention. L'éducation elle-même est toujours liée à l'identité culturelle et à la survivance de la langue française. L'école et le système scolaire restent au cœur des préoccupations des auteurs de l'Ontario français.

Le système scolaire franco-ontarien

Puisque l'école est le lieu de rencontre des Franco-Ontariens de souche et des francophones ethnoculturels, nous tenons à décrire l'importance de ce système pour les uns comme pour les autres. De très nombreux écrits portent sur le système scolaire en langue française en Ontario. Nous choisissons de présenter deux ensembles : ceux qui nous renseignent sur le système scolaire et ceux qui nous parlent des rapports à l'altérité dans les écoles de ce système.

Trois thèses à caractère historique figurent dans notre recension, chacune proposant une hypothèse que nous tenons à prendre en considération dans le contexte spécifique des tentatives de rapprochement du REPFO avec le système scolaire de langue française de la ville d’Ottawa.

La thèse de Gaffield s’intéresse à l’histoire sociale des relations entre la famille et l’école dans le comté de Prescott dans l’Est de l’Ontario pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle. À cette époque, ce comté était au centre de la controverse sur la langue d’enseignement en Ontario. Gaffield compare les écrits des autorités et des dirigeants sociaux avec les opinions et l’expérience réelles des résidents de cette région. Son étude fait ressortir l’importance de l’influence des francophones de la communauté locale face aux autorités provinciales et aux communautés locales anglophones dans le développement du système scolaire. Cette influence « mena à la naissance de leur identité comme Franco-Ontariens »³⁸ ce qui suggère que les Franco-Ontariens sont capables de s’adapter à de nouvelles situations. L’auteur conclut que le changement social « a créé de nouvelles mentalités »³⁹. Voici donc au moins une hypothèse à prendre en considération dans la recherche sur les relations entre les francophones ethnoculturels et les autorités scolaires de la ville d’Ottawa de nos jours. Les Franco-Ontariens sont-ils capables de créer une nouvelle mentalité dans le contexte des tentatives d’intégration des nouveaux arrivants un siècle et demi plus tard où l’identité franco-ontarienne se définit toujours par rapport aux revendications historiques comme Daniel Bourgeois l’a démontré dans sa recherche sur la gestion scolaire⁴⁰?

La thèse de Danielle Coulombe explore le volet scolaire du développement d'une communauté canadienne-française dans le Nord de l'Ontario au cours des années 1917-1942. Il s'agit de la colonisation de la région de Hearst. Elle a étudié les expériences d'une congrégation de religieuses québécoises qui, à la demande de l'évêque de Hearst, a tenté de mettre en place un système d'écoles catholiques de langue française dans ce village du Nord de l'Ontario. Nous nous rappelons que c'était à ce moment que le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du Règlement XVII, tentait de mettre fin à tout enseignement en français dans la province. À la mort de l'évêque, Mgr Joseph Hallé, en 1939, les religieuses quittent Hearst pour retourner au Québec. Un des motifs, selon la mère supérieure, était que « la congrégation ne peut plus soutenir cette mission, qui exige des enseignantes bilingues et qualifiées selon les normes ontariennes »⁴¹. Coulombe trouve que « ces religieuses s'avèrent des collaboratrices indispensables à la mise en place du système scolaire catholique de langue française à Hearst et, par le fait même, à la réalisation du projet global de société des clérico-nationalistes »⁴². Elle trouve cependant que le projet de société « clérico-nationaliste » ne répondait pas aux réalités des pionniers de la région de Hearst « qui viennent s'installer dans la région de Hearst... d'abord pour des motifs économiques. Ces motifs ont préséance sur les questions idéologiques et linguistiques »⁴³. La thèse aborde la question de la motivation des Canadiens français qui s'installaient dans le Nord de l'Ontario au début du XX^e siècle. Elle constate l'écart qui existe entre les autorités scolaires et la communauté qu'elles desservaient, un écart qui a provoqué le départ de cette congrégation de soeurs. La thèse de Coulombe aborde les questions de motivation des acteurs du domaine scolaire, soit les autorités et les parents, et des relations entre l'école et la communauté.

Gaffield abordait également la question des mentalités dans sa thèse. Qu'en est-il des motivations des francophones ethnoculturels et des motivations des dirigeants du système scolaire franco-ontarien à Ottawa de nos jours? Le rôle de la motivation linguistique ou celle de la motivation économique dans le cas de francophones ethnoculturels reste à analyser dans le cas du groupe REPFO. On pourrait se demander, par exemple, comment se compare la Politique d'aménagement linguistique (PAL) du système scolaire franco-ontarien de nos jours au « projet global de société » identifié par Coulombe.

La thèse de David Welch, quant à elle, explore les perspectives des diverses communautés franco-ontariennes à l'égard de l'éducation pendant les XIX^e et XX^x siècles. Il explore les rapports entre les questions scolaires et trois aspects historiques et sociologiques de la vie en Ontario : le développement du capitalisme, le rôle prépondérant de l'Église catholique et le rôle centralisateur du système scolaire provincial, « the Educational State »⁴⁴. La thèse fait ressortir la multiplicité de perspectives au sujet des écoles et de l'éducation. Welch démontre comment la communauté franco-ontarienne, loin d'être homogène, se trouve fragmentée par classes sociales, par régions, entre la ville et le milieu rural et entre les différentes variétés du parler français. Il va plus loin encore en proposant une fragmentation générationnelle aussi, entre les traditionalistes, les pragmatistes et une « third generation »⁴⁵. Par conséquent, ces différents groupes n'ont pas partagé les mêmes champs d'intérêt, n'ont pas partagé le même discours et n'ont jamais formé une masse homogène, surtout par rapport aux questions scolaires. Cette fragmentation ne semble pas avoir diminué l'importance de l'école « as the main site of struggle in defense of French language rights »⁴⁶. Sa thèse établit l'importance du système scolaire pour les différentes

communautés francophones même si chacune en avait une perception différente. Il est à noter que la fragmentation de la communauté franco-ontarienne décrite par Welch passe sous silence la diversité ethnoculturelle grandissante au cours des années 1980. La thèse de Welch, soutenue en 1988, permet d'émettre l'hypothèse que la multiplicité des points de vue au sujet de l'école de la part des francophones de souche trouvera sa contrepartie chez les francophones ethnoculturels.

Les études en sociologie

Monica Heller et son équipe ont mené une recherche ethnographique détaillée dans une école de langue française de la ville de Toronto qui est au cœur de son oeuvre⁴⁷. Son livre, publié en 1999, analyse les rapports à la langue de ceux qui associent la langue à l'ethnie ou à l'histoire et de ceux qui y voient la langue sans volet identitaire, mais ayant une valeur dans la modernité. En effet, le thème de la modernité divise les tenants d'une école où le français est la seule langue et les tenants (surtout les élèves) d'une école ouverte au bilinguisme ou au multilinguisme. Pendant la période de collecte de données de la recherche de Heller, l'école est passée d'une identité francophone canadienne vers une identité formée par une perspective plus internationale, voire mondiale. Cette transformation d'une école à dominance francophone canadienne correspondait à la transformation de la clientèle scolaire par l'arrivée des élèves d'origine haïtienne ou somalienne et des élèves issus des écoles d'immersion. Tous avaient des rapports à la langue française très différents et ces enjeux ont eu un impact sur les représentations du personnel scolaire à l'égard de la langue. Heller a

observé que le maintien du français dans un milieu majoritairement anglophone exige une réflexion sur la façon dont les élèves construisent leur propre capital culturel.

L'étude de Heller a fait ressortir la contribution des groupes communautaires à la réflexion sur les rapports à la langue et au changement institutionnel, deux thèmes qui reviennent dans un contexte scolaire et linguistique quelque peu différent à Ottawa. À Ottawa, les parlants français sont beaucoup plus nombreux, proportionnellement qu'à Toronto. Notre recherche à nous porte toutefois sur le rôle d'un organisme communautaire et parental, plutôt que sur le comportement des élèves.

Plusieurs écrits d'inspiration sociologique discutent de la problématique de la complexité des relations entre le milieu scolaire et l'altérité. Nous avons recensé plusieurs articles que nous avons regroupés sous trois thèmes : l'accueil en salle de classe, la formation à l'enseignement et les relations entre l'école et les parents.

Nous sommes d'accord avec le constat fait par Diane Gérin-Lajoie et Marianne Jacquet en 2008 selon lequel « peu de recherche a été faite jusqu'ici sur la question de la diversité raciale, ethnique et culturelle dans les écoles en milieu francophone minoritaire »⁴⁸. En effet, même si la question a longtemps fait l'objet de nombreuses études dans un contexte majoritaire comme la France ou le Québec⁴⁹, nous avons recensé très peu de recherches au sujet de l'intégration des élèves issus de l'immigration en milieu francophone minoritaire. Nous avons identifié une recherche sociologique par Amal Madibbo et John Maury portant sur la situation des jeunes francophones à Toronto, mais les « jeunes » en question sont des adultes et non pas des étudiants au moment de la recherche; ce sont de « jeunes » adultes⁵⁰. Nous avons identifié une thèse avec une certaine pertinence, celle

d'Awad Ibrahim, qui explore les défis d'adaptation des jeunes issus de l'immigration francophone africaine à Toronto. Cependant, Ibrahim observe les élèves en dehors du système scolaire⁵¹.

Ainsi nous partageons le point de vue de Gérin-Lajoie et Jacquet qui déplorent le peu de recherche dans ce domaine. Ces auteures semblent être les seules à étudier l'accueil des élèves dans un milieu francophone minoritaire comme l'Ontario (et la Colombie-Britannique). Elles ont mené une recherche comparant l'inclusion « de la population immigrante » en salle de classe dans les écoles françaises de ces deux provinces. Elles concluent à l'insuffisance des pratiques de l'éducation multiculturelle dans les écoles de la minorité linguistique au Canada qui se limitent « à reconnaître le besoin de mieux comprendre et de respecter les élèves d'origines raciales, culturelles et linguistiques diverses »⁵². Les auteurs appuient la *Politique d'aménagement linguistique* en Ontario comme approche plus inclusive et elles trouvent que le personnel enseignant est de plus en plus préoccupé par « la diversité raciale et culturelle des élèves ». Les auteures avancent qu'un changement dans le curriculum est nécessaire afin de donner ce que Taylor appelle « la reconnaissance légitime à ceux qui en étaient jusque-là exclus »⁵³.

Gérin-Lajoie s'est penchée aussi sur la problématique de la formation du personnel enseignant dans le système scolaire franco-ontarien où elle a abordé la problématique de la diversité ethnoculturelle grandissante. Elle soutient que les enseignantes et enseignants dans les écoles de la minorité française en Ontario se comportent souvent comme des agents de transmission de connaissances plutôt que des agents de changements dans la formation de l'identité francophone. Par conséquent, ils sont mal préparés à gérer la diversité en salle de

classe⁵⁴. La même chercheuse avance aussi qu'il faut assurer une « meilleure représentation pluriethnique au sein du personnel enseignant lui-même et en formation »⁵⁵. Nous verrons plus loin que le REPFO s'est penché sur la question de la représentation pluriethnique au sein du personnel scolaire dans le CEPEO en 2008. Une étude de consultants, le rapport Gratton-Leroy, aborde aussi le même sujet en 2005.

Notre recherche sur le REPFO exige un bref examen des recherches portant sur les relations entre l'école et les parents. Diane Farmer et Normand Labrie étudient cette question dans le contexte francophone minoritaire en Ontario, un contexte plus complexe, selon eux, que les relations entre parents et école dans un milieu francophone majoritaire comme au Québec. Ils avancent trois raisons pour expliquer cette complexité. La première raison prend son origine dans la lutte pour l'école francophone homogène qui « a été au cœur de la revendication sociale des francophones »⁵⁶. La deuxième raison avancée relève du constat que même si les écoles de langue française « sont aujourd'hui très hétérogènes, le modèle de référence l'est nettement moins ». Et la troisième raison concerne les tentatives d'intégration qui « remettent encore très peu en question la culture dominante de l'école ». Le système scolaire décrit par Farmer et Labrie semble éviter de prendre en considération ce que Welch a constaté au sujet des multiples perspectives en éducation en Ontario français. Parfois, les parents doivent rappeler aux administrateurs scolaires, selon Labrie et Lamoureux, que « Wô minute, c'est pas *ton école*...c'est *notre école* » lorsqu'il y a désaccord au sujet de la participation des parents⁵⁷.

Les écrits sur les Francophones ethnoculturels

Nous n'avons trouvé aucun écrit sur les francophones ethnoculturels en Ontario avant l'an 2000. Le phénomène est assez récent, surtout dans une province de 13 millions d'habitants à majorité anglophone et où le français est la langue officielle minoritaire d'un demi-million de personnes. On trouve aussi une grande diversité dans les termes employés dans les écrits : immigrants, minorités raciales, minorités visibles, minorités ethnoculturelles, ou minorités tout court.

Aucune étude historique de type qualitatif n'a été répertoriée. Les études historiques se campent encore sur l'analyse statistique dont l'étude commandée par le Commissariat aux langues officielles, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*, rédigée par Jack Jedwab. Cette importante étude identifie les principales sources de personnes immigrantes francophones : « l'Europe de l'Ouest, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne »⁵⁸. Jedwab insiste sur la nécessité pour les communautés francophones hors Québec de profiter « des avantages démographiques et sociaux découlant de l'immigration »⁵⁹. Afin d'en profiter, cependant, il faut que les communautés en milieu francophone minoritaire trouvent des façons de faire pour que les immigrantes et immigrants choisissent de s'intégrer à ces communautés. À titre d'exemple, les personnes immigrantes originaires de l'Europe de l'Ouest ont souvent le français comme langue maternelle, ce qui facilite l'insertion de leurs enfants dans le système scolaire. Mais, pour les immigrantes et immigrants originaires d'Afrique, l'étude de Jedwab reconnaît que le français est rarement une langue maternelle. Or, dans son étude, il a constaté qu'environ 25 % de tous les immigrants francophones sont originaires d'Afrique et

que les Africains francophones se disent frustrés de ne pas pouvoir accéder aussi facilement à l'école de langue française. Il fallait passer par le comité d'admission car, au Canada, la langue maternelle a longtemps servi à définir ceux qui comptent comme francophones. Cette forme d'exclusion est parfois une source de tension dans la communauté ethnoculturelle francophone immigrante.

En fait, la Commission royale sur l'éducation, établie en 1993 par le gouvernement de l'Ontario, avait déjà cherché des solutions aux obstacles à l'intégration identifiés par Jedwab. La Commission, sous la présidence de Monique Bégin et Gerald Caplan, avait reçu le mandat « to present a vision and an action plan to guide Ontario's reform of elementary and secondary education »⁶⁰. À la fin de l'année 1994, le rapport, intitulé, *Pour l'amour d'apprendre*, recommande au ministère de l'Éducation et aux conseils scolaires « de modifier la composition des comités d'admission pour les "non-ayants-droit" [sic] ou leurs enfants afin d'y intégrer un ou plusieurs parents franco-ontariens et un ou plusieurs parents appartenant à des communautés ethnoculturelles »⁶¹.

Les recherches sur les parents francophones ethnoculturels et le système scolaire sont avant tout de type sociologique. Plusieurs articles québécois ou européens portent sur divers aspects des relations entre l'école et les parents ethnoculturels. Fasal Kanouté et Michèle Vatz Larroussi, étudiant la relation entre les écoles et les familles immigrantes, constatent « une préoccupation récurrente »⁶². Elles recommandent à l'école de chercher à mieux comprendre les stratégies des familles immigrantes pour « mieux soutenir les élèves immigrants dans leur cheminement scolaire »⁶³. Maryse Benoit, Cécile Rousseau, Pauline

Ngirumpatse et Louise Lacroix ont étudié les « zones de tensions » dans les relations entre parents immigrants et les écoles dans l'espace montréalais. Elles concluent que des « zones de tension...sont inhérentes aux sociétés pluralistes où doivent coexister différents systèmes de valeurs »⁶⁴. Nilima Changkakoti et Abdeljalil Akkari, en Europe, ont porté leur attention sur les relations entre les familles et les écoles dans un monde de diversité. Elles observent que « même si les recherches démontent en général le mythe de la démission familiale..., les représentations et les pratiques changent peu »⁶⁵. Par conséquent, la situation est une source de malentendus. Ces recherches démontrent cependant que « la plupart des parents, quelles que soient leurs origines ethniques ou socioculturelles, se mobilisent d'une façon ou d'une autre pour soutenir la scolarité de leurs enfants et accordent de l'importance à la scolarisation »⁶⁶.

Anne Robineau, chercheuse à l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques de l'Université de Moncton, a publié une recension des écrits en 2010 qui portent sur l'intégration des élèves francophones issus de l'immigration. Selon elle, les études sont « peu nombreuses et offrent jusqu'à maintenant un portrait plutôt fragmentaire de la situation »⁶⁷. Robineau recense, cependant, deux écrits qui portent sur les élèves francophones noirs. Le premier résume la recherche en Colombie-Britannique par Marianne Jacquet, Danièle Moore et Cécile Sabatier (2008) au sujet d'un groupe d'élèves immigrants francophones noirs connaissant des défis d'intégration particuliers⁶⁸. Le deuxième écrit représente la thèse de maîtrise de Victor Moke Ngala (2005) qui a étudié les élèves francophones d'origine africaine en milieu urbain en Alberta⁶⁹. Il établit un lien entre le manque de réussite scolaire de ces élèves et « la mauvaise intégration sociale dans des

écoles francophones en Alberta ». Nous verrons dans les pages qui suivent comment les défis d'un groupe semblable de jeunes Africains ont fait l'objet d'une étude similaire dès 2004 à Ottawa. Il y a un lien important entre le sujet de ces deux études et le contexte scolaire à Ottawa. Lors d'un forum tenu à Ottawa en 2004, Dibeth Carton, le président du REPFO, a parlé des défis « auxquels font face les membres de la communauté francophone noire d'Ottawa »⁷⁰ que sont la délinquance juvénile, l'employabilité et la reconnaissance des diplômes. Pour faire face à ces défis, Carton a fait une référence directe à la responsabilité du CEPEO.

En Ontario, plusieurs écrits pertinents sur les francophones ethnoculturels sont le résultat des recherches menées par le Centre de recherche en éducation franco-ontarienne (CREFO) à l'Université de Toronto. Ces recherches, souvent dans le domaine de la sociolinguistique, ont suivi depuis plusieurs années l'évolution du « Regroupement des femmes immigrantes francophones de Toronto » dans ses tentatives de rapprochement avec le système scolaire de langue française de cette ville. Le premier article fut publié en 2003. Dès le début de la recherche, les auteurs ont constaté que le principal défi reste « la persistance, souvent de part et d'autre, à engager la communication dans un rapport à l'altérité (Nous vs Eux) » ce qui « constitue manifestement un mécanisme d'exclusion »⁷¹. Selon la perspective de Taylor, il y a un manque de reconnaissance égalitaire mutuelle entre les groupes en présence.

Farmer et Labrie, tous deux membres du CREFO, ont publié un article sur la structuration des rapports entre les institutions scolaires, les parents et le monde communautaire en milieu francophone minoritaire à Toronto qui est particulièrement

pertinent pour l'étude du REPFO. En référence à leur recherche sur le Regroupement des femmes immigrantes, et après plusieurs années d'observation, les chercheurs partagent certaines de leurs observations et certaines suggestions de pistes à suivre qui méritent une lecture attentive de notre part.

L'exemple de l'initiative du Réseau des femmes en mouvement permet de souligner plusieurs conditions nécessaires au maintien d'un partenariat significatif, notamment l'accès aux ressources pour soutenir la continuité d'un dialogue au jour le jour et au fil des années ; l'importance d'une intervention qui cible plusieurs lieux (la salle de classe, le conseil d'école, la famille, etc.) et plusieurs acteurs de l'école, y compris le secteur communautaire et les ministères nouvellement associés à l'école ; l'accroissement des collaborations avec les associations diverses intéressées à la question et aptes à mobiliser d'autres réseaux de familles ; la prise en considération des relations de pouvoir entre les acteurs de l'école ; et enfin, le maintien d'un regard toujours renouvelé sur les pratiques mises de l'avant dans la prise en considération de la diversité. L'intérêt des chercheurs consiste à procéder à l'examen critique des espaces de médiation entre l'école et les familles immigrées et d'entamer le dialogue.⁷²

Nous verrons dans les pages qui suivent quelles sont les conditions nécessaires pour soutenir le REPFO dans ses interventions, dans ses partenariats et dans son fonctionnement au jour le jour.

Nous tenons à souligner également la contribution de la recherche d'Awad Ibrahim. Sa recherche constitue une des premières sur les élèves issus de l'immigration. Il a étudié l'accueil et l'intégration des élèves immigrants africains dans le contexte d'une école secondaire de langue française de Toronto. Suivant une approche ethnographique, sa recherche tente de comprendre la construction de l'identité d'un groupe de jeunes. Son analyse mène à une observation particulièrement pertinente pour notre recherche. Ibrahim avance le concept de la création d'un « Third Space » par les élèves immigrants, un centre d'identité située entre l'école avec son identité franco-ontarienne et la ville de Toronto,

dominée par la culture anglophone. C'est dans cet espace que les jeunes pouvaient construire leur propre identité⁷³. Même si la thèse d'Ibrahim ne porte que sur les élèves, elle suggère des hypothèses sur un tiers espace recherché par les adultes francophones ethnoculturels.

Les lacunes

Dans cette recension des écrits, il convient de noter certaines des limites des études du côté historique comme du côté sociologique. Les Francophones ethnoculturels s'avèrent absents de la recherche historique, même la plus récente. En ce qui concerne la sociologie, Farmer observe le « peu d'attention portée jusqu'à récemment à l'immigration francophone en milieu minoritaire »⁷⁴.

Les recherches des sociologues du CREFO, à Toronto depuis 2003, répondent quelque peu à ce vide dans la recherche sur les francophones ethnoculturels en milieu scolaire. Ces recherches portent sur les interactions avec les conseils scolaires, mais nous renseignent peu sur la structure et le fonctionnement des groupes ethnoculturels francophones.

Les principaux types de ressources

Cette thèse repose sur des types de ressources parfois problématiques. Comme il convient, nous nous sommes documenté dans des synthèses historiques, dans des thèses de doctorat, dans des articles arbitrés et dans des documents officiels, dont des textes de loi. Nous avons découvert certaines recherches menées par des groupes comme le Conseil de

planification sociale d’Ottawa. Certains rapports de consultants font partie de notre corpus. Il s’agit de documents produits par des firmes de consultants comme Ronald Bisson ou Matthew Brennan, des professionnels de la communication, au service du REPFO, du ministère de l’Éducation ou de la fondation Trillium. Notre recherche portait sur la francophonie ontarienne et la lutte pour la gestion scolaire, sur les questions de l’immigration et de l’intégration en milieu scolaire et sur les relations entre les divers acteurs de la communauté scolaire. La bibliographie est riche dans ces domaines; elle est faible, par contre, sur les questions plus spécifiques de l’immigration et de l’intégration des nouveaux arrivants africains, surtout dans la région de la capitale du Canada.

La carence de la documentation se manifeste aussi dans les archives des médias. Nous avons mené des recherches dans les archives de certains médias dont celui de Radio-Canada (Ottawa-Gatineau), le quotidien Le Droit et l’hebdomadaire Express Ottawa. Les résultats s’avèrent minces pour les archives de Radio-Canada et Le Droit; ils sont plus nombreux et variés dans l’hebdomadaire Express Ottawa. Un seul journal, le Waajib, s’avère riche en articles portant directement sur le REPFO, l’éducation et les immigrants djiboutosomaliens. Ce journal conteste le rôle du REPFO et se montre méfiant à l’égard du Conseil des écoles publiques de l’Est de l’Ontario, le CEPEO. Les documents du Waajib sont particulièrement pertinents pour la période 2007 à la fin 2009 quand l’éditeur du journal s’est fait frappé d’une injonction pour diffamation du CEPEO. Ces documents nous ont souvent permis de faire la triangulation avec les documents plus problématiques tels les documents non archivés.

Notre corpus comprend aussi près de 300 documents primaires ou secondaires, non archivés. Cette partie du corpus pose problème. Les documents recueillis comprennent des documents de travail, des feuillets de nouvelles, des lettres et courriels, des dépliants publicitaires, entre autres. Nous avons constitué cette collection à partir de plusieurs sources, dont le site web du REPFO lui-même, le site web des journaux communautaires, des transcriptions d'entrevues et des procès-verbaux de réunions, entre autres. Nous avons reçu une grande variété de documents lors de nos visites au siège social du REPFO de même comme pièces jointes aux courriels de la part du directeur général, Farhan Hassan. Tous ces documents ont été recueillis graduellement au cours de deux ou trois ans. La collecte avançait au fur et à mesure que les représentants du REPFO et le chercheur apprenaient à se connaître et à comprendre la portée de la recherche en cours. Hassan n'a jamais refusé de nous remettre un document que nous avions demandé, même s'il fallait du temps pour le retrouver dans les documents d'un jeune organisme. Peu de documents portaient une date aussi. Nous avons arrêté notre collecte de données à la fin 2010, mais nous avons continué à recevoir d'autres documents depuis cette date. Le REPFO est la principale source de ces documents. Nous ne pouvons pas écarter la possibilité que certains documents nous aient été dissimulés.

À un certain moment lors de la collecte de données, nous avons reçu, par surprise et par l'entremise du directeur général du REPFO, un sac en plastique offert par le président du REPFO et qui contenait près de quatre cents pages de documentation non classée. Parmi cette paperasse, nous avons pu identifier 80 documents pertinents à la recherche et nous les avons répertoriés dans nos listes. Ces documents portaient souvent sur les années 2000 à

2005 et permettaient de repousser la limite de notre documentation sur les origines du REPFO. On y trouvait des lettres du CEPEO, des discours, des procès-verbaux et des ordres du jour des différentes réunions. Plusieurs documents étaient sous forme manuscrite, et, heureusement pour cette recherche, les documents de la main de Carton portaient toujours une date. Le président Carton me faisait savoir qu'il s'agissait de documents qu'il avait accumulés chez lui. Il me les remettait de façon spontanée et sans condition. Encore une fois, nous ne pouvons pas écarter la possibilité que certains documents nous aient été dissimulés.

Les documents remis par Carton seront identifiés dans ce texte selon un protocole non conforme au Protocole de rédaction retenu pour l'ensemble de cette thèse. Nous avons consulté le Service de référence de Bibliothèque et archives Canada pour définir ce protocole. Selon leurs conseils, chaque document sera identifié par le titre du document, le lieu et la date de création et le nom de notre source. Le nom de la source paraîtra comme « Fonds Dibeth Carton ». Nous les avons répertoriés par rapport à leur pertinence pour chacune des quatre questions de recherche.

Le corpus obtenu de Farhan Hassan et de Dibeth Carton constitue un recueil de textes organique et évolutif. Ce sont des documents souvent très récents, mais pas plus anciens que l'an 2000. Ce sont souvent des documents faisant partie des affaires courantes de l'organisme qui nous ont été remis tout au long de la période de collecte de données. Nous en avons reçu aussi récemment que le printemps 2012. Il nous semble que la constitution de ce corpus s'est réalisée au fur et à mesure que les représentants du REPFO et le chercheur apprenaient à se connaître et à comprendre la portée de la recherche proposée.

Pour chaque document retenu, nous avons rempli un formulaire d'analyse qui nous permettait d'identifier le document par la date d'acquisition, la provenance du document et une description physique (nombre de pages, manuscrit ou photocopie, etc.). Ensuite, nous avons cherché à répondre à une série de questions d'analyse, dont

- Quelle est la valeur documentaire de ce texte?;
- Quelle est la pertinence de ce document dans le contexte de l'étude de cas du REPFO?;
- Comment ce document s'applique-t-il à l'éducation en langue française de la région d'Ottawa et quelle évolution peut-on observer depuis les années 1990 dans leur perception du système scolaire?; et
- Comment une analyse de ce document nous permet-elle de comprendre le phénomène de l'intégration des personnes immigrantes dans la société d'accueil?

Ces documents d'analyse furent par la suite agrafés à une copie du document original. Plus tard, ces documents furent codés selon leur pertinence à l'une ou l'autre question de recherche.

Nous avons mené sept entrevues semi-dirigées avec les représentants du REPFO, Ronald Bisson (un consultant professionnel) et Jean-Paul Lafond, un conseiller scolaire, Ginette Gratton, Denis Bédard et Jean-Freançois Picher. Les entrevues varient en longueur entre 10 et 70 minutes, dont quatre entrevues ont été transcrrites et les autres résumées. Au total, cette recherche s'inspire de près de 300 documents imprimés ou sous format électronique. Malheureusement, la trame historique de notre étude est si récente et le sujet si peu documenté que cette recherche ne repose sur aucun document dûment archivé. Cela ne

veut pas dire que la documentation est suspecte ou non valide. Cela veut plutôt dire que nous avons dû faire un effort supplémentaire pour décrire le document, en expliquer la provenance et l'analyser.

Lors de notre collecte de données, nous avons bénéficié de la pleine coopération du directeur général du REPFO. Hassan a bien voulu nous fournir les documents écrits dont il disposait, mais nous avons appris que les documents du REPFO manquaient souvent de système de classement ou d'archivage convenable. Afin de compléter notre collecte de données, nous avons visité le siège social du REPFO à plus de six occasions entre le mois de novembre 2010 et mai 2011. Chaque visite a duré au moins une heure. À chaque occasion, nous avons préparé une liste de questions de discussion portant sur les détails manquants dans les documents déjà recueillis. Nous avons essayé d'établir la date pour certains documents. À d'autres occasions, nous avons discuté de la pertinence de tel ou tel document ou de tel ou tel projet du REPFO. Parfois, la question portait sur un document manquant et la possibilité de le récupérer. À titre d'exemple, le document d'incorporation du REPFO était introuvable, mais nous avons récupéré les renouvellements de cet acte d'incorporation de 2004 et de 2008. L'importance de ces documents officiels résidait dans la liste des objectifs que contenait chaque document au moment de sa soumission au ministère provincial. En règle générale, le directeur général a toujours essayé de nous fournir les documents manquants.

Nous avons tiré beaucoup d'information et obtenu la confirmation d'autres informations dans les articles parus dans des journaux communautaires. Malheureusement, nous sommes dans l'impossibilité de décrire le rayonnement de ces deux journaux

communautaires. Le journal communautaire *L'Express Ottawa* a publié un nombre important d'articles sous la plume de Louis-Marie Achille à partir de l'automne 2006 jusqu'à ce que ce journaliste passe à TFO en septembre 2008. *Waajib*, un journal bimensuel de la communauté djibouto-somaliennes, a publié plusieurs articles depuis septembre 2007, fortement critiques à l'égard du REPFO, et même diffamatoires, avant de subir une injonction de la cour de la part du CEPEO et du REPFO. Nous regrettons de n'avoir trouvé que très peu d'articles dans le seul quotidien francophone à Ottawa, *Le Droit*. Nous avons trouvé un article au sujet d'une fermeture d'école en l'an 2000 et deux autres articles portant sur des initiatives du REPFO en 2010. En ce qui concerne la radio et la télévision, nous avons mené des recherches auprès de Radio-Canada, mais leurs archives locales ne contiennent pas de références au REPFO. Nous n'avons pu consulter les archives du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, le CEPEO, faute d'autorisation. Nous avons donc utilisé uniquement leurs documents publics. En ce qui concerne le CECCE, le REPFO a eu peu à faire avec ce conseil scolaire. Même si nous avons reçu l'autorisation institutionnelle de mener cette recherche, nous n'avons pas jugé opportun d'explorer ces archives-là.

Une série de rapports et guides préparés par des consultants externes au REPFO a grandement nourri notre documentation. À titre d'exemple, pour chaque forum organisé par le REPFO, les organisateurs ont fait appel à un consultant externe à l'organisme pour en assurer l'animation et pour préparer les comptes rendus. Le REPFO a obtenu le financement pour produire un rapport important, le Rapport Gabikini, en 2005 et un Plan stratégique en 2010.

Nous avons découvert un grand nombre de documents en ligne à la suite de recherches Google sous les termes REPFO et CEPEO. Cette recherche a permis d'identifier une foule de documents pertinents dans le site Web du REPFO, mais pas facilement accessibles. Nous avons recueilli en particulier quelques numéros de leur feuillet bisannuel «Nouvelles du REPFO» qui contenaient une foule de détails sur les activités et les programmes. Nous avons répertorié les numéros 5, 6, et 7. Par la suite, à notre demande, Hassan nous a fourni des copies des «Nouvelles du REPFO» numéros 2, 3 et 4. Nous n'avons jamais pu récupérer le feuillet numéro 1. Nous avons également recueilli d'autres documents portant sur la campagne de sensibilisation politique des parents à l'égard des élections scolaires. Tous ces documents ont été répertoriés aussi.

L'Express (de Toronto) ou d'autres hebdomadaires francophones nous permettent d'étudier les discours publics sur l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le domaine de l'éducation en Ontario, mais ne font pas référence au REPFO.

Les entrevues

Nous avons constaté la nécessité de mener plusieurs entrevues individuelles et semi-dirigées avec cinq des acteurs ou des observateurs concernés. Nous avons interviewé le président du REPFO, le directeur général et son adjointe. Avec l'approbation des participants, nous avons enregistré les entrevues et transcrit le contenu. Nous avons mené des entrevues téléphoniques avec deux autres intervenants, un conseiller scolaire et un consultant. Ces entrevues, selon Lorraine Savoie-Zajc, ont pour buts d'établir un contact

direct et personnel, de comprendre les comportements complexes et « *d'apprendre, à propos du monde de l'autre...* » et de découvrir leur façon « *d'organiser, de structurer leur pensée* »⁷⁵. Cette approche tient pour acquis certains postulats, à savoir que l'entrevue constitue un « construit social... où les différentes sections doivent être considérées en relation les unes avec les autres pour finalement constituer une « histoire » cohérente, logique, unique »⁷⁶. Ce genre d'entrevue exige une préparation complexe qui doit tenir compte du choix des individus à interroger et des premiers contacts, des thèmes abordés, du lieu, de la durée et des considérations techniques. Létourneau ajoute qu'il faut respecter les aspects éthiques, dont le respect de l'informateur, l'honnêteté de l'enquêteur et la nécessité de recevoir les permissions⁷⁷. D'autre part, l'entrevue semi-dirigée permet une triangulation des données documentaires avec les notes d'observation.

Gaston Mialaret précise que l'entrevue la plus fructueuse aura lieu à la fin d'une recherche⁷⁸, une opinion que nous partageons, car l'entrevue constitue l'occasion d'approfondir le sens du discours tel les « phénomènes de persuasion, argumentation, implication »⁷⁹. Létourneau suggère au chercheur de préparer une liste de « thèmes à aborder et c'est l'enquêteur qui, à chaud, élabore dans leur forme définitive les questions »⁸⁰. En ce qui concerne les thèmes abordés, cela dépendait de l'individu, mais pour chacun, il fallait chercher à comprendre ses comportements en plus de clarifier ou de préciser son implication dans le sujet à l'étude. Le tout, selon Savoie-Zajc, « s'effectue d'abord et avant tout à partir de la question de recherche »⁸¹.

La triangulation se veut une technique de recherche en sciences sociales qui consiste à recueillir et analyser des données convergentes provenant de sources diverses. Le chercheur

utilise à la fois des données quantitatives et des données qualitatives dans le but d'arriver à une meilleure compréhension du phénomène à l'étude⁸². Dans le cas de notre recherche, la triangulation offre comme avantage principal de faire ressortir et de confronter les différentes perspectives. Plusieurs auteurs avancent que la triangulation permet de contribuer à la fiabilité et à la validité de la recherche en multipliant les « sources de mesure »⁸³.

Le journal de bord

Les méthodes de recherche proposées par Mialaret passent sous silence la question d'un journal de bord. Seuls les auteurs nord-américains semblent y reconnaître une certaine valeur comme outil de recherche. McMillan conseille d'y consacrer des données du type descriptif (le contexte, le portrait des participants, le comportement et les citations directes, si possible) et du type *reflective* (hypothèses, sentiments, et autres notions subjectives)⁸⁴. Thierry Karsenti et Lorraine Savoie-Zajc affirment que le journal de bord ajoute au critère de fiabilité de la recherche, mais ces auteurs précisent que le journal de bord ne paraît pas dans la thèse⁸⁵. Le journal de bord peut servir de méthode de triangulation, car le contexte de l'événement observé et décrit dans le journal nous semble pertinent à la réflexion sur les questions de recherche en histoire.

Nous avons rédigé un journal de bord où nous avons confié des détails importants sur les différentes étapes de la collecte de données. Certaines de ces étapes ont précédé l'approbation déontologique et sont donc inutilisables. À titre d'exemple, nous avons assisté à un forum organisé par le REPFO ainsi qu'à titre d'observateur aux réunions du comité de

suivi en 2008 et en 2009. L'approbation déontologique date de l'automne 2010. Par conséquent, ces informations sont inutilisables.

Lors de l'étape de la recherche exploratoire, nous avons rencontré un employé du CEPEO très bien informé qui nous a confié des informations importantes que nous avons notées dans notre journal de bord. Cet employé acceptait de participer à la recherche. Malheureusement, le conseil scolaire a refusé notre demande et l'information fournie par cet individu ne pouvait pas servir.

Les contributions de la recherche

La recherche sur le REPFO et les différents milieux éducatifs de langue française de la ville d'Ottawa nous semble originale par le sujet à l'étude et par l'approche. Le sujet concerne le processus d'accueil et d'intégration des élèves et des parents issus de l'immigration francophone ethnoculturelle dans les différents milieux éducatifs de langue française de la ville d'Ottawa. Ce sujet a déjà fait l'objet d'étude de consultants, dont Gabikini⁸⁶ et Legault⁸⁷. Dalley dirige une équipe de recherche qui étudie présentement les « Clubs de devoirs ». Ce genre de club fait partie des initiatives du REPFO aussi. Mujawamariya étudie, quant à elle, l'insertion des enseignants ethnoculturels dans ces écoles. À part l'étude sociologique de Farmer, Kabeya, Labrie et Wilson au sujet des relations entre les parents immigrants et les écoles à Toronto, nous n'avons répertorié aucune étude semblable à notre recherche qui a pour but de mieux comprendre, au cours de son histoire, l'évolution des relations entre un groupe organisé de francophones ethnoculturels et les systèmes scolaires de leurs enfants, dans le contexte d'Ottawa.

La recherche sur le REPFO est pertinente, car elle examine le discours et les initiatives d'un groupe de parents issus de l'immigration ethnoculturelle francophone dans leurs tentatives de rapprochement du système scolaire local. Elle est pertinente aussi dans l'actualité de la problématique, puisque l'étude examine aussi le discours public sur l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le système d'éducation de langue française. L'immigration ethnoculturelle francophone vers les communautés en milieu minoritaire est un phénomène récent, mais un phénomène qui se poursuivra, comme démontré par la recherche de Farmer⁸⁸. La recherche est pertinente compte tenu des difficultés de cette intégration au sein de la communauté d'accueil franco-ontarienne, comme démontré par Dalley dans le cas de l'Alberta⁸⁹. Finalement, la recherche est pertinente du point de vue des implications pour toute la communauté francophone en milieu minoritaire en Ontario. Se dirige-t-on vers une reconnaissance mutuelle ou se dirige-t-on vers une fragmentation sociale et l'anglicisation?

La recherche sur le REPFO nous permet de comprendre la problématique de la reconnaissance mutuelle. Le REPFO représente un groupe pour qui les milieux éducatifs ontariens constituent des référents identitaires collectifs⁹⁰ différents de ceux des communautés francophones d'accueil. Pour les communautés francophones d'accueil, l'école demeure le lieu de construction identitaire de l'enfant, et le système scolaire est l'institution principale, du fait de sa forte valeur symbolique. Cette recherche porte sur un groupe organisé qui se conçoit comme étant à l'extérieur du système scolaire franco-ontarien établi tout en voulant s'intégrer à ce même système.

Les biais de la recherche

Les résultats de la recherche que nous présentons reposent en bonne partie sur des documents écrits et électroniques dont les plus anciens remontent à une dizaine d'années. Aucun de ces documents n'a été archivé de manière professionnelle. Certains documents se trouvent dans des dossiers actifs du côté du REPFO. Malheureusement, le CEPEO a refusé de participer à la recherche, ce qui nous a empêché de tirer avantage des connaissances de Jean-François Picher, responsable des relations avec le REPFO. Même les récits détaillés de ses expériences, dans le journal de bord, et les discussions préliminaires réalisées avec lui ne peuvent être cités. Les entrevues avec les participants ont fourni beaucoup de renseignements, mais nous n'avons pas réussi à communiquer avec certains individus clés, dont Réjean Nadeau, directeur général de l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (AFMO) jusqu'en 2008. Il était tout simplement introuvable.

Nous avons déjà démontré, dans la première partie de ce chapitre, que la méthodologie historique s'expose à plusieurs critiques quant à sa validité à la fois internes et externes. Elle pourrait faire l'objet de critiques pour son choix d'objet d'étude, le REPFO, au lieu d'un autre organisme. Notre étude pourrait faire l'objet de critiques si l'étude du REPFO n'est pas « suffisamment en profondeur », et elle pourrait faire l'objet de critiques si le chercheur tente de trop généraliser les résultats⁹¹. Cette étude historique pourrait faire l'objet de critiques aussi compte tenu de son cadre chronologique qui est très court et tient souvent de l'actualité. Une partie importante de la recherche repose sur des entrevues et sur la mémoire ou le discours de certains intervenants. Et finalement, si la date de la mise sur pied du REPFO sert de point de départ de notre recherche, le point d'arrivée se situera en 2010,

une date arbitraire, mais nécessaire aux fins de rédaction de cette thèse. Malgré ces critiques, Roy favorise cette approche qui promet des études plus riches de la part des chercheurs « un peu moins confinés » dans des recherches purement quantitatives⁹². En ce qui concerne la méthodologie historique, Marrou nous rappelle que « l'histoire est inséparable de l'historien »⁹³.

Cette recherche pourrait faire l'objet de critiques si l'auteur ne tient pas compte de ses biais. Et justement, le chercheur se définit comme citoyen canadien de naissance et résident de la ville d'Ottawa où il a élu domicile à la fin des années 1980. Même s'il ne s'identifie pas comme Franco-Ontarien, il a fait carrière comme enseignant d'histoire dans les écoles franco-ontariennes depuis les années 1970. Dans ce contexte, il a participé à toutes les étapes de l'évolution de ce système depuis les grandes réformes de la fin des années 1960.

Un des aspects les plus significatifs de cette évolution qu'il a connue concerne le visage changeant de la francophonie en milieu minoritaire en Ontario. Cette évolution comprend la scolarisation accrue de la population, son urbanisation, la laïcisation et la pluriethnicité croissante. Avec l'arrivée et l'établissement en Ontario d'un nombre toujours croissant de personnes immigrantes francophones ethnoculturelles, une série de défis se pose à la communauté d'accueil aussi bien qu'aux communautés immigrantes : accueil, intégration scolaire, intégration économique et intégration sociale. Un historien a observé « une grande distance » entre ces deux groupes⁹⁴ une distance qui pourrait avoir des conséquences négatives pour l'avenir de la francophonie ontarienne et que le chercheur actuel tente de comprendre.

Le sujet de recherche ouvre la voie à des questionnements sur le racisme et sur le positionnement du chercheur. Nous avons déjà indiqué notre questionnement et notre inconfort au sujet des termes immigrants, ethnoculturels et MREF. Nous ne voulons pas contribuer à la prolifération du racisme par nos paroles ou nos actions, mais nous ne concevons pas cette thèse comme une recherche-action qui pose des actions contre le racisme ou pour reproduire le racisme.

Le but de la thèse est évidemment de comprendre le processus d'intégration, mais ce but s'accompagne d'une volonté de la part du chercheur de signaler des changements qui s'imposent dans le système scolaire. Cette thèse aidera à comprendre les défis identitaires des immigrantes et immigrants et, si possible, à mettre de l'avant des idées visant à faciliter l'intégration des francophones ethnoculturels.

Notes de référence : chapitre 1

1 Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire : essaie d'épistémologie*, (Paris, Éditions du Seuil, 1971), 75.
 2 *Ibid.*, 45.

3 Alain Boyer, « Le désir de réalité : remarques sur la pensée aronienne de l'histoire », dans Jean-Claude Chamboredon, dir., *Raymond Aron, la philosophie de l'histoire et les sciences sociales* (Paris, Éditions rue d'Ulm, 2005), 50.

4 Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique*. (Paris, Édition du Seuil, 1975), 65, 67.

5 *Ibid.*

6 Jocelyn Létourneau, *Le coffre à outils du chercheur débutant* (Toronto, Oxford University Press, 1989), 66-68.

7 *Ibid.*, 66.

8 Jocelyn Létourneau, *Le coffre à outils du chercheur débutant* (Montréal, Les Éditions du Boréal, 2006), 67.

9 Jocelyn Létourneau, *Le coffre à outils...*, *op. cit.*, (...1989), 67.

10 *Ibid.*, 68.

11 « Le besoin d'une association de parents Somalo-Djiboutiens », *Waajib*, jeudi 30 octobre 2008, www.waajib.com/ [consulté le 28 février 2012].

12 H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, *op. cit.*, 73.

13 *Ibid.*, 56.

14 *Ibid.*, 58.

- 15 *Ibid.*, 47.
- 16 Edward Hallet Carr, *What is history?* (Harmondsworth, Middlesex, Penguin Books, 1964), 23.
- 17 H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, *op. cit.*, 81.
- 18 Charles E. Phillips, *The Development of Education in Canada* (Toronto, W.J. Gage and Company Ltd., 1957).
- 19 J. Donald Wilson, Robert M. Stamp et Louis-Philippe Audet, dir., *Canadian Education: A History* (Scarborough, Prentice-Hall, 1970).
- 20 Bruce Curtis, *Building the educational state...*, *op. cit.*
- 21 Jean-Pierre Charland, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900* (Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2000) et Jean-Pierre Charland, *Histoire de l'éducation au Québec. De l'ombre du clocher à l'économie du savoir* (Saint-Laurent, QC., ERPI, 2005).
- 22 Robert D. Gidney et Winnifred P.J. Millar, *Inventing secondary education : the rise of the high school in nineteenth-century Ontario* (Montreal et Kingston, McGill Queen's University Press, 1990).
- 23 Andrée Dufour, « Financement des écoles et scolarisation au Bas-Canada : une interaction état-communautés locales (1826-1859) », *Revue d'histoire de l'éducation*, (automne 1994), 220.
- 24 Miguel Simao Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et la prise en compte du pluralisme ethnique et religieux, 1977-1998 », *Revue d'histoire de l'éducation*, 20, 1 (printemps 2008) : 87-119.
- 25 Timothy J. Stanley, « Bringing anti-racism into historical explanation: the Victoria Chinese student's strike of 1922-3 revisited », *Journal of the Canadian historical association*, 13 (2002) : 141-165; voir aussi Timothy J. Stanley, *Contesting white supremacy...*, *op. cit.*
- 26 Jack D. Cécillon, « Early struggles for bilingual schools and the french language in the Windsor border region, 1851-1910 », *Revue d'histoire de l'éducation* (printemps 2009) : 66-84.
- 27 H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, *op. cit.*, 162.
- 28 *Explorations et enracinements français en Ontario, 1610-1978 : Esquisse historique et ressources documentaires*, (Toronto, Ministère de l'Éducation, 1981), iii.
- 29 Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, (Montréal, Éditions Études vivantes, 1980), iii.
- 30 *Ibid.*, 231.
- 31 Cornelius J. Jaenen, dir., *Les Franco-Ontariens*. (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993).
- 32 *Ibid.*, 335.
- 33 Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999), 9.
- 34 Gaétan Gervais, « L'histoire de l'Ontario français (1610-1997) », dans Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton N.-B., Éditions de l'Acadie, 1999), 160.
- 35 Louis-Gabriel Bordeleau, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'éducation en Ontario français », dans Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton N.-B., Éditions de l'Acadie, 1999), 453.
- 36 Michel Bock et Gaétan Gervais, *L'Ontario français : des Pays-d'en-Haut à nos jours*, (Ottawa, CFORP, 2004), 222, 253.
- 37 *Ibid.*, 255.
- 38 C. Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne...*, *op. cit.*, 184.
- 39 *Ibid.*, 223.
- 40 D. Bourgeois, « Bilan de la pleine gestion scolaire.. » *loc. cit.*
- 41 Danielle Coulombe, *L'incidence de l'éducation dans la création d'une communauté franco-ontarienne : le rôle du clergé et la contribution des soeurs de Notre-dame du Perpétuel Secours à Hearst, 1917-1942*, thèse de doctorat, Université Laval, 1997, 252-253.
- 42 *Ibid.*, 38.

- 43 *Ibid.*, 35.
- 44 David Welch, *The social construction of Franco-Ontarian interests...*, *op. cit.*, i - ii.
- 45 *Ibid.*, 45-49.
- 46 *Ibid.*, 2.
- 47 Monica Heller, *Linguistic minorities and modernity : a sociolinguistic ethnography* (London et New York, Longman, 1999).
- 48 Diane Gérin-Lajoie et Marianne Jacquet, « Regards croisés sur l'inclusion des minorités en contexte scolaire francophone minoritaire au Canada », *Éducation et francophonie*, 36, 1 (2008) : 39.
- 49 Geneviève Audet, « La relation enseignant-parents d'un enfant d'une autre culture sous l'angle du rapport à l'altérité ». *Revue des sciences de l'éducation*, 34, 2, (2008) : 333-350; Maroussia Raveaud, « Minorités, ethnicité et citoyenneté : les modèles français et anglais sur les bancs de l'école », *Revue française de pédagogie*, 144, (juillet-août-septembre 2003) : 19-28; Marie McAndrew et Jacques Ledent, « La performance des élèves des communautés noires aux examens ministériels du secondaire québécois : cohortes 1994, 1995, 1996 », *Journal de l'intégration et de la migration internationale*, 7, 3 (2006), 301-326; Fasal Kanouté et Mildred Saintfort, « La relation école-famille immigrante », *Education Canada*, 43,1 (2003).
- 50 Amal Madibbo et John Maury, « L'immigration et la communauté franco-torontoise : le cas des jeunes », *Francophonies d'Amérique*, 12 (automne 2001), 12 : 113-122.
- 51 A. Ibrahim, 'Hey, whassup homeboy?' *Becoming black...*, *op. cit.*
- 52 Diane Gérin-Lajoie et Marianne Jacquet, « Regards croisés sur l'inclusion des minorités en contexte scolaire francophone minoritaire au Canada », *Éducation et francophonie*, 36,1, (2008) : 28.
- 53 *Ibid.*, 33.
- 54 Diane Gérin-Lajoie, « Le travail enseignant en milieu minoritaire », dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy, dir., *Francophonie, minorités et pédagogie* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008), 66.
- 55 Diane Gérin-Lajoie, « Le personnel enseignant dans les écoles minoritaires de langue française, » dans Donatille Mujawamariya, dir., *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante. Récits d'expériences, enjeux et perspectives* (Outremont, QC, Les éditions logiques, 2002), 179.
- 56 D. Farmer et N. Labrie, « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes...», loc. cit., 394.
- 57 Normand Labrie, Denise Wilson et Brigitte Roberge, « « Wô minute, c'est pas *ton école*...c'est *notre école* »: tensions autour de la participation des parents », dans Normand Labrie et Sylvie A. Lamoureux, dir., *L'éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux* (Sudbury, Éditions Prise de parole, 2003), 85-108.
- 58 J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés...*, *op. cit.*, 31.
- 59 *Ibid.*, 3.
- 60 *For the love of learning*, www.edu.gov.on.ca/eng/general/abcs/rcom/full/royalcommission.pdf [consulté le 16 mars 2011].
- 61 *Commission royale sur l'éducation, Recommandations Ontario, 1995*
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/abcs/rcom/recommef.html> [consulté le 16 mars 2011].
- 62 Fasal Kanouté et Michèle Vatz Larroussi, « La relation écoles-familles immigrantes : une préoccupation récurrente, et pertinente », *Revue des sciences de l'éducation*, 34, 2 (2008) : 259-64.
- 63 *Ibid.*, 260.
- 64 Maryse Benoit, Cécile Rousseau, Pauline Ngirumpatse et Louise Lacroix, « Relations parents immigrants-écoles dans l'espace montréalais : au-delà des tensions, la rencontre des rêves », *Revue des sciences de l'éducation*, 34, 2 (2008) : 329.
- 65 Nilima Changkakoti et Abdeljalil Akkari, « Familles et écoles dans un monde de diversité : au-delà des malentendus », *Revue des sciences de l'éducation*, 34, 2 (2008) : 422.
- 66 *Ibid.*, 436.

- 67 Anne Robineau, *État des lieux sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en situation minoritaire : Recension des écrits*, (Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2010), 11.
- 68 *Ibid.*, 27-8.
- 69 *Ibid.*, 31-2.
- 70 « Construire des ponts pour l'avenir : rapport d'une séance de consultation des membres de la communauté francophone noire d'Ottawa, organisée par l'honorable Mauril Bélanger, député Ottawa-Vanier, tenue au PATRO d'Ottawa, le 24 avril 2004 », <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 1 juin 2011].
- 71 D. Farmer *et al.*, *La relation école-familles francophones...*, *op. cit.*, 85.
- 72 D. Farmer et N. Labrie, « Immigration et francophonie ...», *loc. cit.*, 394.
- 73 A. Ibrahim, « 'Hey, whassup homeboy?' *Becoming black ...* », *op. cit.*, 81.
- 74 D. Farmer, « L'immigration francophone en contexte minoritaire : ... » *loc. cit.*, 121.
- 75 Lorraine Savoie-Zajc, « L'entrevue semi-dirigée» dans Benoît Gauthier, dir., *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009), 342-3.
- 76 *Ibid.*, 341.
- 77 J. Létourneau, *Le coffre à outils ... op. cit.*, (...1989), 146.
- 78 Gaston Mialaret, « Méthodes de recherche en sciences de l'éducation » (Paris, Presses Universitaires de France, 2004), 56.
- 79 *Ibid.*, 52.
- 80 Jocelyn Létourneau, *Le coffre à outils...*, *op. cit.*, (...1989), 149.
- 81 Lorraine Savoie-Zajc, « L'entrevue semi-dirigée », dans Benoît Gauthier, dir., *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009), 347.
- 82 James H. McMillan, *Educational research. Fundamentals for the consumer*, Fourth Edition (Boston, Pearson, 2004), 314.
- 83 Simon N. Roy, « L'étude de cas » dans Benoît Gauthier, dir., *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009), 218; Thierry Karsenti et Stéphanie Demers, « L'étude de cas » dans Thierry Karsenti et Lorraine Savoie-Zajc, dir., *La recherche en éducation : étapes et approches* (Sherbrooke (QC), Éditions du CRP, 2004.), 222.
- 84 J. McMillan, *Educational Research*, *op. cit.*, 279-280.
- 85 T. Karsenti et L. Savoie-Zajc, *La recherche en éducation*, *op. cit.*, 143, 148.
- 86 Société Gabikini, *Étude d'identification des barrières systémiques...*, *op. cit.*
- 87 *Les Francophones d'Ottawa : Profil statistique de la communauté francophone basé sur le recensement 2001 de Statistique Canada et recensement des atouts de la communauté Ottawa*, L'Assemblée francophone et comité interagences du Conseil de planification sociale d'Ottawa, Octobre 2004).
- 88 D. Farmer, « L'immigration francophone ... », *op. cit.*, 133.
- 89 P. Dalley, « Définir l'accueil :...» *op. cit.*, 77.
- 90 N. Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone...», *loc. cit.*, 26.
- 91 S. Roy, « L'étude de cas », *loc. cit.*, 213.
- 92 *Ibid.*, 224.
- 93 H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, *op. cit.*, 47.
- 94 Y. Frenette, « Immigration et francophonie...», *loc. cit.*, 345.

Chapitre 2

Le discours public sur l'intégration des francophones ethnoculturels

Introduction

L'intégration des immigrantes et immigrants est un sujet d'actualité dans les médias de langue française en Ontario. Deux articles de journaux récents servent à illustrer le discours public au sujet de ce phénomène. Dans un article publié dans *Le Droit* en juin 2011, le journaliste Guillaume Saint-Pierre avance que l'accueil des personnes immigrantes en Ontario français constitue une « planche de salut »¹. D'entrée de jeu, il associe l'immigration à la survie de la francophonie ontarienne et il amène le sujet du rôle de l'école dans l'intégration. Son article présente le rapport de 180 pages préparé par le Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa (PLIO). La vice-présidente du PLIO, Jephthée Elysée, affirme que le « calcul est simple; sans ces élèves, 17 des 65 écoles francophones de la région seraient fermées. Ça ferait combien d'emplois perdus ça? » Par conséquent, Elysée avance que l'intégration réussie des immigrantes et immigrants francophones aux communautés francophones en milieu minoritaire représente la planche de salut de ces communautés. Son argument appuie la thèse de l'importance de l'apport démographique des nouveaux arrivants qui sera présentée par Maxim Jean-Louis plus loin dans ce chapitre.

Le deuxième article portant sur le sujet des personnes immigrantes parut en octobre 2010, toujours dans *Le Droit*, sous la plume du journaliste Philippe Orfali². Orfali analyse la présence des personnes de la diversité ethnique au sein des associations franco-ontariennes. Il commence par citer le directeur général du REPFO, Farhan Hassan, qui déplore l’insuffisance de représentants des personnes immigrantes récents ou des minorités visibles dans les organismes franco-ontariens, comme le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, (CECCE) par exemple. Dans le même article, le journaliste cite Linda Cardinal qui observe que l’intégration « des personnes issues de l’immigration se fait de façon minimale dans le mouvement associatif franco-ontarien ». Mariette Carrier-Fraser, la présidente de l’AFO en 2010, reconnaît qu’il y a encore beaucoup de travail à faire pour intégrer les membres des minorités ethnoculturelles « aux mécanismes de l’AFO ». Orfali a bien titré son article lorsqu’il avance que, en ce qui concerne la diversité, il y a « encore loin de la coupe aux lèvres »³. Son article soulève la question de l’identité culturelle, le deuxième élément de la problématique de l’intégration des immigrantes et immigrants en Ontario français.

La problématique de l’intégration des nouveaux arrivants revient partout chez les francophones canadiens en milieu minoritaire, selon Diane Farmer. Dans une étude publiée en 2008, elle explique comment l’intégration des personnes immigrantes dans le contexte de langue minoritaire au Canada s’articule sur les enjeux de l’identité et de la démographie⁴. Les immigrantes et immigrants doivent d’une part accroître la population francophone en milieu minoritaire, mais d’un autre côté, cette intégration soulève de vives questions d’identité culturelle. Farmer nous rappelle que « les milieux minoritaires sont construits en tant que milieux qui se protègent »⁵ et que les milieux francophones minoritaires sont

appelés à « une réflexion sur l'identité » afin d'attirer et de retenir de nouvelles populations.

Dans ce chapitre, nous ferons appel à ces deux enjeux de la démographie et de l'identité comme points de repère dans le discours public ontarien sur l'intégration et sur l'adaptation exigée de la part de la communauté d'accueil comme de la part des nouveaux arrivants.

Le concept de discours public

Il convient ici d'expliciter ce que nous entendons par discours public. Il convient aussi de séparer les deux termes : discours et public et de les analyser séparément. Il est certain que tout discours, dans le sens de communication, implique au moins un locuteur et une personne qui reçoit le message et qu'il peut, par conséquent, être classé comme *public*. Cependant, nous acceptons comme discours public toute forme de communication écrite ou orale de la part de ces individus et de ces organismes qui est destinée à promouvoir les intérêts de leur organisme. Nous ne faisons pas référence aux conversations privées ni à la correspondance privée des individus.

Suivant les suggestions du *Dictionnaire d'analyse du discours*, nous employons le terme discours public dans cette recherche afin de signifier le discours par des individus ayant une fonction publique par leur emploi ou par leur fonction au sein d'un organisme public comme un conseil scolaire ou un groupe de pression. Un discours n'est public que dans la mesure qu'il est rapporté à distance. Dans notre recherche, le discours public au sujet de l'intégration des francophones ethnoculturels au milieu scolaire et éducatif peut même offrir une présentation de Soi positive et une présentation de l'Autre négative.

Le contexte du discours comprend les normes sociales qui le régissent et qui légitiment les propos. Toutefois, les propos du discours peuvent cacher des idées sous-jacentes, des termes codés et des *a priori*. Le discours public peut même être considéré comme une forme d'action qui cherche à affirmer, à suggérer ou à interroger. Cela étant dit, nous avons repéré deux théories du discours qui influent sur l'analyse qui suit : les idées de Michel Foucault au sujet du pouvoir et du savoir produit dans le discours et les idées de Charles Taylor au sujet du *dialogique* dans la vie humaine. Foucault associe le savoir au discours (et non pas au langage) qui permet l'exercice du pouvoir dans une société⁶. Les idées de Foucault nous aident à comprendre comment le discours des représentants du REPFO et des locuteurs des communautés d'accueil peut produire le savoir nécessaire dans les relations de pouvoir dans la société. Taylor vise à comprendre la formation des « agents humains à part entière »⁷ à travers la pensée humaine qui est « dialogique ». Les idées de Taylor nous aident à comprendre ce même discours dans la construction de l'identité des divers participants : il personnalise ses idées : « Ma propre identité dépend vitalement de mes relations dialogiques avec les autres »⁸. Il est certain que Foucault intègre le sujet – l'individu – au processus de la construction du savoir au point où il disparaît presque tandis que Taylor accorde beaucoup d'importance à « une identité originale »⁹. Malgré les contrastes, les deux penseurs accordent au discours un contexte historique spécifique à une période donnée.

Nous avons pensé écarter cette interprétation de lutte de Foucault à cause de son déterminisme et de son insistance sur la primauté du discours dans la vie humaine, bien qu'une recherche néerlandaise semble confirmer le rôle de ces éléments dominants dans le discours public, et ce, au sujet du racisme par rapport aux immigrantes et immigrants. Van

der Valk et Van Dijk soutiennent que « le racisme aux Pays-Bas, comme ailleurs, n'est pas pensable sans tenir compte du rôle déterminant du discours des élites et de ses effets sur la parole populaire »¹⁰. Au Canada aussi, Monica Heller reconnaît l'importance du discours dans la construction des perspectives individuelles et en légitimant certains arguments dépendant des ressources linguistiques qui sont disponibles aux locuteurs ainsi que les lieux de conflit « relevant to their concerns »¹¹, le tout dans le cadre d'un marché capitaliste des relations de pouvoir¹². Nous devons nous rendre à l'évidence que le discours fait partie des relations de pouvoir dans la société.

Le discours public que nous examinons dans cette thèse est à la fois récent et dynamique. Les documents pertinents proviennent des individus et des organismes de la communauté francophone ethnoculturelle comme de la communauté d'accueil. Presque tous les individus sont toujours actifs comme intervenants communautaires. Beaucoup de documents sont disponibles dans Internet. Nous avons identifié une variété de documents : des études, des discours, des présentations, des articles de journaux et des comptes rendus de réunions, entre autres. Nous avons assisté à une présentation par Brigitte Chatué à l'Université d'Ottawa qui a servi à éclairer le débat à l'échelle provinciale¹³. Chatué est une intervenante de longue date dans le domaine de l'intégration des francophones ethnoculturels en Ontario. Elle a déjà siégé au conseil d'administration de l'AFO. Nous avons mené des entrevues avec des représentants du REPFO qui ont servi à nuancer certains discours. Hassan et Carton nous ont remis un grand nombre de documents manuscrits et imprimés, des comptes rendus de réunions et des discours. L'analyse de ces sources d'information nous permet de constater que le discours public ontarien sur l'intégration des communautés

ethnoculturelles francophones cherche activement à concilier les enjeux de l'identité et ceux de la démographie, de la part les communautés francophones ethnoculturelles et des communautés francophones d'accueil.

Dans ce que nous avons appris par la lecture de Hall, de Foucault et de Heller, le discours public s'avère être une activité réservée au groupe dominant surtout. Les journalistes du *Droit* et de l'*Express Ottawa* sont majoritairement issus des communautés francophones d'accueil. Dans le cas présent, ce serait vraisemblablement le discours public des Franco-Ontariens. Cependant, notre recherche révèle un discours animé et soutenu parmi les francophones ethnoculturels sur plusieurs aspects du processus d'intégration dans les milieux éducatifs à Ottawa et ailleurs en Ontario.

Notre enquête porte en particulier sur le domaine de l'éducation. Nous avons identifié trois lieux ou contextes de ce discours. Le principal contexte est, évidemment le domaine de l'instruction et de l'apprentissage des élèves. Un contexte connexe pour ce discours comprend la problématique du décrochage scolaire et ses conséquences sociales pour les jeunes francophones ethnoculturels. Le troisième contexte se situe dans le domaine de l'éducation des parents afin de les amener à s'impliquer dans le domaine de la gouvernance du système scolaire de langue française en Ontario. Nous analysons ces discours dans le contexte de la région de la capitale fédérale et en réponse à notre première question de recherche, à savoir : « Quel est le discours public ontarien sur l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le domaine de l'éducation en langue française? ».

Nous avons organisé le chapitre afin de répondre à une série de questions soulevées par notre hypothèse de travail. La première question tente de retracer les origines de ce

discours afin de le situer dans le contexte historique de l'immigration et des organismes de la communauté franco-ontarienne. Une deuxième question porte sur le délicat processus, chez les Franco-Ontariens comme chez les groupes comme le REPFO, d'apprendre à travailler ensemble. Une autre question explore le discours sur la légitimité de certains groupes qui prétendent parler au nom des francophones ethnoculturels. Une autre question examine le discours entourant la définition d'une personne ayant droit et la problématique de l'accès des francophones ethnoculturels à l'école de langue française. Une dernière question porte enfin sur le discours de certains groupes de francophones ethnoculturels qui craignent la perte de leur propre identité dans le processus d'intégration aux institutions de la communauté d'accueil. Toutes ces questions servent à mieux comprendre le discours sur l'intégration des francophones ethnoculturels dans les milieux éducatifs francophones à Ottawa et en Ontario. En règle générale, ce discours paraît favorable à l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le domaine de l'éducation en langue française, mais il manifeste le tiraillement entre les enjeux liés à l'identité et à la démographie.

Le discours public portant sur l'intégration des immigrantes et immigrants francophones en milieu francophone minoritaire en Ontario est assez récent. Traditionnellement, les personnes immigrantes au Canada, et en Ontario surtout, se sont intégrées à la communauté anglophone. L'immigration francophone en Ontario se limitait historiquement à quelques arrivées à partir de l'Europe. Cependant, l'apport démographique de cette immigration était si faible qu'il n'influençait pas la structuration du discours public. Dans une étude menée par Marcel Martel sur les dirigeants franco-ontariens, on réalise que ces leaders manifestaient peu d'intérêt pour l'immigration avant 1968, car, selon eux,

l'étranger ne peut « s'inscrire dans la continuité historique du Canada français »¹⁴. Déjà à l'époque, l'enjeu identitaire se dressait comme un obstacle à l'accueil des immigrantes et immigrants, mais la réflexion sur l'apport démographique des immigrants est bien plus récente.

Le début du discours sur l'intégration

Le discours public récent sur l'intégration des francophones ethnoculturels prend forme en arrière-plan de la politique linguistique du gouvernement fédéral. Jedwab retrace cette politique à la *Loi sur les langues officielles*. La modification de cette loi en 1988 amène le gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en milieu minoritaire¹⁵. Afin de donner suite à cet engagement, le gouvernement, à travers le ministère de la Citoyenneté et Immigration (CIC), a entrepris d'inciter des personnes immigrantes à s'établir dans les communautés francophones en milieu minoritaire au Canada. Cette politique a réussi à créer une vague d'immigration francophone dans la période 1980-1990¹⁶. Comme pour l'immigration en général, les statistiques démontrent que c'est l'Ontario qui « reçoit le plus grand nombre de francophones à l'extérieur du Québec (13,4 %) [et que les] nouveaux arrivants ont tendance à s'installer à Toronto et à Ottawa »¹⁷. Ce sont les immigrantes et immigrants francophones d'Afrique, dont ceux de Djibouti, qui arrivent à cette époque-là et qui vont mettre sur pied le REPFO. Le discours de ces francophones ethnoculturels est peu documenté avant la fin des années 1990, mais nous pouvons entrevoir les débuts de ce discours dans certains documents du gouvernement provincial comme le rapport de la commission royale, *Pour l'amour d'apprendre*.

Le discours public s'ouvre véritablement dans le sillage de la commission royale sur l'éducation établie par le gouvernement de l'Ontario en mai 1993.¹⁸ Le rapport final, remis en décembre 1994, fut très attendu par les Franco-Ontariens et par les nouveaux arrivants ethnoculturels. Les commissaires Monique Bégin et Gerald Caplan ont abordé deux questions pertinentes à l'éducation en langue française en général et à la population ethnoculturelle francophone, en particulier.

En ce qui concerne le domaine de l'éducation en langue française en Ontario, le rapport a recommandé au gouvernement d'accorder, « avec la plus grande diligence » la pleine gestion du système scolaire francophone. Ce système devait être « par et pour les francophones, allant de l'éducation de la petite enfance à la fin du secondaire »¹⁹. Le gouvernement provincial a donné suite avec réticence à cette recommandation en établissant un système scolaire qui serait géré par les francophones. (Des chercheurs, comme Bourgeois, trouvent que les provinces exercent encore trop de contrôle sur la gestion de ce système.²⁰) Ce nouveau système, fruit d'une lutte de longue date de la part des Franco-Ontariens, constituait la pierre d'achoppement de l'identité franco-ontarienne, car l'école jouait le rôle de la principale institution, après la famille, de la reproduction de cette identité. Au moment où les Franco-Ontariens se félicitent d'avoir obtenu la pleine gestion de ce système scolaire, des milliers de francophones ethnoculturels arrivent dans la province et demandent accès à ce même système scolaire. C'est par rapport à ce système de langue française, tel qu'érigé par les décideurs franco-ontariens, que s'élabore le discours sur l'intégration des francophones ethnoculturels.

Ce nouveau système ne sera pas uniforme à travers la province. À Ottawa, le nouveau système scolaire comprend deux conseils scolaires, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est. Les deux administrations scolaires sont issues de la même structure organisationnelle qui a caractérisé l'éducation en Ontario depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e siècle. Cette structure comprenait un système scolaire dit « public » et un système scolaire dit « séparé ». Les deux systèmes existaient sous l'autorité du ministère de l'Éducation. Le terme système « public » fait référence à un système non confessionnel alors que le système « séparé » fait référence à un système public catholique. Depuis le début du XX^e siècle et jusque dans les années 1990, le système public était presque entièrement de langue anglaise. Le système séparé, par contre, comprenait des écoles où l'on enseignait soit en anglais, soit en français. Le Conseil des écoles catholiques d'Ottawa, par exemple, gérait des écoles de langue française et des écoles de langue anglaise, et ce, jusqu'en 1988. Le tout se faisait dans un climat de méfiance linguistique réciproque. Il n'était pas question d'école « publique » de langue française, tant la religion catholique était associée au système scolaire de langue française. Cette situation commença à changer à Ottawa en 1988.

Suite aux pressions des contribuables et surtout à cause des contestations judiciaires issues de la Constitution de 1982, le gouvernement de l'Ontario a voté la loi 109 en 1988. Cette loi a créé le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton avec la responsabilité de gérer les écoles de langue française séparées et publiques de la région d'Ottawa. Le fonctionnement de ce système engendra des conflits entre la section catholique et la section publique. Les autorités se sont rendues à l'évidence de l'impossibilité de rendre

justice aux deux systèmes au sein de la même structure et, en 1994, le gouvernement de l'Ontario a dissous le conseil scolaire. Ce divorce mena à la création de deux conseils scolaires, qui, depuis 1997, gèrent les établissements scolaires sur le territoire que l'on reconnaît à chacun encore en 2010. Le CECCE comprend plus de 19 000 élèves fréquentant 39 écoles élémentaires, 10 écoles secondaires et une école pour adultes. Il est le plus important réseau canadien d'écoles de langue française à l'extérieur du Québec. Son territoire couvre plus de 35 600 km², soit l'équivalent de celui de la Belgique. Le CEPEO comprend 11 100 élèves francophones dans 37 écoles élémentaires et secondaires, représentant un territoire d'une superficie de 40 319 km², soit l'équivalent de la superficie de la Suisse.

Chaque conseil scolaire élit une dizaine de conseillers qui représentent les parents et les contribuables. Ils sont responsables de la bonne gestion du conseil et de décider de grandes orientations du conseil scolaire, y compris l'adoption du budget. Le principal administrateur de chaque conseil scolaire porte le titre de directeur de l'éducation. Cet administrateur dirige une petite équipe de surintendants ou d'autres agents de supervision. Chaque école se trouve sous l'autorité d'un directeur et chacune se doit d'établir un conseil d'école, mandaté par la Loi sur l'éducation. Ce conseil comprend un représentant de la direction, un représentant des parents, un représentant du personnel et un représentant de la communauté. Cependant, le conseil d'école joue un rôle strictement consultatif. En résumé, Farmer et Labrie ont décrit l'empreinte d'une forte identité franco-ontarienne entre les institutions, les parents et le monde communautaire dans la structure et dans le

fonctionnement du système scolaire franco-ontarien²¹. Les communautés ethnoculturelles francophones doivent négocier leur intégration dans ces milieux d'identité franco-ontarienne.

Le rapport Bégin-Caplan portait à l'attention du public ontarien, pour la première fois, la problématique de l'intégration des élèves issus de l'immigration ethnoculturelle des années 1980-1990. Les commissaires ont constaté qu'en 1992, « près de 80 p. 100 [des immigrants] venaient de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine »²², dont certaines de ces personnes ethnoculturelles sont francophones. Ils ont constaté aussi « la triste réalité » que les élèves « de couleur » « affichent un rendement scolaire peu reluisant »²³. Par conséquent, le rapport a fait la recommandation que les conseils scolaires « où les élèves noirs, filles et garçons, sont nombreux » collaborent pour assurer le succès scolaire de ces élèves²⁴. Selon cette recommandation, le CEPEO et le CECCE devaient prendre des mesures pour assurer le succès des élèves issus de l'immigration récente. Cependant, le premier obstacle au succès de ces élèves était l'accès même aux écoles de langue française. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* avait garanti l'accès à ces écoles aux citoyens canadiens de langue maternelle française ou qui avait fait leur éducation primaire en français. Le gouvernement provincial, pour sa part, avait légiféré la création des « comités d'admission » afin de gérer l'accès aux écoles de langue française, toujours selon la *Charte*²⁵. Or, pour beaucoup de francophones ethnoculturels, le français était la langue de la place publique, mais rarement une langue maternelle. Chaque enfant d'immigrant devait alors passer par ces comités d'admission. Cette problématique renvoie au discours sur l'identité culturelle.

Le discours public sur l'intégration des immigrantes et immigrants ethnoculturels francophones au milieu scolaire se déroule alors dans le contexte de la politique fédérale

d'appui aux communautés linguistiques en milieu minoritaire, de l'arrivée d'un grand nombre de francophones ethnoculturels et de la création, dans le contexte provincial, d'un système scolaire géré pour et par les francophones de l'Ontario. Un des premiers éléments de ce discours implique un acte de réflexion sur le terme « intégration ». Nous avons déjà proposé une définition de ce concept dans l'Introduction et il s'agit maintenant d'examiner le discours portant sur sa mise en application.

L'apprentissage de l'intégration

L'intégration des francophones ethnoculturels dans le système scolaire franco-ontarien implique l'intégration d'une minorité dans une autre communauté minoritaire. En effet, nous constatons un discours triplement minoritaire avec le REPFO : l'intégration des francophones ethnoculturels dans un milieu francophone déjà minoritaire et l'intégration des noirs (minoritaires) dans une société à majorité blanche. Les réflexes de défense sont présents des deux côtés. Qui plus est, ces deux communautés sont constamment en relation avec la communauté majoritaire anglophone. À cause de la nouveauté de ce phénomène, un processus d'apprentissage peut être observé dans le discours public, et dans le discours franco-ontarien en particulier.

A) Le discours de Maxim Jean-Louis

Les Franco-Ontariens des communautés d'accueil, sans beaucoup d'expérience historique dans le processus d'intégration des personnes immigrantes, devaient entreprendre une réflexion. Un bon exemple de cette réflexion se trouve dans le discours prononcé par

Maxim Jean-Louis, un intervenant communautaire et un immigrant lui-même qui occupait le poste de directeur général de l'organisme d'apprentissage à distance, ContactNord. En mai 2004, l'Association francophone des municipalités de l'Ontario (l'AFMO) avait invité Jean-Louis à livrer sa réflexion devant une assemblée de l'organisme. (L'AFMO est un organisme mis sur pied par Gisèle Lalonde en 1989 comme porte-parole des municipalités ayant une population francophone. L'AFMO a collaboré avec le REPFO depuis la fin de 2004 au moins.) Le discours de Jean-Louis portait sur l'immigration ethnoculturelle francophone en Ontario et sur le rôle des municipalités à caractère francophone. Sa présentation mérite une analyse en profondeur, non seulement à cause de son argumentaire, mais parce qu'il faisait référence directement au REPFO. Le texte du discours que nous avons consulté provenait des documents appartenant à Carton, le président du REPFO, mais ce dernier nie avoir été présent lors du discours²⁶. Le texte du discours avait été imprimé à l'avance et Carton en aurait reçu une copie par la suite. Sa présence ou son absence a peu d'importance, car l'AFMO avait déjà entamé un partenariat avec le REPFO et son directeur général, comme nous allons le constater plus loin.

Dans une présentation qu'il estimait « fondamental[e] pour l'avenir de l'Ontario français »²⁷, Jean-Louis a avoué, dès le départ de son discours, que son but était d'« embrigader »²⁸ l'AFMO dans son projet d'intégration des immigrantes et immigrants ethnoculturels francophones aux diverses communautés francophones de l'Ontario.

Jean-Louis a commencé sa présentation en décrivant la problématique. Il a établi le lien entre l'apport démographique de l'immigration francophone et la survie des petites communautés francophones en Ontario. D'abord, il a constaté « l'état précaire de la

démographie de nos communautés et la fragilité de leurs conditions économiques »²⁹. Les communautés francophones, dit-il, « à l'heure où on se parle...stagnent ou périclitent ». Sans « une nouvelle revanche des berceaux – édition 2004, l'enjeu de l'immigration devient un instrument essentiel de toute politique de maintien démographique et de renouveau économique... »³⁰. Son discours a savamment relié les « référents identitaires collectifs »³¹, selon l'analyse de Labrie (revanche des berceaux, démographie, immigration, renouveau économique) afin d'inciter son auditoire franco-ontarien à prêter l'oreille à ses propos.

Son argument commence par l'hypothèse que « l'immigration peut être un facteur de croissance positif pour les communautés francophones **si**, [les communautés francophones mettent] en place les conditions favorables, nécessaires à l'accueil, l'intégration, la promotion, le recrutement et la sélection de nouveau [sic] arrivants francophones »³². Ces conditions favorables découlent des cinq grands axes d'intervention qui sont :

- inciter un plus grand nombre d'immigrants à choisir de s'établir dans les communautés francophones en Ontario;
- se « doter de structures francophones...pour faciliter l'intégration ...des immigrants... »;
- assurer l'intégration économique : apprendre l'anglais, reconnaître les compétences et proposer une formation appropriée;
- assurer l'intégration sociale et culturelle de ces nouveaux arrivants; et,
- « favoriser la régionalisation de l'immigration francophone à l'extérieur de Toronto... »³³

Cependant, réaliser ces objectifs oblige les communautés francophones à relever quelques grands défis. Jean-Louis en identifie quatre. D'abord, ces petites communautés francophones doivent faire face au problème de leur fragilité économique et de leur difficulté à attirer les personnes immigrantes. Un autre défi exige que les Franco-Ontariens s'entendent avec les autorités provinciales afin de se doter d'objectifs en matière d'immigration « qui colleront aux besoins et aux conditions ambiantes de nos communautés »³⁴. Pour donner suite à ces objectifs, il faut créer des organismes gérés par la communauté francophone. Il serait intolérable, selon lui, que « les infrastructures d'accueil et d'intégration demeurent ...sous la responsabilité de la majorité anglophone »³⁵. Finalement, Jean-Louis reconnaît que « les communautés d'accueil doivent elles-mêmes être sensibilisées et préparées » en vue d'un effort d'accueil³⁶. Suite à cette analyse, il appelle l'AFMO à exercer un leadership dans le processus du développement d'une structure d'accueil pour les immigrantes et immigrants francophones. L'intégration, s'il se réalise, ne peut pas être le fruit du hasard; elle « doit être planifiée, épaulée »³⁷ et il exhorte l'AFMO à ajouter le dossier de l'immigration aux « priorités stratégiques » de l'Association.

Le discours de Jean-Louis a permis aux membres de l'AFMO de réfléchir à la problématique de l'intégration des immigrantes et immigrants ethnoculturels francophones aux communautés francophones d'accueil. Sa présentation avait fait valoir clairement les enjeux de la démographie et de l'identité. Ces enjeux sont très présents dans les défis qui se posent à la communauté pour se doter d'objectifs en matière d'immigration.

Le texte de la présentation de Maxim Jean-Louis est daté du vendredi 21 mai 2004. Curieusement, le directeur général de l'AFMO avait déjà préparé une « entente de

collaboration» avec le REPFO le 20 mai 2004! En effet, le directeur général Nadeau avait déjà entamé des discussions avec Hassan, directeur général du REPFO, sur un projet de collaboration entre les deux organismes. Les détails de l'entente sont si précis que l'on peut supposer que Nadeau avait déjà préparé une esquisse du projet avant la présentation de Jean-Louis. Il fallait, pour Nadeau, obtenir l'autorisation du conseil d'administration. Nous allons revenir sur ce document dans le chapitre qui suit lorsque l'on parle de la campagne de sensibilisation politique³⁸.

B) Les reportages de Dominique LaHaye

Le thème de l'apprentissage de l'intégration ressort aussi d'une série de trois articles parus dans le quotidien, *Le Droit*, en mars 2008 sous le titre « Immigration et Francophonie ». La journaliste Dominique LaHaye, diplômée en journalisme de la Cité collégiale et en sciences politiques de l'Université d'Ottawa³⁹, examinait, selon sa perspective d'une francophone canadienne, l'impact de l'immigration sur les écoles de langue française, principalement à Ottawa, ainsi que les besoins spécifiques des personnes immigrantes. Son premier article souligne l'importance de l'apport démographique des immigrants francophones⁴⁰. Elle reconnaît que les statistiques manquent sur le nombre précis de nouveaux arrivants qui choisissent l'école française. Par contre, selon la journaliste, le CECCE avait lui-même procédé à un minirecensement en septembre 2006. Cette enquête a révélé que 31% de tous les élèves avaient au moins un parent qui était né à l'extérieur du Canada et que la moitié des élèves parlaient une autre langue que le français. LaHaye voit l'immigration comme un phénomène positif et elle cite la présidente du CECCE, Lise Bourgeois, qui fait référence à l'enjeu identitaire aussi. Elle souligne que « le

fait français des années à venir ne sera pas aussi homogène qu'il l'a été » et elle ajoute un bémol à savoir qu'« il faut donc lui donner une chance de prendre racine »⁴¹. La journaliste revient encore sur l'enjeu démographique quand elle décrit les campagnes de recrutement des élèves issus de l'immigration. Le CECCE et le CEPEO « ont flairé la bonne affaire, déployant les grands moyens pour attirer sur leurs bancs d'école ces jeunes franco-ontariens en devenir ». (On voit à la fois l'enjeu démographique et l'enjeu identitaire dans « ces jeunes franco-ontariens en devenir ». Au CECCE, selon la journaliste, on avait embauché six agents de liaison communautaire dont le rôle était de « faire le pont entre les écoles et les organismes d'accueil » et le Conseil scolaire avait mis sur pied des programmes pour faciliter l'intégration des jeunes. Au CEPEO, selon le coordonnateur des projets spéciaux, Jean-François Picher, certains programmes s'offrent « dans les écoles présentes dans les communautés où sont présents en grand nombre les immigrants »⁴². L'article conclut sur l'observation que le personnel enseignant et les directions d'école étaient en train d'apprendre à gérer la nouvelle diversité de la clientèle scolaire.

Un deuxième article par LaHaye, sous le thème de l'apprentissage de la diversité, cite Jacques Taillefer, le président de l'AEFO⁴³. Taillefer fait référence à l'enjeu démographique de l'immigration et il insiste sur le besoin d'agir rapidement. Il avait constaté que l'immigration « dans le corridor Ottawa-Windsor est vraiment une réalité d'aujourd'hui. » Ainsi, Taillefer reconnaît le défi immédiat de l'immigration et le besoin d'adaptation de la part de la communauté d'accueil. Il identifie deux défis pour les autorités scolaires : « la reconnaissance des acquis de ces élèves » et la recherche des « mécanismes pour parler aux parents, car,...leur langue maternelle n'est pas toujours [le français] ». Son discours reflète toujours un positionnement de Nous versus les Autres, mais on constate une

prise de conscience de l'urgence du phénomène et du besoin d'adaptation de la part du personnel scolaire.

Le troisième article du dossier sur Immigration et Francophonie de LaHaye analyse, sans le dire, la question de la reconnaissance identitaire, selon les idées philosophiques de Taylor⁴⁴. On y aborde la question des élèves de religion musulmane dans une école catholique. Certains parents musulmans préféreraient envoyer leurs enfants dans les écoles catholiques (séparées), où le code vestimentaire leur convient et où les « valeurs véhiculées dans les prières à l'école n'entrent pas en contradiction avec celles des musulmans ». On y aborde aussi la question de l'acquisition de la langue où la journaliste trouve que les personnes immigrantes préfèrent l'école de langue française plutôt que les institutions « bilingues ». La question de l'intégration des musulmans francophones reste une question d'actualité, car aucun des deux systèmes ne semble reconnaître le caractère distinct des francophones ethnoculturels musulmans. Même dans une école publique *non confessionnelle*, les pratiques alimentaires peuvent créer un conflit avec les préceptes religieux. À titre d'exemple, un article du journal *Waajib* portait sur un dîner pizza à l'école où le personnel scolaire avait enlevé le pepperoni pour ne pas offenser les élèves musulmans. Cependant, les responsables du dîner « n'ont pas été informés que la viande de porc n'est pas seulement interdite de manger en tant que viande, mais plutôt l'islam prohibe sa présence. Autrement dit, un produit qui contient ne se reste que [sic] l'huile du porc ne devrait pas être consommé⁴⁵ ». Le dossier de LaHaye soulève de nombreuses interrogations identitaires selon la perspective de la communauté d'accueil, toutefois les réponses offertes nous semblent superficielles.

LaHaye avait fait référence dans un de ses articles à un rapport de recherche produit par l'AEFO. Ce rapport, intitulé *Consultation sur les besoins des jeunes immigrantes et immigrants qui fréquentent les écoles de langue française en Ontario*⁴⁶, illustre le processus d'apprentissage du phénomène de l'immigration francophone par les divers groupes en Ontario français en 2007. Ce processus d'apprentissage impliquait les conseils scolaires de langue française, les organismes communautaires, le personnel enseignant, les élèves issus de l'immigration ainsi que leurs parents. Cependant, le rapport passe sous silence la problématique de l'adaptation dans ce processus d'apprentissage chez les élèves et les parents d'origine franco-ontarienne.

Le rapport de l'AEFO cherchait à identifier des pratiques qui mèneraient à un meilleur accueil et une meilleure intégration des élèves issus de l'immigration francophone. Chose surprenante pour une recherche si complète, la réflexion paraît passer sous silence l'originalité du phénomène, c'est-à-dire, l'immigration francophone dans un milieu linguistique minoritaire. Le rapport tient compte des besoins en formation linguistique en français pour certains élèves comme pour certains parents (afin d'aider les élèves à faire leurs devoirs), mais il oublie d'évoquer l'influence du milieu linguistique majoritairement anglophone et la question d'adaptation de la part des communautés d'accueil.

Le principal constat du rapport de l'AEFO et, semble-t-il, le principal besoin aussi était de découvrir un modèle et une « politique d'accueil des jeunes immigrantes et immigrants, communs pour toutes les écoles et les conseils scolaires »⁴⁷. L'auteur omet de justifier la nécessité de retrouver une seule et unique approche à l'accueil et à l'intégration des élèves ethnoculturels francophones. Par contre, l'équipe de recherche de l'AEFO avait

découvert que les modèles d'accueil variaient selon les conseils scolaires et même d'une école à l'autre. La principale recommandation du rapport, et celle que l'AEFO a appuyée, renvoyait la balle dans la cour du ministère de l'Éducation. L'AEFO réitère son voeu d'améliorer le processus d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration ethnoculturelle francophone. Cependant, elle a simplement demandé au MÉO de développer un modèle et une politique d'accueil « à l'échelle de la province » en se servant de la *Politique d'aménagement linguistique* comme document de référence⁴⁸. Cette approche monolithique passe sous silence l'extrême diversité du phénomène des francophones ethnoculturels dans les régions de l'Ontario.

La référence à la *Politique d'aménagement linguistique* dans le rapport de l'AEFO sert à faire la liaison avec le prochain volet du texte sur le discours public sur l'intégration des immigrantes et immigrants, soit la perspective du ministère de l'Éducation sur ses responsabilités spécifiques pour l'éducation en langue française en Ontario. Cette politique sert aussi à encadrer l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans le système scolaire de la province; certains la considèrent comme un plan d'action et d'autres, comme un carcan.

C) *La Politique d'aménagement linguistique*

La PAL est un document officiel du MEO de 100 pages, publié en 2004 et dont le but était de favoriser « la transmission de la langue et de la culture françaises » en Ontario⁴⁹. Le terme « aménagement linguistique » est complexe, mais se résume par la valorisation de la langue et de la culture françaises dans les écoles de langue française. La politique est

censée guider les conseils scolaires dans la mise en oeuvre de pratiques pédagogiques pour promouvoir « la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture »⁵⁰. Le document de 2004 fut l'aboutissement de longues consultations et de nombreuses révisions depuis sa version originale en 1994.

Dans la version de 1994, l'aménagement linguistique se justifie par « le contexte majoritairement anglophone dans lequel se trouvent les écoles franco-ontariennes »⁵¹ et le texte reflète implicitement l'homogénéité de la communauté d'accueil face à l'Autre. Toute référence à l'Autre tient compte de la « différence » entre le personnel scolaire et la clientèle scolaire sans reconnaître la légitimité de cette clientèle en dehors du contexte de la communauté franco-ontarienne. Les auteurs ont tenu pour acquis que le discours sur l'Autre s'applique uniquement à l'anglophone et l'Autre francophone ne faisait pas partie du discours légitime, malgré la présence dans la liste du comité consultatif de quatre organismes associés à la diversité ethnoculturelle parmi un total de 26 personnes consultées⁵². Ce document de 1994 sera considérablement modifié dans son édition de 2004.

La version de 2004 de la PAL offre un discours plus globalisant, dans le sens de Heller et Budach⁵³, moins inspiré par le nationalisme ethnique et plus ouvert au contexte des années 2000. Dans la même conjoncture, la province a connu un regain d'immigration dont un important contingent d'immigrantes et immigrants francophones originaires d'Haïti, de l'Ouest de l'Afrique, de l'Est de l'Afrique et du Moyen-Orient. D'abord, le discours de 2004 tient toujours compte du contexte anglo-dominant, mais le discours est beaucoup moins alarmiste que le texte de 1994 qui déplorait : « le contexte majoritairement

anglophone » et « l’omniprésence de l’anglais »⁵⁴. Ensuite, la notion de « communauté » cède à un discours plus globalisant sur « l’espace francophone qui tient compte du dynamisme et du pluralisme »⁵⁵. Cet espace, nous dit-on, remplace « à certains égards, celui du fondement territorial d’une communauté : un espace peut être certains endroits comme les écoles, les organismes communautaires fréquentés par les francophones »⁵⁶.

La *Politique* consacre un chapitre au contexte et aux défis de l’éducation en langue française (pages 16 à 28) où se trouve intégré le discours sur la diversité. Dans une description des caractéristiques de la population francophone de l’Ontario, par exemple, la diversité produite par l’immigration est décrite comme un processus ayant des caractéristiques positives (pour l’apport à la communauté franco-ontarienne) et négative (parce que les immigrants, du point de vue linguistique, tendent à favoriser la majorité anglophone.) Le texte parle du déséquilibre créé par les immigrants dont la majorité, une fois établie au pays, adopte l’anglais et on rajoute que si « l’immigration contribue peu à la croissance démographique de la communauté francophone, elle n’en contribue pas moins à sa diversité »⁵⁷. Si certains éléments du discours sur la diversité ethnoculturelle sont encore à l’étape du « défi », le dialogue est ouvert et la communauté francophone d’accueil est prête à accepter le défi.

Dans tout ce discours sur l’aménagement linguistique, la PAL impose une définition de la construction identitaire qui favorise le singulier et le monolithique et qui privilégie un projet collectif au détriment du développement personnel. Labrie a trouvé que, sur le site Web du MEO, « l’existence d’une communauté francophone au singulier est posée d’emblée. Cette communauté dispose d’une culture et d’une langue, toutes deux au

singulier »⁵⁸. Cette interprétation appuie notre propre analyse des textes sur l'aménagement linguistique qui restent muets sur la diversité des communautés francophones d'accueil et des francophones ethnoculturelles. Cette interprétation néglige aussi le développement des identités multiples, évolutives et même parfois antagonistes⁵⁹. La PAL était prévue comme un plan d'action, malgré les limites décrites ici. La question de la mise en oeuvre de la politique par les conseils scolaires dépasse toutefois le cadre de notre présent travail, sauf pour une consultation initiée par le ministère en 2007, une consultation qui fera l'objet d'une analyse dans le chapitre sur les implications sociales, politiques et idéologiques.

D) « École-Famille-Délinquance »

Si les articles dans *Le Droit*, le rapport de l'AEFO et la *Politique d'aménagement linguistique* représentent le discours sur l'éveil à l'apprentissage de l'intégration par la communauté d'accueil, il convient d'analyser un texte qui traite du même thème selon la perspective de la communauté djibouto-somalienne d'Ottawa. Carton, le président du REPFO, nous a remis un document dactylographié de deux pages à ce sujet. Nous faisons référence à un texte intitulé, « École-Famille-Délinquance », sans date ni signature. Nous émettons l'hypothèse, vu le contenu du document, qu'il s'agit d'une présentation par Carton devant un organisme communautaire francophone. Le document nous semble pertinent, car l'auteur analyse les difficultés d'intégration des élèves franco-somaliens dans les écoles du CEPEO⁶⁰.

L'intégration de la communauté franco-somalienne d'Ottawa, selon l'auteur, se voit gênée par la pauvreté et « l'éclatement de la famille ». Ces phénomènes mènent au

problème de « délinquance juvénile » pour les jeunes hommes. Toute la problématique prend son origine dans le processus d’adaptation à la société d’accueil, une société qui ne comprend pas « la société traditionnelle de la Somalie ». Par conséquent, « la communauté somalienne [manque d’union], les valeurs traditionnelles s’émiettent, la « cellule familiale » n’est plus « celle que l’enfant avait [connue] traditionnellement » et les jeunes manquent d’exemples et de modèles de réussite. Il faut donc faciliter l’intégration de ces enfants, ce que le CEPEO a accompli à la satisfaction de l’auteur. « La communauté franco-somalienne est aussi très heureuse de la relation qu’elle entretient avec les élus du CEPEO et de la direction qui prend en considération les besoins des élèves et de l’effort de ces derniers pour comprendre cette société »⁶¹.

L’auteur analyse le « modèle » qui a cours dans « les écoles françaises de l’Ontario » où « tous les enfants doivent savoir parler le Français [sic] à la maternelle ». Il rappelle à son auditoire que « dans la plupart des communautés immigrantes », les enfants parlent « très peu de français à 4 ans ». Or, l’école maternelle n’est pas outillée pour enseigner le français de la sorte que le « retard de l’enfant … commence dès cette année ». L’auteur soulève aussi le problème que peu de parents immigrants comprennent les programmes de l’enfance en difficulté. Par conséquent, les enfants se trouvent exclus « des programmes adéquats ». Finalement, l’auteur établit un lien direct entre le manque de réussite scolaire et le problème de la « délinquance juvénile ». Il exhorte les parents à prendre leur avenir « en main ensemble »⁶². Le texte fait valoir implicitement les échecs et les succès du processus d’apprentissage de l’intégration qui était en cours dans la communauté franco-somalienne

d’Ottawa. Il est à noter que l’auteur reconnaît que les changements sont nécessaires de la part des immigrantes et immigrants comme de la part des autorités scolaires.

Tout ce discours sur l’apprentissage de l’intégration nous aide à comprendre le processus de reconnaissance identitaire de la part des personnes immigrantes comme de la part des communautés d’accueil. Mais un autre débat sur la reconnaissance occupe les diverses communautés immigrantes, celui de savoir qui a le droit de parler au nom des immigrants.

La question de légitimité : qui parle pour les francophones ethnoculturels?

Dans ce chapitre sur l’intégration des francophones ethnoculturels aux milieux éducatifs de la communauté d’accueil, nous analysons le discours public afin de déterminer, chez les personnes ethnoculturelles francophones, qui parle avec autorité. Dans le discours public ontarien, même s’il s’agit d’un débat assez récent, plusieurs voix se font entendre, mais il faut évaluer la légitimité de chacune. Certaines voix prétendent parler pour l’ensemble de la population des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF). D’autres voix s’élèvent sur des questions plus spécifiques et pour des auditoires plus limités. Nous examinons d’abord deux initiatives gouvernementales visant à donner une voix aux nouveaux arrivants ethnoculturels.

Dès le milieu des années 1990, la Commission royale sur l’éducation en Ontario avait constaté « l’impatience et les frustrations des nouveaux arrivants francophones »⁶³. Pour donner une voix à ces sentiments, le gouvernement provincial avait organisé une série

de consultations afin d'examiner les préoccupations des francophones des communautés ethnoculturelles. Le rapport, publié en 1998, recommandait la mise en place d'« une structure provinciale crédible afin de représenter les préoccupations » des personnes ethnoculturelles francophones auprès des conseils scolaires et « d'autres instances gouvernementales »⁶⁴. Malgré cette recommandation, peu se fait dans l'immédiat au niveau provincial pour donner une voix aux communautés de nouveaux arrivants francophones.

À la même époque, au milieu des années 1990, l'Office du commissaire aux langues officielles avait constaté le besoin de donner une voix aux communautés de nouveaux arrivants francophones, en Ontario et ailleurs au Canada. On avait noté que la « sous-représentation des MREF est donc évidente dans toutes les démarches de négociation avec le gouvernement »⁶⁵. Pire encore, les minorités raciales et ethnoculturelles francophones ne recevaient aucune formation en organisation communautaire et ne jouissaient d'aucune structure associative. Aux yeux du Commissaire aux langues officielles, les minorités raciales et ethnoculturelles francophones se classaient « comme un secteur identitaire, mais n'existent [sic] pas comme « Communauté organisée » ». Afin de corriger cette situation, l'Office du commissaire avait prévu, en 1999, un budget consacré au développement communautaire en Ontario français⁶⁶. Encore une fois, et malgré le budget pour les communautés ethnoculturelles francophones, peu fut accompli.

Cinq ans plus tard, en avril 2004, l'ACFO confie au consultant Guy Matte le mandat de consulter l'ensemble de la communauté francophone de la province. Une des composantes de son mandat était de « parvenir à une meilleure représentation des communautés raciales et ethnoculturelles francophones »⁶⁷. Dans son rapport, il

recommande au ministère du Patrimoine canadien « de faciliter une concertation provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones »⁶⁸. Suite à cette recommandation, Patrimoine canadien se met au travail. Il entreprend d'organiser une première rencontre à Toronto à la fin décembre 2004.

La rencontre de Toronto accueille plus de 125 représentants des organismes des minorités raciales et ethnoculturelles francophones venues de toutes les régions de la province⁶⁹. Au cours de cette rencontre, les participants s'entendent pour former « un cadre provincial rassembleur de concertation et de représentation ». Ils mettent sur pied un Comité de travail qui adopte le nom « Union provinciale des minorités raciales ethnoculturelles francophones de l'Ontario (UP/MREF) ». Ce même comité réussit à formuler un « énoncé de la vision » qui proclame que :

La communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario, solidaire et unie dans sa diversité, oeuvre pour son intégration, son développement, et sa pérennité au sein de la collectivité Francophone de l'Ontario et de la société Canadienne [sic]⁷⁰.

Cet organisme devait s'intégrer dans la toute nouvelle tribune des francophones en Ontario, l'Assemblée des francophones de l'Ontario (AFO). Tout de suite se pose l'enjeu identitaire. Quel degré d'autonomie l'Union provinciale pourrait-elle exercer en tant que filiale de l'AFO?

L'UP/MREF

Un an plus tard, en novembre 2005, l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones est créée formellement lors d'une conférence à Ottawa.

Rapidement, la controverse éclate entre les différentes factions. Le président intérimaire, Pierre Dadjo, remet sa démission en invoquant des raisons personnelles. Cependant, Dadjo « a également dit avoir reçu des menaces. Son leadership était ouvertement contesté... »⁷¹ probablement à cause de son approche conciliatrice. Par la suite, Séverin Ndema Moussa, un avocat d'origine africaine également établi à Ottawa depuis de nombreuses années, se fait élire président. Sous sa présidence, l'UP devient un organisme de revendication.

Même si l'UP s'était engagée à « reconnaître l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario, l'AFO, comme porte-parole officiel de tous les membres »⁷², le nouveau président monte une attaque en règle contre le Conseil d'administration de l'AFO pour, dit-il, son ingérence dans les affaires qui relevaient de l'UP. On lit, parmi les accusations, « manipulation des listes de candidats MREF..., désinformation systématique..., manoeuvres dilatoires constantes..., » et « nette propension des dirigeants actuels de l'AFO à promouvoir la collaboration avec certains individus membres de la communauté MREF triés sur le volet... »⁷³. En bref, le président tire la conclusion que l'AFO « ne représente pas encore toute la collectivité francophone plurielle de l'Ontario ». Il positionne l'UP comme rien de moins qu'un des deux membres fondateurs de l'AFO qui « doivent travailler main dans la main »⁷⁴! Entre temps, Ndema Moussa ne fait rien de concret du côté UP/MREF : pas de plan stratégique, pas d'organisation administrative, pas de consultations auprès de la collectivité, et surtout « pas de trésorerie »⁷⁵.

Les deux organismes, l'UP et l'AFO, sont nés presque en même temps et sont issus des initiatives des fonctionnaires de Patrimoine canadien. Cependant, l'AFO, quoique récemment réorganisée, jouissait d'une longue histoire, d'un financement et de structures

organisationnelles qui manquaient totalement à l'UP/MREF. En effet, celle-ci resta longtemps handicapée par un manque de financement adéquat et par les rivalités entre individus et les UP régionales. La lutte entre l'UP régionale du Centre (Toronto) et l'exécutif provincial, installé à Ottawa, traîne depuis la naissance de l'UP provinciale. Nous avons déjà noté la démission de Dadjo, mais les relations entre le nouveau président, Ndema-Moussa, et l'UP de Toronto seront toujours très tendues au détriment des dossiers d'intérêt pour la communauté ethnoculturelle francophone⁷⁶.

Un élément du débat suscité par Ndema-Moussa concernait la mission même de l'Union provinciale. Outre les « propos dénigrants et malveillants »⁷⁷ exprimés par Ndema-Moussa à l'égard de ses adversaires, le débat tournait autour de l'inclusion suscitée par le terme MREF. Le débat s'ouvre à Sudbury en 2007 quand le président propose un nouveau nom : « l'Assemblée de la francophonie noire et ethnoculturelle » où le nouvel organisme « mettrait l'accent sur les Afro-Ontariens, plutôt, par exemple, que sur les Maghrébins ». Le secrétaire général de l'UP/MREF soutenait que « les Noirs ont des défis particuliers », mais un représentant de la région de Toronto a jugé que le nom proposé « constitue une forme de ghettoïsation »⁷⁸. Cette question de représentativité revient au début 2010. Les leaders se posaient encore la question à savoir si l'UP/MREF est un organisme pour les noirs francophones qui « veut représenter les minorités raciales ethnoculturelles » ou si l'UP/MREF devrait « s'ouvrir à d'autres communautés »⁷⁹. On attend toujours une réponse quelque peu définitive à cette interrogation identitaire.

Les relations entre l'UP/MREF et l'AFO ont longtemps été difficiles aussi. L'UP/MREF en parle parfois comme d'« une illusion »⁸⁰; ailleurs elle affirme que les

relations sont « au point mort »⁸¹; mais le lien est « indispensable compte tenu de la politique qui est appliquée pour l'instant par les instances pourvoyeuses »⁸². Dans une étude réalisée pour le compte de l'AFO et de l'UP/MREF, le consultant André Lalonde reconnaît implicitement ces tensions. Dans son rapport, il écrit que les « relations entre l'AFO, l'Espace MREF et l'UP/MREF doivent être des sources de collaboration et de progrès et non la cause de conflits, de compétition et de paralysie »⁸³. Malgré les bonnes intentions proclamées par les représentants des deux organismes, les désaccords continuent. La décision du président sortant, N'Dema Moussa de ne pas se représenter lors des élections de 2010 et le choix de son successeur, Farhan Hassan, sont des signes annonciateurs d'une résolution graduelle de la crise. Cette impression se confirme lors de la rencontre des représentants de l'UP/MREF avec le nouveau président de l'AFO, Denis Vaillancourt, en novembre 2010, qui s'annonce comme un « nouveau départ »⁸⁴. Le discours contestataire de Ndema-Moussa a retardé de beaucoup l'autre volet du discours public au sujet des besoins et des préoccupations des communautés ethnoculturelles francophones en Ontario.

Brigitte Chatué, vice-présidente de l'AFO en 2011 et intervenante de longue date, reconnaît le long chemin à parcourir pour renforcer les capacités de la communauté MREF à participer comme partenaire autonome à la table de l'AFO⁸⁵. Son analyse permet de comprendre un peu les chicanes de clocher au sein de l'UP/MREF aussi bien que le ton paternaliste de la première présidente de l'AFO. La présidente, Mariette Carrier-Fraser, expliquait, au début 2010, que les MREF « sont en phase d'organisation, de développement, ce n'est que plus tard que nous pourrons mener des projets communs. Notre rôle, nos responsabilités sont clairs. On représente la communauté francophone dans son

ensemble »⁸⁶. En résumé, voici deux organismes, l'UP/MREF et l'AFO, tous les deux nés d'une initiative gouvernementale qui affirment parler au nom de certains membres de la francophonie ontarienne et qui contestent tous deux la légitimité de l'autre.

Entre temps, l'Union provinciale, malgré sa prétention au rôle de porte-parole de la communauté ethnoculturelle francophone, est absente du discours sur l'intégration des nouveaux arrivants ethnoculturels francophones, dans le système scolaire comme partout ailleurs dans la communauté francophone en Ontario. Cette absence permet au REPFO d'élargir son champ d'activité vers Toronto, Hamilton, London et Sudbury.

Le REPFO comme locuteur légitime

Il convient ici d'essayer d'établir avec quelle légitimité le REPFO peut parler au nom des *parents ethnoculturels francophones* à l'échelle de la province. La question se pose souvent d'autant plus que le REPFO n'a pas de système de cartes de membre. Il n'y a pas de frais d'inscription non plus. Nous n'avons jamais vu une liste de membres non plus. Les Assemblées générales annuelles ont lieu tous les deux ans, mais sans prise de présence documentée et il ne semble pas y avoir de système pour déterminer qui a le droit de vote lors de ces AGA non plus.

Le REPFO a fait paraître dans son site Web une liste de membres de son conseil d'administration pour 2010 et 2011, une liste qui contenait huit noms avec le titre de chacun. Cinq membres du conseil viennent d'Ottawa et trois de Toronto dont le vice-président. Trois femmes y siègent. Nous reconnaissons le nom du président, Dibeth Carton, du secrétaire, Body Ngoy et du trésorier, Gustave Bitsi. Les autres membres du conseil nous

sont inconnus, mais tous sont membres des diverses communautés ethnoculturelles francophones⁸⁷. Or, nous devons chercher d'autres moyens que la membreauté pour évaluer la représentativité du REPFO.

Selon le directeur général Hassan, la représentativité se mesure par le nombre et l'importance des partenariats qu'entretient le REPFO avec les organismes de la communauté d'accueil⁸⁸. Selon leur site Web, le REPFO entretient des partenariats avec 12 organismes communautaires, dont l'AFO, l'AFMO, le Patro d'Ottawa, le PPE et la ville d'Ottawa, entre autres. Nous sommes au courant des initiatives significatives du REPFO avec au moins quatre de ces organismes. Le REPFO énumère 8 partenariats avec des institutions dont le gouvernement du Canada et de l'Ontario, la Fondation Trillium, et les deux conseils scolaires d'Ottawa. Nous sommes au courant des initiatives significatives en lien avec sept des huit institutions. Ces partenariats, et les multiples initiatives qui ont déjà été entrepris ou qui sont toujours en cours assurent au REPFO une certaine légitimité qui répond à des questionnements sur sa représentativité.

Toujours selon Hassan, la représentativité du REPFO se mesure par la participation parentale à ses diverses et multiples initiatives. À ses tout débuts, le REPFO pouvait réunir « au moins une trentaine-quarantaine de parents » dans la lutte contre la fermeture de l'École Franco-Nations en 2000, selon le récit du président Carton⁸⁹. Lors de son premier forum sur la délinquance en 2003, le REPFO a réuni 45 participants, selon un compte rendu indépendant⁹⁰. Le programme de camps d'été organisé par le REPFO en partenariat avec le Patro d'Ottawa a connu un succès dès sa première année et les divers aspects du Club des devoirs et le Relais pour les élèves après les heures de classe ont lieu dans au moins quatre

écoles. Parmi les parents, le taux de participation aux séances de formation au fonctionnement des systèmes scolaires et municipaux et de sensibilisation à l'éducation civique a été documenté. Dans un rapport à la Fondation Trillium qui a financé le projet, les séances de formation, conçues pour 400 personnes ont attiré 682 participantes et participants dans 8 sessions d'information⁹¹. Et finalement, si le REPFO est plus actif à Ottawa, il vise à mieux représenter les parents ailleurs en Ontario. Trois des membres de son conseil d'administration demeurent à Toronto et le REPFO est de plus en plus présent et actif à Hamilton, London et Sudbury. En résumé alors, la légitimité du REPFO comme représentant des parents s'illustre par le nombre et la diversité de ses partenariats, par le taux élevé de participation à ses activités d'appui au succès scolaire et par l'assistance des parents à la formation en vue de leur participation dans la gouvernance scolaire.

Les ayants droit : qui peut aller à l'école française?

Le discours public ontarien sur l'accès à l'école française commence par une interrogation sur la définition d'un francophone. Selon l'article 293 de la *Loi sur l'éducation*⁹² de l'Ontario, un francophone est « une personne qui a le droit, en vertu du paragraphe 23 (1) ou (2), sans égard au paragraphe 23 (3), de la Charte canadienne des droits et libertés, de faire instruire ses enfants, aux niveaux primaire et secondaire, en français en Ontario ». La même loi prévoit qu'un conseil scolaire de langue française peut admettre un élève dont le père ou la mère « n'est pas francophone » si son admission est approuvée « à la majorité des voix par les membres » d'un comité d'admission composé de trois personnes, dont le directeur de l'école, un enseignant et un agent de supervision du

conseil scolaire⁹³. La loi ne prévoit pas de mécanisme d'appel de cette décision. La loi ne spécifie pas non plus les critères d'admission qui sont établis par le conseil scolaire. L'école de langue française en Ontario n'avait pas reçu le mandat d'accueillir des élèves qui ne parlaient pas français dès leur arrivée à l'école. Ces deux façons d'accéder à l'école de langue française, initialement fondée sur la réalité sociale des années 1970 et 1980 en Ontario, paraissaient comme une barrière à l'accès à l'école pour les francophones ethnoculturels.

Les citoyennes et citoyens canadiens ayants droit détiennent ce droit en vertu de l'article 23(1) de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. Cet article décrit les droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Brièvement, si la langue maternelle de l'un des parents est le français, il a le droit d'inscrire son enfant à l'école de langue française. Également admissibles sont les enfants de parents qui avaient « reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ». Ces ayants droit peuvent « faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire » en français⁹⁴. Par conséquent, les Franco-Ontariens se voient admis à l'école de langue française automatiquement et sans question. Ce n'est pas aussi simple pour ceux dont la langue maternelle n'est pas le français, comme les Haïtiens, les Libanais ou les Africains avant de devenir citoyens canadiens, toutefois. Par contre, le français pour eux est la langue de la place publique et plusieurs s'identifient comme « francophones ».

La seule façon pour un parent non ayant droit d'inscrire son enfant est, selon la loi en Ontario, de passer par le comité d'admission. L'article 293(1) de la *Loi sur l'éducation* oblige chaque conseil scolaire à établir un comité d'admission. Ce comité comprend le

directeur de l'école « à laquelle la demande d'admission est présentée », un enseignant du conseil scolaire et un « agent de supervision » à l'emploi du conseil »⁹⁵. Ce trio doit recevoir la demande de la part du père, de la mère ou du tuteur de l'élève lui-même. Selon Jedwab, le système de comités d'admission est compliqué davantage parce que l'admission « se fait selon les critères établis par le conseil scolaire; ces critères peuvent comprendre le niveau de connaissance de la langue française du nouvel arrivant ou l'attitude des parents à l'égard du mandat de l'éducation franco-ontarienne »⁹⁶. Ensuite, le comité décide si l'admission est approuvée par un vote de majorité. La variété de critères de ce système et la nature quasi judiciaire du processus font que les comités d'admission constituent un obstacle à l'accès à l'école de langue française en Ontario pour certains. Suite à la croissance de l'immigration ethnoculturelle francophone depuis les années 1990, de plus en plus de parents devaient donc passer par ce comité d'admission. Ces comités alimentent donc certains discours sur les difficultés d'intégration en Ontario français.

Déjà en 1994, la Commission royale sur l'éducation avait réfléchi à la problématique de l'accès à l'école de langue française en Ontario. Le rapport de la Commission avait « souligné que les mémoires de la plupart des groupes clés engagés dans l'enseignement en langue française ont souligné l'importance de l'ouverture aux communautés ethnoculturelles francophones »⁹⁷. Par conséquent, la Commission a fait trois recommandations afin de faciliter l'accès à l'école de langue française. Elle a demandé au ministre de l'Éducation de « faire adopter des critères identiques pour l'admission des "non-ayants droit" ou de leurs enfants ». Pour donner suite à cette recommandation, la Commission a demandé au ministère de veiller à ce que les conseils scolaires fassent

connaître les critères d'admission, « tout spécialement auprès des communautés ethnoculturelles ». Finalement la commission a recommandé de modifier la composition des comités d'admission en y intégrant des parents franco-ontariens et « un ou plusieurs parents appartenant à des communautés ethnoculturelles »⁹⁸. Ces recommandations sont restées lettres mortes jusqu'en 2007 quand le secteur francophone du Ministère de l'Éducation a entrepris une consultation; néanmoins, le problème des « non-ayants droit » continue à alimenter le discours jusqu'à la fin de notre période de collecte de données.

Le discours sur la définition de francophone s'est transposé sur la scène publique pendant l'été 2003. En août, une « cinquantaine de représentants des communautés ethniques francophones et des intervenants » ont participé à une réunion à Vanier afin de préparer un plan de communication pour promouvoir la « reconnaissance des minorités raciales et ethnoculturelles francophones »⁹⁹. Pour une raison ou une autre, la communauté franco-somalienne se trouvait exclue de la réunion. Le groupe exclu a publié un communiqué de presse appelant à la manifestation. Aucun groupe n'a assumé la responsabilité dudit communiqué, mais une photo de Carton avec une pancarte devant le lieu de la rencontre a été publiée dans un journal non identifié¹⁰⁰. L'affiche qu'il porte reprend certaines des mêmes idées que l'on retrouve dans le communiqué de presse¹⁰¹. D'ailleurs, les trois sources d'information qui témoignent de cette manifestation proviennent des documents fournis par Carton.

Le communiqué de presse qui appelle à la manifestation approuve le but de la réunion, à savoir « la reconnaissance de l'identité francophone des minorités raciales et ethnoculturelles ». Prenant note que la réunion était une initiative financée par le

gouvernement canadien, l'auteur déplore que « seuls quelques personnalités et organismes » soient invités. Nous savons que Dadjo, le directeur général du CESOC, a participé à la réunion et nous pouvons supposer que sa participation n'a pas plu à Carton et à son groupe de franco-somaliens. Un brouillon de discours prononcé probablement à cette manifestation exprime sa pensée sur le sujet de la reconnaissance de la communauté « ethnoculturelle et minorité raciale francophone de l'Ontario » comme « communauté francophone de langue officielle »¹⁰². Cette cause, dit-il, bénéficie de l'appui « sans équivoque » de toutes les communautés ethnoculturelles francophones, mais des réunions comme celle de Vanier doivent « s'ouvrir à l'ensemble des organismes représentants la communauté »¹⁰³. Dans ce discours et dans cette manifestation associés à Carton, ni le REPFO ni le groupe Djibsom ne sont mentionnés. Carton s'associe à « la communauté somalienne » dans ce débat identitaire. Ce qu'il faut retenir de cet épisode est la demande de certains groupes parmi les nouveaux arrivants ethnoculturels de faire reconnaître leur identité à titre de francophones dans le cadre des groupes de langue officielle.

Chose surprenante, le Rapport Gabikini, livré en 2005, demeure muet sur ce sujet de l'identité francophone. Parmi les barrières qu'il a répertoriées dans le système scolaire à Ottawa, l'accès à l'école de langue française est absent. Même si le rapport portait sur les barrières aux parents, les *focus groups* et les réponses aux questionnaires passent sous silence la problématique de la définition de qui est francophone, ainsi que celles des comités d'admission.

Nous savons que la question des comités d'admission continue d'occuper le discours public au CEPEO. Le rapport annuel du conseil public de 2010 a fait état d'une

« consultation à grande échelle » effectuée selon les « exigences du ministère de l'Éducation » afin de « faciliter l'accès »¹⁰⁴ aux écoles. La consultation a mené à l'adoption d'une politique qui « aura permis de faciliter et d'accélérer le processus d'admission aux écoles du CEPEO pour les élèves dont au moins un des grands-parents était un ayant droit, de même qu'aux élèves qui sont issus de l'immigration francophone ». Cependant, le comité d'admission de trois personnes existe encore, quoique l'admission « repose sur les principes d'inclusion, d'équité, de transparence et d'ouverture ». L'admission est toujours automatique pour les ayants droit et peut être « accélérée » pour « un enfant issu de l'immigration allophone [sic] »¹⁰⁵. Le CECCE, pour sa part, parle uniquement des ayants droit dans son site Internet « Qui peut s'inscrire » et sont absents les mots immigrant ou ethnoculturel¹⁰⁶.

La définition de qui est francophone fait appel au concept de reconnaissance identitaire. Le système en place pour décider qui peut aller à l'école française s'est érigé pour protéger les francophones à titre de minorité linguistique officielle face à la majorité de langue anglaise. Le texte de l'article 23 de la *Charte* énumère les caractéristiques des ayants droit et définit les termes d'accès à l'école de la minorité linguistique officielle dans chaque province. Les nouveaux arrivants qui se définissent comme francophones par d'autres critères que ceux énumérés dans la *Charte* appellent ce système à évoluer pour faciliter l'accès de leurs enfants à l'école de langue française. À ce jour, le système en place a été lent face aux demandes des nouveaux arrivants tout comme aux initiatives du Ministère de l'Éducation. Il est pleinement accepté publiquement que le système scolaire en milieu minoritaire puisse en protéger l'accès. Toutefois, le discours de la part des parents

ethnoculturels francophones ou de leur porte-parole comme le REPFO sur les mécanismes actuels d'acceptation des enfants issus de l'immigration tarde à se faire entendre sur la place publique.

Contester l'intégration (l'identité culturelle des francophones ethnoculturels)

L'hypothèse de ce chapitre veut que le discours public ontarien soit ouvert à l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le domaine de l'éducation en langue française. La plupart des organismes répertoriés sont favorables à l'intégration des francophones ethnoculturels à la communauté d'accueil. Une voix en particulier conteste le processus d'intégration. Il s'agit d'un journal bimensuel de la communauté djibouto-somalienne, *Waajib*. Il nous semble pertinent à notre étude du REPFO de consacrer quelques lignes à l'opposition offerte au REPFO par l'éditeur et les collaborateurs de ce journal. Cette opposition remet en question la collaboration avec d'autres groupes ethnoculturels francophones et elle souligne la tension entre le risque de l'assimilation et les enjeux de l'intégration chez les nouveaux arrivants. *Waajib* ne se gêne pas d'aborder les enjeux des rapports entre les Franco-Somaliens et les Franco-Ontariens.

Waajib se présente comme un « journal francophone ». En arabe, *waajib* signifie devoir ou obligation. Il est publié à Ottawa par Abdourahim Aden Said ou Saïd. Les articles et les éditoriaux portent souvent sur l'éducation en langue française en Ontario et les articles portent souvent sur le REPFO ou sur le CEPEO et presque toujours sur un ton moqueur et querelleur. Son discours est antagoniste et se caractérise par des attaques

directes visant des individus. Nous ne pouvons rien trouver au sujet du rayonnement du journal. Le plus ancien numéro de *Waajib* que nous avons répertorié est celui du 4 septembre 2007. Nous tenons à analyser quelques exemples du discours de ce journal à cause de ses opinions au sujet de l'intégration des personnes immigrantes et des motivations du CEPEO comme institution de la communauté franco-ontarienne.

Dans le *Waajib*, le sujet de l'intégration des immigrantes et immigrants revient souvent. L'éditeur, Said, est toujours hostile aux tentatives de collaboration avec le conseil scolaire, le CEPEO en particulier. Selon lui, la communauté franco-somalienne « ne comprend pas le système canadien qui demande sa participation ». Par conséquent, et profitant « de ce vide du rôle des parents, des groupuscules se constituent comme association de parents dans le but de profiter des subventions du gouvernement », une accusation qui constitue une attaque voilée contre le REPFO. Selon Said, les parents de la communauté djibouto-somalienne ne devraient pas se fier à des organismes qui représentent des parents venant d'origines diverses¹⁰⁷. Dans un autre article, Said arrive à la conclusion que la communauté djibouto-somalienne « doit compter sur elle-même afin de trouver une solution aux problèmes de leurs enfants ». Un organisme « ethnoculturel » comme le REPFO ne suffit pas¹⁰⁸.

Le rédacteur du *Waajib* et un collaborateur, Ibaro Ibrahim, entretiennent un débat important à la fin 2008. Ibrahim rédige un article où il appuie la formation d'une association de « parents Somalo-Djiboutiens [sic] ». Cette association a pour but « d'ouvrir une ligne de communication avec les responsables scolaires » du CEPEO. Cette communication vise à résoudre les « conflits culturels » entre les Djiboutiens et le « mode

de vie occidentale »¹⁰⁹. Ibrahim deviendra le premier président de cette association en août 2009¹¹⁰, non sans en avoir été déconseillé. Le rédacteur du *Waajib*, Said fait paraître un article intitulé « Éviter le piège des associations !!! »¹¹¹ où il élabore un argument contre la formation d'une association de parents. Il vise, sans le nommer, le REPFO, qui a perdu sa raison d'être en s'associant à « nos adversaires farouches » dans « la haute administration des écoles publiques francophones ». L'argument de Said repose sur une opposition Nous contre Eux, la communauté djibouto-somalienne contre les « organismes canadiens ». Ces organismes, dont le conseil scolaire, « ne réfutent jamais les groupes de pression d'une communauté comme la nôtre, mais ils essayent de l'étrangler subtilement » en participant aux projets et en formant des partenariats. Said propose la « stratégie de combat » qui comprend un « collectif des parents d'élèves » pour agir comme un groupe de pression. Ce groupe refuserait de soumettre une demande de subvention pour éviter de collaborer avec leurs adversaires. Il développe pleinement sa conception de l'opposition Nous contre Eux; le Nous vertueux et exclus par rapport à Eux, la haute administration insensible et malveillante. Parmi les Eux se trouvent les groupes de « dociles partenaires sociaux » soudoyés par les subventions.

Waajib ne mentionne pas le REPFO en 2010, mais il continue à critiquer ouvertement le CEPEO. Il fait paraître un texte intitulé « Pourquoi le CEPEO a-t-il tant d'enseignants pédophiles dans ses écoles? »¹¹² et un autre intitulé « Le CÉPEO méprise-t-il les Africains ? »¹¹³. Cependant, depuis la fin 2010, face à une injonction judiciaire de diffamation, *Waajib* se borne à des nouvelles djiboutiennes et à des questions générales en éducation.

En ce qui concerne le discours de *Waajib*, il est possible de retenir la résistance de ses auteurs à la collaboration avec le CEPEO. La collaboration, pour eux, équivalait à une capitulation devant un adversaire, voire à l'assimilation. Le discours du *Waajib* a fait ressortir l'opposition Nous versus Eux dans une confrontation qui rappelle un mouvement de résistance à un gouvernement autoritaire où les citoyens n'ont aucun moyen de participer. *Waajib* semblait avoir fermé la porte à un quelconque dialogue. En même temps, il critique le REPFO qui avait choisi une approche plus favorable à l'intégration.

Bilan

Nous avons commencé ce chapitre par l'analyse de deux articles de journaux qui faisaient ressortir, d'une part, ce qui peut être gagné ou perdu dans l'intégration de l'identité des nouveaux arrivants ou dans le processus d'adaptation de l'identité des membres de la communauté d'accueil. D'autre part, l'enjeu s'avère être l'importance de l'apport démographique d'un nombre élevé et soutenu d'immigrantes et immigrants pour les communautés « fragiles » comme celle de l'Ontario français. Le premier article insistait sur l'importance de l'apport démographique tandis que le deuxième article relevait la grande « distance », selon le terme préconisé par Frenette, qui séparent encore les nouveaux arrivants et la communauté franco-ontarienne. Le consultant, Ronald Bisson, propose une autre métaphore pour décrire cette problématique : il compare la communauté d'accueil et la communauté francophone ethnoculturelle à « deux voies ferrées distinctes, qui se croisent parfois, mais pas souvent »¹¹⁴. Qu'en est-il donc de cette problématique? Le discours avance-t-il ou s'enlise-t-il?

Nous avons constaté les origines du discours public dans la politique fédérale, et plus précisément dans la *Loi sur les langues officielles* qui entreprend de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en milieu minoritaire. Et, pour donner suite à cette loi, le ministère de la Citoyenneté et Immigration a commencé à recruter des personnes immigrantes francophones qui acceptent de s'installer dans les communautés de langue officielle en milieu minoritaire. Comme cette politique connaît de plus en plus de succès, le nombre de personnes d'origine immigrante continue à augmenter. Le discours public a fait son entrée dans le domaine de l'éducation provinciale dans le rapport de la Commission royale sur l'éducation (le rapport Bégin-Caplan) qui marque le début du discours sur l'intégration des immigrantes et immigrants ethnoculturels dans le milieu scolaire. Ce même rapport est significatif aussi dans l'obtention de la pleine gestion scolaire pour les francophones en Ontario. De tout nouveaux conseils scolaires, comme le CEPEO, devaient se mettre sur pied au même moment où des tensions locales impliquant les francophones ethnoculturels, comme celles de l'École Franco-Nations, ont éclaté au grand jour. Parallèlement à l'origine de ce discours public, la province subissait les effets de la « Révolution du bon sens » de Mike Harris avec la réorganisation des conseils scolaires et les réductions budgétaires.

Nous avons constaté un discours public qui révèle l'existence d'une période d'apprentissage du processus d'intégration en milieu francophone minoritaire. Le discours sur les avantages et les défis de l'intégration de Maxim Jean-Louis a incité l'Association francophone municipale de l'Ontario à entrer en dialogue avec le REPFO afin d'intégrer les personnes immigrantes dans le processus démocratique en Ontario. Précisément, cette

initiative a cherché à susciter une plus grande participation des nouveaux arrivants aux affaires municipales et (surtout) scolaires. Ensuite, les articles de journaux de Dominique LaHaye ont servi à décrire les points forts et les failles dans l'apprentissage du processus d'intégration selon la perspective de la communauté d'accueil. Le discours de la *Politique d'aménagement linguistique*, avec son attention portée à la construction identitaire des jeunes francophones, a évolué un peu même si la vision de l'identité reste au singulier et monolithique. Finalement, la présentation par Carton sur l'« École-Famille-Délinquance » présente l'intégration comme un processus d'apprentissage mutuel et de changement de part et d'autre afin de venir à bout des défis créés par ce phénomène. Selon notre interprétation des données, le discours avance dans le champ de l'apprentissage du processus d'intégration, de part et d'autre. Cela ne veut pas dire que le processus avance également des deux côtés. L'initiative de l'AFMO visait à intégrer les immigrantes et immigrants, mais négligeait tout volet d'adaptation pour la communauté d'accueil.

Nous avons constaté la variété de voix qui s'est élevée au cours des années au sein des communautés ethnoculturelles francophones, mais certaines de ces voix semblent parler avec plus d'autorité que d'autres. La Commission royale sur l'éducation avait identifié le besoin d'une structure crédible pour représenter les francophones ethnoculturels. Cette structure provinciale, mise en place grâce à l'initiative de Patrimoine canadien en 2005, n'a jamais réussi à s'imposer à l'échelle de la province. Les raisons de l'échec de l'UP/MREF sont nombreuses, mais elles tombent en dehors du contexte éducatif de notre recherche. Dans le contexte éducatif, de petits groupes de francophones ethnoculturels, prenant l'initiative eux-mêmes, ont réussi à avoir voix au chapitre. Ottawa est le foyer de plusieurs

de ces groupes. Le CEPAP regroupe des enseignantes et enseignants ethnoculturels dans le but d'aider les parents et les enfants à risque de décrochage. Il collabore avec le REPFO. Le Djibsom (que nous allons présenter dans le chapitre qui suit) a connu une brève existence, mais assez importante.

Finalement, il y a le REPFO, constitué d'un petit groupe d'individus, qui semble jouir de la légitimité comme représentant des parents ethnoculturels francophones. Cette légitimité s'appuie sur l'appui parental à ses programmes pour enfants, la participation à ses programmes d'éducation civique des parents et ses partenariats avec les autres groupes communautaires et institutionnels à Ottawa et, de plus en plus, ailleurs en Ontario.

Nous regrettons l'absence du CEPEO et de leur responsable des relations avec les communautés culturelles, Jean-François Picher, de ce discours public sur l'éducation et l'intégration des francophones ethnoculturels au système scolaire. L'absence du CEPEO est significative dans le discours public sur l'accès à l'école de langue française et le discours au sujet des comités d'admission. L'accès aux écoles du CEPEO est régi par la loi et vise la protection des ayants droit.

Nous constatons aussi un discours public de contestation de la part de certains francophones ethnoculturels. Certains d'entre eux se montrent très méfiants à l'égard du CEPEO, un conseil scolaire qui reste trop inféodé, à leurs yeux, aux Franco-Ontariens. Le journal *Waajib* en est leur porte-parole, mais leur voix est de plus en plus faible face au discours qui semble favorable à l'intégration à la communauté d'accueil.

En conclusion, nous constatons qu'il semble que le discours public ontarien, dans son ensemble, soit favorable à l'intégration des francophones ethnoculturels dans le

domaine de l'éducation. Les divers discours paraissent reconnaître le besoin de changement et d'adaptation de la part des personnes immigrantes comme de l'institution scolaire. Par contre, le discours sur l'adaptation à ces nouveaux arrivants, par la communauté d'accueil, nous semble moins avancé. Que ce soit l'AFMO, l'AFO ou le CEPEO, il y a encore du chemin à faire dans l'ouverture à la diversité.

Notes de référence : chapitre 2

- 1 Guillaume St-Pierre, « L'immigration, planche de salut de la francophonie », *Le Droit*, 20 juin 2011 www.cyberpresse.ca/le-droit [consulté le 20 juin 2011].
- 2 Philippe Orfali, « Encore loin de la coupe aux lèvres : diversité ethnique dans les associations franco-ontariennes », *Le Droit*, 8 octobre 2010, 31.
- 3 *Ibid.*
- 4 D. Farmer, « L'immigration francophone ... », *op. cit.*
- 5 *Ibid.*, 122.
- 6 Stuart Hall, “The work of representation” in S. Hall, dir., *Representation: cultural representations and signifying practices* (London, Sage, in association with the Open University, 1997), 72-81.
- 7 C. Taylor, *Multiculturalisme...* *op. cit.*, 49.
- 8 *Ibid.*, 52.
- 9 *Ibid.*, 54.
- 10 Ineke Van der Valk et Teun A. Van Dijk, « Racisme et discours publics aux Pays-Bas », *Quaderni*, 36, 1988 : 145-163, www.discourses.org/UnpublishedArticles/ [consulté le 4 novembre 2011].
- 11 Monica Heller, « Critique and sociolinguistic analysis of discourse », *Critique of anthropology*, 21(2), 138.
- 12 M. Heller, *Éléments d'une sociolinguistique critique* *op. cit.*
- 13 Brigitte Chatué, *Quels apprentissages tirer des processus de planification communautaire en milieu minoritaire francophone? Présentation*. Université d'Ottawa, le 7 avril 2010.
- 14 M. Martel, « Le dialogue avec l'Autre : les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration...», *loc. cit.*, 287.
- 15 J. Jewab, *L'immigration et l'épanouissement...* *op. cit.*, 3.
- 16 J.-D. Gabikini, *Étude ...des barrières systémiques...* *op. cit.*, 14.
- 17 *Ibid.*, 28.
- 18 Pour l'amour d'apprendre, www.archive.org/details/pourlamourdappre01onta [consulté le 22 juin 2010].
- 19 Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994), 91.
- 20 D. Bourgeois, « Bilan de la pleine gestion scolaire ... », *loc. cit.*
21. D. Farmer et Normand Labrie, « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes : comment se structurent les rapports entre les institutions, les parents et le monde communautaire?» *Revue des sciences de l'éducation*, 34, 2, 2008, p. 377-398.

- 22 *Pour l'amour d'apprendre : mandat, opinions et enjeux* (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994), 32.
- 23 *Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée*, op. cit., 53.
- 24 *Ibid.*, 93.
- 25 *Cadre juridique et légal régissant l'admission à l'école de langue française, politique/programmes*, note 148. Ministère de l'Éducation de l'Ontario, edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/ppm148f.pdf. [consulté le 20 septembre 2012].
- 26 Fonds Dibeth Carton, Devis de projet de collaboration AFMO/REPFO, le 26 mai 2004.
- 27 Fonds Dibeth Carton, Maxim Jean-Louis, *L'immigration au sein de la francophonie ontarienne : une question d'avenir. Un appel au leadership de l'Association française des municipalités de l'Ontario*. Ottawa, 21 mai 2004, 2.
- 28 *Ibid.*, 10.
- 29 *Ibid.*, 5.
- 30 *Ibid.*, 3.
- 31 N. Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone...», *loc. cit.*, 26.
- 32 M. Jean-Louis, *L'immigration au sein de la francophonie ontarienne...op. cit.*, 3-4.
- 33 *Ibid.*, 4.
- 34 *id.*
- 35 *id.*
- 36 *id.*
- 37 *Ibid.*, 9.
- 38 Fonds Dibeth Carton, Devis de projet de collaboration AFMO/REPFO, le 26 mai 2004.
- 39 Dominique LaHaye, *Le Journal de Québec*, <http://www.journaldequebec.com> [consulté le 16 avril 2012].
- 40 Dominique La Haye, « Nouvelle vitalité de la francophonie en Ontario : les immigrants à la rescoufse », *Le Droit*, 15 et 16 mars 2008, 18.
- 41 Dominique La Haye, « Attirer les immigrants vers les écoles francophones : une politique d'accueil est nécessaire », *Le Droit*, 15 et 16 mars 2008, 18.
- 42 *Ibid.*
- 43 *id.*
- 44 Dominique La Haye, « Écoles catholiques francophones : valeurs communes », *Le Droit*, 15 et 16 mars 2008, 19.
- 45 « La Pizza au porc à l'école » *Waajib*, dimanche 9 mai 2010, www.waajib.com/ [consulté le 18 octobre 2011].
- 46 *Consultation sur les besoins des jeunes immigrantes et immigrants qui fréquentent les écoles de langue française en Ontario*. Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, Ottawa, septembre 2007.
- 47 *Ibid.*, 4.
- 48 *Ibid.*, 7.
- 49 *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour une éducation en langue française*, (Ontario, Imprimeur de la reine pour l'Ontario, 2004), 2.
- 50 *Ibid.*, 4.
- 51 *Aménagement linguistique en français : guide d'élaboration d'une politique d'aménagement linguistique : paliers élémentaire et secondaire*, Ministère de l'Éducation et de la Formation, 1994, 7.
- 52 *Ibid.*, 51-52.
- 53 Heller, Monica et Gabriele Budach, « La mondialisation et la transformation des discours identitaires chez une minorité linguistique », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 69, 2 (1999) : 155-166.
- 54 *Aménagement linguistique en français...op. cit.* 1994, 7.

- 55 *Politique d'aménagement linguistique...op. cit.*, 3.
- 56 *Ibid.*, 54.
- 57 *Ibid.*, 19.
- 58 N. Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone...*loc. cit.*, 27.
- 59 *Ibid.*, 22.
- 60 Fonds Dibeth Carton, École-famille-délinquance, le 24 avril 2004.
- 61 *Ibid.*, 1.
- 62 *Ibid.*, 1-2.
- 63 J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement... op. cit.*, 43.
- 64 *États généraux complémentaires de l'éducation élémentaire et secondaire de l'Ontario, L'école franco-ontarienne de l'avenir, Saisir l'opportunité*, juin 1998, cité dans J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement... op. cit.*, 44.
- 65 *Ibid.*, 3.
- 66 Brigitte Chatué, *Quels apprentissages tirer...? op. cit.*
- 67 Kabongo Mukendi Toure [sic] et Eddy Lukuna, « Memo : Où va l'UP/MREF? : les raisons de s'interroger », <http://afriqueplus.net/> [consulté le 23 juin 2011].
- 68 B. Chatué, *Quels apprentissages tirer...? op. cit.*, 5-6.
- 69 « Vers une nouvelle solidarité : une action communautaire concertée... *op. cit.* », 4.
- 70 K. M. Toure et E. Lukuna, *Où va l'UP/MREF...? op. cit.*
- 71 L'UP-MREF prend forme sans Pierre Dadjo, *L'Express* (Toronto, 14 au 20 novembre 2005), www.lexpress.to/ [consulté le 23 juin 2011]. Pierre Dadjo était directeur général du CESOC, le groupe qui venait de se faire octroyer le contrat avec Citoyenneté et Immigration Canada pour le projet d'accueil des immigrants à Ottawa.
- 72 K. M. Toure et E. Lukuna, *Où va l'UP/MREF...? op. cit.*
- 73 *Ibid.*
- 74 « L'assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) » *Journal Canora*, 11, 54, juillet-août 2006, 3. <http://canoraaa.com/> [consulté le 6 juillet 2011].
- 75 K. M. Toure et E. Lukuna, *Où va l'UP/MREF...op. cit.*
- 76 Foaleng, Jean-Baptiste, « Bras de fer chez les minorités raciales et ethnoculturelles » *L'Express : l'hébdo des francophones du Grand Toronto : le Forum de l'Express*, 25 octobre 2005. Voir aussi : Guillaume Garcia, « UP-MREF : «Une équipe légitime doit refaire tout le processus» ». *L'Express : l'hebo des francophones du Grand Toronto*. Semaine du 23 février au 1 mars 2010.
- 77 Foaleng, Jean-Baptiste. « Bras de fer chez les minorités...*op. cit.*
- 78 Radio-Canada, Ottawa-Gatineau « UP-MREF : La tenue de l'assemblée générale à Sudbury divise » 23 février 2007, www.radio-canada.ca/régions/ottawa/ [consulté le 13 nov. 2010].
- 79 Guillaume Garcia, « UP-MREF : « Une équipe légitime doit refaire tout le processus » ». *op. cit.*
- 80 *Journal Canora*, *op.cit.*
- 81 Aline Nouguès, « Qui sont les vrais représentants des MREF? ». *L'Express : l'hébdo des francophones du Grand Toronto*, semaine du 27 mai au 2 juin 2008, www.lexpress.to/ [consulté le 4 juillet 2011].
- 82 Kabongo Mukendi Touré. « Éditorial. L'UP/MREF face [sic] au défi de cimenter son unité. » *Vision africana, Bulletin d'information*, 3 juillet 2006, 1, 4.
- 83 André J. Lalonde, « Pour façonner notre avenir ensemble : étude réalisée pour l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et le comité Espace MREF : rapport sur le deuxième étape » mars 2009.
- 84 Kristina Brazeau, « Nouveau départ pour l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones » *L'Express Ottawa*. 13 novembre 2010.
- 85 B. Chatué, *Quels apprentissages tirer...? op. cit.*
- 86 *Ibid.*

- 87 Conseil d'administration REPFO–2010-2011, www.repfo.ca [consulté le 22 février 2012].
- 88 Entrevue, F. Hassan, 24 avril 2012.
- 89 Entrevue, D. Carton, 31 mai 2011, 2.
- 90 *Faits saillants : l'intégration de la jeunesse franco-somalienne*. <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 15 avril 2011].
- 91 J.D. Gabikini, *Rapport final : sensibilisation à l'éducation civique 2004-2006* novembre 2007, 28.
- 92 *Loi sur l'éducation*, www.search.e-laws.gov.on.ca/fr [consulté le 23 juin 2011].
- 93 La *Loi sur l'éducation* utilise les termes au masculin seulement.
- 94 *Charte canadienne des droits et libertés*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/Charte/> [consulté le 24 juin 2011].
- 95 *Loi sur l'éducation*, www.search.e-laws.gov.on.ca/fr [consulté le 23 juin 2011].
- 96 J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement...* op. cit., 43.
- 97 *Ibid.*
- 98 *Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée*, op cit., 91.
- 99 Fonds Dibeth Carton, « Pour une reconnaissance des communautés culturelles francophones » photocopie d'un article de journal non identifié, s.d.
- 100 *Ibid.*
- 101 Fonds Dibeth Carton. Communiqué de presse; appel à manifester, Ottawa, 21 août 2003.
- 102 Fonds Dibeth Carton. Transcription d'une page de notes rédigée par Dibeth Carton, s.d.
- 103 *Ibid.*
- 104 CEPEO, *Rapport annuel 2009-2010*, 12.
- 105 CEPEO, Qui peut s'inscrire? www.cepeo.on.ca/inscription/qui-peut-inscrire/ [consulté le 24 juin 2011].
- 106 CECCE, Qui peut s'inscrire? www.ceclf.edu.on.ca/fr/Qui_peut_sinscrire_27.html [consulté le 24 juin 2011].
- 107 *Waajib*, www.waajib.com/ 15 février 2009, [consulté le 30 juin 2011].
- 108 « Qui sont les dirigeants du Repfo [sic] », *Waajib*, 16 mai 2009, www.waajib.com/ [consulté le 25 août 2011].
- 109 « Le besoin d'une association de parents Somalo-Djiboutiens », *Waajib*, jeudi 30 octobre 2008, www.waajib.com/ [consulté le 25 août 2011].
110. « Des parents d'élèves s'unissent pour défendre leurs droits », *Waajib*, jeudi 29 octobre 2009, www.waajib.com/ [consulté le 25 août 2011].
- 111 « Éviter le piège des associations !!! », *Waajib*, lundi 10 novembre 2008, www.waajib.com/ [consulté le 25 août 2011].
112. « Pourquoi le CEPEO a-t-il tant d'enseignants pédophiles dans ses écoles? », *Waajib*, jeudi 29 octobre 2009, www.waajib.com/ [consulté le 25 août 2011].
- 113 « Le CÉPEO méprise-t-il les Africains ? », *Waajib*, vendredi 1 janvier 2010, www.waajib.com/ [consulté le 25 août 2011].
- 114 R. Bisson et al., *Rapport Final : État des lieux...*, op. cit., 109.

Chapitre 3

Origine et développement du REPFO

Introduction

Pour comprendre l'origine et le développement du REPFO, il faut connaître les immigrantes et immigrants originaires de Djibouti. Avant d'arriver au Canada, ces personnes avaient quitté la République de Djibouti, un petit pays peu peuplé sur la côte est de l'Afrique. Ancienne colonie française, elle avait proclamé son indépendance en 1977. À dominance musulmane, Djibouti est peuplé de trois groupes principaux, les Issas, les Afars et les Somalis. Le français et l'arabe sont les deux langues officielles. Certains Djiboutiens avaient l'habitude de poursuivre leur éducation supérieure en France ou dans un autre pays francophone. Sans possibilité d'avancement dans leur pays d'origine, ceux qui pouvaient se le payer émigraient vers des pays comme le Canada. Une véritable vague de personnes immigrantes originaires de Djibouti et issue surtout de la communauté somalienne s'établit au Canada à partir des années 1990. Parmi ces personnes, nous trouvons plusieurs des principaux représentants du REPFO. À partir de la seule communauté des immigrantes et immigrants djiboutiens à Ottawa, des intervenants communautaires ont mis sur pied un organisme qui proclamait, dès le début, représenter l'ensemble des parents de toutes les

communautés ethnoculturelles francophones dans la province de l'Ontario. Le parcours de ces intervenants et de cet organisme constitue la trame de ce récit.

Ce chapitre cherche à répondre à notre deuxième question de recherche, à savoir : comment les représentants du REPFO ont-ils développé leur perception de l'éducation en langue française de la région d'Ottawa et quelle évolution peut-on observer depuis les années 1990 dans leurs perceptions? Nous avons organisé notre récit afin de décrire les origines et le développement du REPFO, de façon critique, depuis ses origines à la fin des années 1990 jusqu'en 2010. Nous avons choisi de terminer notre étude en 2010 à cause des exigences de notre thèse, mais également à cause des changements qui s'annonçaient au REPFO suite à l'adoption d'un plan stratégique pour les années 2010-2015. L'organisme ne ressemblait plus à un organisme naissant, mais à un organisme solide et permanent.

Le chapitre est organisé en deux volets. Le premier volet porte sur le contexte social de l'Ontario français depuis les années 1990 afin de comprendre le contexte dans lequel est né le REPFO. Nous décrivons ensuite les principales tendances de l'immigration au Canada à cette époque. C'était dans ce contexte social en mutation qu'avaient eu lieu les premières tentatives d'intégration des francophones ethnoculturels à la communauté de langue française en milieu minoritaire de l'Ontario. Après cet exposé du contexte social, nous tournons notre attention vers le récit de la campagne pour la sauvegarde de l'école Franco-Nations qui semble marquer le coup d'envoi de l'organisme. La suite de l'histoire comprend une analyse des principaux thèmes dans le développement du REPFO et un examen du degré d'adhésion de l'organisme à sa mission de représenter tous les parents ethnoculturels francophones de la province de l'Ontario.

Le contexte social des années 1990

D'après l'Office de la langue française (OLF) du gouvernement ontarien, le recensement canadien de 1991 donne à l'Ontario une population totale de près de 10 millions d'habitants. De ce nombre, un peu plus qu'un demi-million de personnes s'identifient comme francophones, soit 5% de la population totale. Cette proportion, cependant, s'avère plus élevée dans la région de l'Est (15 %), où se situe la ville d'Ottawa¹. Cette population s'inquiétait des questions de gestion du système scolaire de langue française, de la demande des services du gouvernement en français et des défis de la mondialisation grandissante. Chacune de ces questions comportait des implications pour l'ensemble des francophones de la province ainsi que pour les nouveaux arrivants ethnoculturels francophones.

La principale revendication politique des francophones ontariens, les Franco-Ontariens, de cette époque-là était la reconnaissance par le gouvernement provincial de leur droit à la pleine gestion de leur système scolaire. Les Franco-Ontariens ont mené des batailles politiques sur le plan fédéral, provincial et local pour obtenir le contrôle du système scolaire de langue française dans la province. On réclamait ce pouvoir de gestion au nom de la survie linguistique et culturelle des communautés franco-ontariennes. Ailleurs au Canada, les francophones en milieu linguistique minoritaire menaient des luttes semblables. Sur le plan fédéral, les francophones cherchaient à donner suite aux droits collectifs reconnus dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* énoncés dans la Constitution canadienne de 1982².

Cette bataille se livrait surtout devant les tribunaux. La cour avait décidé en faveur des francophones dans des causes impliquant l'ACFO, l'AEFO et des parents de Wawa, de Cochrane, de Penetanguishene et de Mattawa (1984). Elle avait donné raison aux francophones dans la cause Marchand (1986), dans la cause Mahé (1984) en Alberta, dans d'autres causes à l'Île-du-Prince-Édouard (1988), et au Manitoba en 1990. Toutes ces décisions furent favorables à l'établissement d'un système scolaire géré par les francophones en milieu minoritaire. Forts de ces décisions, les francophones demandaient aux gouvernements provinciaux de leur céder la pleine gestion du système scolaire en langue française³.

En Ontario, le gouvernement provincial réagissait petit à petit aux jugements de la cour. En 1994, une Commission royale sur l'éducation avait d'ailleurs recommandé d'accorder aux francophones la pleine gestion scolaire⁴. Finalement, au début 1997, dans le contexte provincial de la réduction du nombre de conseils scolaires, le gouvernement Harris créa 12 « conseils scolaires homogènes » de langue française pour desservir l'ensemble de la province⁵. Sur le plan local, pour la ville d'Ottawa, la pleine gestion scolaire impliquait la mise sur pied des deux conseils francophones, le Conseil des écoles catholiques et le Conseil des écoles publiques⁶. Ces deux conseils scolaires ont changé de nom au cours de leur histoire, mais nous utiliserons les sigles actuels CECCE pour le conseil catholique et CEPEO pour le conseil public.

Une autre préoccupation pour la population franco-ontarienne concernait le peu de services en français disponibles auprès des agences et des ministères du gouvernement de l'Ontario⁷. En 1986, le gouvernement accède à la demande des Franco-Ontariens et fait

adopter la *Loi sur les services en français* qui oblige les ministères et les agences du gouvernement provincial à fournir des services essentiels en français. Certaines régions de la province, dont la région d’Ottawa, furent « désignées » pour recevoir ces services. Dans ces régions, les citoyens auraient le droit de communiquer et de se faire desservir en français par le gouvernement provincial. La mise en oeuvre de cette loi a été réalisée non sans difficulté, mais les services en santé et dans le domaine judiciaire se sont mis en place graduellement. Cette même loi sera au coeur de la lutte pour la survie de l’hôpital Montfort en 1997 qui mobilisa « la communauté franco-ontarienne d’Ottawa et de sa banlieue »⁸. Le gouvernement provincial renonça finalement en 2002 à la fermeture de l’hôpital à la suite de la décision de la Cour d’appel de l’Ontario qui rappelait que le gouvernement n’avait pas respecté sa propre *Loi sur les services en français*⁹. Toute cette campagne pour l’hôpital Montfort se compara à la crise scolaire du Règlement XVII du début du XX^e siècle. En effet, elle est entrée dans le répertoire des référents identitaires des Franco-Ontariens. La cause Montfort représente un bel exemple de la « ténacité »¹⁰ des Franco-Ontariens dont parlait l’historien, Robert Choquette, qui peut constituer un obstacle au dialogue avec les francophones ethnoculturels qui ne partagent pas nécessairement cette expérience avec les francophones des communautés d’accueil.

Une troisième préoccupation des Franco-Ontariens concernait les changements sociaux, démographiques et économiques que constituait, en Ontario, le phénomène de la mondialisation¹¹. L’économie ontarienne se transformait à cause de la mondialisation des échanges commerciaux. La province perdait de ses emplois dans les manufactures, mais en gagnait dans le secteur tertiaire et quaternaire. En même temps, selon Monica Heller, la

« commodification » de la langue comme valeur économique ajoutée permettait aux Franco-Ontariens d'en tirer avantage grâce à leur bilinguisme. « Les nouvelles conditions favorisent d'une part la commercialisation de l'authenticité, mais aussi la valorisation du français international dépourvu de signification identitaire »¹². Tous ces changements avaient des implications pour l'identité culturelle et linguistique des francophones aussi bien que pour leur système scolaire et leur système de bien-être social.

Cette question d'identité linguistique et culturelle comportait des implications à la suite de l'arrivée en Ontario d'un nombre de plus en plus grand de personnes immigrantes francophones originaires de régions ou de pays non traditionnels comme source d'immigration. En plus de l'apport des immigrantes et immigrants provenant de l'Europe, l'Ontario accueille des Libanais, des Haïtiens, des Maghrébins, et de plus en plus d'Africains originaires des pays subsahariens. David Welch, dans sa thèse de doctorat¹³, avait déjà identifié de nombreuses distinctions socio-économiques et régionales dans la société franco-ontarienne, mais cette immigration francophone apporta un nouvel élément de diversité ethnoculturelle à cette société. Même si ces nouveaux arrivants se reconnaissaient volontiers comme francophones, ils résistaient à s'identifier comme Franco-Ontariens. Nous avons déjà vu les conséquences de ce positionnement de la part des francophones ethnoculturels dans le chapitre sur le discours public et l'éducation et nous y retournerons dans le chapitre 5 sur les implications sociales et idéologiques de l'intégration dans les différents milieux éducatifs des nouveaux arrivants.

Les nouvelles tendances de l'immigration depuis les années 1990

Les francophones qui ne se reconnaissaient pas comme Franco-Ontariens étaient souvent de nouveaux arrivants au Canada. Un nombre grandissant de ces personnes faisait partie de la catégorie « minorités raciales et ethnoculturelles francophones » ou MREF, un terme utilisé par le ministère du Patrimoine canadien. À titre d'exemple, dans la décennie 1961-1970, les immigrantes et immigrants francophones originaires de l'Afrique comptaient seulement 26 000 personnes dans tout le Canada. Dans la décennie 1971-1980, le nombre de francophones africains passe à plus de 58 000 et à plus de 64 000 dans la décennie suivante. Dans la seule période 1991-1996, leur nombre dépasse les 76 000 personnes¹⁴. À partir du recensement de 2001, les francophones africains sont tellement nombreux que Statistique Canada commence à les identifier par leur pays d'origine. Selon une étude de l'immigration à Ottawa en 2009, par la firme de consultants Ronald Bisson et Associés, Ottawa reçoit donc environ 1 000 immigrantes et immigrants francophones par année. Il ressort de cela que l'immigration francophone d'origine africaine est en croissance (46 % du total) et l'immigration d'origine européenne est à la baisse (15,7 % du total)¹⁵. Les difficultés du groupe francophone africain à s'intégrer dans la communauté d'accueil d'Ottawa sont à l'origine de plusieurs autres rapports de recherche.

Nous avons déjà présenté brièvement les quatre rapports de recherche de 2004 et 2005 (les rapports Mulenga, Legault, Gabikini et Gratton& Leroy). Ces rapports cherchaient à décrire les nouveaux arrivants et à identifier les barrières à leur participation à la communauté d'accueil. Deux des études sont l'oeuvre du Conseil de planification sociale d'Ottawa. (Le CPS est un groupe communautaire sans but lucratif qui mène des recherches

sur les besoins sociaux des habitants d’Ottawa depuis 1929.) Ces études s’inspiraient du recensement de 2001 pour dresser un profil statistique et pour identifier les caractéristiques démographiques de la population de façon quantitative. Deux autres études, le rapport Gabikini et le rapport Gratton-Leroy, se sont également inspirés du même recensement, mais privilégiant une approche qualitative où les *focus groups*, les entrevues et les questionnaires servaient à approfondir la réflexion. Chaque rapport reflète une perspective différente sur la spécificité de la problématique de l’intégration à Ottawa, mais les quatre documents que nous allons décrire dans les pages qui suivent nous permettent d’entrevoir la complexité de cette intégration.

Dans le rapport, *Les Francophones d’Ottawa*, le Conseil de planification sociale d’Ottawa avait collaboré avec l’Assemblée francophone afin de produire un profil statistique de la communauté francophone d’Ottawa et de répertorier ses atouts¹⁶. (Nous n’avons pu identifier cette « Assemblée francophone » que l’on cite comme collaborateur.) Ce rapport sur les francophones d’Ottawa porte aussi le nom de la coordonnatrice du programme, Marie-Josée Legault, qui l’avait préparé en collaboration avec l’École de service social de l’Université d’Ottawa. Le rapport Legault cherchait, dans un premier temps, à dresser un profil démographique des francophones d’Ottawa, en précisant le taux d’éducation de cette population, la composition des ménages et la situation de l’emploi; le profil incluait aussi des informations sur le revenu des francophones. Le premier problème auquel elle s’est butée a été la définition même de francophone. Legault critiquait la définition trop étroite de francophone utilisée par Statistique Canada en 2001 comme « toute personne dont le français est la première langue apprise à la maison ... et encore

comprise... ». Elle trouvait que cette définition excluait « un grand nombre de personnes francophiles, immigrantes ou issues de communautés ethnoculturelles »¹⁷. Dans son rapport, elle propose une définition élargie et plus représentative de la communauté francophone qui peut comprendre, entre autres critères

- toute personne pour qui le français est une langue maternelle et qui peut soutenir une conversation;
- toute personne qui a le français comme première langue officielle; et
- toute personne qui parle le français à la maison¹⁸.

C'est à peu près cette définition qu'ont adoptée Statistique Canada et l'Office des affaires francophones en 2009.

Le rapport Legault a calculé que la population francophone représentait 17 % de la population d'Ottawa en 2001 et que les immigrantes et immigrants francophones représentaient 12,3 % de la population francophone. Selon la terminologie du rapport, parmi les groupes francophones des minorités visibles, les Noirs sont les plus nombreux, suivis des Arabes (ce sont les catégories utilisées par Legault). Un dernier constat, non sans importance pour le milieu scolaire, révèle que la population francophone de souche est proportionnellement plus âgée que l'ensemble de la population. Cette population âgée compte un taux plus élevé de personnes n'ayant pas reçu leur diplôme du secondaire. Par contre, la population immigrante francophone, plus jeune, compte un plus grand nombre de personnes qui fréquentent l'école à temps plein¹⁹. Le rapport constate aussi que les immigrantes et immigrants francophones sont plus nombreux à avoir fait des études secondaires que l'ensemble de la population, y compris la population francophone de

souche. En conclusion, à cause de la jeunesse de cette population et à cause du niveau élevé de scolarité de certaines tranches de cette population, l'éducation ressort comme une importante préoccupation pour les francophones issus de l'immigration.

Un deuxième objectif du rapport Legault visait à « connaître les forces de la communauté francophone » en identifiant ses « atouts ». Le rapport explique qu'il s'agit d'identifier les « groupes informels et les organismes formels » qui peuvent faciliter « le développement communautaire »²⁰ en établissant des liens entre les « atouts » et les ressources au sein de la communauté. Le rapport dresse une liste d'atouts répertoriés par catégories, dont les groupes récréatifs, les groupes culturels, l'aide à l'emploi, les médias, les écoles, les paroisses, etc. Nous avons parcouru le répertoire qui s'étend sur plus de onze pages, à deux colonnes. On y trouve notamment un répertoire des ressources pour les groupes ethnoculturels comprenant presque 20 « atouts ». Afin d'évaluer la validité de cette liste d'atouts, nous avons cherché la présence de chaque groupe dans Internet au mois d'avril 2011. Nous avons identifié quelques rares groupes culturels et quelques groupes politiques dans une recherche Google, mais aucun n'était vraiment actif. Cela veut dire, selon le concept d'atout, que les groupes répertoriés au sein des communautés ethnoculturelles n'étaient pas en mesure de faciliter le développement communautaire et ne pouvaient pas établir de liens avec les ressources de la communauté d'accueil vers 2005. Chose étonnante, des groupes véritablement actifs, comme le CESOC et le REPFO sont absents de la liste en question. Pourtant chacun jouissait d'une existence légale et d'un site Internet au moment où le CPS dressait ce répertoire. Il semble, comme démontré par le

rapport Legault, que le Conseil de planification sociale d’Ottawa ignorait les atouts véritables des communautés ethnoculturelles.

Le Conseil de planification sociale a publié un autre rapport, les *Communautés diverses d’Ottawa*, à l’hiver 2005²¹. Il prétendait offrir « un aperçu des caractéristiques démographiques des minorités visibles d’Ottawa », sous la plume de Chola Mulenga, un analyste quantitatif au service du Conseil. Son rapport démontre que la ville d’Ottawa était devenue « l’une des destinations privilégiées » pour les immigrants dont « les Noirs constituent le groupe le plus populeux, représentant un quart (25,2 %) de l’ensemble des minorités visibles ». Mulenga a constaté une « proportion élevée de jeunes au sein des minorités visibles », qui implique « une demande croissante de services », dont des services éducatifs, mais il a évité de discuter des besoins de ce groupe dans le domaine scolaire.

Dans le rapport Mulenga, la définition de minorité visible est celle de Statistique Canada (2001), c’est-à-dire, « une personne qui n’est ni de race blanche, ni d’origine autochtone ». Statistique Canada les répartit, par la suite, en douze catégories, dont, à titre d’exemple, les Chinois, les Noirs, les Latino-Américains, les Arabes, etc. L’auteur constate que l’une des principales caractéristiques de la population ethnoculturelle d’Ottawa est qu’elle gagne en diversité et qu’elle « s’accoûte à un rythme soutenu »²².

Le rapport Mulenga ne distingue pas les minorités visibles selon la langue officielle, mais nous allons examiner les constats du rapport par rapport à la catégorie des Noirs à cause de leur forte représentation parmi la population ethnoculturelle francophone. En 2005, parmi les minorités visibles à Ottawa (selon les catégories de personnes utilisées par Mulenga) les Noirs sont les plus nombreux. Ils étaient au nombre de 34 645. Il s’agit du

quart de toutes les minorités visibles. Le rapport Mulenga constate la jeunesse proportionnelle de la population des minorités visibles et recommande que la ville d’Ottawa prévoie davantage de services, dont les services de garde et de services à la jeunesse. Le rapport constate, cependant, que cette population noire se caractérise par « des dissemblances socioculturelles fondamentales » entre les personnes originaires des Caraïbes ou de l’Afrique ou des Amériques. Cette diversité signifie que les politiques publiques et les programmes sociaux destinés aux immigrants doivent eux aussi être divers et bien ciblés²³. Malheureusement, ce rapport passe sous silence tout le domaine de l’éducation, de même que le problème de délinquance et de criminalité chez les jeunes noirs. Lors de la parution du rapport Mulenga, le REPFO avait déjà ciblé ces problèmes et avait commencé à faire appel aux ressources de la communauté afin d’entreprendre des initiatives d’intervention et de prévention dans ces domaines. En conclusion, le rapport Mulenga déçoit par sa superficialité. Mulenga avait annoncé qu’il y visait à « documenter la nature et l’ampleur de l’exclusion sociale vécue par les membres des minorités ethniques et visibles d’Ottawa », mais le rapport est entièrement muet sur ce sujet et nous devons attendre le rapport Gabikini pour identifier des exemples concrets de cette exclusion. Le rapport Mulenga contribue néanmoins à notre compréhension de la problématique en constatant l’extrême diversité des personnes des minorités visibles à Ottawa et en rappelant que la diversité continue de s’accroître de façon soutenue.

Le rapport Gabikini

Un troisième rapport qui nous renseigne sur les francophones ethnoculturels et sur les tendances de l'immigration est l'oeuvre de la firme de consultants menée par Jean-Denis Gabikini²⁴ qui avait commencé sa carrière chez le consultant en gestion, Ronald Bisson, à Ottawa. (Bisson avait collaboré avec le REPFO depuis 2002 à titre bénévole.) Le REPFO, financé par le Programme de multiculturalisme chez Patrimoine canadien, avait mandaté Gabikini de mener sa recherche dont le rapport final fut remis en 2005. Depuis ce temps-là, ce rapport est cité par l'AEFO, l'ACELF, et l'Institut canadien de recherches sur les minorités linguistiques, entre autres. Le rapport utilise une méthodologie mixte, quantitative dans son utilisation des données statistiques du recensement de 2001, et qualitative dans son utilisation de deux *focus groups*, plus de 400 questionnaires et des entrevues avec sept chefs de file de la communauté ethnoculturelle francophone. La recherche visait à identifier les barrières systémiques et les barrières individuelles à la participation des parents des minorités ethnoculturelles aux Conseils scolaires de la région d'Ottawa. Sa problématique prenait son origine dans les statistiques fournies par le CECCE et le CEPEO sur le nombre croissant d'élèves des minorités visibles dans les écoles francophones de la région. À titre d'exemple, à l'école St-François-d'Assise, une école élémentaire du CECCE, 42 % des élèves venaient d'une minorité visible; au CEPEO, trois écoles élémentaires furent identifiées comme ayant au-delà de 80 % de leurs effectifs issus des minorités visibles²⁵. Malgré ce fort achalandage, aucun parent de minorité visible ne déclarait faire partie d'aucun Conseil d'école ou autre comité scolaire. « Face à cette situation quelque peu contradictoire, les parents reconnaissent qu'il y a un problème » de constater Gabikini²⁶.

Ce rapport utilisait les mêmes statistiques que Chola Mulenga sur les minorités visibles à Ottawa, mais Gabikini a cherché à déterminer la langue officielle de ces personnes. Le défi consistait à décider comment définir un francophone : une personne de langue maternelle française ou une personne dont la première langue officielle parlée (PLOP) est le français. Le chercheur a opté pour la définition de francophone comme une personne dont la première langue officielle parlée est le français. Selon son analyse, les francophones représentent 18 % de la population d’Ottawa et 15 % des francophones sont des immigrants, soit 20 815 personnes. Poursuivant son analyse, Gabikini a cherché à déterminer le nombre de francophones parmi les minorités visibles. Il a établi que les francophones noirs constituaient 18 % du total des minorités visibles francophones suivies par les Arabes (6 %), les Latino-Américains, les Asiatiques du Sud-Est et les Japonais à 4 % chacune. Finalement, il a établi que les minorités visibles représentaient 15 % de la population totale en 1996, mais ce pourcentage est passé à 18 % en 2001²⁷.

La recherche de Gabikini a permis de dresser une liste de barrières dites systémiques et une autre série de barrières individuelles à la participation des parents ethnoculturels au système scolaire de langue française à Ottawa. Le rapport a classé ces barrières selon qu’elles se retrouvaient au niveau de l’école, au niveau communautaire, au niveau familial ou au niveau individuel. Toutes ces barrières ont été identifiées par des questionnaires, des *focus groups* et des entrevues. Gabikini a reconnu la faiblesse de dresser une telle liste en se basant sur les seules perceptions des participants, mais ses sources de données ne permettaient guère de les analyser davantage.

Au niveau de l'école, le rapport a identifié trois formes de barrières. Il y a d'abord un conflit entre les horaires de l'école et les heures de travail des parents. La plupart des réunions se tiennent d'habitude en soirée et pendant la semaine. Une autre barrière identifiée concerne le manque de représentativité parmi les employés des conseils scolaires, ce qui ne contribue pas au « sens d'appartenance »²⁸. (Les conseils scolaires ont refusé de recueillir les données sur les employés issus des communautés ethnoculturelles pour valider la perception des parents. Cette même limite à la recherche revient dans la présentation du rapport Gratton-Leroy dans les pages qui suivent.) La troisième barrière systémique prend son origine dans les difficultés de communication entre l'école et les parents. Cela tient, selon la perception des parents, de la difficulté des directions d'école à comprendre les différences culturelles. Cela tient aussi, parfois, aux commentaires parfois déplacés de la part du personnel enseignant. Une autre barrière systémique au niveau communautaire que les parents ont identifiée s'avérait être le manque de financement convenable des organismes ethnoculturels et le manque de personnel capable d'offrir des services de sensibilisation. Le résultat était un manque de communication au sujet du système d'éducation en Ontario.

Les parents ont identifié, dans la recherche de Gabikini, une longue liste de barrières familiales et individuelles à la participation aux activités des conseils scolaires à Ottawa. On a cité la lourde charge de travail des parents ayant souvent la responsabilité d'une famille nombreuse. Ces parents ont cité l'obstacle que posait la garde des enfants pendant les rencontres des comités d'école. Certains parents ont évoqué les difficultés de transport en soirée pour aller aux lieux des rencontres. Finalement, certains parents ont évoqué leur

faible niveau de français aussi bien pour le travail des comités que pour le suivi des enfants²⁹, une difficulté qui fait sursauter ceux qui croient que l'accès à l'école de langue française est réservé à ceux dont les parents parlent français. Interrogé à ce sujet, Hassan admet que les mères de la communauté djibouto-somalienne ne parlent pas français. « En général, ... la communication de la famille se fait à travers l'homme, et les nouveaux arrivants ont cette tradition-là. C'est souvent l'homme qui s'adresse à l'école »³⁰. Cependant, les hommes sont souvent absents pour raison de travail et il incombe aux femmes de prendre soin des enfants. Cette observation est confirmée par Gabikini qui a constaté que plus de 80 % des répondants au questionnaire de sa recherche étaient des mères monoparentales³¹.

Cette longue liste de barrières identifiées par Gabikini a servi à formuler six recommandations spécifiques afin de réduire ces barrières. Parmi les six recommandations, quatre concernaient les conseils scolaires. On recommande de leur part « une stratégie proactive de rapprochement...avec la communauté ». On recommande que les heures des réunions soient adaptées pour accommoder les parents. On recommande aux conseils scolaires d'embaucher des enseignantes et enseignants et des employés parmi les membres des minorités visibles. Finalement, on recommande aux conseils scolaires de mettre sur place un programme d'éducation interculturelle destiné au personnel enseignant. Les deux autres recommandations visent les organismes ethnoculturels communautaires à qui on recommande de prendre l'initiative dans la collaboration intercommunautaire et dans la sensibilisation des parents « pour pallier le manque d'informations des parents ». La dernière recommandation destinée aux organismes communautaires recommande de

développer des cours de français pour les parents ayant des connaissances limitées en français³².

Le rapport se termine par une liste de trois actions que le REPFO devrait entreprendre afin de mettre en oeuvre les recommandations du rapport. Selon Gabikini, le REPFO devrait :

- établir des liens étroits avec les deux conseils scolaires, le CEPEO et le CECCE, avec les Parents Partenaires en Éducation, avec le ministère de l'Éducation, le ministère du Multiculturalisme [sic], et avec Citoyenneté et Immigration Canada;
- préparer un plan de communication afin de rejoindre le plus grand nombre des différentes communautés des minorités visibles et;
- organiser un « colloque de sensibilisation » sur le système d'éducation qui mènerait à « une table de concertation des minorités visibles en éducation »³³.

Dans les pages suivantes, nous verrons comment le REPFO a réagi à ce rapport, à titre de principal agent de changement auprès des deux conseils scolaires dans leurs rapports avec les diverses communautés ethnoculturelles francophones.

Le quatrième rapport qui nous renseigne sur les francophones ethnoculturels et sur les difficultés d'intégration porte directement sur les employés des minorités visibles au sein du CEPEO. Ginette Gratton, spécialiste en relations publiques, et Jean-Marie Leroy, un enseignant d'origine haïtienne, ont entrepris une recherche-action financée par le Programme de multiculturalisme du ministère de Patrimoine canadien en collaboration avec le CEPEO³⁴. La recherche visait à faciliter l'intégration des enseignantes et enseignants ethnoculturels au sein du personnel enseignant du CEPEO. On y cherchait à identifier les

obstacles à l'intégration et à proposer des « stratégies pour l'inclusion ». Le conseil scolaire avait même signalé son engagement « à ce que son personnel enseignant reflète mieux la clientèle qu'il dessert » et qu'il « démontre de l'ouverture quant à la relève franco-ontarienne d'origine étrangère sans négliger sa clientèle franco-ontarienne de souche »³⁵, selon le rapport même. Malheureusement, le rapport contenait de nombreuses faiblesses méthodologiques et même si les chercheurs ont remis le rapport en mai 2005 au directeur de l'éducation, Denis S. Chartrand, ce dernier a jugé bon de ne pas le remettre officiellement aux membres élus du CEPEO.

Un bref aperçu du rapport permettra de comprendre pourquoi le directeur de l'éducation l'a relégué aux oubliettes. La version électronique que nous avons consultée est celle qui a été remise au Conseil scolaire. Le document est long de 57 pages dactylographiées. Il manque à cette version du rapport la bibliographie annoncée dans le texte et il n'y a pas de notes de référence. Il manque une table des matières ainsi que les tableaux statistiques annoncés eux aussi dans le texte. (Le rapport Gabikini, par contre, compte 39 pages avec la liste de références et l'identification des sources.). Finalement, on émet des généralisations non soutenues telles qu'on « estime qu'il y a au-delà de 300 000 personnes qui vivent en Ontario, qui sont membres des minorités visibles francophones...»³⁶ un énoncé qui mine la crédibilité du rapport. (Une étude crédible de 1994 avait estimé que « le nombre de francophones autres que franco-ontariens...dépassaient les 30 000 »³⁷.) Malgré ces faiblesses, le rapport Gratton & Leroy mérite notre à cause de l'identification des obstacles à la participation des minorités ethnoculturelles au sein du CEPEO.

Le rapport a identifié certaines politiques et pratiques du CEPEO comme des obstacles dont :

- le test de français que chaque enseignante ou enseignant doit réussir avant de se faire embaucher. La recherche indique que les candidats aux postes manquent de renseignements. En effet, « c'est très nébuleux dans l'esprit des personnes consultées ». Bon nombre de candidats ne savent pas que ça existait et que c'était la première étape du processus de recrutement.
- le CEPEO n'émet jamais un accusé de réception du curriculum vitae à l'attention des candidats qui postulent à un poste dans l'enseignement, mais les personnes consultées s'attendaient à un accusé de réception de la part du CEPEO.
- les personnes consultées croyaient que la suppléance menait à un poste permanent. Même s'ils se situaient en haut de la « liste d'éligibilité », ou qu'ils avaient reçu de bonnes lettres de recommandation de la part d'un directeur d'école, ou une évaluation favorable, ces personnes n'étaient pas sélectionnées. Le CEPEO, paraît-il, n'expliquait pas à ses suppléants comment fonctionnait le processus de recrutement et de sélection pour les postes permanents.
- les suppléants ethnoculturels se plaignaient du manque d'appui des directions d'école qui prenaient la défense des élèves³⁸.

Afin de réduire ces obstacles, on recommande au CEPEO de faire une déclaration publique à l'égard de la diversité de son personnel enseignant et d'adopter une politique d'embauche pour assurer la diversité culturelle du personnel enseignant. Chose surprenante, car on ne le trouve nulle part ailleurs dans le rapport, on recommande d'apporter un appui

tangible aux conseils d'école. Cette recommandation surprend aussi, car elle concerne les parents ethnoculturels plutôt que le personnel enseignant.

Le CEPEO n'a jamais donné suite au rapport Gratton & Leroy. Le CESOC, un des commanditaires du rapport, semble s'intéresser à l'intégration des immigrantes et immigrants par d'autres moyens. Le REPFO, quant à lui, avait donc le champ libre pour investir le terrain des relations entre les parents et le milieu scolaire.

Les quatre rapports que nous avons analysés nous renseignent sur le nombre et les caractéristiques démographiques des francophones ethnoculturels d'Ottawa. Ils nous informent sur les obstacles qu'ils ont perçus à leur intégration et ils nous permettent de saisir la très grande diversité de cette population tout en confirmant l'apport continu des nouveaux arrivants ethnoculturels francophones à la communauté francophone d'Ottawa. Cet aperçu nous permettra de mieux comprendre la naissance et l'évolution du REPFO et les perceptions de ses représentants au sujet du système scolaire de langue française dans la région d'Ottawa.

Les origines du REPFO (1998-2003)

Le REPFO retrace ses origines à la résistance à la tentative de fermer l'École Franco-Nations. Au début avril 2000, un article dans *Le Droit* annonce la décision du CEPEO de fermer l'école « malgré l'opposition provenant du Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario »³⁹. Il s'agit de la première mention documentée de cet organisme quoique les dirigeants actuels citent toujours 1998 comme la date de fondation. L'École Franco-Nations était une école de quartier, avec ses quelque 180 élèves

de la maternelle à la huitième année située dans le quartier Ramsay, près de Bayshore, à Ottawa. Le rapport annuel du CEPEO de 1998 suggère la présence de plusieurs « groupes culturels » parmi les parents d’élèves et laisse entendre de bonnes relations entre les parents et l’école. Le conseil scolaire se félicite de la représentativité du Conseil d’école : « Cette année, des parents représentant tous les principaux groupes culturels se sont joints volontairement au conseil d’école [sic] sans qu’il y ait de campagne de promotion » et un enseignant, Paul Bard, se fait décerner le « Prix de la communauté somalienne » remis « en reconnaissance du travail accompli auprès de leurs enfants » à Franco-Nations⁴⁰. On peut conclure aussi à un degré élevé de participation des parents des divers groupes aux activités scolaires même si Hassan conteste cette ambiance de bonne entente en regrettant qu’« il n’y avait pas un sens d’appartenance à l’école [de la part] de la direction »⁴¹. Ce fut dans ce milieu que des personnes non identifiées auraient fondé le REPFO quelques années avant l’an 2000. Nous ne savons rien de ces personnes, car nous ne possédons aucun document et les entrevues que nous avons menées n’ont fourni aucun nom spécifique.

Le conseil scolaire avait décidé de transférer les élèves de Franco-Nations à l’École Charlotte-Lemieux, dans un quartier situé de l’autre côté de l’autoroute 417. Dans une entrevue téléphonique en mai 2011, Jean-Paul Lafond, le conseiller scolaire responsable des Franco-Nations en 2000, justifia la fermeture de l’école parce que les locaux étaient sous-utilisés, l’édifice était vieillissant, et parce que le financement provincial encourageait de tels changements⁴². La décision du CEPEO de fermer cette école semble avoir donné au REPFO l’occasion de rallier les parents et de les organiser en vue de contester la décision du conseil scolaire. Voici ce qu’on en sait.

Le REPFO avait été fondé en 1998 à l'intérieur de la communauté de Franco-Nations, selon Hassan, par un « collectif de parents » qui comprenaient des Haïtiens, des Congolais et des Djibouto-Somaliens⁴³. Carton, Hassan et d'autres individus se sont joints au REPFO en l'an 2000 même s'ils n'avaient pas d'enfants à cette école-là. *Le Droit* cite Carton à titre de président quand il qualifie la décision du CEPEO de « discriminatoire, antidémocratique et inhumaine »⁴⁴. Ces accusations semblent viser le conseiller scolaire, Jean-Paul Lafond qui trouve « malheureux...que les gens ne saisissent pas bien le besoin d'un tel changement, et ce, malgré les consultations publiques ». Lafond prétend, en conclusion, que le conseil scolaire avait réussi « à convaincre la plupart des gens, même dans la communauté ethnoculturelle »⁴⁵. Cependant, le REPFO refusait d'accepter la décision du conseil scolaire, malgré le discours du conseiller scolaire.

Ces deux hommes, Carton et Hassan, ont toujours été au cœur du REPFO et ils sont à la tête de l'organisme depuis l'an 2000. Carton se fait réélire président à chaque deux ans. Hassan a toujours occupé le poste de directeur général, d'abord à titre bénévole et puis comme salarié. L'importance de leur rôle dans le REPFO mérite un examen de leur parcours professionnel et identitaire.

Les deux hommes sont d'origine ethnique somalienne, nés à Djibouti au début des années 1960, et ils sont au Canada depuis le début des années 1990. Hassan a fait ses études supérieures en France dans le domaine de l'électronique et de l'aviation. Carton a fait ses études en sociologie en France et il poursuit une maîtrise en sociologie à l'Université Laval. Les deux hommes ont une famille ici au Canada.

Nous avons observé que Carton est l'homme des discours, car nous en avons retrouvé des copies dans la documentation. Il s'exprime bien. Il avoue, lui-même, tenir un discours « un peu coriace » et de revendication, mais il affirme aussi qu'en mettant sur pied le REPFO, il voulait « mettre en place un organisme qui permettrait ... de travailler en harmonie avec le conseil scolaire, ... le CEPEO »⁴⁶. Si le ton de son discours peut être coriace parfois, il peut aussi faire un exposé en règle comme nous avons vu dans le chapitre sur le discours public. Le rôle qu'il préfère jouer se tient au sein du conseil d'administration de l'organisme, non pas en public. Nos entretiens ont toujours eu lieu au siège social du REPFO, mais seulement après les heures de travail.

Si Carton est l'homme de discours, Hassan est l'homme de bureau. Hassan observe qu'ils se complètent bien parce qu'ils s'entendent très bien : « On a eu la même vision. Je suis un visionnaire, il est un visionnaire »⁴⁷. C'est Hassan cependant qui assiste aux réunions avec les conseils scolaires et avec l'AFMO et c'est avec lui que nous avons transigé depuis le début de cette recherche. C'est celui qui fait les voyages à Toronto et qui organise les forums de discussion du REPFO. C'est lui aussi qui cherche le financement pour les divers projets auprès des bailleurs de fonds comme Patrimoine canadien et la Fondation Trillium. Il s'occupe également d'entretenir au jour le jour les partenariats avec le CEPEO, l'AFMO, le PPE et les autres organismes du monde associatif. Hassan supervise par ailleurs les employés du REPFO dont le nombre varie selon les projets et le financement. En 2012, à titre d'exemple, il y a 21 employés (d'origines variées), dont un seul à temps complet; c'est le directeur général. Lors de nos visites au siège social, nous avons compté un maximum de cinq personnes, mais les autres, les moniteurs, les

éducateurs, et les « intervenantes » travaillent dans les écoles sous la direction d'un superviseur⁴⁸. Dans le chapitre 4 qui porte sur les initiatives du REPFO, nous allons discuter du travail de ces personnes.

Le REPFO avait contesté les raisons données pour la fermeture de l'école Franco-Nations par le conseiller scolaire Jean-Paul Lafond. Le groupe entreprenait aussi d'organiser des réunions de parents dans des centres communautaires et des manifestations devant l'école, des activités qui deviennent « médiatisées » selon les récits de Carton et de Hassan. (Malgré les affirmations des deux participants, nous n'avons pu retrouver aucun reportage journalistique, radiophonique ou télévisé.) « Et on ne voulait pas faire un organisme qui serait tout simplement centré sur la communauté djibouto-somalienne »⁴⁹. Ce n'était pas l'objectif du REPFO. Cette approche est confirmée par l'insistance du REPFO qu'il comptait représenter, non pas une seule communauté ethnoculturelle, mais bien tous les « parents ethnoculturels » et qu'il voulait collaborer avec les institutions de la communauté d'accueil.

Le REPFO a organisé et a fait circuler une pétition contre la fermeture de l'école Franco-Nations. Le format et le contenu du document sont témoins de la perception des représentants du REPFO de leur rôle face à la fermeture de l'école. D'abord, le REPFO est identifié trois fois dans le document : dans l'entête, dans le texte même, et à titre de signature de groupe responsable de la pétition⁵⁰. Le texte de la pétition comprend cinq phrases seulement. Elle commence par indiquer que les signataires sont tous « des parents d'élèves de l'école élémentaire Franco-nations [sic] ». La première phrase de la pétition informe que le CEPEO, à sa réunion du 4 avril 2000, « avait pris la décision de fermer

définitivement l'école élémentaire Franco-Nations à partir de [sic] mois de septembre 2001 ». La deuxième phrase annonce que le REPFO « refuse catégoriquement la fermeture de cet établissement » et précise que son refus se justifie par une « concertation permanente avec les parents directement concernés ». Les deux phrases qui suivent expliquent les effets pervers de la fermeture de cette école : le transfert des enfants vers les écoles anglaises et « l'assimilation galopante chez les jeunes des communautés ethnoculturelles et des minorités raciales francophones ». En conclusion, la pétition demande au conseil scolaire de garder ouverte l'école Franco-Nations. Nous en savons peu au sujet du succès de cette pétition, sauf que l'école Franco-Nations s'est amalgamée à l'école élémentaire Charlotte-Lemieux en septembre 2001, comme prévu. Aucun document ne nous renseigne sur le nombre de signataires ni de la déposition de la pétition auprès du CEPEO. Nous savons, par contre, que Carton voit dans la campagne contre la fermeture de l'école le coup d'envoi du REPFO, un organisme de défense des parents ethnoculturels. Cet organisme se voyait encore à ce moment-là en opposition au conseil scolaire.

Le conseiller scolaire Lafond avait peut-être raison en voulant fermer une vieille école et en transférant les élèves vers un nouvel édifice. Il n'avait pas compté sur les parents qui sont montés aux barricades et le REPFO qui avait réussi, selon Carton et Hassan, à « médiatiser » le processus. Carton avait qualifié le débat en termes antinomiques en racontant que les parents se positionnaient comme si « nous sommes les clients et ils sont les décideurs »⁵¹. Seul l'article paru dans *Le Droit* du 18 avril 2000 sert à démontrer la distance qui séparait les parents et le conseiller scolaire. Cette « distance », le directeur du CEPEO, Denis S. Chartrand, cherchait à la détourner vers le dialogue. Avec la collaboration

de Carton et de Hassan, Chartrand a donné au REPFO la possibilité d'évoluer vers un organisme de dialogue plutôt que de revendication ou de confrontation. Les paroles suivantes de Carton ne semblent pas loin de la réalité. (Nous avons enlevé les expressions non pertinentes afin d'alléger la narration.)

...la décision avait été prise et que l'école était finie..., mais ... les parents avaient ...demandé une réunion avec la direction du CEPEO. ...Alors au moins une trentaine-quarantaine de parents étaient venus, pas seulement de la communauté djibouto-somalienne, mais aussi des autres communautés. ... Alors la réunion, ça s'est difficilement passé. Comme la décision avait déjà été prise, ... l'objectif des personnes responsables était de nous convaincre de fermer l'école. Au début, c'était juste pour nous convaincre. Comme on a vu que ça ne fonctionnait pas,... M. Denis Chartrand nous a demandé de former un comité et [«]continuer la prochaine fois dans mon bureau. On va discuter plus sérieusement, mais je vous demanderai d'arrêter toute cette manifestation [»] ...parce que nous, on ...parlait à la radio, à la télévision, partout...⁵²

Le REPFO a accepté l'invitation, cessé les manifestations et expédié une lettre au bureau de Denis S. Chartrand pour donner suite à l'invitation. Nous avons récupéré la réponse du directeur de l'éducation du CEPEO, qui confirme une bonne partie du récit du président du REPFO. M. Chartrand a répondu de façon chaleureuse, en invitant à « une franche collaboration visant toujours le mieux-être de nos élèves »⁵³. La lettre fut envoyée à trois individus, dont le président du REPFO. Il paraît que seul le REPFO avait été mandaté par les autres organismes pour entreprendre un dialogue avec le CEPEO à la suite de cette invitation. Le dialogue devait commencer avec la reprise de l'année scolaire en septembre 2000-2001.

En résumé, les origines du REPFO sont plutôt nébuleuses. Par contre, nous pouvons affirmer que cet organisme, d'abord très local, commençait à viser plus large; il voulait représenter les parents des communautés ethnoculturelles en Ontario dans un dialogue

recherché par les représentants des conseils scolaires de la communauté d'accueil. Ce dialogue, tel que nous allons voir dans les pages qui suivent, cherchait à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté d'accueil afin de produire une francophonie plus inclusive.

« Vous n'avez pas d'histoire... »

Nous n'avons rien appris au sujet du dialogue entre le directeur général Chartrand et Carton, ni dans la documentation du REPFO ni dans les témoignages oraux, le CEPEO nous ayant refusé la permission de mener cette recherche⁵⁴. Cependant, le REPFO avait décidé de poursuivre son oeuvre auprès de toute la communauté francophone ethnoculturelle. Déjà en juin 2000, l'organisme s'était constitué en société ontarienne et les représentants cherchaient à formuler un énoncé de mission⁵⁵. Selon Carton, le REPFO était « un organisme qui voulait jouer d'intermédiaire entre des communautés, la communauté immigrante en général et les institutions en place depuis très longtemps comme le CEPEO »⁵⁶ et les énoncés de mission reflétaient ce discours. Par contre, les grandes ambitions du REPFO, telles qu'exprimées par Carton, ne reflétaient guère le peu de moyens financiers de l'organisme⁵⁷.

Jusqu'en 2003, le REPFO est un organisme entièrement bénévole. On avait loué un bureau sur la rue Rideau. L'organisme avait peu de revenus, en dehors de la vente des photocopies et le revenu d'un petit café Internet au service de la communauté ethnoculturelle. Les feuilles de comptes tenues par Hassan font état de revenus de 5.00 \$ à 10.00 \$ par jour! À partir du bureau, cependant, l'organisme collaborait avec d'autres

organismes ethnoculturels d’Ottawa, des groupes plus petits qui occupaient une partie de l’espace de bureau du REPFO et utilisaient le même numéro de téléphone.

Le REPFO collaborait avec d’autres groupes ethnoculturels francophones, mais le directeur général et le président prévoyaient jouer un rôle plus ambitieux par rapport à ces autres groupes. Le REPFO avait observé qu’il y avait chevauchement entre les initiatives des divers groupes et songeait à y mettre de l’ordre⁵⁸. C’est pourquoi le REPFO a organisé une rencontre de réflexion sur la « coalition des organismes raciaux et ethnoculturels francophones d’Ottawa »⁵⁹ les 2 et 3 août 2003. Ces groupes ont presque tous disparu, mais la plupart d’entre eux peuvent être associés à l’immigration djibouto-somalienne. Le but de la rencontre était de coordonner les diverses initiatives et de partager « les grandes orientations de développement » pour les trois prochaines années. Chaque organisme avait été mandaté de ses responsabilités propres, bien qu’on s’entende sur la mise sur pied d’un « Comité de gestion et de communication » pour coordonner le tout.

Cette rencontre est importante, car elle représente une initiative des groupes ethnoculturels francophones à identifier les dossiers prioritaires et à dresser un plan d’action sans aucune intervention de la part des organismes des communautés d’accueil ou des instances gouvernementales. Elle est importante aussi pour confirmer le rôle du REPFO comme intermédiaire entre les communautés.

Ce qui manquait au REPFO dans toutes ses ambitions était le financement nécessaire à réaliser ses projets. Hassan, à titre de directeur général du REPFO, avait entrepris d’obtenir des octrois auprès des gouvernements fédéral et provincial. Il s’est ensuivi une longue période d’apprentissage de la bonne façon de travailler avec la bureaucratie

gouvernementale. Carton exprime les frustrations de cet apprentissage par le REPFO qui n'avait « pas de financement parce que l'organisme était jeune et il faut qu'il fasse ses reconnaissances... On ne peut pas vous financer directement comme ça parce que vous n'avez pas d'histoire »⁶⁰.

Un élément important dans la pérennité du REPFO tient à sa ténacité en apprenant comment faire une demande de financement auprès des bailleurs de fonds. Une demande d'aide financière soumise au Programme des langues officielles de Patrimoine canadien pour les années 2003-2004, par exemple, a été déclarée non recevable par les fonctionnaires parce qu'elle était parvenue au ministère trois jours après la date limite⁶¹. Suite à cette déception, Hassan a préparé une autre demande de financement à la Fondation Trillium et cette fois-ci, elle a été acceptée. Le montant était modeste, assez pour couvrir les dépenses de bureau, mais Carton reconnaît que « c'est grâce au financement Trillium que les portes sont restées ouvertes »⁶². Le REPFO était en train de constituer son « histoire », car la Fondation Trillium, un bailleur de fonds important pour les organismes de bienfaisance et sans but lucratif de l'Ontario, lui a accordé une subvention de 100 000 \$ en octobre 2004⁶³.

Les domaines d'activité énumérés par le REPFO en 2003 sont évidents dans les objectifs exprimés dans le renouvellement de leurs lettres patentes en 2004⁶⁴. Trois objectifs visent à intervenir pour contrer la délinquance juvénile, pour venir en aide aux jeunes contrevenants, et pour prévenir le crime en général dans les communautés ethnoculturelles. Deux objectifs visent les parents, en favorisant leur participation aux institutions francophones et en les informant de leurs droits et de leurs devoirs. Deux objectifs spécifiques visent à aider les familles « vivant des difficultés majeurs [sic] de leur

fonctionnement » et en créant un centre de la petite enfance ethnoculturel⁶⁵. Ces objectifs seront revus et modifiés régulièrement, mais l'analyse de ces objectifs permet de constater les perceptions des représentants du REPFO de leurs initiatives dans le domaine de l'éducation. Vers la fin de 2003, le REPFO avait réussi à se faire une histoire et à se tailler une place parmi les organismes les plus actifs de la communauté ethnoculturelle francophone d'Ottawa. Dans toutes ses initiatives, le désir de dialogue est évident en acceptant de rencontrer le directeur général du CEPEO, en négociant avec les autres groupes ethnoculturels, en cherchant à travailler avec les bailleurs de fonds. Ce dialogue visait à faciliter l'intégration plutôt que la contestation chez les francophones ethnoculturels. Dans la prochaine section, nous allons examiner les initiatives du REPFO dans le domaine de la prévention de la délinquance, et les rapports de ces démarches avec le domaine scolaire.

La criminalité et le décrochage

Vers 2003, Carton, le président du REPFO, et Hassan, le directeur général, avaient pris conscience d'un problème majeur chez les jeunes hommes des communautés ethnoculturelles, celui de la délinquance. La délinquance comprend des crimes commis par les jeunes de 12 à 17 ans. Dans les documents fournis par Carton se trouve un nombre considérable de pages manuscrites portant sur ce problème. (Nous en avons déjà parlé dans la section du chapitre 2 sur le discours public intitulée « École-Famille-Délinquance ».) Moins d'une semaine après la rencontre de réflexion des 2 et 3 août, Carton avait produit un document qui résumait sa pensée sur le lien entre l'échec scolaire et la délinquance juvénile⁶⁶. Il constatait que la délinquance juvénile n'était pas un phénomène spécifique à la

communauté djibouto-somalienne. Il prétendait que certains facteurs au niveau familial étaient à l'oeuvre. Il avançait que c'étaient des difficultés dues à l'immigration, au chômage endémique, à la dislocation de la famille nucléaire, à « la perte de sa culture d'origine », aux difficultés de communication avec les autorités et à la nécessité des modèles d'action pour l'adolescent. Carton comprenait le lien entre ces facteurs familiaux, mais il reconnaissait aussi que l'école, le quartier et « l'ensemble de l'environnement fréquenté par l'adolescent en dehors de son foyer » exerçaient une « influence non-négligeable » sur la réussite scolaire ou la délinquance. Ce qui est remarquable dans son raisonnement, c'est le rôle de partenaire accordé au système scolaire dans ce domaine, ce dernier n'est donc pas accusé d'être le seul responsable ni le responsable principal. D'autres intervenants vont tenir les écoles et le personnel enseignant largement responsables du problème.

Pour donner suite à la réflexion de Carton, un comité du REPFO composé de six personnes entreprend d'organiser un forum sur l'intégration de la jeunesse djibouto-somalienne. Tous les membres du comité, à l'exception de Ronald Bisson, sont membres de la communauté djibouto-somalienne. Deux autres noms sont à retenir, celui de Hassan, directeur général du REPFO, et Camélia Djama, directrice générale du Djibsom (un organisme qui a déjà été présenté, mais qui cesse ses activités vers 2008). Ce comité réussit à mettre sur pied un Forum sur la jeunesse franco-somalienne qui a eu lieu le 15 décembre 2003 au Centre francophone de Vanier.

Le compte rendu du Forum permet de faire quelques constats importants au sujet du REPFO et de son évolution jusqu'à la fin de l'année 2003⁶⁷. Le compte rendu est un document de cinq pages préparé de façon professionnelle par un agent de la firme de

consultants de Ronald Bisson et Associés. (Dans une conversation téléphonique, Bisson nous a confié qu'il a produit ce compte rendu de façon bénévole⁶⁸). On y indique aussi que le CEPEO avait commandité le forum auquel ont assisté quelque 45 personnes. Furent présents, entre autres, le directeur général de l'Association française des municipalités de l'Ontario (l'AFMO), la directrice générale de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, une agente du Patrimoine canadien, et une agente des Services communautaires de la ville d'Ottawa. Le directeur de l'éducation du CEPEO, Denis S. Chartrand, y était présent aussi. Le sujet de discussion et le nombre d'organismes représentés au forum sont des indicateurs du travail d'organisation et de planification. Dans le même ordre d'idées, le forum, qui devait porter sur la communauté somalienne auquel participaient au moins quatre organismes somaliens distincts, a accueilli plusieurs organismes de la communauté ethnoculturelle plus large. Nous y avons répertorié une représentante de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO), un représentant du Regroupement ethnoculturel et afro-francophone (REAF) et un autre du Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton (CESOC). Finalement, pour afficher son rôle particulier, le logo du REPFO paraît en haut de la première page du compte rendu. Cette première initiative du REPFO démontre une planification à long terme, une préparation minutieuse, un financement extérieur, une coordination soutenue et la mise sur pied d'un comité de suivi pour consolider les efforts de la journée.

Le sujet du forum reflétait les origines du REPFO dans la communauté francophone somalienne d'alors et les problèmes de délinquance rencontrés parmi les jeunes. Le forum a débuté par une présentation de quelques données et de quelques défis auxquels fait face la

communauté djibouto-somalienne à Ottawa. On y apprend beaucoup sur les difficultés d'intégration des jeunes hommes d'origine somalienne. La présentation reconnaît qu'un « grand nombre de jeunes franco-somaliens s'intègrent à la société environnante et connaissent des succès importants au niveau scolaire, sportif et culturel », mais qu'un certain nombre fait face à des problèmes de délinquance. On donne le chiffre de 43 jeunes Somaliens qui se trouvent incarcérés et de 121 autres jeunes hommes ayant « des démêlés importants avec la justice » à ce moment-là⁶⁹. Le présentateur associe ce problème immédiatement au système d'éducation. Il contraste le système traditionnel de la Somalie où la communauté se charge de l'éducation des enfants et le système canadien qui est peu compris par les nouveaux arrivants. Ce contraste mène à « l'émission des bonnes valeurs fondamentales » de la communauté⁷⁰.

Ce forum s'est terminé par la formation d'un comité mandaté de poursuivre la réflexion au début 2004. Ce comité s'est réuni au moins deux fois, en janvier 2004 et le 13 avril 2004. À la réunion du 13 avril, le comité a voté deux résolutions. D'abord, on décide d'entreprendre une étude scientifique au sujet du problème de la délinquance chez les jeunes franco-somaliens. Ensuite, on décide de demander de former un partenariat entre le REPFO et le Patro d'Ottawa afin de mettre sur pied un projet d'insertion sociale des jeunes en probation.

Nous ne pouvons pas établir de lien direct entre le Forum sur la jeunesse franco-somalienne et une « séance de consultation » appelée « Construire des ponts pour l'avenir » qui l'a suivi au printemps 2004, mais les mêmes sujets de discussion occupent les deux événements⁷¹. Nous pouvons dire simplement que le document qui nous parle de cet

événement provient du site Web du REPFO. La séance est l'oeuvre du député fédéral d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, dont le but est le « renforcement du dialogue entre les élus et les membres des communautés francophone [sic] noire [sic] d'Ottawa »⁷². Il s'agit d'un document de 13 pages qui nomme les participants et résume leur intervention. Plus de 60 personnes ont assisté à cette consultation au centre communautaire, le Patro d'Ottawa le 24 avril 2004. Le REPFO y était représenté par pas moins de quatre individus, y compris Carton et Hassan. Hassan nous a confirmé que le bureau de Mauril Bélanger avait financé la séance.

Une séance de préparation qui a eu lieu le 26 mars 2004 a permis de mettre sur pied un comité pour organiser la séance de consultation. Ce comité comprenait Hassan et des représentants d'autres organismes, groupes religieux et consultants, tous membres des communautés ethnoculturelles francophones d'Ottawa. Cela dit, cette séance n'était pas l'oeuvre du REPFO. Elle dépassait les seuls intérêts du REPFO, car, en plus du thème de la délinquance juvénile, la séance portait sur la reconnaissance des diplômes étrangers et des problèmes d'employabilité. En plus, cette séance portait son attention sur plusieurs communautés plutôt que sur la seule communauté djibouto-somaliennes.

Carton, à titre de président du REPFO, a présenté le problème de la criminalité des jeunes Somaliens qu'il avait esquissé au Forum sur la jeunesse franco-somaliennes en décembre 2003. Il fait encore le lien entre les difficultés scolaires, les jeunes contrevenants et la criminalité. Il présente des statistiques, dont celle qui recense 140 jeunes en détention. Parmi cette population, « 85 % sont des immigrants et, de ce pourcentage, 80% sont des somaliens »⁷³. Carton souligne l'immédiateté du problème en révélant que le comité de suivi

du Forum sur la jeunesse franco-somalienne avait adopté deux résolutions à leur réunion du 13 avril 2004. Les deux résolutions concernaient le système d'éducation. Le comité avait décidé de procéder « à une étude formelle, académique et professionnelle » afin d'explorer les causes de la délinquance juvénile au sein de la communauté franco-somalienne. L'autre proposition demandait au REPFO de s'associer au Patro d'Ottawa afin de mettre sur pied un projet d'insertion sociale destiné aux jeunes en probation⁷⁴. Les deux propositions font état de la volonté d'intégration et du besoin d'aide de la part de la communauté d'accueil pour la résolution du problème.

À la fin de la séance de consultation *Construire des ponts*, les participants ont convenu de former une table de concertation qui comprenait le directeur général du REPFO, Hassan. Cependant, nous n'avons trouvé aucun document qui nous renseigne sur le suivi de cette rencontre. Par contre, nous savons que le REPFO continuait à porter son attention sur le problème de la délinquance chez les jeunes Somaliens à cause de sa participation à une Table ronde organisée par le ministère de la Justice à Toronto début 2005.

La perception par les représentants du REPFO de l'éducation en langue française en Ontario a probablement évolué à la suite de cette initiative du député fédéral Mauril Bélanger. Les représentants du REPFO pouvaient se vanter des contacts politiques établis à cette séance de consultation. En plus du député, un ministre fédéral, un ministre provincial, des représentants de la ville d'Ottawa, et des responsables des deux conseils scolaires y ont participé. Cet événement compte parmi les premiers contacts des représentants du REPFO avec les trois ordres du gouvernement et les conseils scolaires. Les présentations et les

échanges ont fait valoir les préoccupations de Carton et de Hassan au sujet du problème de la délinquance et du décrochage scolaire.

La préoccupation du REPFO avec la délinquance et le décrochage lui a valu une invitation à participer à une Table ronde organisée par le ministère de la Justice à Toronto, le 16 février 2005. Carton devait répéter sa présentation sur la problématique de la délinquance chez les jeunes franco-somaliens. Nous ne disposons pas de compte rendu de cette conférence, mais nous avons répertorié deux documents dans le site Web du REPFO. Un des documents est identifié avec le consultant Jean-Denis Gabikini et l'autre avec le REPFO.

Le premier document représente le brouillon d'une présentation PowerPoint de 10 diapositives signée J.-D. Gabikini au sujet du profil démographique des minorités visibles au Canada et en Ontario⁷⁵. (Jean-Denis Gabikini était alors en train de préparer son rapport pour le REPFO portant sur les barrières à la participation parentale aux conseils scolaires que nous avons présenté au début du présent chapitre.) Il manque les tableaux statistiques de la présentation, mais le commentaire de chaque diapositive permet de reconstituer le contenu. On y trouve des statistiques tirées du recensement de 2001 portant sur la population totale d'immigrantes et immigrants en Ontario, selon la langue maternelle et selon la première langue officielle parlée. Ensuite, la présentation explore en détail les statistiques portant sur les minorités visibles. La dernière diapositive porte sur le taux élevé de chômage chez les immigrants des minorités visibles. On n'y parle ni de décrochage scolaire, ni de délinquance ou de criminalité. Nous soulignons l'importance de cette présentation, car elle se veut un effort par Gabikini (et le REPFO) d'expliquer la problématique des minorités

visibles à un auditoire de différents intervenants communautaires francophones, représentants des organismes gouvernementaux et partenaires du REPFO au sein de la communauté d'accueil.

Le deuxième document du forum de Toronto de 2005 prend également la forme d'une présentation PowerPoint, mais il est beaucoup plus spécifique en décrivant la problématique de la jeunesse franco-somalienne⁷⁶. Le sous-titre annonce que l'auteur tente de décrire la « Situation de la communauté somalienne et les défis reliés aux jeunes impliqués dans le réseau des jeunes contrevenants ». Les autres diapositives analysent la situation, expliquent les conséquences de la délinquance sur la jeunesse, sur les familles et sur la communauté, les coûts encourus par les délinquants et quelques solutions issues des discussions sur les présentations sur la délinquance. Ce dernier élément renvoie au forum sur la jeunesse somalienne à Vanier et à la séance de consultation, *Construire des ponts*. Ce qui ressort de cette présentation c'est la complexité de l'analyse du problème de délinquance et des solutions à y apporter. Les changements à y apporter proviennent autant de la communauté d'accueil que de la communauté djibouto-somalienne.

Dans *Construire des ponts*, l'auteur a essayé d'expliquer qui sont les Somaliens, combien ils sont et leurs liens à la communauté francophone. (Nous avons déjà présenté les Djiboutiens dont les Somaliens constituent le tiers de la population; cependant, les Somaliens sont le groupe de Djiboutiens le plus nombreux à Ottawa, selon nos observations.) Cette introduction sert à situer la problématique de la délinquance juvénile au sein de la communauté somalienne. L'auteur commence son exposé en situant les Somaliens géographiquement dans la région appelée la Corne de l'Afrique. Ils forment une population

de 13,8 millions de personnes réparties entre la Somalie, l'Éthiopie, le Kenya et 500 000 dans la république de Djibouti⁷⁷. L'auteur explique que la « parenté est la clé de voûte de la société somalie », car les Somaliens forment une ethnique. Malgré cette homogénéité, la société est divisée en tribus, « elles-mêmes subdivisées en clans et sous-clans »⁷⁸. Suite à cette explication, l'auteur analyse la population d'origine somalienne au Canada. Si la région de Toronto accueille environ 70 000 Somaliens, dont 80 % s'intègre à la communauté anglophone, la région d'Ottawa accueille environ 20 000 Somaliens dont 70 % sont francophones. L'auteur ne cite aucune référence pour appuyer ces statistiques. Ce document nous renseigne autant sur la communauté somalienne que sur les généralisations de l'auteur.

La présentation sur les Somaliens dresse ensuite un portrait de la population d'origine somalienne établie dans la région d'Ottawa. En citant des statistiques du recensement de 2001 fournies par le Conseil de planification sociale d'Ottawa, l'auteur démontre que 83,7 % des Somaliens sont arrivés au Canada dans la période 1991-2001. C'est d'ailleurs le cas de presque la moitié de toute l'immigration francophone à destination d'Ottawa⁷⁹. Par la suite, l'auteur se sert encore des statistiques du CPS pour affirmer que les minorités visibles constituent 12 % de la population francophone de la région d'Ottawa. De ce pourcentage, les Noirs constituent 56 % du total, suivis par les Arabes à 20 %. Vient ensuite une analyse des groupes d'âge dans la population francophone, une analyse du revenu des ménages qui démontre la jeunesse relative de la population immigrante ainsi que le fait que les immigrants sont parmi les habitants à faible revenu. Toute cette présentation

sert à cerner la problématique de la persistance et de la gravité du phénomène de la « délinquance juvénile » qui occupe neuf des 22 diapositives de la présentation.

La présentation fait état de la recherche menée par le ministère canadien de la Sécurité publique au sujet des facteurs de risque identifiés à la délinquance juvénile et les impacts de la délinquance sur les familles, l'enfant et au niveau de la communauté. La présentation résume finalement le coût élevé du contrôle de la délinquance par l'ensemble de la société. Cette recherche permet de situer le problème de la délinquance au sein de « la communauté franco-somalienne d'Ottawa »⁸⁰. Cette communauté, selon l'auteur, se caractérise par la pauvreté, l'éclatement de la famille, le manque d'appui aux femmes et aux aînés et le problème de la délinquance juvénile. À titre d'exemple de ce dernier problème, on cite les mêmes chiffres qu'aux deux forums précédents au sujet des jeunes Somaliens incarcérés ou ayant des démêlés avec la justice.

Les trois dernières diapositives sont significatives. Elles rappellent les recommandations des forums précédents. On avait suggéré que le REPFO établisse un partenariat avec le Patro et le CEPEO pour aider les jeunes Somaliens en difficulté avec la justice et qu'on entreprenne une étude formelle du problème de la délinquance juvénile au sein de la communauté somalienne. Ces recommandations, un an plus tard, semblent avoir été partiellement mises en oeuvre. On constate l'existence d'une concertation des organismes francophones, dont le REPFO, le Patro d'Ottawa et le Congrès canadien somalien. On constate l'existence d'un partenariat avec les institutions francophones, dont l'AFMO et le « Conseil Scolaire Francophone »⁸¹ appelé la Coopérative de services à la jeunesse francophone. Troisièmement, on annonce que la communauté se dote « d'une

structure commune » qui vise à chercher des solutions au problème de la délinquance juvénile au sein de la communauté franco-somalienne. Dans toute cette présentation, nous pouvons affirmer que les représentants du REPFO ont démontré une perception de l'éducation qui dépasse la lutte contre la fermeture de l'école Franco-Nations, mais que cette perception se limitait encore à la fin 2005 uniquement à la communauté djibouto-somalienne. Leur perception valorise l'intégration à la communauté d'accueil et identifie les éléments de changement principalement au sein de la communauté djibouto-somalienne tout en cherchant l'implication des organismes de la communauté d'accueil.

Dans le prochain volet, le REPFO fait face à un conflit qui va amener ses représentants à définir plus précisément leur rôle au sein des communautés ethnoculturelles, et à concentrer leurs efforts dans le domaine de l'éducation.

Le contrat du CIC

Le processus d'apprentissage des rouages de l'intégration est évident dans un autre épisode impliquant le REPFO. Dans ce cas-ci, la première leçon apprise provenait d'une compétition pour un contrat avec un autre organisme ethnoculturel francophone. Dans le discours des intervenants des deux côtés, l'enjeu identitaire ressort. Cet enjeu opposait les intervenants qui affirmaient représenter une seule communauté ethnoculturelle francophone (le REPFO) et les intervenants qui déclaraient représenter l'ensemble des immigrantes et immigrants ethnoculturels francophones (le CESOC). Pierre Dadjo avait mis sur pied le CESOC au début des années 1990 dans le but de faciliter l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants francophones et son organisme avait bien servi la

communauté depuis ce temps-là. Le CESOC, quoiqu'associé à des nouveaux arrivants africains, attirait une clientèle plus vaste et avait acquis beaucoup d'expertise dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes. En 2003, le CESOC avait soumis une demande de financement à Citoyenneté et Immigration Canada et avait proposé un contrat pour offrir des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants. Une demande semblable avait été préparée (mais jamais soumise au ministère) par le REPFO à la tête d'un consortium de petits organismes ethnoculturels francophones.

La décision du CIC d'accorder le contrat au CESOC n'a pas fait le bonheur du REPFO⁸². Le 5 novembre 2003, Hassan, à titre de directeur général du REPFO, a envoyé une lettre de félicitations à Pierre Dadjo, directeur général du Conseil économique et social d'Ottawa-Carleton. Hassan venait « de prendre connaissance de la décision de Citoyenneté et Immigration Canada concernant l'octroi du projet d'accueil au CÉSOC [sic] »⁸³. Le ton et le contenu de la lettre expriment sa déception, mais dit-il, « la décision vient de tomber et je l'accepte pleinement ». Hassan parlait au « nom de la Coalition que je représente » et il prétendait toujours que le dossier serait mieux « piloté par un consortium des organisations » plutôt que par un seul organisme. À notre avis, le CIC avait bien fait d'opter pour cette expertise en accordant le contrat.

Le REPFO a fait distribuer des copies de la lettre à Dadjo au président du REPFO et à Ronald Bisson entre autres. Il est possible d'affirmer que cette lettre est entrée dans le domaine du discours public en étant transmise à Bisson. Ce dernier est le président d'une firme de consultants d'Ottawa qui offre ses services de consultation de gestion. Lui-même d'origine franco-manitobaine, il avait déjà bénévolement conseillé certains individus de la

communauté francophone ethnoculturelle ayant des liens avec le REPFO au sujet de leur candidature aux élections municipales de 2003. Bisson entretenait de bonnes relations avec Hassan. Au lendemain de la réception du brouillon de la lettre à Dadjo, Bisson a envoyé un courriel à Hassan⁸⁴. Le contenu de ce courriel reflète le degré de compétition pour l'obtention du contrat du CIC. Bisson commence par féliciter Hassan pour « cette belle lettre de réconciliation à Pierre [Dadjo]. Tu es une grande âme de pouvoir écrire une telle lettre ». Un deuxième courriel de Bisson un peu plus tard dans la même journée fait état d'une réflexion personnelle au sujet de la décision du CIC d'accorder le projet d'accueil aux nouveaux arrivants au CESOC. Bisson écrit, « Tu sais Farhan, je crois que le temps est vraiment venu de faire un tournant important dans la communauté. On sait que les conflits du passé ne permettent pas l'avancement. » Le tournant qu'il propose consiste à « concentrer nos énergies sur les jeunes somaliens en détention ». En d'autres mots, chaque organisme devrait se spécialiser dans un domaine du processus d'accueil et d'intégration au lieu de chercher à tout faire.

En effet, un mois plus tard, le REPFO organise son premier forum à Vanier, un forum qui porte sur la problématique de la jeunesse franco-somaliennes, un domaine où l'organisme fait preuve d'une certaine expertise. Ce premier forum mène à une invitation à participer à la séance de consultation organisée par le député, Mauril Bélanger, en mars 2004. Là encore, le rapport de la séance, *Construire des ponts pour l'avenir*, fait état de l'expertise du REPFO dans le domaine de la communauté franco-somaliennes⁸⁵. Il est possible aussi que le député Bélanger soit intervenu pour assurer la participation du REPFO au Forum organisé par le ministère de la Justice, tenu à Toronto en février 2005. La

spécialisation des organismes se poursuivait en même temps que le processus d'apprentissage de l'intégration des nouveaux arrivants par la communauté.

Dans le prochain volet, nous allons rencontrer un autre organisme, le Djibsom, qui était associé au REPFO, mais entretenait des liens étroits avec la communauté djibouto-somaliennes. Cet organisme oeuvrait dans le milieu scolaire et travaillait avec les parents, mais il a connu un tout autre sort que le REPFO.

Le Djibsom

Si le REPFO proclamait qu'il cherchait à jouer un rôle de porte-parole provincial pour tous les parents ethnoculturels francophones, un petit organisme à Ottawa a réussi, en contrepartie, à représenter de façon significative la seule communauté djibouto-somaliennes, c'est le Djibsom. Cet acronyme servait à identifier *l'Association des parents de la communauté djibouto-somaliennes d'expression française*. Le groupe est unique par le mandat qu'il s'est donné et par le rôle qu'y ont joué certaines femmes. Il est unique aussi par son conseil d'administration qui comprenait, entre autres, Hassan, Carton et Camélia Djama,. Le Djibsom existait en parallèle au REPFO, mais recrutait ses membres uniquement dans la communauté djibouto-somaliennes d'Ottawa. Djama, l'adjointe actuelle de Hassan au REPFO, raconte son implication dans le Djibsom :

C'est seulement à partir de 2002 que j'ai participé. D'abord, j'ai commencé au conseil d'école de mes enfants et c'est là qu'un autre parent qui était très impliqué dans la communauté djibouto-somaliennes, qui s'appelait madame Aneb Ahmed, qui était la présidente de Djibsom... C'est elle qui m'a attiré dans le communautaire, qui m'a fait rencontrer Farhan [Hassan] et le groupe. Elle m'a dit, voilà, nous avons des frères et soeurs qui travaillent dans le communautaire, qui aident les gens. Veux-tu t'impliquer avec lui? J'ai dit oui, je veux embarquer et c'est là que j'ai embarqué⁸⁶.

Le Djibsom naît en 2002, selon le récit de Djama, suite à l'initiative d'Ahmed qui restera présidente jusqu'en 2004. L'organisme se met sur pied progressivement. Un membre du comité se charge d'établir un site Internet⁸⁷ et un autre se charge de constituer le Djibsom en société morale en mai 2003⁸⁸. Hassan confirme la plus grande partie du récit de Djama, mais il ajoute que le Djibsom était une création d'un *comité* du REPFO qui s'occupait des affaires franco-somaliennes. Selon lui :

Le Djibsom était fondé par le REPFO au départ. Le conseil d'administration avait dit : puisque le REPFO est un organisme provincial qui représente les parents de toutes les communautés, ça servirait de favoriser de petits regroupements de parents dans toutes les communautés. Essaie de travailler avec ces éléments-là⁸⁹.

Mais les membres du Djibsom s'organisent selon une compréhension assez lucide de la société canadienne. Selon Djama :

On a pensé qu'une structure des parents était la meilleure solution pour régler les problèmes des parents, avec un conseil d'administration, parce que nous avions pensé que quelque chose qui est structuré peut marcher. On ne pouvait pas se permettre de se réunir une fois par mois; il y a des rapports à faire, il y a des suivis à faire. Et puis, c'est une société [canadienne], pas orale comme chez nous, c'est une société d'écrit. Tout reste écrit.⁹⁰

Le travail du Djibsom (et de Djama, surtout) consistait à intervenir entre les parents et le personnel enseignant ou les directions d'écoles du CEPEO surtout. Djama expliquait qu'elle observait que tous « les ethnoculturels avaient le même problème, le manque de communication ...entre les ethnoculturels en général et les directions d'école ». Dotée d'un sens de l'observation perspicace, elle a analysé la situation comme une question d'identité refusée :

Les parents ne se retrouvaient pas dans les écoles. Ils y envoyoyaient leurs enfants, mais il n'y avait pas de compréhension entre les directions d'école et les parents... Il y avait un mur qui s'était créé que, moi, j'appelais le choc des cultures. Les parents arrivaient avec une certaine culture de leur pays d'origine et les directions d'école et les enseignants qui ne connaissaient pas cette culture et n'avaient aucune idée du comportement de ces personnes-là. ... Les parents se sentaient rejetés, pas écoutés, et les enseignants ne comprenaient pas; ils se disaient « ils sont au Canada, il faut qu'ils s'y fassent ». Alors, cela a été le rejet de l'autre⁹¹.

Son récit rappelle curieusement les idées de Taylor à propos de la politique de reconnaissance (ou de la non-reconnaissance) de l'identité de l'Autre. Nous rappelons que Taylor avançait que chaque individu a besoin de la reconnaissance afin de former son identité et que la reconnaissance implique à la fois un élément d'universalisme et un aveu de différence⁹². Ces mêmes idées sont présentes dans le récit d'une intervention qu'elle a faite auprès d'une direction d'école.

...il y avait un problème entre un parent et la direction d'école et l'enseignant parce que l'enfant ...ne regardait pas son enseignant dans les yeux. Quand l'enseignant lui parlait, l'enfant ...baissait la tête et l'enseignant le prenait comme une provocation. Il a fallu qu'on explique à la direction d'école et à l'enseignant que c'est par respect, au contraire, qu'il baisse la tête au plus vieux, parce que, dans notre culture, on ne doit pas regarder l'adulte dans les yeux. Finalement, quand l'enseignant a compris ça, tout a été désamorcé. ... C'est pas par mauvaise volonté, ce n'est pas ce que les parents ont appelé dans ce temps-là, « ils sont racistes ». Non! C'est par manque d'information sur la culture de l'autre.⁹³

Les conclusions de Djama sont pertinentes à cause de son analyse du problème et de son rejet des accusations de racisme. Selon elle, c'est le manque d'information culturelle qui cause le problème. Nous devons insister sur l'importance de cette interprétation pour l'ensemble du discours des représentants du REPFO, car Djama travaille maintenant à titre de directrice adjointe de cet organisme.

Le Djibsom s'est également préoccupé du problème de décrochage scolaire et c'est dans ce dossier aussi qu'il a cherché à apporter des correctifs. Ce sera le début de l'initiative

des Clubs de devoirs, un effort bénévole, mais un effort qui avait, selon le récit de Djama, « créé des liens très très forts avec le conseil scolaire dans ce temps-là »⁹⁴. Ces Clubs de devoirs servaient à occuper les élèves participants dans la période de temps entre la fin des classes et la rentrée des parents à la maison, temps sans surveillance où certains élèves adoptaient un comportement non souhaité et s’associaient avec des individus indésirables. Les clubs servaient aussi à aider les élèves en difficulté. Ils étaient destinés aux élèves issus de l’immigration franco-somalienne récente, mais la sélection des candidats se faisait par la direction d’école, pas par le Djibsom.

Djama, qui occupait le poste de directrice générale du Djibsom de 2003 jusqu’en 2008, s’était mise à la recherche de bailleurs de fonds pour deux projets de Clubs de devoirs qui avaient existé jusqu’en 2007 grâce au bénévolat. Elle avait réussi à faire accorder à son organisme quelque 66 000 \$ en 2007. Malheureusement, le nouveau président de l’organisme, Abdi Aden Chil, s’est approprié le chèque à des fins difficiles à déterminer. Avertis par Djama, les bailleurs de fonds, la Fondation Trillium et le ministère des Services correctionnels, ont annulé leurs subventions et se sont retirés du projet. Le Djibsom ne s’est jamais relevé de cette crise interne et Djama a démissionné. Elle s’est jointe en peu de temps à l’équipe du REPFO où elle a réussi à remettre sur pied le projet des Clubs de devoirs et à retrouver des bailleurs de fonds. À partir de la fin 2007, le Djibsom sera absent du discours public sur l’intégration.

Djama est la seule source d’information sur le projet de financement avorté. Nous n’avons rien pu trouver pour appuyer cette information ou pour l’infirmer. Cet épisode nous intéresse surtout parce qu’il mène à l’adhésion de Djama au REPFO et à l’appui du REPFO

au projet des Clubs des devoirs qu'elle n'a pas tardé à remettre en marche pour les élèves à risque de décrochage. Évidemment, ces Clubs devaient dorénavant aller chercher leurs participants dans l'ensemble de la communauté scolaire et pas seulement, de préférence, chez les franco-somaliens.

Dans le prochain volet de cette histoire, nous pouvons retracer le parcours du REPFO vers une représentativité véritablement plus ethnoculturelle et moins identifiée à la communauté djibouto-somalienne.

Le « *Mot du président* »

Nous constatons une évolution importante dans la perception des représentants du REPFO quelque temps entre le forum de février 2005 à Toronto et le printemps 2006. Cette évolution est évidente dans le feuillet *Nouvelle du REPFO* [sic] du 15 avril 2006⁹⁵. Le feuillet commence par le *Mot du président*, Carton, l'auteur des présentations sur le problème de la délinquance chez les jeunes franco-somaliens de 2003 et de 2005. Or, le *Mot du président* utilise dorénavant un tout autre vocabulaire pour annoncer un programme de prévention du crime financé par la Stratégie nationale pour la prévention du crime du gouvernement fédéral. Le groupe cible se définissait comme « des jeunes à risque de décrochage scolaire dans les écoles élémentaires publiques d'Ottawa ». Le CEPEO devait identifier les participants au programme, et non pas le REPFO. Une autre nouvelle fait aussi valoir cette approche plus inclusive. On y fait état d'un partenariat avec l'organisme Parents Partenaires en Éducation (PPE) afin de recruter les « enfants d'immigrants ». Un troisième message annonce le programme Le Relais, en partenariat avec le Patro d'Ottawa et le

CEPEO, qui « vise à offrir des services aux élèves de 6 à 17 ans susceptibles de décrochage scolaire ». À la fin du message, l'auteur associe ce programme avec la prévention de la délinquance de la part des « jeunes des minorités raciales et ethnoculturelles francophones ». Ce discours beaucoup plus inclusif semble caractériser le nouveau discours public du REPFO depuis le début 2006.

La recherche documentaire du REPFO est handicapée par l'absence de datation des documents. Nous devons chercher à les comprendre dans le contexte d'autres documents semblables et par une lecture attentive du texte. C'est le cas en particulier d'un énoncé de mission formulé et publié par le REPFO vers 2006. Cet énoncé reflète le discours plus inclusif que nous avons trouvé dans d'autres documents datés de 2005-2006, dont le rapport Gabikini. Dans un dépliant consacré à cet énoncé de mission, le REPFO se positionne dès le début comme « l'organisme principal des parents de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones en Ontario »⁹⁶. Dans chacun des quatre buts de l'énoncé de mission, le discours s'adresse aux « minorités raciales et ethnoculturelles francophones ». Le premier but vise la participation des parents MREF aux institutions francophones. (Compte tenu des initiatives du REPFO à cette époque, la principale institution d'intérêt était le système scolaire.) Un deuxième objectif, pertinent par rapport aux initiatives du REPFO à cette époque aussi, visait à informer les parents de leurs droits et devoirs « comme Canadiens ». Les deux derniers buts reflétaient encore le discours des premières années du groupe en visant à prévenir le crime et le décrochage scolaire et à mieux comprendre les problèmes des jeunes contrevenants « MREF ». Parmi la liste de partenaires du REPFO, on peut identifier les deux conseils scolaires francophones d'Ottawa et plusieurs organismes de

la communauté francophone en général dont le Patro d’Ottawa et l’AFO. Seule la présence du « Somali Congrès [sic] » renvoie aux origines du REPFO dans a communauté somalienne. De simple discours inclusif, on passe à l'accueil inclusif.

En 2009, l'attention des représentants du REPFO se tourne à nouveau vers la question de la criminalité chez les jeunes hommes. Lors d'un Forum pancanadien organisé par le ministère de la Justice⁹⁷ sur « les jeunes francophones vulnérables en situation minoritaire », le 26 octobre 2009, Hassan annonce avoir « avancé avec succès le dossier des jeunes franco-somalien [sic] à Ottawa et des jeunes Congolais à Toronto »⁹⁸. Même si les statistiques du REPFO citées au Forum dataient de 2004, on a constaté que personne « ne connaît la situation qui prévaut aujourd’hui »⁹⁹ et qu'il fallait réaliser « une recension documentaire et un état des lieux pour mieux connaître le nombre de jeunes francophones aux prises avec le système judiciaire ». Les participants ont convenu aussi de la nécessité des forums régionaux et de la concertation entre tous les organismes et ministères impliqués dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Ce forum semble avoir eu un effet d'incitation, car le REPFO a organisé lui-même un forum à Vanier en mars 2010 sous le thème « Unir nos forces pour mieux répondre à la criminalité des jeunes ethnoculturels ».

Le Forum *Unir nos forces* du 25 mars 2010 fut animé par le consultant Matthieu Brennan qui a produit, par ailleurs, le rapport final¹⁰⁰. Nous savons, selon le rapport, que l'événement avait été financé par le ministère de la Justice. Le ministère a même envoyé plusieurs intervenants et conférenciers. Le personnel du REPFO s'est occupé de l'organisation de la journée et même si le forum comprenait neuf conférenciers, aucun ne provenait du REPFO. Le rapport a négligé de présenter une liste de participants, mais la

session de l'après-midi comprenait quatre tables de discussion. Ces tables de discussion portaient sur « les initiatives pour aider les jeunes »¹⁰¹. La session plénière portait sur la question « Que pouvons-nous faire ensemble? » et Gustave Bitsi, un membre du conseil d'administration du REPFO, a résumé les commentaires des tables de discussion par « une synthèse des principaux constats de la journée »¹⁰². Ce résumé nous semble revenir constamment sur le thème de la différence entre le contexte culturel d'origine des personnes immigrantes et le contexte culturel canadien. Par exemple, Gustave évoque ce thème « en reconnaissant le phénomène de l'adolescence occidentale, souvent inexistant dans les pays d'origine, mais qui fait référence chez nos jeunes ». Bitsi revient sur les trois thèmes du REPFO dans les interventions de cet organisme dans le domaine scolaire depuis 2003, sauf que personne ne tente de les associer à un groupe ethnique en particulier. Ces trois thèmes sont :

- établir des programmes antidécrochage qui sont la « première prévention de la délinquance et de la criminalité »;
- sensibiliser le personnel scolaire à l'interculturalité; et
- embaucher un personnel scolaire qui « soit un reflet de la communauté et que les jeunes ethnoculturels y trouvent des modèles positifs ».

Malheureusement, le rapport du forum se termine sans plan d'action ou de plan de suivi, contrairement à ce qui s'est passé en 2005 au forum à Toronto. Cependant, le *Mot du président* semble persister : le REPFO visait de plus en plus à représenter une clientèle ethnoculturelle francophone plurielle. Le REPFO évitait en même temps de tenir

responsable le système scolaire pour les difficultés des élèves issus des communautés ethnoculturelles francophones.

Le problème de la criminalité des jeunes hommes issus de l’immigration persiste et les problèmes répertoriés par Carton chez les jeunes franco-somaliens en 2003 sont encore présents. Le REPFO et les conseils scolaires avaient pris des mesures afin de contrer le décrochage scolaire, mais le problème de la criminalité chez les jeunes ethnoculturels paraît être peu compris. Une des principales lacunes est le manque de données statistiques. Malgré la recommandation du Forum sur les jeunes francophones vulnérables en 2009 de réaliser « une recension documentaire et un état des lieux pour mieux connaître le nombre de jeunes francophones aux prises avec le système judiciaire »¹⁰³, cette recherche reste encore à faire. Par conséquent, les connaissances dans le domaine restent anecdotiques. Lorsque le quotidien *The Ottawa Citizen* publie l’article « Somali mothers step up for community » en février 2011, et que la journaliste résume : « the percentage of young men of Somali heritage in detention is significantly greater than their representation in the general population »¹⁰⁴, le directeur général du REPFO ne peut que confirmer l’énoncé de la journaliste. Il renchérit en affirmant que le problème concerne l’ensemble des minorités visibles et pas seulement les jeunes Somaliens, mais curieusement il ne peut offrir aucune donnée statistique pouvant appuyer ses dires.

La gouvernance scolaire

Le REPFO avait, cependant, une autre préoccupation. Depuis au moins 2003, les représentants du REPFO avaient aidé et encouragé certains membres de la communauté

ethnoculturelle francophone à briguer les suffrages lors des élections municipales et surtout scolaires. Hassan, dans une lettre datée du 5 novembre 2003, annonce qu'il est « engagé dans le processus électoral en cours »¹⁰⁵. Bisson nous a confié aussi qu'il avait aidé certains candidats de la communauté djibouto-somalienne lors des élections de 2003 et après. Cette préoccupation de participation parentale se retrouve dans les objectifs du REPFO depuis au moins 2004 où le REPFO s'engage à « promouvoir la participation des parents des minorités raciales et ethnoculturels [sic] aux institutions francophones de l'Ontario »¹⁰⁶. Les représentants du REPFO déploraient le faible taux de participation des francophones ethnoculturels aux organismes scolaires et cherchaient à les impliquer en plus grands nombres au sein des conseils d'école, des comités du Conseil, et même comme conseillers scolaires. À partir de l'automne 2004, cette préoccupation mènera les représentants du REPFO à concevoir un programme de sensibilisation politique.

Dans un discours qu'il a prononcé en novembre 2004, Carton a observé que

les immigrants sont généralement absents de la gouvernance municipale et scolaire. Cette initiative [de l'intégration pleine et entière des immigrants dans l'exercice fondamental de leurs droits civiques et démocratiques au Canada] vise justement le développement d'outils, de campagnes de sensibilisation permettant de surmonter les problématiques reliées à cette absence...¹⁰⁷.

Cette problématique va continuer à occuper le REPFO : depuis 2003 la gouvernance scolaire fait partie de tous ses programmes d'éducation des adultes portant sur l'intégration des francophones ethnoculturels.

L'argument de Carton au sujet de la participation politique des francophones ethnoculturels reposait sur la reconnaissance de la nécessité d'éduquer les nouveaux arrivants dans le processus démocratique en cours au Canada afin de les intégrer pleinement.

Il a livré un discours devant l'Association francophone des municipalités de l'Ontario où il utilisait le même vocabulaire que le directeur général Nadeau, le partenaire du REPFO dans cette campagne : droits, démocratie, participation, inclusion, francophonie, et le discours visait les francophones ethnoculturels de toutes les communautés. Cependant, les représentants du REPFO cherchaient, avant tout, à accroître la participation des parents à tous les niveaux du système scolaire de leurs enfants. Nous reviendrons sur ce programme et à son évolution dans le chapitre 4 sur les initiatives du REPFO dans le domaine de l'éducation. Pour le moment, il suffit de dire que, à la fin 2004, le REPFO a reçu une subvention de 100 000 \$ de la part de la fondation Trillium afin de mettre sur pied un programme de sensibilisation politique auprès des francophones ethnoculturels. Ce fut la première grande subvention décernée au REPFO. Malgré le peu de succès des deux organismes à faire élire des représentants au niveau municipal et scolaire, la longévité de ce partenariat et le nombre d'initiatives entreprises sont témoin des perceptions du REPFO et de l'AFMO de l'importance de promouvoir l'éducation à la démocratie comme porte d'entrée à l'intégration des francophones ethnoculturels à la communauté d'accueil. À noter ici que le changement espéré se situe avant tout dans l'engagement civique et dans le développement des attitudes démocratiques des nouveaux arrivants plutôt que dans un changement du côté de la communauté d'accueil.

Osons le changement pour une francophonie plurielle

En cherchant à comprendre l'histoire du REPFO, nous avons essayé de décrire l'évolution de la perception du contexte d'éducation en langue française dans la région de la

ville d’Ottawa par les représentants du REPFO. Nous trouvons que la perception du REPFO a évolué encore dans un document daté d’avril/mai 2007. Dans le numéro 4 du feuillet *Nouvelle du REPFO*, on annonce que le REPFO entame un projet de deux ans financé par Patrimoine canadien visant « à appuyer l’élaboration de stratégies ... d’améliorer la capacité des institutions publiques à s’adapter à la diversité... »¹⁰⁸. En bref, le REPFO visait un changement institutionnel dans le système scolaire afin de faire face aux barrières systémiques à l’intérieur du système scolaire identifiées par les membres des communautés ethnoculturelles francophones. Dans cette initiative, il est important de noter que le changement espéré se situait du côté de la communauté d’accueil.

Un volet important de ce projet insiste sur la participation « pleine et entière » des parents au sein du système scolaire. Cette participation, selon la perspective du REPFO, n’exigeait rien de moins qu’un « changement institutionnel » dans le système scolaire de langue française en Ontario. Parmi ce changement, le système devra embaucher des « membres des communautés des MREF » comme enseignants, comme directeurs et comme administrateurs scolaires. Ce changement vise aussi une meilleure adaptation du système scolaire à la « diversité ethnique, religieuse et culturelle » en identifiant et en éliminant les obstacles à la participation des parents ethnoculturels « aux processus décisionnels ». En fin de compte, le projet vise une « prise de conscience des paliers gouvernementaux » de leurs obligations aux termes de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Le message se termine par une invitation à téléphoner au REPFO pour obtenir plus d’informations sur le projet ou pour y prendre part. Tout ce volet de changement institutionnel occupera le REPFO à partir du printemps 2007.

Le projet de changement institutionnel se concrétise le 7 juin 2008 lors d'un forum à Vanier où le REPFO réunit une cinquantaine de personnes sous le slogan *Osons le changement pour une francophonie plurielle*. Le rapport final du forum est un document de 44 pages préparé par une firme de consultants, EMB Consulting, dont le président, Mohammed Brihmi, a animé le forum¹⁰⁹. Un atelier en particulier a porté sur la problématique du changement institutionnel au sein du système scolaire d'Ottawa. Les participants cherchaient à identifier les obstacles qu'ils croyaient exister et qui constituaient des barrières à un accès équitable à la participation des parents et des membres des communautés ethnoculturelles au système scolaire de leurs enfants. On tenait pour acquis que ces barrières servaient à empêcher les parents des minorités ethnoculturelles francophones à participer activement à l'éducation de leurs enfants. Le REPFO était d'avis que ces barrières avaient un impact majeur dans le processus d'éducation et dans la réussite des enfants.

Dès le discours d'ouverture du forum prononcé par le président Carton, le REPFO ciblait deux « difficultés fréquemment » soulignées pour faciliter l'intégration des membres des communautés ethnoculturelles au système scolaire franco-ontarien que sont :

- la participation des parents des communautés ethnoculturelles aux conseils d'écoles;
- et
- la reconnaissance et l'inclusion des francophones ethnoculturels au sein du personnel enseignant des deux conseils.

Nous reviendrons sur la première difficulté identifiée au cours du chapitre qui suit. Le petit nombre d'enseignantes et enseignants ethnoculturels au sein du personnel scolaire a attiré

une attention particulière de la part des participants à ce forum. Cette problématique était au cœur du rapport Gratton-Leroy qui avait été remis au CEPEO en 2005, un rapport qui est resté lettre morte. Le rapport Gabikini, lui, avait constaté « l'absence quasi-généralisée d'enseignants et/ou d'employés de bureau issus des communautés des minorités visibles au sein des structures scolaires »¹¹⁰. Gabikini avait attribué à cette absence au manque de communication entre les parents et certaines directions d'école. D'ailleurs, il a trouvé que cette absence « affecte leurs sens d'appartenance à la communauté francophone » et que cette absence nuit à la compréhension de « la dimension culturelle des enfants »¹¹¹.

Gratton et Leroy avaient mené une recherche plutôt qualitative sur le sujet de l'inclusion des enseignantes et enseignants ethnoculturels au sein du personnel du CEPEO, mais personne n'avait réussi à quantifier la composition ethnoculturelle du personnel scolaire. Gabikini a d'ailleurs avoué que la principale limite de sa recherche tenait au fait qu'il lui avait été impossible « de recueillir les données sur les effectifs d'employés (de direction, enseignants, personnel de bureau et de soutien) issus des communautés des minorités raciales et ethnoculturelles. Par conséquent, il était incapable de valider les perceptions (vraies ou fausses) sur « l'absence de représentativité » au sein des deux conseils scolaires¹¹². Suite à une demande de renseignements de notre part, François Benoît, le directeur de l'éducation en 2010, a répondu que le CEPEO « n'entre pas de données ethniques sur son personnel ». Lise Bourgeois, directrice de l'éducation au CECCE a donné une réponse semblable. Cette problématique de l'inclusion des enseignantes et enseignants immigrants ou ethnoculturels dépasse la seule région d'Ottawa. La chercheuse Diane Gérin-Lajoie constate les mêmes difficultés :

Afin d'obtenir les informations [concernant l'appartenance ethnique du personnel enseignant dans les écoles franco-ontariennes], j'ai tenté, sans succès, de contacter les organismes suivants: le ministère de l'Éducation de l'Ontario, l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens et les conseils scolaires de langue française à travers l'Ontario¹¹³.

La problématique du placement des enseignantes et enseignants immigrants ou ethnoculturels dépasse même les limites de l'Ontario. Carol Reid constate la même difficulté en Australie¹¹⁴. Beynon *et. al.* explorent la problématique de la certification de ces enseignantes et enseignants en Colombie-Britannique¹¹⁵ et Phillion a découvert des obstacles semblables chez les anglophones en Ontario¹¹⁶. Dans le cas de l'Ontario français, Donatille Mujawamariya¹¹⁷ a documenté les résistances à l'intégration des enseignantes et enseignants ethnoculturels. La problématique de la collecte de données sur le personnel scolaire continue à diviser les représentants des conseils scolaires et les francophones ethnoculturels.

À la fin du forum du 8 juin 2006 sur le changement institutionnel, les participants avaient recommandé de mettre sur pied un comité de suivi en collaboration avec les conseils scolaires public et catholique. Carton a confirmé la création de ce comité « dès la rentrée scolaire de septembre 2008 »¹¹⁸. Une première réunion a eu lieu le 30 janvier 2009. Deux autres réunions du comité de suivi étaient prévues pour le 27 mars et le 29 mai, mais nous n'avons pas réussi à trouver le procès-verbal de ces réunions. Nous savons que la réunion du 27 mars a eu lieu, mais nous n'avons aucun renseignement sur celle du 29 mai. Interrogé à ce sujet, Hassan a observé que « ce n'est pas facile pour un organisme ethnoculturel de développer des partenariats même si le [CEPEO] est devenu avec le temps l'un des plus grands partenaires du REPFO »¹¹⁹. Très diplomate, il n'a pas voulu dire que le représentant du CEPEO, Jean-François Picher, présidait la réunion et produisait le procès-verbal.

Le texte du rapport final du forum de 2008 reste muet sur le rôle du comité de suivi, mais le directeur général du REPFO a retenu la question du « recrutement des ethnoculturels dans les écoles en Ottawa » comme un des trois objectifs du comité¹²⁰. Lors de la réunion du comité de suivi du 30 janvier 2009, la discussion portait sur l'origine du personnel enseignant. Suite à une discussion sur les obstacles pratiques et éthiques à dresser un profil de l'origine ethnique du personnel scolaire, il y avait consensus d'utiliser les résultats des enquêtes annuelles menées par l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario sur les expériences des jeunes enseignants et leur entrée dans la profession. De cette manière, les commentaires pourraient servir à sensibiliser les conseils scolaires, au moment de l'embauche, à la question des barrières systémiques dans leur procédure. C'était une solution possible, faute de mieux.

Les énoncés de mission

À la fin 2009, le REPFO a annoncé qu'il avait reçu le financement pour se doter « d'un plan stratégique sur trois années »¹²¹ et le travail de consultation et de planification a commencé au début 2010. Le REPFO a fait appel à la firme Brynaert et associés, une société spécialisée dans les consultations publiques et souvent associée à des organismes francophones, dont *L'écho d'un peuple* et la radio communautaire. Le document final fut remis le 11 juin 2010. Au lieu d'un plan de trois ans, le REPFO avait opté pour un plan quinquennal pour la période 2010-2015. Le *Cadre stratégique 2010-2015* comprend un énoncé de mission, une liste de défis auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants francophones, un examen des initiatives du REPFO, dont les Clubs de devoirs et la lutte

contre le décrochage, entre autres. Le document complet compte 45 pages¹²². Puisque ce chapitre porte sur l'histoire et les perceptions du REPFO, notre analyse du Cadre stratégique se limite à l'énoncé de mission et à la vision que se fixe le REPFO en 2010. Nous reviendrons sur les autres aspects de ce document dans les chapitres qui suivent.

Avant 2010, le REPFO s'est inspiré d'un énoncé de mission formulé vers 2006 qui comprenait quatre objectifs et une dizaine de lignes de texte. Ces objectifs, plutôt embryonnaires, reviennent dans le Cadre stratégique, mais ils sont exprimés en termes plus actifs. Au lieu d'un verbe à l'infinitif comme dans l'énoncé antérieur, le nouveau texte se lit : « nous appuyons..., ou nous agissons... ». Le nouveau texte comprend six énoncés. À la suite de chaque énoncé, au moins trois exemples de sa mise en application sont présentés.

Dès les premières pages du *Cadre stratégique 2010-2015*, le texte réaffirme le rôle des parents comme « les premiers éducateurs de leurs enfants » et décrit le REPFO comme un « outil » pour appuyer les « parents de minorités raciales et ethnoculturelles francophones » dans « leurs rôles familial, scolaire et social... »¹²³. Les six objectifs qui suivent sont formulés de façon à démontrer comment le REPFO propose d'appuyer les parents.

Le premier objectif prévoit l'appui aux parents dans leurs interactions avec l'école. Ces interactions comprennent trois volets : sensibiliser le personnel scolaire aux réalités des familles ethnoculturelles, aider les parents afin de mieux accompagner leurs enfants, et offrir des services d'enrichissement aux enfants afin d'assurer leur succès.

Quatre des six objectifs de l'énoncé de mission de 2010 ciblent les parents directement. Le deuxième objectif vise à accroître la participation politique des parents aux

institutions scolaires. Le troisième objectif vise à appuyer l'adaptation des parents « au contexte social et culturel canadien » par des sessions de formation. Le dernier objectif qui s'adresse aux parents directement proclame que le REPFO agira comme représentant des parents « au sein de la communauté » en agissant comme porte-parole au niveau provincial, en assurant la coordination avec « les organismes franco-ontariens » et en établissant des liens avec « les ministères, agences et institutions publiques »¹²⁴.

Cet énoncé de mission et vision du REPFO annonce deux autres objectifs qui rejoignent les objectifs et les initiatives de l'organisme depuis 2004 au moins; la lutte contre le décrochage scolaire, contre la délinquance et l'appui à l'insertion sociale des jeunes ayant des « démêlés avec la justice ». D'abord, l'énoncé de mission associe la lutte contre le décrochage aux « facteurs liés au succès scolaire » comme des programmes de prévention, en s'attaquant aux problèmes à l'origine du phénomène, et en sensibilisant les parents à la prévention de la délinquance et du décrochage scolaire. Ensuite, les moyens d'intervention pour la réinsertion sociale des délinquants passent par la sensibilisation des parents, mais aussi par une intervention directe auprès des jeunes « qui commettent des délits », ou avec « les jeunes à risque »¹²⁵. Parmi tous les objectifs de cet énoncé de mission, c'est ce dernier qui reste à être opérationnalisé par le REPFO. Aucun document ne témoigne de l'intervention directe quoique cet objectif pourrait faire partie des intentions du conseil d'administration de l'organisme.

La formulation des énoncés de mission et vision du Cadre stratégique reflète le parcours du REPFO depuis une dizaine d'années ainsi que l'évolution de sa perception du système d'éducation en langue française à Ottawa. Né d'un besoin ressenti dans une école

élémentaire de langue française de l'Ouest d'Ottawa, ce groupe de parents d'origine djibouto-somalienne s'est transformé graduellement vers un organisme communautaire local, mais toujours avec des ambitions provinciales. Il se voit de plus en plus comme le porte-parole des parents ethnoculturels francophones auprès des institutions scolaires à l'échelle provinciale.

Bilan

L'adoption en 2010 par le REPFO d'un plan stratégique pour la période 2010 à 2015 nous permet d'observer les perceptions des représentants du REPFO à l'égard du système scolaire à l'heure actuelle et à envisager son parcours pour les cinq prochaines années. Qui plus est, les ébauches de consultation qui ont précédé l'adoption du plan permettent d'établir le lien entre les perceptions du REPFO et les préoccupations des communautés ethnoculturelles francophones en général, que cet organisme affirme représenter¹²⁶.

Nous constatons que le REPFO se voit toujours utile et pertinent à la communauté francophone ethnoculturelle. Les représentants du REPFO apprécient le partenariat avec le CEPEO, mais ils sont conscients de la « grande distance »¹²⁷, entre les francophones des communautés d'accueil et les francophones ethnoculturels.

Nous constatons que le REPFO se considère de plus en plus, dans les mots de Hassan, comme une « institution » de la communauté francophone en Ontario¹²⁸. Cela signifie permanence, mais aussi pertinence. En effet, Carton croit toujours en la pertinence du REPFO qui continuera à jouer son rôle dans les années à venir¹²⁹. Djama, directrice

adjointe du REPFO depuis 2006, voit l'avenir comme « tout tracé ». « Je pense qu'on pourrait être une référence pour d'autres organismes ... ethnoculturels »¹³⁰.

Nous constatons que le CEPEO reconnaît de plus en plus le partenariat avec le REPFO. Dans son rapport de 2005-2006, le conseil a décrit le succès du Camp d'été organisé par le REPFO dans les écoles Charlotte-Lemieux et Séraphin-Marion où le REPFO avait « fait la promotion du camp et a facilité le recrutement des enfants »¹³¹. Le rapport de 2007-2008 fait état du programme *Le relais*, « en partenariat avec le Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario »¹³² et le rapport de 2009-2010 résume les consultations avec les représentants des communautés ethnoculturelles afin de faciliter l'accès à l'école de langue française pour les « élèves qui sont issus de l'immigration francophone »¹³³. Nous détaillerons ces initiatives dans un autre chapitre.

Après avoir tracé l'histoire du REPFO, nous pouvons constater l'évolution des perceptions des représentants de cet organisme à l'égard de la communauté ethnoculturelle francophone de l'Ontario. Né dans le drame d'une seule école et issu d'une seule communauté ethnique, le REPFO a évolué vers un organisme qui prétend maintenant représenter l'ensemble des parents ethnoculturels francophones en Ontario. Cette ambition, encore embryonnaire, se limite encore surtout à la ville d'Ottawa, mais le REPFO entretient des « antennes » à Toronto, à Hamilton, à London et à Sudbury. Il prévoit d'élargir son champ d'activités dans ces villes au cours du plan quinquennal actuel. Dans le prochain chapitre, nous analyserons les diverses tentatives du REPFO de se rapprocher des institutions éducatives dont, principalement, le CEPEO. Nous verrons aussi comment le REPFO collabore avec l'AFMO dans une initiative visant à accroître la participation des

communautés ethnoculturelles francophones dans la gouvernance scolaire et dans la politique municipale.

Notes de référence : chapitre 3

- 1 Office des affaires francophones, www.ofa.gov.on.ca/docs [consulté le 6 avril 2011].
- 2 M. Bock et G. Gervais, *L'Ontario français...*, *op. cit.*, 211-215.
- 3 *Ibid.* 212.
- 4 *Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée* (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994), 91.
- 5 M. Bock et G. Gervais, *L'Ontario français...*, *op. cit.*, 214.
- 6 *Ibid.*, 212.
- 7 *Ibid.*, 217-219.
- 8 *Ibid.*, 227.
- 9 *Ibid.*, 228.
- 10 J. Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés...*, *op. cit.*, 46.
- 11 M. Bock et G. Gervais, *L'Ontario français...*, *op. cit.*, 244-246.
- 12 Monica Heller, *Éléments d'une sociolinguistique critique* (Paris, Didier, 2002), 18.
- 13 D. Welch, *The social construction of Franco-Ontarian interests...* *op. cit.*
- 14 « La communauté africaine au Canada », Statistique Canada, www.statcan.gc.ca/pub/ [consulté le 13 juin 2011].
- 15 R. Bisson *et al.*, *Rapport Final : État des lieux...*, *op. cit.*, 7.
- 16 *Les Francophones d'Ottawa : profil statistique...*, *op. cit.*
- 17 *Ibid.*, 7.
- 18 *id.*
- 19 *Ibid.*, 5.
- 20 *Ibid.*, 36, 32.
- 21 C. Mulenga, « Les communautés diverses d'Ottawa...», *op. cit.*
- 22 *Ibid.*, 8.
- 23 *Ibid.*, 3.
- 24 Société Gabikini, *Étude d'identification des barrières systémiques...*, *op. cit.*
- 25 Ces écoles sont : Marie-Curie (96%), Gabrielle-Roy (89%) et Charlotte-Lemieux (80%). L'école Franco-Nations avait été fermée au moment du rapport Gabikini.
- 26 J.-D. Gabikini, *Étude ...des barrières systémiques...* *op. cit.*, 5.
- 27 *Ibid.*, 15.
- 28 *Ibid.*, 6.
- 29 *Ibid.*, 35-36.
- 30 Entrevue avec F. Hassan, le 1 février 2012, 1.
- 31 Société Gabikini, *Étude d'identification des barrières systémiques...*, *op. cit.*, 6.
- 32 *Ibid.*, 36-37.
- 33 *Ibid.*, 37-38.
- 34 G. M. Gratton et J.-M. Leroy, *Stratégie pour l'inclusion...*, *op. cit.*
- 35 CEPEO, *Rapport annuel, 2004-2005*, 8.
- 36 G. M. Gratton et J.-M. Leroy, *Stratégie pour l'inclusion...*, *op. cit.*, 8.

- 37 Fonds Dibeth Carton, Coalition des organismes des minorités raciales et ethnoculturels [sic] francophones d’Ottawa, août 2003, 2.
- 38 G. Gratton et J.-M. Leroy, *Stratégie pour l’inclusion...op. cit.*, 35.
- 39 Diane Paquette-Legault, « Malgré l’opposition, l’école Franco-Nations fermera », *Le Droit*, 8 avril 2000, 2.
- 40 CEPEO, *Rapport annuel, 1998*, 10.
- 41 F. Hassan, entrevue, le 28 avril 2011, 1.
- 42 Entrevue téléphonique avec Jean-Paul Lafond, le 25 mai 2011.
- 43 F. Hassan, entrevue, le 1 février 2012, 2.
- 44 D. Paquette-Legault, *Le Droit*, 8 avril 2000, *op. cit.*
- 45 *id.*
- 46 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011, 3.
- 47 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 6.
- 48 F. Hassan, entrevue, le 1 février 2012, 1.
- 49 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011, 4.
- 50 Fonds Dibeth Carton, Pétition des parents d’élèves de l’école élémentaire Franco-nations [sic], sans date.
- 51 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011, 3.
- 52 *Ibid.*, 4.
- 53 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Denis S. Chartrand, directeur du CEPEO à M. Carton Dibeth [sic], 14 juillet 2000.
- 54 Le 20 février 2012, après le dépôt de la thèse, Farhan Hassan nous a remis plusieurs documents de la période de 2000 et 2001, apparemment très importants, mais que nous n’avons pas encore analysés.
- 55 Requête en vue d’obtenir des lettres patentes supplémentaires, Ontario, Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, 30 décembre 2004.
- 56 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011, 4.
- 57 Le 20 février 2012, après le dépôt de cette thèse, Farhan Hassan nous a remis plusieurs documents portant sur les premières années du REPFO, mais ces documents n’ont pas encore été analysés.
- 58 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 5.
- 59 Fonds Dibeth Carton, Compte rendu. Coalition des organismes raciales et ethnoculturels [sic] francophones d’Ottawa, 2 et 3 août 2003.
- 60 *Ibid.*, 4.
- 61 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Michel Ruest, Patrimoine canadien à Dibeth Carton, le 25 juin 2002 [sic].
- 62 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011, 5.
- 63 Fonds Dibeth Carton, Lettre d’entente entre la Fondation Trillium de l’Ontario et Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l’Ontario, le 1 octobre 2004.
- 64 Lettres patentes supplémentaires, Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises. Gouvernement de l’Ontario, 30 décembre 2004.
- 65 *Ibid.*, 2.
- 66 Fonds Dibeth Carton, Le lien entre l’échec [sic] scolaire et la délinquance juvénile [sic], 4 pages, 8 août 2003.
- 67 *Faits saillants : l’intégration de la jeunesse franco-somalienne*. <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 15 avril 2011].
- 68 Entrevue téléphonique avec Ronald Bisson, 24 mai 2011.
- 69 Les documents n’indiquent pas la provenance de ces statistiques sur la criminalité, mais Farhan Hassan et Ronald Bisson les attribuent à Jean-Denis Gabikini, un autre protégé de Ronald Bisson.

- 70 *Faits saillants : l'intégration de la jeunesse franco-somalienne* <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 15 avril 2011]. 2.
- 71 *Construire des ponts pour l'avenir : rapport d'une séance de consultation des membres de la communauté francophone noire d'Ottawa, organisée par l'honorable Mauril Bélanger, député Ottawa-Vanier, tenue au PATRO d'Ottawa, le 24 avril 2004*, 4. <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 15 avril 2011], 4.
- 72 *Ibid.*
- 73 *Ibid.*, 4.
- 74 *id.*
- 75 Volets de présentation <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 17 avril 2011].
- 76 Regroupement Ethnoculturel des Parents Francophones de l'Ontario : Présentation : Situation de la communauté somalienne et les défis reliés aux jeunes impliqués dans le réseau des jeunes contrevenants. <http://repfo.ca/web/Documents/> [consulté le 17 avril 2011].
- 77 La République de Djibouti a deux langues officielles, l'arabe et le français, mais le somali et l'afar sont reconnus comme langues nationales. Djibouti est une ancienne colonie française, rendue indépendante en 1977. www.presidence.dj/ [consulté le 18 avril 2011].
- 78 REPFO, Situation de la communauté, diapositive 3.
- 79 *Ibid.*, 8.
- 80 *Ibid.*, 18.
- 81 *Ibid.*, 21.
- 82 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Farhan Hassan à Pierre Dadjo, directeur du CESOC, 5 novembre 2003.
- 83 *Ibid.*
- 84 Fonds Dibeth Carton, Copie de courriels entre Farhan Hassan et Ronald Bisson, 6 novembre 2003.
- 85 *Construire des ponts...* *op. cit.*
- 86 C. Djama, entrevue, le 16 mai 2011, 5.
- 87 Fonds Dibeth Carton, Procès verbal, Association des parents de la communauté djibouto-somalienne d'expression française, 4 avril 2003.
- 88 Fonds Dibeth Carton, Procès verbal, Association des parents de la communauté djibouto-somalienne d'expression française, 16 mai 2003.
- 89 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 7.
- 90 C. Djama, entrevue, 16 mai 2011, 5.
- 91 *Ibid.*
- 92 C. Taylor, *Multiculturalisme...* *op. cit.*, 41, 61.
- 93 *Ibid.*
- 94 *id.*
- 95 REPFO, *Nouvelle du REPFO*, no 2, le 15 avril 2006.
- 96 REPFO, *Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario*. Dépliant et Mission_REPFO.wbk [consulté le 2 février 2011].
- 97 *Forum sur les jeunes francophones vulnérables en situation minoritaire, Rapport de la séance*. Canada, Ministère de la Justice, www.justice.gc.ca/ [consulté le 21 avril 2011].
- 98 *Nouvelles du REPFO*, numéro 7, 1 déc 2009, <http://repfo.ca/web/Nouvelles.pdf> [consulté le 1 mars 2011].
- 99 *Ibid.*, 12-13.
- 100 « Unir nos forces pour mieux répondre à la criminalité des jeunes ethnoculturels. Rapport du Forum Justice -REPFO, le 25 mars 2010 ». Texte fourni par courriel par Farhan Hassan le 20 mars 2011.
- 101 *Ibid.*, 8.
- 102 *Ibid.*, 10-11.

- 103 *Forum sur les jeunes francophones vulnérables*, *op. cit.*, 12-13.
- 104 Louisa Taylor, « Somali mothers step up for community », *The Ottawa Citizen*, 26 février 2011, www.ottawacitizen.com/ [consulté le 15 juin 2011].
- 105 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Farhan Hassan à Pierre Dadjo, 5 novembre 2003.
- 106 Requête en vue d'obtenir des lettres patentes supplémentaires, Ontario, Ministère des Services aux consommateurs, 30 décembre 2004.
- 107 Fonds Dibeth Carton, Discours, Assemblée de l'AFMO, 19 novembre 2004.
- 108 REPFO. *Nouvelle du REPFO*, no 4, avril/mai 2007.
- 109 « Rapport du forum Osons le changement, préparé par Mohammed Brihmi, EMB Consulting ». Document fourni par Farhan Hassan, 2008.
- 110 J.-D. Gabikini, *Étude ...des barrières systémiques...* op. cit., 5 et 6.
- 111 *Ibid.*, 6.
- 112 *Ibid.*, 10.
- 113 D. Gérin-Lajoie, « Le personnel enseignant dans les écoles minoritaires...», *op. cit.*, 176.
- 114 Carol Reid, « Global teachers with globite cases », *Australian Journal of Education*. 49(3), (2005), 251-263.
- 115 June Beynon, Roumiana Ilieva et Marela Dichupa, « Re-credentialling experiences of immigrant teachers: negotiating institutional structures, professional identities and pedagogy », *Teachers and teaching: theory and practice*, 10, 4 (août 2004), 429-444.
- 116 JoAnn Phillion, « Obstacles to accessing the teaching profession for immigrant women », *Multicultural Education*, 11, 1 (automne 2003), 41-45.
- 117 Donatille Mujawamariya, « Ils ne peuvent pas enseigner dans nos écoles : le dilemme des étudiants-maîtres des minorités visibles nés au Canada », *Reflets*, 6, 2 (2000), 138-165; Donatille Mujawamariya, dir., *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante. Récits d'expériences, enjeux et perspectives* (Outremont, QC, Les éditions logiques, 2002); Donatille Mujawamariya, « Les difficultés d'insertion des enseignants de sciences de race noire...», *op. cit.*, 8.
- 118 Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle, 2009 REPFO/archives PV_AGA_REPFO_2010.pdf [consulté le 14 janvier 2011], 8.
- 119 En conversation avec Farhan Hassan.
- 120 REPFO. Comité de travail et de suivi, procès verbal du 30 janvier 2009.
- 121 *Nouvelles du REPFO*, numéro 7, 1 décembre 2009, <http://repfo.ca/web/Nouvelles.pdf> [consulté le 1 mars 2011].
- 122 *Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario : Cadre stratégique 2010-2015* (Ottawa, Brynaert et associés, 11 juin 2010).
- 123 *Ibid.*, 5.
- 124 *Ibid.*, 6.
- 125 *id.*
- 126 *id.*
- 127 Y. Frenette, « Immigration et francophonie...», *op. cit.*, 345.
- 128 En conversation avec Farhan Hassan au sujet du Cadre stratégique 2010-2011, le 28 janvier 2011.
- 129 D. Carton, entrevue, 1 juin 2011.
- 130 C. Djama, entrevue, le 16 mai 2011, 10.
- 131 CEPEO, *Rapport annuel, 2005-2006*, 14.
- 132 CEPEO, *Rapport annuel, 2007-2008*, 6.
- 133 CEPEO, *Rapport annuel, 2009-2010*, 12.

Chapitre 4

Les tentatives de rapprochement du REPFO

Introduction

Ce chapitre se rapporte aux initiatives d'intégration de la part des francophones ethnoculturels à l'égard des communautés francophones d'accueil. Ces tentatives de rapprochement sont à la fois récentes et sporadiques. Elles mettent en évidence la nouveauté du phénomène de l'immigration vers les communautés francophones en milieu minoritaire avant les années 1980 et le manque de préparation de la part des communautés d'accueil et du système scolaire de langue française d'Ottawa afin d'intégrer les francophones ethnoculturels.

Avant 1980, la question de l'intégration se posait rarement à cause du petit nombre d'immigrantes et immigrants qui venaient se joindre aux diverses communautés franco-ontariennes. Cependant, un nombre grandissant de nouveaux arrivants désireux de s'intégrer au sein des communautés francophones d'Ottawa vint diversifier le tissu social de la région pendant les années 1980 et 1990. Le principal lieu d'intégration de ces nouveaux arrivants, parents comme enfants, était l'école de langue française, plus ou moins prête pour l'expérience. La décision du CEPEO de fermer l'école Franco-Nations n'est qu'un incident dans ce processus d'intégration, sauf que le Regroupement ethnoculturel de parents francophones de l'Ontario a pris son envolée dans la foulée de cette controverse.

Depuis son origine vers l'année 1998, le REPFO a entrepris une variété d'interventions ayant pour but de faciliter l'intégration des parents et des élèves issus de l'immigration ethnoculturelle francophone au système scolaire de langue française en Ontario. Cependant, l'organisme était souvent déchiré par des forces de repli sur la communauté djibouto-somalienne malgré l'insistance de certains de ses dirigeants de représenter tous les parents ethnoculturels francophones de l'Ontario. Même aujourd'hui, ces tensions sont toujours présentes au sein du REPFO et elles se manifestent dans plusieurs des initiatives du groupe. Dans les pages suivantes, nous allons examiner plusieurs cas de tensions dues au fait que le groupe tient son origine dans une seule communauté ethnoculturelle, mais qu'il prétend parler pour une communauté beaucoup plus large.

Ce chapitre se veut une réponse à notre troisième question de recherche, à savoir : comment se sont déroulées les initiatives de rapprochement du REPFO avec les différents milieux éducatifs de langue française de la région d'Ottawa depuis les années 1990? Le terme initiative fait référence aux interventions du REPFO auprès du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario surtout. Cependant, notre recherche a révélé plusieurs autres initiatives majeures qui relèvent du domaine éducatif sinon scolaire, dont l'implication des parents dans la gouvernance scolaire.

Le terme initiative peut signifier rapprochement ou accommodement. Il peut aussi mener à l'éloignement ou à l'opposition, au désaccord et à la contestation. Nous allons chercher la réponse à notre question de recherche dans l'examen de quatre initiatives ou volets d'intervention du REPFO. La première initiative que nous analysons porte sur les relations que le REPFO a cherché à développer avec les institutions de la communauté

d'accueil. Le deuxième volet porte sur les tentatives du REPFO pour sensibiliser les parents ethnoculturels au fonctionnement du système de gouvernance scolaire. Le troisième volet explore les motifs et les efforts du REPFO à fournir des services aux élèves ethnoculturels francophones. Le dernier volet analyse certains éléments du cadre stratégique établi par le REPFO pour orienter ses interventions après 2010.

Dans ce chapitre, nous tenons pour hypothèse de travail que les initiatives de rapprochement entre le REPFO et les milieux éducatifs de langue française de la région d'Ottawa ont évolué vers une plus grande intégration des communautés ethnoculturelles francophones . Nous sommes de l'avis que le REPFO a cherché à se rapprocher du milieu scolaire même s'il était souvent en désaccord avec certains éléments de sa politique. Même en cas de désaccord, le REPFO a cherché le dialogue et l'accompagnement plutôt que la confrontation ou la contestation.

Les relations avec les institutions de la communauté d'accueil

A) Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Le REPFO est né au cours d'un affrontement qui opposait des parents au CEPEO au sujet de la fermeture de l'école Franco-Nations en 2000. Cet affrontement, selon l'argument du philosophe Taylor, semble constituer un cas de non-reconnaissance de l'identité des parents ethnoculturels francophones par le conseil scolaire¹. On peut même voir des indices signalant que la reconnaissance de l'identité des francophones ethnoculturels est contestée par le conseiller scolaire responsable de cette école.

Le récit que fait Hassan au sujet de la décision de fermer l'école Franco-Nations est passionné, même avec un recul de 10 ans. Hassan déplore un certain manque d'ouverture au dialogue de la part du conseil scolaire. Dans une entrevue en avril 2011, Hassan raconte que « le conseil nous avait annoncé la fermeture de certaines écoles et surtout ce qui a dérangé la communauté somalienne, c'était la fermeture de l'école Franco-Nations »². À plusieurs reprises dans son récit, il revient à l'approche unilatérale du CEPEO.

Il n'a pas consulté les parents et du jour au lendemain on annonce [que] ces écoles vont fermer. « Il y aura une autre école pour vos enfants ». Pas de sondage, rien du tout, pas de consultation du tout. D'ailleurs, c'était le point fort des personnes qui revendiquaient les droits des parents à être consultés.

Et quelques moments plus tard, il revient à l'approche du conseil scolaire : « Sans consulter les parents de cette école. Il n'y a pas eu de consultation. Le conseil... ne s'est pas adressé aux parents pour informer les parents de sa décision. C'était une décision qui était prise au sommet du conseil et puis il fallait fermer ». (Le récit de Farhan démontre qu'il considérait que le processus normal pour une fermeture d'école comprenait la consultation, voire l'approbation, des parents d'élèves avant la prise de décision par le conseil scolaire.) Ce qui ressort de ses souvenirs de la campagne contre la fermeture de l'école Franco-Nations, c'est le sentiment de déception. Le conseil scolaire avait manqué à son devoir en ne consultant pas les parents et en agissant de façon arbitraire. Dans son récit, Hassan laisse échapper que la communauté somalienne se sentait particulièrement touchée par le CEPEO même s'il revient plus tard aux parents en général. L'insistance de Hassan sur ce manquement au devoir du CEPEO de consulter les parents et d'entretenir un dialogue s'apparente à la non-reconnaissance de leur identité culturelle, selon l'analyse de Taylor.

Nous n'avons pas pu mener notre recherche auprès du CEPEO au sujet des consultations publiques en préparation pour la fermeture, mais la journaliste du quotidien *Le Droit*, dans son article annonçant la fermeture de l'école Franco-Nations, cite le conseiller scolaire du quartier au sujet « des gens [qui] ne saisissent pas bien le besoin d'un tel changement », et ce, « malgré les consultations publiques qu'il juge adéquates »³. Le CEPEO a donc mené des consultations publiques, contrairement à ce qu'avance Hassan.

Il convient alors d'écouter le conseiller scolaire responsable de l'école Franco-Nations, Jean-Pierre Lafond, offrir son récit. Lors d'une entrevue téléphonique en 2011, ce conseiller scolaire toujours en poste, expliqua la nécessité de fermer l'école pour des raisons économiques et en vue d'une réorganisation scolaire imposée par le gouvernement provincial de Mike Harris. Un indice de la distance sociale qui séparent le conseiller et les parents, c'est que Lafond dit ne pas se rappeler des noms des porte-parole des parents, car « on ne les voyait pas souvent »⁴. En d'autres mots, le REPFO et les parents ethnoculturels francophones ne se faisaient pas « reconnaître » par le représentant du conseil scolaire.

La reconnaissance des parents s'effectue dès que le directeur de l'éducation, Denis S. Chartrand, offre de rencontrer les représentants des parents de Franco-Nations⁵. Selon ce que nous avons pu apprendre de la part du REPFO, Chartrand a invité les membres du comité de parents, mais seulement Carton et Hassan, avec un autre parent, ont assisté à la première réunion.

Il est autrement impossible de préciser la qualité des relations entre le REPFO et le CEPEO à cette époque-là. (Des documents recueillis au début 2012 nous renseignent davantage sur ce dialogue, mais leur analyse doit attendre une recherche future.)

B) Les initiatives d'Omar Malow

Les relations du REPFO avec les institutions de la communauté d'accueil marquent un temps d'incertitude et de direction indéterminée en 2001 et 2002. L'année 2003, par contre, s'avère riche en initiatives, même si elles sont caractérisées par des contradictions. En 2001 et 2003, le REPFO était partagé entre des initiatives qui visaient uniquement la communauté franco-somalienne et des tentatives de représenter l'ensemble des parents ethnoculturels francophones. Pendant ce temps, les représentants du REPFO ont collaboré avec plusieurs autres organismes dont la plupart faisaient partie de la communauté franco-somalienne d'Ottawa, mais quelques-uns représentaient d'autres communautés, dont celle des Haïtiens.

Un individu en particulier semble avoir joué un rôle catalyseur, Omar Malow, lui aussi d'origine djibouto-somalienne. Il était président du chapitre canadien du World Somali Congress (Congrès somali mondial). En plus de son rôle au Congrès, il a mis sur pied à Ottawa le Centre de ressources pour l'intégration des immigrants francophones (CRIF). On l'appelait par son titre, docteur Marlow. Si Omar Malow occupait le poste de président, c'est Hassan qui en était le secrétaire général. Cet organisme partageait les locaux avec le REPFO rue Rideau, mais disposait de sa propre ligne téléphonique. C'est dans ce contexte que le REPFO a entrepris plusieurs initiatives en 2003 qui permettaient de préciser son champ d'activités. Cette collaboration entre divers organismes semble être l'oeuvre de Malow.

Malow a amené le REPFO à prendre deux initiatives séparées en 2003 dont les deux illustrent des tentatives de rapprochement avec les communautés d'accueil. Avec l'aide du REPFO, Malow est probablement responsable de la mise sur pied d'une école islamique de langue française à Ottawa. Il a commencé par solliciter l'appui et l'aide de la Ottawa Islamic

School, (OIS), une école islamique anglophone privée, établie depuis 1988, pour créer une école islamique de langue française. Le REPFO participait, en 2002, à un comité représentant plusieurs organismes dont le but était de réaliser ce projet. Ce comité comprenait au moins trois autres organismes, tous très proches de la communauté franco-somalienne. À part le « World Somali Congress » et le REPFO, le comité comprenait le CRIF et le Djibsom, autrement connu comme l'Association des parents de la communauté djibouto-somalienne d'expression française, présidée par Aneb Ahmed. Tous ces organismes semblent avoir coopéré sous la présidence de Malow.

Dans une lettre du 3 août 2003, Malow informe le président du comité directeur de l'Ottawa Islamic School de son projet de mettre sur pied une « Section de langue française »⁶. La lettre assure le président de la formation d'un « Comité de soutien » (qui comprend le REPFO) qui « se charge de mettre tout en oeuvre pour assurer la réussite de cette entreprise » dont le « succès n'est qu'une question de temps, de patience et de travail ». Malow demande trois choses au comité directeur de l'OIS. Il lui demande de prendre une décision sur la création d'une Section française; et de nommer un responsable administratif. Il demande aussi que le Comité définisse le statut de cette Section française; école intégrée à l'OIS, école indépendante ou formule mixte. La lettre donne ensuite une liste de tâches à accomplir en prévision de l'ouverture d'une école islamique de langue française dès septembre 2003 avec 40 élèves dans quatre classes allant de la maternelle à la 12^{ème} année.

Cette initiative aboutit en septembre 2003 avec l'ouverture de « l'école communautaire de langue française Ibn Batouta »⁷ avec huit élèves. À la fin de la première année scolaire, un texte manuscrit contenant des notes par Carton nous permet de

reconstituer certains éléments de la première année de l'école. Le discours reconnaît l'appui du REPFO et du « Congrès Somali Mondial », dont l'école Ibn Batouta est « un projet pilote ». Le discours passe sous silence les autres membres du comité de soutien, dont le Djibsom et le CRIF. On reconnaît ensuite l'appui du Comité directeur de l'Ottawa Islamic School « pour avoir mis gracieusement à notre disposition un local ». Le discours rend hommage à Hassan et à Malow (qui, en passant, avait été nommé directeur de l'école Ibn Batouta et qui a continué à exercer cette fonction pendant plusieurs années avant de retourner à Djibouti). Malow semble avoir joué un rôle important dans cette initiative, mais son nom ne revient pas dans la documentation après sa nomination comme directeur de l'école en septembre 2003.

Malow s'est impliqué dans une deuxième initiative avec le REPFO en 2003. Cette initiative visait à remédier aux problèmes particuliers de la communauté qu'étaient le décrochage scolaire et la délinquance juvénile chez les jeunes franco-somaliens d'Ottawa. Cette initiative représentait une autre facette du développement des relations entre le REPFO et la communauté d'accueil. Il s'agissait d'une tentative d'attirer l'attention du gouvernement fédéral, en la personne de la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, sur un problème spécifique à la communauté franco-somaliennes.

En juin 2003, Malow, président du CRIF, et Hassan, secrétaire général, ont rédigé une lettre à la ministre dont nous avons découvert un brouillon dans les documents de Carton⁸. Parmi la liste des 10 organismes « membres et partenaires » associés à la demande, le REPFO vient en tête de la liste, suivi par le Congrès Somali Mondial et par quatre autres groupes issus de la communauté franco-somaliennes. (Il est probable que ce groupe

d'organismes constitue la coalition dont parlait Hassan et qui cherchait l'octroi d'un projet d'accueil des immigrants financé par CIC en novembre 2003.) Cette lettre constitue la première communication documentée entre le REPFO et un organisme du gouvernement fédéral que nous ayons répertoriée.

La lettre commence par l'identification du CRIF comme « le principal organisme de services et de promotion des immigrants francophones en Ontario », une déclaration pour le moins exagérée. Ensuite, les auteurs sollicitent une rencontre avec le ministre afin d'exprimer les préoccupations du groupe « en matière d'intégration de la communauté ethnoculturelle francophone d'origine somalienne »⁹. Le reste de la lettre résume la problématique du décrochage scolaire et de la délinquance juvénile et sollicite un financement pour les organismes qui oeuvrent au sein de la communauté franco-somalienne.

La lettre fait un bref exposé au ministre décrivant le phénomène de l'immigration somalienne au Canada. On y explique que l'arrivée « de la communauté ethnoculturelle d'origine somalienne » avait commencé vers 1990 et que cette communauté s'était établie essentiellement à Toronto et à Ottawa. Un document de Statistique Canada, que citent les auteurs, identifie « les personnes d'origine somalienne » comme « la première communauté noire francophone à Ottawa et à Toronto ». Ces statistiques ne permettent pas de « dénombrer avec précision » le nombre de franco-somaliens, mais les auteurs citent une étude des consultants Nadeau & Beaulieu qui avait estimé à 30 000 le nombre de francophones ethnoculturels en Ontario¹⁰.

La lettre explique la problématique comme telle : face aux « innombrables problèmes d'intégration » des nouveaux arrivants franco-somaliens, l'accueil « est

entièrement laissé à eux-mêmes ». Dans le domaine de l'éducation, précise-t-on, à titre d'exemple, « les élèves d'origine somalienne représentent plus de 50% de la totalité des clientèles [sic] » du CEPEO et ces élèves font face à de nombreux problèmes d'intégration aussi. Afin de mieux « intégrer la communauté somalienne dans la francophonie ontarienne », y compris au système scolaire, le CRIF demande à la ministre du Patrimoine canadien, dans le cadre de son « Entente Canada Communauté Ontario », de financer de façon adéquate les activités des organismes « des communautés ethnoculturelles francophones en général et particulièrement de la communauté somalienne francophone ». La lettre est muette au sujet du montant de financement et des activités que les organismes membres du CRIF proposent d'offrir. Les auteurs concluent la lettre en réitérant leur demande de rencontrer la ministre.

Nous ne savons rien de la réponse de la ministre à cette lettre, mais le REPFO allait bientôt entreprendre des initiatives en son nom, des interventions qui impliqueraient les autres organismes membres du CRIF aussi bien que des organismes de la communauté d'accueil. Ces initiatives allaient occuper le REPFO pendant le reste de l'année 2003. Il continuait à concentrer ses efforts sur la communauté franco-somalienne surtout, mais il faisait appel de plus en plus aux ressources de la communauté d'accueil. Deux initiatives en particulier méritent notre attention; une tentative de coordination par les organismes membres du CRIF et un forum sur la jeunesse franco-somalienne.

C) Le REPFO et la tentative de coordination d'août 2003

Nous avons déjà abordé le sujet de cette initiative du REPFO dans le chapitre 3 sur l'histoire de l'organisme jusqu'en 2003. Dans ce volet, l'hégémonie du REPFO s'impose aux autres organismes. En 2003, Hassan avait compris qu'une certaine rationalisation était nécessaire dans les projets mis en avant par les différents groupes du CRIF. Il explique le contexte ainsi :

C'est le REPFO qui avait identifié les organismes qui étaient là et qui les a ramenés à la table. Le REPFO était beaucoup plus sur le terrain en tant qu'organisme. Les autres organisations étaient des organisations très locales. Le problème se faisait jour. Nous avons eu, le REPFO, assez de vision de s'attaquer à ces problématiques-là¹¹.

C'est ainsi que le REPFO a organisé une séance de réflexion et de planification à Ottawa les 2 et 3 août 2003 à Ottawa. Le compte rendu de la séance, un document produit par le REPFO, identifie les cinq autres groupes participants :

- l'Association des femmes immigrantes d'Ottawa (AFIO)
- le Centre de ressources pour l'intégration des immigrants francophones (CRIF)
- l'Association des parents djibouto-somaliens d'expression française (DJIBSOM)
- le Conseil pour la promotion des arts et cultures (CEPAC)
- le Congrès somali mondial (World Somali Congress)

Seul le REPFO et le World Somali Congress ont survécu jusqu'à présent. Des six groupes participants, quatre s'identifient étroitement à la communauté djibouto-somaliennes, le REPFO, le CRIF, de Djibsom et le Congrès mondial somali. Nous n'avons pas pu nous renseigner davantage sur les deux autres organismes.

Le but principal était de dresser un plan d'action pour les trois prochaines années pour l'ensemble des organismes. Le document résume la problématique dès le départ : l'immigration francophone ethnoculturelle est « en permanente croissance », mais que les organismes communautaires francophones ethnoculturels « ne reçoivent aucune attention significative ni de l'Entente Canada Communauté Ontario, ni du gouvernement fédéral »¹².

Parmi les « orientations de développement » formulées par les participants à la réflexion, on a convenu de :

- confirmer les besoins de la communauté des minorités raciales ethnoculturelles;
- décider des moyens de promotion de leur plan auprès des bailleurs de fonds;
- consolider l'organisation interne de chaque organisme;
- créer des partenariats entre les groupes participants, les groupes franco-ontariens et les institutions gouvernementales,
- créer un comité central de gestion et de communication; et
- établir les règlements pour la coalition des organismes¹³.

Certains de ces objectifs manquent de précision, mais ils témoignent d'une volonté du REPFO de travailler à la réalisation d'une « communauté des minorités raciales ethnoculturelles » même si la communauté franco-somalienne y était surreprésentée.

Les participants ont identifié huit dossiers prioritaires, dont quatre qui allaient préoccuper le REPFO dans les années à venir : la délinquance juvénile, les élections municipales, l'éducation, et le décrochage scolaire. Cependant, le REPFO devait partager son engagement à l'égard de l'éducation et la jeunesse avec un autre groupe, le Djibsom, que nous avons déjà présenté. Curieusement, on accorde le dossier de la délinquance

juvénile à deux organismes presque inconnus, et aucun groupe ne se fait attribuer le dossier des élections municipales. Cependant, cette rencontre de réflexion semble avoir inspiré une série d'initiatives de la part du REPFO mieux conçues et mieux ciblées, dans les dossiers de la délinquance juvénile, de l'éducation et de la jeunesse, ainsi que dans le dossier de la sensibilisation politique.

Dans le compte rendu de la séance de réflexion, on trouve un dernier énoncé qui suggère les rivalités entre la coalition menée par le REPFO et d'autres organismes non mentionnés. Cet énoncé demandait aux organismes participants de dénoncer le favoritisme de certains ministères qui subventionnent « quelques organismes...qui ne sont malheureusement pas une réussite et dont la communauté ignore leur mission, leur vision, les résultats visés ni la clientèle ou population qu'ils desservent »¹⁴. Ce dernier élément revient dans les trois propositions adoptées par les organismes de la coalition, mais nous n'avons pas d'autres informations à ce sujet. Malgré la récurrence de cette critique, nous ne pouvons pas identifier les organismes fautifs.

Les six groupes participants ont formulé une liste d'objectifs pour les années 2003 à 2005. La liste reflète la diversité d'intérêts des organismes participants, mais passe sous silence les moyens pour atteindre les objectifs et les moyens permettant de mesurer le degré d'atteinte. Par contre, la préparation de la liste est une réussite en soi. Les participants se sont mis d'accord pour :

- assurer un financement stable,
- valoriser le bénévolat,

- établir un Comité de communication afin de renforcer la fonction de revendication de la Coalition,
- revitaliser le rôle et la voix des jeunes et des parents au sein des organismes membres,
- mener une recherche sur la délinquance juvénile,
- collaborer avec les autres organismes de la coalition pour le bien « de nos communautés », et
- appuyer les candidats des minorités raciales et ethnoculturelles lors des élections municipales et scolaires.

Ce dernier objectif ne trouve aucun écho ailleurs dans le résumé de la rencontre, mais il deviendra un enjeu important pour le REPFO lors des élections municipales et scolaires en novembre 2003.

À la suite de cette rencontre des 2 et 3 août 2003, le REPFO semble avoir identifié ses propres priorités et il commence aussi à prendre des initiatives dans les dossiers assignés à d'autres membres de la coalition, surtout dans le domaine de la délinquance juvénile. Le REPFO commence aussi à s'intéresser à une plus grande participation des francophones ethnoculturels dans les élections municipales et surtout scolaires.

D) Le REPFO et les institutions fédérales

Deux autres documents portant sur des initiatives de rapprochement du REPFO avec la communauté d'accueil nous révèlent les difficultés encourues par Carton et Hassan. Les deux hommes étaient peu familiers des rouages du gouvernement au Canada que ce

soit au niveau scolaire ou au niveau fédéral dans les années avant 2003. Carton étudiait le système de la politique locale et prenait des notes sur une variété de sujets qui lui étaient, semble-t-il, étrangers. Il a rédigé 4 pages de notes par exemple au sujet du lieu de résidence des candidats aux élections¹⁵, et une autre page sur comment porter plainte contre la police¹⁶. Il lui fallait même apprendre comment compléter et soumettre une demande de subvention pour un projet. Nous avons consulté deux documents provenant de Patrimoine canadien concernant une demande de financement. Le premier est une lettre adressée à Carton et la seconde est une copie fragmentaire d'un courriel envoyé à Hassan. Ils démontrent les défis des francophones ethnoculturels qui cherchaient à se rapprocher des institutions de la communauté d'accueil.

La lettre de Patrimoine canadien est un simple accusé de réception d'une demande de financement pour l'année 2003-2004. Le REPFO avait fait la demande dans le cadre du « Programme d'appui aux organismes et aux institutions des communautés de langue officielle »¹⁷. Le formulaire de demande avait été dûment rempli, mais le REPFO n'avait pas respecté l'échéancier du ministère. Cette demande devait être remise au plus tard le 2 décembre 2002. Or, la demande du REPFO est parvenue au bureau de Patrimoine canadien trois jours trop tard, soit le 5 décembre; elle « est donc non-recevable ». Ce retard de trois jours se comprend mieux lorsque Carton raconte le difficile processus d'apprentissage chez les membres du REPFO. « À force de demander et de redemander, de renouveler le dossier à chaque fois, de déposer des dossiers de financement; de renouveler année après année, on réussit à persuader les différents ministères et c'est comme ça que le financement est

arrivé »¹⁸. Ce processus d'apprentissage, nous le verrons, continuera tout au long de l'histoire du REPFO.

Un processus d'apprentissage semblable est évident dans une autre demande de financement qui, cette fois-ci, aboutit à une subvention. Le document qui nous renseigne sur ce processus est un courriel de novembre 2003 dont seulement la moitié gauche du texte a été imprimée¹⁹. Il est impossible de récupérer le message original. À partir de ces fragments, nous apprenons comment une agente du ministère de Patrimoine canadien, Laura Cabarrocas²⁰ réagit à la demande de financement du REPFO. Le message s'adresse à Farhan Hassan et à Jean-Denis [Gabikini, le consultant?]. Hassan a envoyé une copie du message à Carton, et c'est justement la copie de Carton que nous utilisons. Cette agente du ministère entreprendra d'expliquer le processus de la demande de fonds pour un projet du REPFO.

Le courriel fait état des commentaires d'un Comité de révision d'une demande de financement. Les fragments du message qui nous sont parvenus font référence à un projet de recherche portant sur les barrières individuelles et systémiques à la participation des parents et sur le conseil scolaire. (Il s'agit, en fait, du rapport Gabikini qui sera publié en 2005²¹.) Les commentaires du Comité de révision soulignent le manque d'expérience des membres du REPFO en formulant leur demande de financement. Le premier commentaire reconnaît que la demande porte sur un « bon projet sauf qu'il faudrait que le groupe soit plus ciblé ». Les autres commentaires exigent de préciser l'objectif de la recherche et de cerner la problématique. Finalement, Cabarrocas invite Hassan à lui donner « un coup de tél. pour en parler plus longuement [sic] ». Nous ne savons rien au sujet d'un appel

téléphonique, mais nous savons que Hassan a modifié la demande de financement, probablement après en avoir discuté avec Cabarrocas. Les changements ont donc satisfait le Comité de révision au Patrimoine canadien qui a approuvé le financement de la recherche qui deviendra le rapport Gabikini, un tournant dans l'histoire du REPFO.

La dernière initiative du REPFO en 2003 était le Forum sur la jeunesse franco-somaliennes. Ce forum, tenu à Vanier en décembre 2003 paraît, après coup, constituer le coup d'envoi vers un avenir moins inféodé à la seule communauté franco-somaliennes et de plus en plus orienté vers les multiples communautés ethnoculturelles francophones d'Ottawa. Nous avons déjà décrit le déroulement de cet événement dans le chapitre 2 sur l'histoire du REPFO.

L'éducation des parents à la gouvernance scolaire

Ce volet porte sur un aspect insoupçonné de la recherche, l'éducation des parents ethnoculturels dans le domaine de la gouvernance scolaire. Les représentants du REPFO étaient de l'avis que les parents ethnoculturels francophones ne connaissaient pas suffisamment le rôle qui leur incombait dans l'éducation de leurs enfants au Canada. Par conséquent, ces parents ne participaient pas pleinement au processus de prise de décision au sein du système scolaire. Ce volet cherche à identifier les démarches entreprises par les représentants du REPFO dans le processus de sensibilisation et de formation des parents dans le système scolaire en Ontario et, plus spécifiquement, à Ottawa. Nous rappelons notre hypothèse de travail qui veut que les initiatives de rapprochement du REPFO avec le

milieu scolaire de langue française de la région d’Ottawa aient évolué vers une plus grande intégration des communautés ethnoculturelles francophones de la région d’Ottawa.

Les représentants du REPFO ont souvent proclamé que leur mandat était de représenter les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants. Dès la fondation du groupe dans la controverse au sujet de la fermeture de l’école Franco-Nations en 2000, Hassan et Carton s’accordaient pour reconnaître le rôle d’une vingtaine de parents en arrière des agissements du REPFO. En parlant du processus de prise de décision, Carton a expliqué qu’« au début, c’est des ébauches normalement qu’on fait. On en a quand même proposé à la communauté. Qu’est-ce qu’on fait? Il y a des assemblées, des assemblées généraux [sic]. On a mis en place l’infrastructure de l’organisme pour en parler et pour accepter. »²². Cependant, le REPFO a commencé à faire plus que consulter les parents. Le REPFO a entrepris de former les parents, une initiative qui a commencé en 2003 et continue jusqu’à présent. Cette initiative visait à accroître la participation des membres des communautés ethnoculturelles francophones dans la gouvernance scolaire. Il y avait aussi un volet municipal de cette initiative, mais l’effort principal visait le volet scolaire.

Comme les autres initiatives de ce genre, celle de la formation des parents par le REPFO a suivi une évolution au fil des ans. Nous avons pu documenter plusieurs phases. Au début, il s’agissait de s’impliquer directement dans les élections municipales de 2003. Ensuite, entre 2004 et 2006, le REPFO a donné la priorité à la formation des candidats pour les élections municipales et scolaires de 2006. Depuis 2007, le REPFO a concentré ses efforts en vue de la sensibilisation et de la formation des parents à leur rôle dans la gouvernance scolaire. Graduellement, le REPFO a développé une approche qui, selon

Hassan, est devenue un modèle dans tout le Canada pour la sensibilisation des nouveaux arrivants et pour l'éducation civique²³. Citoyenneté et Immigration Canada a retenu ce modèle dans leur *Recueil de pratiques exemplaires en matière d'immigration francophone*. Il s'agissait d'un projet pilote pour déterminer si le programme amenait « des changements viables et durables permettant de régler les problèmes au sein des collectivités »²⁴. À long terme, le projet devait être mis en application au niveau provincial et plus tard au niveau fédéral aussi.

Les initiatives du REPFO dans le domaine de la préparation des parents pour la gouvernance scolaire dans la période 2003 à 2010 s'avèrent très cohérentes même si elles ne donnent pas de résultats dans l'immédiat. Dans les pages suivantes, nous allons voir plusieurs cas de collaboration soutenue entre les représentants du REPFO et des groupes et individus de la communauté d'accueil. Nous allons évoquer aussi l'octroi des premières subventions par les agences du gouvernement.

A) Les élections de 2003

En novembre 2003, il y avait des élections municipales et scolaires en Ontario. À Ottawa, en particulier, il s'agissait d'élire un conseil municipal et les conseillers scolaires pour le CEPEO et pour le CECCE. Carton et Hassan s'y sont impliqués, s'exerçant à faire élire au conseil municipal et aux conseils scolaires des candidats de la communauté franco-somalienne. Les candidats que nous avons pu identifier étaient tous d'origine franco-somalienne et chacun avait des liens avec le REPFO, quoique le REPFO ne prenait pas position officiellement dans la campagne. Il y avait six candidats pour les élections

scolaires et quatre candidats au niveau municipal²⁵. Aucun candidat ne s'est fait élire, mais les documents démontrent tout un processus d'apprentissage par les représentants du REPFO de tous les aspects de l'activité politique au Canada, et spécifiquement, à Ottawa. Ici comme dans d'autres projets, le REPFO s'est fait déchirer par son appui à des candidats exclusivement franco-somaliens malgré son mandat de représenter l'ensemble des parents ethnoculturels francophones.

En 2003, le REPFO n'était pas le seul organisme franco-somalien à s'impliquer dans les élections. Le Djibsom, l'Association des parents de la communauté djibouto-somaliennes d'expression française, s'y intéressait aussi. Il faut se rappeler que Hassan, Carton et Djama étaient des membres actifs du Djibsom. Dans le procès-verbal de la réunion du Djibsom du 4 avril 2003, les participants ont discuté en détail du « profil du candidat »²⁶ idéal pour les élections scolaires. Le candidat serait membre de la communauté somaliennes, serait parent d'élève et posséderait une bonne connaissance du « système scolaire franco-ontarien ». Il devait aussi être citoyen canadien et habiter le secteur qu'il voulait représenter. Ce même intérêt pour les élections revient dans une liste d'items à discuter dans l'ordre du jour de la réunion du 13 juin 2003, encore plus de quatre mois avant les élections²⁷.

Les documents indiquent que le REPFO a coordonné un groupe d'organismes réunis sous le nom « Collectif Ottawa 2003 » en préparation pour les élections. Le porte-parole en était Hassan et le numéro de téléphone était le même que celui du REPFO. Dans un communiqué signé par Hassan, on annonce que « quatre membres de la communauté djiboutienne sont candidats aux élections municipales et deux aux élections scolaires »²⁸.

(Nous avons repéré le nom de six candidats aux élections scolaires dans les documents fournis par Carton²⁹. Or les documents dont nous disposons ne permettent pas d'élucider cet écart.) Le communiqué nomme les candidats et promet de publier un « communiqué de presse officiel » dans les jours à venir. Nous n'avons trouvé aucune trace de ce document.

Hassan n'était pas le seul à participer à la campagne électorale. Carton avait organisé une « Assemblée générale » au Centre communautaire McNabb début octobre 2003 dont le but était « de sensibiliser la communauté afin de participer activement aux élections pour élire nos candidats et candidates »³⁰. L'annonce de la réunion portait le logo du Djibsom et c'est la présidente du Djibsom, Aneb Ahmed, qui devait prononcer le discours d'ouverture. L'annonce prévoyait aussi une période de présentation des candidats aux élections municipales et scolaires et une période de questions « aux candidats et candidates aux élections et aux membres de l'association Djibsom ». Carton a communiqué avec chaque candidat de la communauté franco-somalienne afin de confirmer leur participation à cette réunion. Seuls, les candidats franco-somaliens y étaient présents. Nous ne disposons d'aucune information au sujet de l'auditoire.

Deux choses ressortent de cette initiative de faire élire des membres de la communauté franco-somalienne : d'abord, que les représentants du REPFO ne connaissaient guère le système politique à Ottawa où l'élection des candidats d'une communauté en particulier n'est pas chose commune. Deuxièmement, il est évident que le REPFO, malgré ses prétentions à représenter l'ensemble des parents ethnoculturels francophones de la province, restait profondément ancré dans la communauté franco-somalienne locale.

Carton s'était préparé en menant des recherches sur la conduite des élections en milieu canadien. Nous avons déjà fait référence aux quatre pages de ses notes sur les règlements relatifs au lieu de résidence d'un candidat³¹. Il est probable que Carton ait partagé ces renseignements avec les autres membres du Collectif Ottawa 2003, car il avait fait une recherche semblable sur l'importance de la Charte canadienne des droits et libertés. Cette dernière recherche lui a servi lors d'une présentation au forum sur la Charte organisé par l'Association canadienne francophone de la Corne d'Afrique³². Lors de ce forum, Carton se présente en tant que président du REPFO.

Cet apprentissage du système politique canadien est évident aussi dans les notes griffonnées par Carton le jour où il devait agir comme scrutateur dans le bureau de vote par anticipation dans la Côte de sable, il avait rassemblé des notes résumant ses observations sur la conduite des élections au Canada. Il a observé que les responsables du scrutin interrogeaient « les gens de notre communauté » plus que les autres électeurs³³, et qu'on « lit un certain mécontentement de visage des gens responsables des élections [devant?] la personne de notre communauté ». Il a observé aussi que « beaucoup de gens de notre communauté sont inscrits [sic] sur la liste des écoles anglaises d'où le refus de vote pour l'école française ». Ces deux commentaires reflètent des obstacles à la pleine intégration des francophones ethnoculturels, mais Carton les traite comme des barrières à ouvrir plutôt que des obstacles intentionnels ou insurmontables.

Le candidat vedette du Collectif Ottawa 2003 était Abdillahi Omar Bouh qui se présentait dans le quartier de Rideau-Vanier pour un poste au conseil municipal. Bouh détenait un doctorat de l'Université d'Ottawa³⁴ et il avait attiré l'attention de Ronald

Bisson, consultant et intervenant communautaire. Bouh a bénéficié des conseils en organisation politique de Bisson, mais il faisait campagne contre le Franco-Ontarien, Georges Bédard, qui a remporté les élections. Bouh est retourné par la suite dans son pays natal où il a accepté le poste de président de l'Université de Djibouti.

Malgré les efforts de Carton, Hassan et les autres intervenants, aucun candidat franco-somalien ne s'est fait élire en 2003 ni au conseil municipal d'Ottawa ni au CEPEO. Il y avait beaucoup de déception à la suite des élections chez le Collectif Ottawa 2003, mais il y avait beaucoup de leçons à apprendre aussi. Entre autres, c'était la dernière fois que les représentants du REPFO se sont impliqués directement dans une campagne politique en faveur d'un candidat d'une communauté ethnique en particulier. Dès le début 2004, une série d'événements se produisent qui amènent les représentants du REPFO à développer des initiatives visant les communautés ethnoculturelles francophones en général. De plus en plus, les représentants du REPFO délaisse la seule communauté franco-somalienne pour jouer le rôle envisagé par Carton en l'an 2000 lorsqu'il a dit : « on est au Canada.... Il faut être ouvert. Il faut inclure tout le monde. Le REPFO doit être un organisme communautaire qui est ouvert à tous les ethnoculturels »³⁵. Certains événements témoignent de cette approche plus ouverte à tous les francophones ethnoculturels, dont la présentation de Maxim Jean-Louis en mai 2004 sur *L'immigration au sein de la francophonie ontarienne ...*, le partenariat avec l'AFMO, la séance de consultation *Construire des ponts* et la préparation du rapport Gabikini, tous des signes d'une perspective plus large.

B) Les élections de 2006

Les représentants du REPFO ont suivi un tout autre chemin en se préparant pour les élections scolaires de 2006. Cette nouvelle approche impliquait une collaboration avec un organisme de la communauté d'accueil, l'Association francophone des municipalités de l'Ontario. L'AFMO, selon le site Web qui lui est réservé, se targue de « revendiquer le maintien et l'amélioration de la gouvernance et de la prestation des services municipaux en français et en anglais dans les régions de l'Ontario désignées en vertu de la Loi sur les services en français de l'Ontario »³⁶. Nous l'avons déjà présenté dans le contexte du discours public sur l'intégration des francophones ethnoculturels.

Le directeur général depuis sa fondation jusque vers 2008 était Réjean Nadeau. Ce directeur, que nous voulions interroger, reste introuvable malgré des recherches auprès de l'AFMO et dans Internet, mais il a joué un rôle de visionnaire et d'intermédiaire dans la collaboration entre l'AFMO et le REPFO. Il avait pensé qu'une collaboration avec le REPFO profiterait « à l'ensemble de la communauté francophone de l'Ontario au niveau de son rayonnement politique ». Pour les communautés ethnoculturelles francophones de l'Ontario, ce projet servirait à améliorer « leurs sens d'appartenance aux institutions de notre pays ». D'ailleurs, toujours selon Nadeau, ils seraient « mieux outillés » et pourraient participer « pleinement au processus électoral, ce qui favorisera leur intégration dans la société »³⁷. Brièvement, Nadeau et l'AFMO proposaient de former des candidats ethnoculturels francophones en vue des élections municipales et scolaires en Ontario en novembre 2006.

Cinq mois après les élections de 2003, Maxim Jean-Louis a livré le discours phare incitant l'AMFO à travailler avec le REPFO sur un projet d'intégration des immigrantes et immigrants à la communauté francophone de l'Ontario³⁸. Nous avons déjà analysé ce texte lors du chapitre sur le discours public, mais il convient de le situer dans le contexte des initiatives du REPFO par rapport au milieu scolaire. Le discours en question résumait les objectifs de la collaboration entre les deux organismes pour un projet de formation politique des francophones ethnoculturels. Immédiatement après le discours de Jean-Louis, l'AFMO et le REPFO se sont entendus sur les grandes lignes du projet.

Les origines du projet se situent au sein du REPFO, selon Hassan. Lors des élections de 2003, le REPFO avait mené un projet pilote pour voir s'il y avait le besoin, mais ça s'est confirmé mieux qu'on avait prévu, et c'est là qu'on s'est dit, il nous faut un partenaire qui est présent dans toute la province. Et qui s'occupe de faciliter le travail avec les ministères. C'était tout désigné de travailler avec l'AFMO³⁹.

L'entente de collaboration au projet de formation politique, un document de deux pages, fut rédigée par Nadeau et signée par Hassan. Cependant, Hassan soutient que « c'était le REPFO qui avait pensé à le réaliser »⁴⁰. Il reconnaît que le REPFO avait eu « le soutien de l'AFMO » en 2003. Ce soutien, selon lui, était utile et bien accueilli. Ensuite, il contraste le degré de soutien entre « les projets aujourd'hui [2012] et l'ancien projet », car maintenant le REPFO se considère comme un partenaire d'égal à égal dans le projet avec l'AFMO. « Le travail est beaucoup plus partagé qu'en 2003 ». Ce que dit Hassan semble exact, mais le partenariat et le travail initial nous paraissent être l'oeuvre de Nadeau.

La demande d'aide financière fut complétée et soumise à la Fondation Trillium de l'Ontario le 2 juin 2004. La lettre de présentation de la demande justifie l'initiative et la situe dans l'intégration des immigrantes et immigrants à la communauté francophone en milieu minoritaire. La lettre, signée par Hassan et Nadeau, spécifiait un échéancier et le budget. Le projet commencerait en juin 2004 pour se terminer « lors des nouvelles élections municipales » en 2006⁴¹. Selon la lettre de présentation, le REPFO serait responsable de la gestion des fonds et de « la planification, de la coordination du projet et de l'identification des membres de la communauté qui participeront à la démarche ». L'AFMO s'occuperait de la comptabilité, de la mise en oeuvre de la « stratégie d'éducation/sensibilisation » ainsi que de l'évaluation du projet. On peut se demander comment le REPFO comptait identifier les « membres de la communauté qui participeront », surtout avec ses assises fortement ancrées dans la communauté franco-somaliennes.

Dans la lettre de présentation du projet à la Fondation Trillium, les auteurs ont justifié leur demande qui visait « l'intégration pleine et entière des immigrants dans l'exercice fondamental de leurs droits civiques et démocratiques ». La lettre réitère la contribution des immigrants à la vitalité démographique de la communauté francophone en milieu minoritaire. Les auteurs soulignent l'importance de la pleine intégration des immigrants « au niveau économique, culturel, social et démographique » comme une étape préliminaire au recrutement d'autres immigrants dans l'avenir⁴².

Dans la même lettre, les auteurs situent la problématique de l'intégration des nouveaux arrivants dans le contexte des « fusions et amalgamations municipales » des

années 1990 en Ontario qui avaient vu des municipalités francophones fusionnées avec des « collectivités majoritairement anglophones ». Ces fusions ont servi à réduire le nombre d’élus municipaux francophones. (Les auteurs de la lettre ne la mentionnent pas, mais leur démarche constitue un exemple du jeu de pouvoir dans lequel sont plongés les francophones dans un milieu à dominance anglophone.) Ensuite, les auteurs consacrent tout un paragraphe à la gouvernance scolaire. Il est aussi important, selon eux, d’exercer ses droits civiques et démocratiques dans la gouvernance des conseils scolaires que dans la gouvernance des municipalités. La première comprend « la représentation au niveau des conseillères et conseillers scolaires » aussi bien que « la gestion des comités de parents » dans les écoles de langue française, tant du côté public que du côté catholique⁴³.

La demande de financement à la Fondation Trillium était pour un montant de 159 790 \$ pour une période de trois ans, c’est à dire jusqu’aux élections municipales en 2006. Finalement, début octobre 2004, la Fondation octroie 100 000 \$ sur trois ans au REPFO et à l’AFMO pour le projet qui visait à mieux préparer les parents à participer à tous les niveaux à la gouvernance des écoles de leurs enfants.

Une fois le financement assuré, le REPFO et l’AFMO se sont entendus avec Ginette Gratton, une experte-conseil en communication et leadership communautaire, pour produire un guide de formation aux élections⁴⁴. Le *Guide pour les candidats et les candidates aux élections municipales et scolaires de 2006 en Ontario : manuel d’appui au programme de formation à l’intention des Ontariens et Ontariennes francophones* fut entièrement rédigé et publié en 2005⁴⁵. Ce document de 95 pages devait servir de manuel de formation pour aider les

candidats aux élections municipales et scolaires de 2006 en Ontario à se préparer. Le guide était destiné explicitement aux francophones ethnoculturels; toutefois le contenu aurait pu servir dans un cours de civisme dans n'importe quelle école secondaire de la province. Le guide servait en partie à décrire les structures politiques et la théorie « pour permettre de saisir ce que ces définitions et ces structures représentent dans la pratique et dans les divers contextes particuliers qui définissent la vie de la collectivité et la qualité de vie des communautés »⁴⁶.

Le guide commençait par un premier chapitre sur le rôle et les pouvoirs des administrations locales dans le système fédéral canadien. Le deuxième chapitre portait sur le gouvernement municipal, suivi d'un autre chapitre consacré à l'étude du conseil scolaire et du rôle des conseillers scolaires. On y trouvait une explication des quatre types de conseils et les particularités de l'éducation en langue française en Ontario. Venait ensuite un chapitre sur le leadership et un dernier chapitre sur le déroulement d'une campagne électorale. Le guide, dans son ensemble, s'inspirait du slogan sur la page de couverture « Croire que c'est possible, c'est déjà avoir fait un changement ». Il s'insérait nettement parmi les objectifs du REPFO de promouvoir l'intégration de l'ensemble des nouveaux arrivants francophones ethnoculturels.

Suivre la formation signifiait entrer dans l'arène politique. Le guide ne se destinait pas au grand public ethnoculturel francophone, mais à un nombre restreint de personnes qui se portaient volontaires ou qui furent recrutées dans les communautés ethnoculturelles pour devenir candidates ou candidats. Le REPFO a annoncé que plus de « 40 personnes appartenant aux minorités ethniques francophones suivent [sic] la formation et cinq

d'entre eux se présenteront aux élections comme conseiller, dont une personne au conseil municipal. Les autres travailleront comme bénévoles pour nos futurs candidats et ceux en place actuellement au conseil municipal d'Ottawa »⁴⁷. Nous n'avons pu confirmer ces chiffres ni l'origine ethnique des participants. Le même numéro de la publication *Nouvelle du REPFO* remercie « Mauril Bélanger, Madeleine Meilleur, Alex Munter et Claudette Boyer [qui] ont donné de leur temps pour partager leurs expériences avec les candidats mref lors des sessions du programme de formation »⁴⁸. L'apport de Nadeau, de Gratton et des politiciens à ce projet de sensibilisation signale une plus grande maturité politique de la part des représentants du REPFO et une plus grande ouverture à la diversité ethnoculturelle francophone à Ottawa. Pendant les huit sessions d'information, plus de 650 personnes ont participé, selon Hassan. Le rapport final pour la Fondation Trillium explique que l'on avait prévu rejoindre 400 personnes, mais plus de 680 personnes avaient participé à l'une des huit séances de « consultation / d'informations ». Quatre-vingt-six individus se disaient désireux « de se lancer en politique ou de participer activement au processus électoral »⁴⁹.

Malgré l'enthousiasme de la formation, les résultats des élections de 2006 furent décevants pour le REPFO. Aucun des six candidats de la communauté ethnoculturelle francophone ne réussit à se tailler une place parmi les élus au niveau municipal ou au niveau scolaire. Abdi Aden Chil, nommé au CEPEO lors de la démission d'un autre conseiller, n'a même pas pu conserver son siège. (Chil était aussi le président du Djibsom et celui qui avait brouillé les finances de l'organisme au moment d'obtenir des subventions pour les Clubs de devoirs.) Nous ignorons le nom des autres candidats.

Hassan a émis plusieurs observations assez révélatrices dans la foulée des élections. Il regrette, selon un reportage par Louis-Marie Achille à *L'Express Ottawa*, « l'absence de concertation au sein de la communauté dans ses différentes composantes »⁵⁰ et que « la mobilisation des électeurs n'a pas produit les résultats escomptés ». Plus spécifiquement, il reconnaît qu'il y avait eu trop de candidats ethnoculturels ce qui a fractionné le vote et que « la majorité des membres des communautés ethnoculturelles sont une fois de plus restés chez eux ». Curieusement, Hassan avait « un léger motif de satisfaction », car l'analyse du vote a permis de constater que, dans les zones où les francophones ethnoculturels étaient les plus nombreux, la participation au vote passait de 44% en 2003 à 79% en 2006⁵¹. Ces observations démontrent que les représentants du REPFO reprenaient encore le concept illusoire d'un vote ethnique massif, compact et homogène. Leur analyse semble contradictoire quand ils se disent déçus que les électeurs ne soient pas sortis voter bien que satisfaits de l'augmentation de la participation au vote.

Hassan émet une autre observation surprenante lorsqu'il avance qu'il faudrait impliquer davantage l'Union provinciale/MREF dans le processus de sensibilisation et de participation politique. Cependant, l'Union provinciale était toujours déchirée par les divisions internes et ne pouvait nullement jouer un rôle quelconque, selon notre recherche. Si le REPFO avouait la nécessité d'éduquer les parents à leur rôle dans l'éducation de leurs enfants et si cette éducation passait par l'éducation civique, ce serait la tâche du REPFO, car aucun autre organisme n'était outillé pour jouer ce rôle.

C) Les élections de 2010

Les élections municipales et scolaires étaient prévues pour le 25 octobre 2010 et Hassan avait bientôt repris confiance dans le projet d'éducation civique. L'AFMO et le REPFO ont renouvelé leur association et ont obtenu une autre subvention de la Fondation Trillium en vue des élections de 2010. Avec l'AFMO, le REPFO avait conçu un nouveau projet de sensibilisation des communautés ethnoculturelles. Les concepteurs avaient réfléchi à leur projet de 2006. Au lieu de séparer les volets formation des candidats et sensibilisations des parents, la nouvelle approche préconisait un projet à trois volets. Le premier volet comprenait des séances générales d'éducation civique avec une explication des structures et des processus de gouvernance, surtout dans le domaine scolaire, et une explication des droits et des devoirs des parents. Hassan nous a expliqué ce qui se passait ensuite. « Après cette activité de sensibilisation, on prend le nom des gens intéressés » pour les former davantage. Cette formation comprend l'étude des différents paliers de gouvernement, comment aller voter, comment se porter candidat et comment monter une campagne électorale. Ce deuxième volet se termine par une invitation à s'impliquer, soit comme candidat, soit comme bénévole à l'appui d'un candidat, surtout au niveau scolaire⁵². Le REPFO a offert cette formation, non seulement à Ottawa, mais à Toronto, à Sudbury, à Hamilton et à London aussi. Nous n'avons pas d'information sur le nombre de participants ni de leur provenance parce que nous n'avons pas pu consulter le rapport remis à la Fondation Trillium pendant la période de collecte de données.

Le troisième volet de ce projet REPFO-AFMO auprès des communautés ethnoculturelles francophones comprenait l'encadrement des candidats. Cet encadrement,

toujours selon Hassan, met le candidat en contact avec, entre autres, un réseau d'anciens conseillers municipaux et scolaires et avec les anciens administrateurs des municipalités.

« Alors on constitue une équipe de bénévoles qui ont de l'expérience avec les conseils scolaires et qui vont aider ces candidats à prendre un peu d'expérience »⁵³. Le REPFO a, de cette façon, réussi à recruter une dizaine de candidats à travers la province en vue des élections scolaires de 2010. Nous n'avons pas pu en savoir davantage sur ce troisième volet.

Le projet d'éducation civique qui avait commencé comme projet pilote en 2003 avait bénéficié de l'appui de l'AFMO dès 2004. Pour les élections de 2010, le REPFO a réussi à former des candidats et des bénévoles dans cinq grandes villes de l'Ontario. On prévoyait de participer aux élections provinciales à l'automne 2011 et plus tard au niveau fédéral. Par contre, Hassan revient à son mandat principal lorsqu'il dit que le REPFO « donne une certaine priorité aux élections municipales et scolaires parce que c'est la première étape où les gens de notre communauté doivent faire, à ce niveau-là »⁵⁴. En d'autres mots, l'intégration politique des francophones ethnoculturels commence par l'insertion dans la gouvernance communautaire.

Les initiatives diverses

Le REPFO a lancé d'autres initiatives visant l'éducation des parents après le revers électoral de 2006. La première était un forum à Vanier en juin 2008 qui a réuni une cinquantaine d'intervenants pour discuter de la participation parentale. Sous le thème « Osons le changement pour une francophonie plurielle »⁵⁵, les participants cherchaient à

identifier les barrières systémiques à leur participation aux activités du conseil scolaire. Leurs discussions portaient avant tout sur les relations entre les parents ethnoculturels francophones, le CEPEO et le CECCE. Nous avons déjà fait référence à ce forum dans le chapitre 2.

Le rapport produit à la suite du forum a souligné l'apport démographique des francophones ethnoculturels dans l'Est de l'Ontario, surtout dans « la hausse du nombre des élèves dans les écoles de langue française »⁵⁶. Cette constatation de l'apport démographique exigeait une adaptation des institutions éducatives à cette nouvelle diversité. Un aspect de cette adaptation était l'élimination des obstacles à « une participation parentale active » au système scolaire⁵⁷. Il convient de rappeler que le rapport Gabikini (2005) avait réussi à identifier plusieurs obstacles. Certains obstacles se faisaient partie intégrante du système d'éducation et constituaient donc des barrières systémiques; d'autres obstacles étaient plutôt d'ordre individuel ou communautaire tels des obstacles reliés à la vie quotidienne comme le transport ou les heures de travail. Le rapport Gabikini a servi à alimenter la réflexion sur la participation parentale.

Le rapport sur le forum a produit quatre recommandations et chacune nomme le REPFO comme agent instigateur de ces changements, mais toujours en collaboration avec les conseils scolaires. La première recommandation part du constat que les parents avaient besoin d'une meilleure compréhension du système scolaire. On charge alors le REPFO d'entreprendre de mieux faire comprendre le système d'éducation en langue française en Ontario. La deuxième recommandation suggère que le REPFO voie à ce que les conseils scolaires tiennent compte, dans leur programmation et leurs activités, de l'élément

ethnoculturel. Ensuite, on demande au REPFO et aux conseils scolaires de préparer un plan de communication, d'information et de sensibilisation. La dernière recommandation au REPFO appuyait la création d'« une structure légère » pour faire la liaison entre chaque école et les parents⁵⁸. À la fin du forum, les participants ont mandaté le REPFO de former un comité de suivi des recommandations, un mandat relevé par le REPFO dans les mois qui suivirent. Avec le soutien de Jean-François Picher au CEPEO, le REPFO a réussi à créer un partenariat de collaboration permettant de mieux communiquer avec les parents ethnoculturels francophones. Le refus du CEPEO à approuver notre projet de recherche nous empêche d'en apprendre davantage sur ce partenariat.

Finalement, parmi les initiatives du REPFO visant à mieux former les parents, se trouve la production d'un livret destiné aux parents ethnoculturels francophones. Le logo du REPFO figure sur la première page. Le livret compte 12 pages avec des photos, des textes et des listes d'écoles pour les deux conseils scolaires de langue française à Ottawa. À la page 2, on annonce le programme de multiculturalisme à Patrimoine canadien et on souligne l'initiative du Bureau de la participation des parents du gouvernement de l'Ontario qui avait financé ce livret s'adressant spécifiquement aux parents « des minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario (MREF) »⁵⁹.

Le livret est un outil de formation destiné à informer les parents et à les inciter à participer à titre de « partenaires clés ». La participation dont on y parle comprend le rôle des parents comme membres des Conseils d'école⁶⁰, mais inclut aussi des suggestions comment aider les enfants à réussir à l'école ainsi que de nombreuses suggestions pour d'autres formes de participation parentale. Il est possible de remettre en question

l'originalité de ce livret et de se demander en quoi il est multiculturel ou ethnoculturel. En soi, il n'y a rien d'apparent, mais, en regardant le contenu, on trouve des sujets et des explications qui visent les communautés ethnoculturelles surtout : le rôle des parents dans le système scolaire canadien, les diverses façons de participer pour les parents qui parlent le français, comme pour les parents ayant peu de connaissances en français. Le guide commence par des suggestions modestes et réalisables pour les parents ethnoculturels francophones.

Le guide fait ressortir, sur la page de couverture, l'importance de deux principes pour les parents. D'abord, on proclame que la participation parentale est « un des facteurs les plus importants du succès d'un enfant à l'école ». Parallèlement, la participation parentale « développe plus d'attitudes positives envers l'école et le personnel de l'école »⁶¹. Cependant, ce guide n'explique pas comment les champs d'intérêt des parents MREF sont différents des autres parents. En arrière-scène alors, il y a l'hypothèse que les parents MREF ont un besoin plus pressant de ces informations que les parents de la communauté d'accueil. Une dernière observation au sujet du guide permet de constater l'absence de toute tentative de formation ou de sensibilisation politiques à l'intention des parents des MREF.

Le forum « Osons le changement... » et le *Guide de participation parentale* avaient été financés par l'octroi des fonds par le programme du multiculturalisme du ministère de Patrimoine canadien et par le Bureau de la participation parentale du gouvernement de l'Ontario⁶². Ces octrois témoignent de l'importance croissante du REPFO comme locuteur

légitime aux yeux des grands bailleurs de fonds, dont le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario.

Ce parcours des initiatives du REPFO par rapport à l'éducation des parents n'est pas exhaustif. Le REPFO avait collaboré avec les Parents Partenaires en Éducation (PPE) afin de mettre au point un programme destiné aux nouveaux arrivants francophones⁶³. Ce programme comprenait des sessions d'information portant sur l'importance pour les parents d'envoyer leurs enfants à l'école française. Le REPFO avait organisé aussi des sessions d'information à Toronto où l'on parlait des droits des parents, de même que de leurs devoirs à l'égard de l'école⁶⁴. Le directeur régional du REPFO à Toronto, Frédéric Nzeyimana, a expliqué aux parents en 2010 que le « mot « école » ne veut pas dire la même chose pour tout le monde ». Malgré les renseignements au sujet de l'école que reçoivent les nouveaux arrivants lors de leur arrivée au Canada, dit-il, « encore faut-il s'assurer qu'ils ont bien compris la définition du mot « école » dans le contexte ontarien ». Ces initiatives du REPFO à l'égard des parents représentent un élargissement de ses champs d'activité par rapport au monde associatif ontarien et un élargissement de son rayonnement territorial.⁶⁵ Nous passons maintenant à une analyse des initiatives du REPFO dans le domaine des services qu'il offre ou qu'il tente d'offrir aux élèves.

Les services aux élèves ethnoculturels francophones

Le présent volet porte sur les services à l'élève et sur les tentatives de faciliter l'intégration des élèves issus de l'immigration. Les représentants du REPFO étaient de l'avis que ces élèves avaient besoin d'un encadrement supplémentaire. Cet encadrement

devait contrer les risques encourus par ces élèves par rapport au décrochage scolaire, voire à l'abandon scolaire, et par rapport à la délinquance juvénile. Aux yeux des représentants du REPFO, ces problèmes touchaient les élèves franco-somaliens en particulier, mais les autres communautés ethnoculturelles francophones pouvaient en profiter aussi. Finalement, aux yeux du REPFO, ces problèmes touchaient surtout les garçons et les jeunes hommes. Nous proposons ici de décrire les démarches entreprises par les représentants du REPFO dans la lutte contre le décrochage scolaire et la délinquance juvénile.

L'immigration ethnoculturelle francophone qui commença au début des années 1990 à destination d'Ottawa touchait quelques écoles élémentaires où se concentrat un grand nombre d'élèves issus de cette immigration : Franco-Nations, Charlotte-Lemieux, Marie-Curie et Séraphin-Marion du CEPEO et St-François-d'Assise du CECCE accueillaient tous un très fort pourcentage de francophones ethnoculturels. Le même phénomène se trouve dans les écoles secondaires : à l'école secondaire Deslauriers, par exemple, les minorités visibles comptaient pour 61% des élèves selon les chiffres du REPFO⁶⁶. Dans ces écoles, plus de la moitié des élèves était issue de l'immigration. La concentration de ces élèves posait problème au personnel enseignant et aux directions d'école sans expérience avec un tel phénomène. Par conséquent, le processus d'intégration des élèves issus de l'immigration a mené à des réflexions chez le personnel scolaire de même que chez les intervenants communautaires comme ceux du REPFO.

Plusieurs élèves issus de l'immigration rencontrent des difficultés dans l'atteinte des objectifs éducatifs et ont du mal à s'intégrer convenablement. Deux difficultés en particulier semblent préoccuper les intervenants : le décrochage scolaire et la délinquance

juvénile. (Pour une raison jamais explicitée, le REPFO a toujours insisté sur l'expression « délinquance juvénile » plutôt que « jeunes contrevenants ».) Très tôt dans l'existence du REPFO, la question de la délinquance est devenue centrale. Le président Carton avait beaucoup réfléchi et parlé sur le sujet et le REPFO avait organisé ou participé à plusieurs forums. Carton a envisagé le problème selon deux angles, celui de la lutte contre le décrochage scolaire et celui de la réinsertion sociale de ceux qui avaient déjà eu des démêlés avec le système de justice. Il faut avouer que le REPFO a réussi mieux à lutter contre le décrochage scolaire. En effet, même si on a beaucoup parlé de la délinquance, le REPFO n'a pas encore réussi à y apporter des correctifs, faute d'argent et de personnel qualifié⁶⁷.

L'analyse de la problématique a été développée dans le chapitre 3 sur le discours public. Nous rappelons ici que le comité avait identifié 200 jeunes franco-somaliens qui avaient eu « des démêlés avec la justice »⁶⁸. Pour faire face à ce problème, le comité du REPFO a fait deux recommandations. La première demandait une étude formelle, académique et professionnelle, afin de déterminer les causes de la délinquance juvénile. Cette étude, recommandée en 2003, n'a jamais été réalisée, faute de fonds, selon Hassan. La deuxième recommandation du forum portait sur l'établissement d'un partenariat avec le Patro d'Ottawa dans le but de mettre sur pied « des projets d'insertions [sic] des jeunes des minorités ethniques francophones »⁶⁹. Cette recommandation a mené à la mise sur pied du projet Le Relais qui a évolué au fil des années.

A) Le Relais

Le Patro d’Ottawa est un organisme avec une longue histoire au sein de la population francophone de la Basse-Ville d’Ottawa. Fondé en 1957 par les religieux de St-Vincent-de-Paul avec mission de venir en aide à la jeunesse francophone, le Patro est aujourd’hui géré par un conseil d’administration laïc. Il s’affiche comme un « lieu d’accueil et d’entraide qui offre des activités sportives, récréatives et de pastorale »⁷⁰. Le Patro est installé dans le centre communautaire de la rue Cobourg où il exploite un gymnase, une piscine et des salles de rencontre. Le directeur général du Patro, Denis Bédard, a joué un rôle important dans la mise sur pied du programme Le Relais en collaboration avec le REPFO et le CEPEO. Chose surprenante, les représentants du REPFO, à majorité musulmane, se sont associés au Patro, un organisme à caractère catholique.

Le partenariat avec le Patro d’Ottawa a pris son envol dans un « projet pilote » pendant les vacances scolaires de l’été 2005. Le REPFO, en collaboration avec le CEPEO et le Patro, a offert un camp de jour francophone à l’école Séraphin-Marion pour 40 enfants de 6 à 10 ans. Dans le dépliant de promotion du camp, on invite les parents à une soirée d’information, mais on donne certains détails dans l’affiche⁷¹. On annonce que les animateurs sont qualifiés et que le camp promet une variété d’activités du lundi au vendredi avec au moins une sortie par semaine. Pour plus d’information, on peut téléphoner à Hassan ou à Bédard au Patro. Il est à noter qu’aucun groupe ethnoculturel n’est ciblé, « premier arrivé, premier inscrit ». Par contre, le choix de l’école Séraphin-Marion pour le site du camp favorise nettement les élèves franco-somaliens.

Suite au succès du camp d'été de 2005, le partenariat REPFO-Patro-CEPEO est renouvelé pour un projet plus ambitieux qui évoluera vers un ensemble d'initiatives appelé « Le Relais ». Le projet pilote du camp d'été se transforme peu à peu en un programme appelé « Relais-Été : l'été en français »⁷². Le Patro anime le camp dont les activités sont financées par un octroi pour la période 2006 à 2009 par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le programme est offert dans deux écoles du CECCE et deux écoles du CEPEO à quelque 160 « élèves à risque » de la première à la sixième année. C'est le REPFO qui coordonne le Comité directeur du projet⁷³.

Un autre volet du Relais visait à établir un programme d'activités pour les élèves à risque pendant toute l'année scolaire. Dans un document sans date, mais répertorié sur le site du REPFO et signé par Hassan, nous apprenons que le REPFO proposait d'établir Le Relais dans deux écoles du CEPEO, probablement dès septembre 2005⁷⁴. On proposait d'offrir des activités récréatives et l'appui aux devoirs. Le projet avait reçu le financement du Centre national de prévention du crime du ministère de Sécurité publique Canada qui avait « identifié ce projet comme étant prometteur, à l'échelle nationale ». Encore une fois, le projet visait les élèves à risque, sans distinction d'origine. Le Patro continue à ce jour à s'impliquer dans les camps d'été et il s'occupe de former les moniteurs pour les activités du Relais dans les écoles pendant l'année scolaire.

Le REPFO a développé le concept du Relais au fur et à mesure. Dans le *Cadre stratégique 2010-2015*, le Relais est présenté comme un programme d'« appui à la lutte contre le décrochage scolaire ». Son objectif principal demeure « la réduction de la scolarisation précoce des jeunes à risque ». (Il nous semble que l'expression « scolarisation

précoce » signifie l'abandon scolaire à un jeune âge.) Concrètement, le programme prévoyait l'utilisation de deux salles de classe et d'un gymnase par école participante et employait 3 moniteurs, 3 bénévoles et une éducatrice pour chacune. Il fallait prévoir également deux autobus scolaires par école. Le programme tenait compte des besoins d'une clientèle ayant un comportement violent ou à risque de décrochage scolaire. On y définit le décrochage scolaire par « illettrisme, échec scolaire, manque d'engagement, manque de motivation, résultats faibles, etc. ». Ces élèves participeraient à des activités récréatives et aux Clubs de devoirs trois fois par semaine après les heures de classe. Les différents volets du Relais-Clubs de devoirs-Santé impliquaient sept écoles du CEPEO et du CECCE et quelque 300 élèves. Le programme comptait sur deux sources de financement, le Centre national de prévention de crime (CNPC) et la Ville d'Ottawa⁷⁵. Si les participants sont décrits comme des « élèves à risque », il n'y aucune référence aux minorités ou personnes immigrantes. Cependant, le programme s'offre seulement dans les écoles à fort pourcentage d'élèves issus de l'immigration récente telles Charlotte-Lemieux, St-François-d'Assise et Marie-Curie.

B) Les Clubs de devoirs

Une équipe trans-disciplinaire menée par Phyllis Dalley à l'Université d'Ottawa a produit un rapport préliminaire de recherche sur l'ensemble des Clubs de devoirs de la ville d'Ottawa. Suivant le protocole d'anonymat des sciences sociales, le rapport n'identifie directement aucune école participante. L'équipe a observé le fonctionnement des clubs et elle a constaté « une très grande demande par rapport au programme »⁷⁶. Les chercheurs ont

trouvé aussi qu'il « existe un important partenariat entre les écoles et le programme, dans la mesure où la direction et le personnel enseignant choisissent les élèves qui devraient participer au club ». On constate aussi que les moniteurs « reçoivent un plan de travail préparé par le personnel enseignant des écoles ». Les chercheurs remarquent aussi que le programme prévoit des rencontres avec les parents une fois par mois.

Le rapport de l'équipe de Dalley tend à confirmer ce que nous avons appris dans la documentation au sujet des initiatives du REPFO permettant d'établir des Clubs de devoirs dans plusieurs écoles où les élèves francophones ethnoculturels sont très présents. Les initiatives du REPFO sont connues sous le nom du programme Le Relais. Hassan raconte que le premier club a vu le jour en 2006 à l'école élémentaire Séraphin-Marion. L'année suivante, le CEPEO a décidé que « c'était un bon programme pour les élèves » et que les clubs seraient établis à ses propres frais aux écoles Charlotte-Lemieux et Marie-Curie et le Trillium. Par la suite, le programme a été mis en place dans d'autres écoles du CEPEO. En 2011, le Centre de leadership, le CLÉ a évalué le projet; à l'issue de cette évaluation, le CLÉ, selon Hassan, « a fait une recommandation que l'on puisse continuer le programme »⁷⁷. De plus en plus, les Clubs de devoirs s'ouvrent à l'ensemble de la clientèle scolaire. Néanmoins, le programme existe surtout dans les écoles avec une forte population ethnoculturelle francophone.

Le programme des Clubs de devoirs se déroule après les heures de classe, trois fois par semaine. Des moniteurs sont embauchés pour surveiller les élèves, les aider avec leurs devoirs et faire de l'animation. Un texte disponible sur le site Web du REPFO décrit Le Relais comme un programme parascolaire d'études et de sport, le tout dans une initiative d'

« appuis parentaux ». Un autobus scolaire ramène les enfants à la maison vers 17h00. Les participants au programme sont recommandés par le personnel enseignant parmi les élèves ayant des problèmes de « comportement et de violence », et de décrochage scolaire qui comprend « illettrisme, échec scolaire, manque d’engagement, manque de motivation, résultats fiable [sic] etc. »⁷⁸. Même si les élèves sont sélectionnés par le personnel enseignant de l’école, le programme est offert seulement dans les écoles à fort pourcentage d’élèves ethnoculturels.

Le REPFO offre un seul programme d’activités destiné explicitement aux élèves « appartenant aux communautés ethnoculturelles », un projet nommé « Jeunes en action »⁷⁹. Le projet ressemble au Relais à quelques exceptions près. Il existe seulement à l’école Marie-Curie du CEPEO. Il fonctionne trois fois par semaine après l’école et il vise les élèves à risque de décrochage scolaire ou ayant un comportement violent. Son programme d’activités comprend des sports, mais aussi des activités culturelles et des ateliers sur les nouveaux médias. Il comprend aussi un volet de francisation par des ateliers et l’appui scolaire. Voilà pourquoi il est financé par le ministère du Patrimoine canadien.

Le Relais acquiert un statut plus permanent à partir de 2006 quand Sécurité publique Canada accroît son financement pour financer les activités dans trois écoles du CEPEO. Le ministère octroie son financement jusqu’à la fin de l’année scolaire 2009. Ce financement fut renouvelé jusqu’à la fin de l’année scolaire 2011, date à laquelle devait avoir lieu une évaluation du projet. Le financement permet d’embaucher 16 moniteurs pour les quatre écoles du programme, trois fois par semaine. Certains moniteurs accueillent les élèves pour des activités récréatives après les heures de classe. D’autres aident les élèves à faire leurs

devoirs scolaires dans des « camps de devoirs ». Ces activités cessent vers 17h00 quand les élèves montent à bord des autobus scolaires pour rentrer chez eux. Quelque 120 élèves du CEPEO participaient au programme en 2006.

Une fois Le Relais bien établi, le REPFO a constaté une carence au niveau de l'appui aux élèves au-delà de la sixième année. Toujours conscient des motifs de lutte contre le décrochage scolaire et la délinquance juvénile, les représentants du REPFO ont pris connaissance d'un programme américain « Quantum Opportunities Program (QOP) : Stoppons et Agissons contre le décrochage scolaire au secondaire »⁸⁰. Ce programme vise les élèves de 9^e année et les suit jusqu'à la fin du secondaire. Il comprend trois volets, soit les activités éducatives, les activités de développement personnel comme la planification en matière d'emploi et le service communautaire. Le REPFO a reçu le financement de Sécurité publique Canada pour la période 2011-2015 et prévoyait de mettre en oeuvre le programme dès la rentrée scolaire en 2011.

Ce parcours des initiatives du REPFO par rapport aux services à l'élève démontre l'évolution des champs d'intervention tout en restant fidèle aux motifs d'intervention, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention de la délinquance juvénile. Si le premier motif a été largement développé, la lutte contre la délinquance juvénile en est à ses débuts. Nous pouvons observer dans ces initiatives une compétence et une assurance chez les représentants du REPFO dans le financement de leurs programmes et dans les partenariats qu'ils ont établis avec les conseils scolaires, avec le Patro et avec les divers ministères. Nous pouvons observer aussi des efforts soutenus d'être plus inclusif de tous les élèves à

risque, moins orienté vers la communauté franco-somalienne et prêt à travailler avec les institutions et les organismes de la communauté d'accueil.

La planification de l'avenir : le Plan stratégique 2010-2015

Ce volet du chapitre sur les initiatives du REPFO dans le processus d'intégration des francophones ethnoculturels porte sur les projets d'avenir et sur les initiatives toujours en cours de réalisation jusqu'à la fin 2010. Cette date correspond à l'adoption par le conseil d'administration du REPFO du *Cadre stratégique* pour la période 2010-2015. Ce document ouvre un nouveau chapitre, car l'organisme avait atteint une certaine maturité et était devenu, selon la perspective de Hassan, une institution de la communauté francophone⁸¹.

Nous avons brièvement fait référence au *Cadre stratégique 2010-2015* dans le chapitre portant sur l'histoire du REPFO. À ce moment-là, nous avons discuté des perceptions des représentants du REPFO par rapport à l'énoncé de mission dans le *Cadre stratégique*. Il convient maintenant de situer ce document dans le contexte des initiatives et interventions de la part du REPFO.

Le *Cadre stratégique 2010-2015* est un document de 45 pages préparé pour le REPFO par la firme de consultants Brynaert et associés⁸². Les consultants avaient mené une série de consultations et entrepris des études statistiques en préparation pour le texte final publié en juin 2010. Le Cadre stratégique devait servir d'encadrement au Conseil d'administration du REPFO jusqu'en 2015. Il comprend une série d'éléments classiques pour un tel document. Nous avons déjà fait référence à son énoncé de mission. Le document présente une analyse de l'immigration d'expression française à Ottawa. Il dresse une liste

détaillée des ministères et municipalités avec qui le REPFO entretient des relations (ses « partenaires financiers »⁸³) et il dresse une autre liste détaillée des programmes offerts par le REPFO. Finalement, il y a une description de la structure de gouvernance de l'organisme. Quoique le Cadre stratégique présente une description des structures, des programmes et des partenariats existants, il suggère ou laisse entrevoir des pistes d'avenir pour le REPFO. Nous allons examiner certains éléments de ce Cadre stratégique afin de bien comprendre les rapports entre ce texte et les initiatives précédentes des représentants du REPFO.

Un bref rappel de l'énoncé de mission du REPFO, tel que formulé dans le Cadre stratégique, permet de constater le haut degré de continuité dans la vision du REPFO que les « parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants »⁸⁴. La définition du terme « parents » a subi un changement par rapport au passé. À l'origine, les parents se définissaient comme « ethnoculturels francophones », mais la définition de 2010 se lit : « parents de minorités raciales et ethnoculturelles francophones ». L'ajout du concept de minorité raciale à la définition pourrait avoir pour effet d'exclure certains individus. Ceci peut représenter un pas en arrière.

Parmi les énoncés de mission, le REPFO se dit prêt à appuyer les parents dans leurs interactions avec l'école. Il se dit prêt à intervenir pour assurer le succès scolaire des enfants et lutter contre les problèmes de délinquance. Le REPFO veut aussi jouer un rôle de porte-parole des parents auprès des organismes franco-ontariens et des divers ministères. Finalement, chacun de ces énoncés s'accompagne d'une série d'exemples permettant de mesurer le degré de succès dans l'atteinte des objectifs. Ces exemples constituent un ajout important, car ils témoignent des expériences vécues par les représentants du REPFO et ils

indiquent précisément les points d'intervention envisagés par l'organisme ainsi que des repères servant à évaluer leurs efforts.

Le *Cadre stratégique 2010-2015* contient une section problématique intitulée « Faits saillants et défis concernant l'immigration d'expression française à Ottawa » où l'on combine un texte par Chantal Iouanga et les points saillants de la recherche très détaillée du rapport Bisson de 2009⁸⁵. Ce profil démographique devait servir à orienter les activités éducatives du REPFO telles que proposées dans le Cadre stratégique. Nous avons déjà fait référence au rapport Bisson qui, selon Iouanga, identifie « l'intégration économique des immigrants francophones comme premier défi à relever »⁸⁶. Le rapport Bisson est suffisamment documenté et digne de confiance, mais ce n'est pas le cas du texte de Iouanga. Elle identifie quatre séries d'obstacles à l'intégration réussie des nouveaux arrivants en général, dont une série de défis « liés à l'éducation des enfants »⁸⁷. Cependant, son texte n'explique rien de la méthodologie de sa collecte de données. En apparence, ses données proviennent d'une recherche qualitative, de questionnaires ou des *focus groups* de parents, car sa liste de défis se limite aux obstacles à la participation parentale et aux attitudes négatives des parents à l'égard de l'école. Une liste semblable d'obstacles avait été préparée par Gabikini en 2005, mais il s'était bien documenté et il est allé beaucoup plus loin que Iouanga en proposant des pistes d'intervention de la part du REPFO. Iouanga ne suggère rien. Les mêmes obstacles reviennent dans les deux études, cependant. Si ce profil démographique devait servir à orienter les activités éducatives du REPFO telles que proposées dans le Cadre stratégique, il constitue un point très faible dans cette démarche.

Le Cadre stratégique présente la perspective du REPFO quant aux divers ministères et agences locales « qui partagent un intérêt direct dans le succès de ses actions »⁸⁸. Il ne s'agit pas nécessairement des bailleurs de fonds, mais des organismes qui sont de véritables « partenaires » du REPFO dans ses diverses initiatives. Parmi ces partenaires, le ministère fédéral du Patrimoine canadien vient en tête de la liste, en tant que « principal partenaire fédéral avec les provinces en matière d'éducation dans la langue de la minorité »⁸⁹. Ce ministère joue un rôle important pour les questions touchant l'éducation des élèves ethnoculturels francophones. Il s'implique aussi dans les dossiers des langues officielles, du multiculturalisme et de la citoyenneté. Le deuxième partenaire du REPFO est le CEPEO « qui attire un nombre important d'immigrants musulmans »⁹⁰, mais le REPFO espère développer son partenariat avec le CECCE aussi. Le troisième partenaire est le ministère Citoyenneté et Immigration Canada grâce auquel le REPFO offre des programmes comme la sensibilisation civique, le soutien aux nouveaux arrivants et des emplois d'été pour les jeunes. Viennent ensuite trois ministères associés à la lutte contre la délinquance et la criminalité : le ministère fédéral de la Justice, Sécurité publique Canada et Sécurité communautaire Ontario. Ces ministères sont impliqués dans les divers volets du programme Le Relais du REPFO. Finalement, le plan reconnaît « un partenaire de première ligne »⁹¹ en la Ville d'Ottawa et ses diverses agences là où les francophones ethnoculturels vivent leur intégration sociale et économique. Chose surprenante, le nom du Patro d'Ottawa, partenaire de longue date, est absent.

Le *Cadre stratégique 2010-2015* répartit les activités du REPFO entre six « axes thématiques »⁹² dont chacun correspond à un élément de l'énoncé de mission. Chaque axe

comprend de deux à quatre volets et chaque volet correspond à une activité spécifique. Sous l'axe « Représentation », par exemple, un volet spécifie « maillage avec les réseaux franco-ontariens ». Il y a donc cohérence entre la programmation et l'énoncé de mission du REPFO.

Le Cadre stratégique consacre toute une page aux forums sur le justice. Le REPFO s'engage à organiser un forum chaque année qui porte sur un thème touchant la justice « et les jeunes ethnoculturels, leurs parents et leur famille »⁹³. Comme pour les forums précédents, on prévoit réunir une soixantaine de participants qui comprennent des organismes communautaires oeuvrant après des jeunes, des parents, des jeunes « qui ont ou qui ont eu des démêlés avec la justice » et des représentants des églises et des mosquées. Chaque forum mènera à la production d'un rapport et proposera des mesures de suivi.

Le dernier élément à considérer dans le Cadre concerne la direction stratégique et l'expansion du REPFO dans les années à venir. Ce volet du texte commence par énumérer une série de « valeurs » à respecter dans les diverses initiatives du REPFO. Notre hypothèse pour ce chapitre porte sur le phénomène de l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones de la région d'Ottawa. C'est pourquoi une analyse des valeurs prônées par le REPFO peut aider à déterminer si elles tendent à promouvoir l'idée d'une francophonie inclusive ou non. Or, les valeurs énumérées vantent une collaboration dans un climat « respectueux de la diversité culturelle », au sein des familles et dans la communauté. Une autre valeur importante pour le REPFO recommande la bonne gestion des « ressources humaines et financières qui appartiennent à la communauté dans son ensemble ». Ce discours révèle le souci de transparence chez les représentants du REPFO dans

l'administration des fonds publics. Camélia Djama en savait beaucoup sur les problèmes du Djibsom car elle en était la directrice générale quand son organisme a disparu à cause d'un problème de gestion douteuse des fonds publics. Ce qui distingue le style de gestion du REPFO, selon Djama, c'est « parce que depuis qu'on a commencé, on est transparent, on est un organisme où l'honnêteté, la transparence, le respect de l'autre sont les devises. On doit faire en sorte d'être un modèle pour toute une communauté »⁹⁴. On pourrait servir de modèle pour la communauté, mais la bonne gestion des fonds publics est obligatoire pour les bailleurs de fonds aussi. Nous concluons à un ensemble de valeurs qui sont inclusives et transparentes.

Bilan

Ce chapitre portait sur les initiatives de rapprochement entre le REPFO et le milieu scolaire, mais la recherche a dévoilé une série d'initiatives en dehors du milieu scolaire proprement dit. Par conséquent, nous avons modifié notre question de recherche pour élargir le champ d'intérêt du simple « milieu scolaire » à « différents milieux éducatifs ». Les initiatives de rapprochement dans les différents milieux éducatifs, comme nous l'avons vu, comprennent les initiatives entreprises avec le CEPEO et d'autres partenariats. On y reconnaît aussi la fondation d'une école islamique à Ottawa et le processus d'apprentissage du REPFO comme organisme de la communauté ethnoculturelle francophone. Qui plus est, les campagnes de sensibilisation des parents lors des trois élections aux processus de la gouvernance scolaire comptent comme des activités éducatives de même que les nombreux objectifs du Cadre stratégique 2010-2015 qui visent à accroître les activités éducatives, non

seulement à Ottawa, mais aussi dans d'autres villes de l'Ontario. Ces diverses initiatives s'inspirent en grande partie des principaux champs d'intérêt du président Carton comme du directeur général Hassan et de plus en plus de ceux de la directrice adjointe Djama. Ici encore, ces champs d'intérêt relèvent du milieu éducatif : la délinquance et le décrochage, les Clubs de devoirs et le Relais. À d'autres occasions, le REPFO a été incité à l'action éducative par des organismes comme l'AFMO ou des visionnaires comme Maxim Jean-Louis ou Ronald Bisson.

Nous constatons une évolution importante dans le nombre et la variété des relations que le REPFO a entretenues avec les diverses institutions de la communauté d'accueil. Même dans la genèse du dialogue avec le directeur général du CEPEO, Denis S. Chartrand, les représentants du REPFO ont cherché à faciliter l'intégration de la communauté franco-somalienne. Cette même tendance est évidente ailleurs aussi : dans la collaboration fructueuse avec The Ottawa Islamic School, ou dans les initiatives visant à s'attaquer au décrochage scolaire et à la délinquance juvénile, dans la déception du vote ethnique et l'approche plus inclusive de la campagne de sensibilisation politique, entre autres.

Nous avons constaté que le REPFO, en cours de route, a élargi sa vision pour inclure l'ensemble des francophones ethnoculturels. Il est évident que la communauté franco-somalienne primait dans les visées du REPFO jusqu'en 2003, mais, dès le début 2004, le discours public du REPFO, notamment au niveau de ses initiatives éducatives, vise une plus grande représentativité. Il est évident que les élèves d'origine franco-somalienne sont présents en plus grand nombre dans les écoles où le REPFO choisit

d'établir ses clubs de devoirs ou les camps d'été. Cette tendance s'amenuise toutefois dans les projets où les élèves qui participent sont sélectionnés par le personnel scolaire.

Nous constatons que l'organisme qui a vu le jour à Ottawa se concrétise. La plupart de ses initiatives prévoit une extension de son champ d'activités vers les autres villes où s'établissent des francophones ethnoculturels; Toronto, Hamilton, London et Sudbury. Un autre aspect de son rayonnement futur comprend le transfert de ses méthodes et de ses connaissances (ses « modèles d'intervention adaptables ») vers d'autres organismes à l'échelle provinciale et même fédérale.

Dans un sens, l'initiative de produire un Cadre stratégique consacre le REPFO comme une institution au sein de la communauté ethnoculturelle francophone à Ottawa. On peut donc supposer que les initiatives du REPFO auront une plus grande représentativité au sein des communautés ethnoculturelles francophones. Il reste maintenant à chercher à comprendre, dans le chapitre qui suit, les implications, dans le contexte scolaire, de la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles (ou son absence).

Notes de référence : chapitre 4

1 C. Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*. *op. cit.*, 42.

2 F. Farhan, entrevue, le 28 avril 2011, 2.

3 D. Paquette-Legault, *op. cit.*, *Le Droit*, 18 avril 2000, 2.

4 Entrevue téléphonique avec Jean-Paul Lafond, le 25 mai 2011.

5 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Denis S. Chartrand à Dibeth Carton, le 14 juillet 2000.

6 Fonds Dibeth Carton, Lettre d'Omar Malow à Ahmed Abdallah, 3 août 2003.

7 Fonds Dibeth Carton, Texte d'un discours de fin d'année à l'école Ibn Batouta, s.d.

8 Fonds Dibeth Carton, Lettre d'Omar Malow à Sheila Copps, le 15 juin 2003.

9 *Ibid.*

10 *id.*

11 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 5.

12 Fonds Dibeth Carton, Coalition des organismes des minorités raciales et ethnoculturels [sic] francophones d'Ottawa, août 2003, 3, 6.

- 13 *Ibid.*, 3.
- 14 *id.*
- 15 Fonds Dibeth Carton, notes manuscrites : exigences pour candidats aux élections municipales. Sans date.
- 16 Fonds Dibeth Carton, notes, réunion concernant le cas des Somaliens à Ottawa, 09/02/2004.
- 17 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Michel Ruest à Dibeth Carton, le 25 juin 2002. (La date est erronée; il s'agit de 2003).
- 18 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011.
- 19 Fonds Dibeth Carton, Courriel de Laura Cabarrocas à Farhan [Hassan] et Jean-Denis [Gabikini?], le 5 novembre 2003.
- 20 Laura Cabarrocas est nommée comme une personne à inviter au Forum sur la jeunesse franco-somalien du 15 décembre 2003.
- 21 J.-D. Gabikini, *Étude ...des barrières systémiques...op. cit.*
- 22 D. Carton, entrevue, le 31 mai 2011, 2.
- 23 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 2.
- 24 *Recueil de pratiques exemplaires en matière d'immigration francophone au Canada*, Citoyenneté et Immigration Canada, sans date, 47. <http://repfo.ca/web/Documents/Linklater.pdf> [consulté le 2 février 2012].
- 25 Les candidats aux élections municipales s'appelaient Osman Abdi, Abdillahi Omar Bouh, Mohamed Abdi Didar et Ahmed Ibrahim. Les candidats aux élections scolaires comme conseiller au CEPEO s'appelaient Moussa Ahmed, Samira Diriye, Abduraham H ?, Said Hussein, Djama Kabar et Mohamed Meigac.
- 26 Fonds Dibeth Carton, Procès-verbal de l'Association des parents de la communauté djibouto-somalienne d'expression française, le 4 avril 2003.
- 27 Fonds Dibeth Carton, Ordre du jour : l'Association des parents djibouto-somalienne d'expression française, 13 juin 2003.
- 28 Fonds Dibeth Carton, « Plusieurs Djiboutiens sont candidats aux élections locales canadiennes », Communiqué de presse, 17 septembre 2003.
- 29 Fonds Dibeth Carton, « Invitation pour le lancement de la compagnes [sic] », 2003.
- 30 Fonds Dibeth Carton, Affiche de réunion, Association des parents de la communauté Djibouto-Smalienne [sic] d'expression française. s.d.
- 31 Fonds Dibeth Carton, Résidence (notes manuscrites) s.d.
- 32 Fonds Dibeth Carton, Discours (manuscrit) s.d.
- 33 Fonds Dibeth Carton, Notes d'observation de Dibeth Carton, le 23 novembre 2003.
- 34 Fonds Dibeth Carton, Dépliant électoral : « Candidat pour le changement », Abdillahi Omar Bouh. s.d.
- 35 D. Carton, entrevue, le 31 mai 2011, 3.
- 36 L'Association française des municipalités de l'Ontario, <http://afmo.on.ca/> [consulté le 15 juillet 2011].
- 37 Fonds Dibeth Carton, Entente de collaboration AFMO-REPFO, le 20 mai 2004.
- 38 Fonds Dibeth Carton, Allocution : Maxim Jean-Louis, *L'immigration au sein de la francophonie ontarienne... op. cit.*, 21 mai 2004.
- 39 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 7.
- 40 *Ibid.*
- 41 Fonds Dibeth Carton, Lettre de Farhan Hassan et Réjean Nadeau à Suzanne Bédard, 2 juin 2004.
- 42 *Ibid.*
- 43 *id.*

44 Fonds Dibeth Carton, Devis...pour l'élaboration du curriculum..., Ginette M. Gratton, le 10 février 2005.

45 *Guide pour les candidats et les candidates aux élections municipales et scolaires de 2006 en Ontario : manuel d'appui au programme de formation à l'intention des Ontariens et Ontariennes francophones membres des différentes communautés ethnoculturelles*. REPFO, 2006.

46 *Ibid.*, 2.

47 *Nouvelle du REPFO*, 2, le 15 avril 2006. Version en ligne <http://repfo.ca/> [consulté le 15 juillet 2011]. La version papier diffère de la version électronique.

48 Mauril Bélanger est le député fédéral d'Ottawa-Vanier. Madeleine Meilleur est la députée provinciale d'Ottawa-Vanier et la ministre responsable des affaires francophones. Alex Munter est un politicien municipal et candidat à la mairie. Claudette Boyer avait été la députée provinciale d'Ottawa-Vanier et ministre des affaires francophones avant Madeleine Meilleur.

49 Jean-Denis Gabikini, *Rapport final : sensibilisation à l'éducation civique 2004-2006*. REPFO, novembre 2007, 28.

50 Louis-Marie Achille, « À refaire pour les communautés ethnoculturelles d'Ottawa », *L'Express Ottawa*, 19 novembre 2006. www.expressottawa.ca/ [consulté le 18 juillet 2011].

51 *Nouvelle du REPFO*, 4, avril-mai 2007. <http://repfo.ca/> [consulté le 18 juillet 2011].

52 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 2.

53 *Ibid.*, 2.

54 *Ibid.*, 2-3.

55 Rapport du forum sur la participation parentale et le changement institutionnel, REPFO, 7 juin 2008.

56 *Ibid.*, 1.

57 *Ibid.*, 2.

58 *Ibid.*, 7.

59 *Guide de participation parentale des MREF de l'Ontario*, REPFO, 2009, 3.

60 En Ontario, les Conseils d'école ont une fonction consultative établie par la législation provinciale.

« En 1997, la *Loi sur l'amélioration de la qualité de l'éducation* a exigé que l'on crée un conseil d'école dans toutes les écoles de l'Ontario financées par les deniers publics. » *Conseils d'école : Un guide à l'intention des membres*, www.edu.gov.on.ca/ [consulté le 22 juillet 2011], 17.

61 *Guide de participation parentale des MREF de l'Ontario*, REPFO, 2009, 1.

62 <http://repfo.ca/web/Forum.html> [consulté le 18 juillet 2011].

63 Louis-Marie Achille « Les nouveaux arrivants invités à fréquenter l'école française en Ontario », *L'Express Ottawa*, 19 novembre 2006. www.expressottawa.ca/ [consulté le 22 juillet 2011].

64 Annik Chalifour, « Engager les parents néo-canadiens dans le milieu scolaire », *L'Express de Toronto*, 14 - 20 septembre 2010. www.lexpress.to/ [consulté le 11 mai 2011].

65 Nous avons identifié certains documents après la fin de la période de notre collecte de données, mais la plupart de la documentation provient du REPFO lui-même. Nous n'avons pas encore analysé cette information.

66 Programme Le relais, <http://repfo.ca/web/leralais.pdf> [consulté le 1 mars 2011].

67 Au cours de 2011, le REPFO a réussi à intéresser le ministère fédéral des Services correctionnels à se pencher sur ce problème.

68 *Ibid.*

69 Fonds Dibeth Carton, Délinquance juvénile, présentation, 24 avril 2004.

70 Patro d'Ottawa, www.patro-ottawa.com/accueil.html [consulté le 16 août 2011].

71 Camp de jour 2005, <http://repfo.ca> [consulté le 1 mars 2011].

72 Relais-été : l'été en français, <http://repfo.ca> [consulté le 27 février 2011], REPFO, REPFO, *Cadre stratégique 2010-2015*, Brynaert et associés, 28.

73 Fiche signalétique - 6340-C11 Programme Le Relais <http://repfo.ca> [consulté le 2 mars 2011].

- 74 RelaisAnnee.doc, <http://repfo.ca> [consulté le 2 mars 2011].
- 75 REPFO, *Cadre stratégique 2010-2015*, *op. cit.*, 24-25.
- 76 Phyllis Dalley et al. Projet de recherche : Clubs de devoirs et processus sociaux en milieu minoritaire : Phase 1 : Rapport annuel, 2009-2010, 9-10.
- 77 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 1.
- 78 Le Relais - Club de devoirs, www.repfo.ca [consulté le 17 avril 2012].
- 79 REPFO, *Cadre stratégique 2010-2015*, *op. cit.*, 29.
- 80 Quantum Opportunities Program (QOP) : Stoppons et Agissons contre le décrochage scolaire au secondaire, <http://repfo.ca> [consulté le 16 août 2011].
- 81 Farhan Hassan, en conversation. 13 janvier 2011.
- 82 REPFO, *Cadre stratégique*, *op. cit.*
- 83 *Ibid.*, 36-37.
- 84 *Ibid.*, 5.
- 85 Chantal Iouanga, *Profil démographique, défis à l'intégration et modèles de programmes existants*, REPFO, novembre 2009.
- 86 REPFO, *Cadre stratégique*, *op. cit.*, 15.
- 87 *Ibid.*, 14.
- 88 *Ibid.*, 16-18.
- 89 *Ibid.*, 16.
- 90 *id.*
- 91 *Ibid.*, 18.
- 92 *Ibid.*, 21.
- 93 *Ibid.*, 34.
- 94 C. Djama, entrevue, le 16 mai 2011, 10.

Chapitre 5

Les implications de la reconnaissance des cultures francophones ethnoculturelles

Introduction

L'étymologie du mot « implication » renvoyait autrefois à un contexte légal quelque peu négatif. Par contre, dans notre propos, cela suggère une conséquence ou un événement ayant des retombées, et sous-entend une condition antécédente. Ce chapitre cherche à comprendre les implications de la reconnaissance égalitaire des nouveaux arrivants dans les milieux éducatifs francophones à Ottawa et en Ontario. Ainsi nous ne tenons pas compte de l'intégration économique ni de la diversité ethnoculturelle des immigrantes et immigrants (et des réfugiés). Nous proposons d'examiner le domaine social, le domaine politique et le domaine idéologique des milieux éducatifs de la ville d'Ottawa. Cet examen est des plus importants parce que c'est dans les milieux éducatifs que se déroule le premier contact soutenu entre les communautés d'accueil et les parents et enfants nouveaux arrivants.

Notre question de recherche vise à déterminer quelles sont les implications sociales, politiques et idéologiques, dans le contexte éducatif, de la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles (ou l'absence de cette reconnaissance égalitaire). Comme hypothèse de travail, nous soutenons que la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles, dans le contexte éducatif, est tiraillée entre, d'un côté, des défis liés à l'ouverture à la diversité culturelle et, d'un autre côté, le désir de maintenir

l'identité d'origine. Ce tiraillement se retrouve aussi bien chez les nouveaux arrivants qu'au sein de la communauté d'accueil, et ce phénomène se manifeste d'abord et de façon soutenue dans le milieu scolaire.

Le concept de la reconnaissance des cultures francophones ethnoculturelles (ou son absence) nous ramène aux idées de Taylor qui a réfléchi sur le concept de la reconnaissance identitaire dans le contexte d'une société démocratique et multiculturelle¹. Taylor affirme que la reconnaissance est un besoin vital dans la formation de notre identité individuelle. L'absence de cette reconnaissance (« ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres »²) aurait, elle aussi, des conséquences négatives sur notre identité. Cette quête d'identité est associée à l'essor de notre système démocratique qui « a inauguré une politique de reconnaissance égalitaire » des cultures (et des sexes)³. Par conséquent, une analyse des implications de certains de ces besoins dans le contexte scolaire nous permettra de comprendre les conséquences des agissements des groupes de parents comme le REPFO et leurs tentatives de rapprochement avec le système scolaire de leurs enfants. Ce chapitre examine d'abord les implications sociales. Ensuite, nous traitons des implications politiques pour terminer par les implications idéologiques de cette reconnaissance égalitaire.

Les implications sociales

Les implications sociales de la reconnaissance se manifestent dans quatre contextes que nous proposons examiner. Le premier contexte est celui de l'immigration francophone vers la communauté de langue française en Ontario. Le deuxième contexte comprend la problématique de l'accès à l'école de langue française par les francophones dont la langue

maternelle n'est pas le français. Le troisième contexte comprend la problématique d'un personnel enseignant dont la composition « reflète celle de la clientèle scolaire »⁴ qui est appelée à interagir efficacement avec les élèves de cette diversité croissante tout en prodiguant un enseignement de qualité. Et le dernier contexte social concerne la problématique du décrochage scolaire et de la délinquance juvénile chez les jeunes issus de l'immigration. Nous proposons d'aborder les implications de ces quatre contextes les unes après les autres.

A) L'immigration francophone à destination d'Ottawa

Au moins trois études récentes constatent que l'immigration francophone, déjà commencée, continuera en augmentant. (Les auteurs de ces études sont l'entreprise en consultation Bisson et associés, le Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa (PLIO) et le ministère de l'Éducation⁵.) Cette immigration influe sur la question du recrutement, de l'admission et de la rétention des enfants ethnoculturels francophones au sein de l'école de langue française et mène à la problématique de la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration. Elle a également un impact sur les parents et leur rôle comme premiers éducateurs de leurs enfants et sur leur participation à la gouvernance du système scolaire. Première constatation des implications sociales; l'immigration francophone ethnoculturelle a engendré « une transformation importante » dans « le profil ethnolinguistique de la communauté francophone en Ontario » au cours des trente dernières années, selon une observation du ministère de l'Éducation de l'Ontario⁶. C'est le même constat que l'on retrouve dans le rapport au ministère de l'Éducation produit par les consultants de la firme

Bisson et associés en 2009⁷. Cette tendance se maintiendra, selon les prévisions, pour encore une trentaine d'années.

Cependant, il s'avère difficile de prévoir les implications de cette migration parce que, selon Bisson, « personne ne connaît la situation précise des immigrants d'expression française à Ottawa »⁸. Les statistiques officielles tiennent seulement compte des immigrantes et immigrants qui disent vouloir s'établir à Ottawa. Ces gens sont désignés comme des personnes issues d'une immigration primaire. Les statistiques officielles sont muettes sur le compte de deux autres groupes importants, ceux de l'immigration secondaire et ceux des réfugiés. Selon le rapport Bisson, l'immigration secondaire comprend les nouveaux arrivants qui se sont établis originellement au Québec avant de déménager en Ontario. Le groupe des réfugiés d'expression française représente des individus qui ont dû fuir leur pays d'origine à cause de la persécution : leur effectif est difficile à anticiper. Toujours selon le rapport Bisson de la fin 2009, « l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées présentent des défis d'un tout autre ordre que l'accueil et l'intégration des immigrants économiques »⁹. Donc, à l'aide des statistiques officielles, des entrevues avec des intervenants et des statistiques venant d'organismes d'accueil, les consultants de la firme Bisson et associés calculent qu'Ottawa reçoit « environ 1 000 immigrants francophones par année »¹⁰. Presque la moitié serait d'origine africaine. Cette intégration interpelle directement le système scolaire de langue française pour le recrutement, l'admission, la rétention et la réussite scolaire des enfants issus de ces mouvements aussi bien que pour l'accueil et l'intégration des parents. Elle interpelle la communauté d'accueil

qui doit, tout en protégeant ses acquis comme groupe minoritaire, s'adapter à cet apport démographique.

La transformation ethnoculturelle de la communauté francophone d'Ottawa, en particulier, crée de nouveaux enjeux identitaires dans la communauté d'accueil, déjà minoritaire en Ontario. L'ajout d'un nombre considérable d'immigrantes et immigrants exige une réflexion sur les référents culturels traditionnels de la communauté d'accueil. Martel a déjà démontré comment les dirigeants franco-ontariens craignaient depuis longtemps que les immigrantes et immigrants remettent en question les revendications historiques des Franco-Ontariens¹¹. Selon la perspective des Franco-Ontariens, observe le consultant Bisson, l'immigration doit servir « à renforcer les assises de la communauté – écoles, services publics, ainsi de suite ». Or, la perspective des francophones ethnoculturels arrivés en Ontario depuis peu de temps repose sur la recherche de « deux choses au Canada, soit la prospérité et la sécurité »¹². Il convient de se rappeler ici que les Franco-Ontariens de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles, tout autant que les francophones ethnoculturels du début du XXI^e siècle, sont venus s'établir en Ontario dans le but d'améliorer leurs conditions économiques. En résumé, la principale implication sociale de l'immigration francophone récente dépend de l'ouverture de la part de la communauté d'accueil à la diversité grandissante. Cette question concerne tout particulièrement les écoles qui sont appelées à créer une communauté pluraliste en même temps qu'elles doivent assurer une pédagogie de qualité et un milieu qui se protège, selon l'observation de Farmer¹³.

B) L'accès à l'école pour les francophones ethnoculturels

Les principales implications sociales de la reconnaissance égalitaire se manifestent dans la problématique de l'accès à l'école de langue française en Ontario. Nous avons déjà esquissé les grandes lignes de cet enjeu dans le chapitre précédent lorsque nous avons parlé de la nature « protégée » du système scolaire de langue française du fait des exigences de l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Les droits reconnus par la *Charte* avaient pour but de protéger les membres des communautés de langue française en milieu minoritaire et de limiter l'accès à l'école de langue française aux enfants qui parlaient déjà le français ou dont les parents avaient été éduqués en français, entre autres restrictions. En effet, le système d'accès à l'école de langue française est automatique pour l'élève si le parent est une citoyenne ou un citoyen canadien ayant droit selon l'article 23 de la *Charte*. Pour tout autre élève, y compris les nouveaux arrivants ethnoculturels francophones, l'accès dépend de la demande faite aux comités d'admission des écoles de langue française.

Le problème semble prendre son origine dans la valeur symbolique que chaque groupe attache à la langue française. Les francophones de l'Ontario ont le français comme langue maternelle et cette caractéristique sert depuis longtemps à définir les frontières linguistiques et culturelles et à les identifier comme groupe minoritaire. Voilà pourquoi les écoles de langue française en Ontario, par *La politique d'aménagement linguistique*¹⁴, ont reçu le mandat de la reproduction sociale de cette langue et de la transmission des référents identitaires de ce groupe. Pour les nouveaux arrivants francophones, le français n'est pas toujours une langue maternelle, mais une langue valorisée dans la place publique. Dans leurs pays d'origine, souvent une ancienne colonie française ou belge, le français jouit d'un

statut quasi officiel et joue le rôle de langue dominante, même si elle est parlée par une minorité des habitants de ce pays. Les enfants, dans ces anciennes colonies, doivent apprendre le français à l'école et cette langue remplace souvent la langue locale dans toute l'institution scolaire. Face à cette situation, les parents nouveaux arrivants, même s'ils s'expriment dans un français standard, doivent soumettre une demande au comité d'admission de l'école de quartier.

La Commission royale sur l'éducation avait déjà recommandé, en 1994, des changements aux comités d'admission afin d'adopter « des critères identiques pour l'admission » des communautés ethnoculturelles¹⁵. Les avis sont partagés en ce qui concerne le rôle et le fonctionnement des comités d'admission. Pour certains, l'accès par les élèves ethnoculturels francophones à l'école de langue française ne pose pas de problème; pour d'autres, les comités d'admission constituent une barrière qui fonctionne de telle manière à inclure ou à exclure certains individus, de façon volontaire ou involontaire. Dans un rapport par Bisson en 2009, l'auteur observe que les comités d'admission « des écoles françaises admettent régulièrement ces enfants [pour qui la Première langue officielle parlée (PLOP) est le français] dans les écoles françaises même si le français n'est pas la langue maternelle des parents »¹⁶. Ce constat d'une pratique *de facto* d'admission pourra réduire les critiques de certains parents sauf que les critères d'admission varient d'une école à l'autre, une situation que le Ministère de l'Éducation tente de corriger, comme nous allons voir dans les pages à venir.

Aux yeux de certains francophones ethnoculturels, la difficulté d'accès à l'école de langue française constitue un obstacle à leur pleine intégration. Dans un article publié en

janvier 2010, dans *Waaqib*, le journal qui s'en prenait souvent à l'école franco-ontarienne, l'éditeur condamne les comités d'admission dans les écoles francophones qui existent « seulement pour les parents immigrés. Ces derniers se sentent dépayser [sic] puisqu'ils s'identifiaient comme des francophones bien que cette langue ne soit pas leur langue maternelle »¹⁷. Ce sentiment revient dans une étude scientifique menée par Farmer et Labrie à Toronto en 2008. Dans leur recherche, une mère a expliqué ses sentiments d'exclusion et d'injustice « causé [sic] par l'obligation de passer devant un comité d'admission, obligation qui lui est imposée en raison de ses origines »¹⁸. Cette obligation en ce qui concerne l'accès à l'école de langue française, selon les chercheurs, est témoin des jeux de pouvoir entre la communauté d'accueil et les nouveaux arrivants.

Nous entrevoyons la même ambivalence dans l'approche du ministère de l'Éducation et des Conseils scolaires. Le Ministère semble être gagné à une plus grande ouverture dans la question de l'accès à l'école de langue française par les nouveaux arrivants, mais il se sent lié par les obligations de l'Article 23 de la Charte. Cette ambivalence est évidente dans une discussion entre Ginette Plourde, directrice des politiques et programmes d'éducation en langue française au ministère de l'Éducation, et les représentants des communautés ethnoculturelles francophones à Toronto en septembre 2007 »¹⁹. Un des participants lui a demandé si elle pouvait exiger que les écoles de langue française acceptent d'inscrire « tous les enfants des MREF [minorités raciales et ethnoculturelles francophones]. Plourde a immédiatement invoqué « les enjeux liés à l'article 23 de la Charte »²⁰, mais le rapport de la discussion ne précise pas les enjeux dont il

est question. L'accueil des nouveaux arrivants se ferait donc à l'intérieur des exigences de la Charte. Selon le Ministère, l'accès à l'école ne sera donc pas automatique.

C) Le personnel enseignant ethnoculturel francophone

Les implications sociales de la reconnaissance se manifestent dans la problématique de la composition d'un personnel enseignant qui est appelé à interagir efficacement avec un public dont la diversité ne cesse de croître, tout en prodiguant un enseignement de qualité et en respectant le mandat de reproduction culturelle de l'école franco-ontarienne. Une des mesures prônées par le ministère de l'Éducation lors d'une consultation à Ottawa en janvier 2010 prévoyait un personnel enseignant dont la composition « reflète celle de la clientèle scolaire »²¹. Or, les implications de cette mesure exigent la formation, l'embauche et la mise en place des enseignantes et enseignants issus des communautés des nouveaux arrivants dans les écoles qui sont fréquentées en grand nombre par les enfants issus de l'immigration. Ce processus s'avère très long à réaliser dans le contexte des obligations contractuelles des conseils scolaires à l'égard surtout de son personnel enseignant. Malgré ces obligations, le directeur général du REPFO trouve que le Conseil des écoles publiques d'Ottawa ne fait pas assez. Il identifie un problème de politique d'emploi au CEPEO où « nos gens ne sont pas bien reflétés, surtout nos enseignants »²². Il affirme qu'il n'y a pas de pénurie de candidats non plus. Il y a « beaucoup d'enseignants [ethnoculturels] qui sortent de l'université, mais au bout de trois ou quatre ans, on change de métier parce qu'on ne trouve pas un emploi dans ce domaine »²³. Le problème, selon lui, se situe dans le processus d'embauche du personnel scolaire. La problématique du processus d'embauche fut explorée

dans le rapport Gratton-Leroy de 2003, mais faute d'étude statistique scientifique sur la composition ethnique du personnel enseignant, il est impossible de valider ou d'infirmer les propos du REPFO

Le rapport Gratton-Leroy avait déjà suggéré au CEPEO comment accroître « le nombre d'employés de minorités raciales et ethnoculturelles »²⁴ au sein du Conseil. Le rapport constate, cependant, que de longs efforts n'avaient pas réussi à « apporter des changements souhaités »²⁵. Sur le même thème, un article du journal *Waajib* vise ce même conseil dans un article publié en janvier 2010, intitulé « Le CÉPEO méprise-t-il les Africains ? »²⁶. Le reportage portait sur une réunion de parents avec le conseiller scolaire du district de l'école Charlotte-Lemieux, Bernard Bareilhe. Un parent avait demandé au conseiller « pourquoi il n'y a pas des enseignants ethnoculturels dans les écoles où environ 90 % d'élèves sont d'origines africaines ». Bareilhe aurait répondu « qu'il n'y a pas des enseignants africains qualifiés », une déclaration surprenante dont la véracité ne peut pas être établie par d'autres sources de documentation. L'article cite encore quelques exemples pour illustrer comment le Conseil scolaire public se montre insensible aux demandes des Africains, mais sa principale critique concerne l'embauche du personnel enseignant ethnoculturel francophone. On accuse, « la direction du CÉPEO [d'avoir] décidé d'embaucher [sic] des Québécois et de garder environ 350 enseignants africains comme suppléants à vie ». Le CEPEO est le seul conseil scolaire visé de cette façon et nous ne disposons d'aucun document portant sur la situation au sein du CECCE. L'implication de l'embauche des enseignantes et enseignants ethnoculturels francophones, selon Hassan, le rapport Gratton-Leroy et le journal *Waajib*, souligne le manque de reconnaissance égalitaire

qui semble être plus persistant au sein du conseil public. À cause du refus du CEPEO de nous permettre de mener cette recherche dans les archives du Conseil, il est impossible de vérifier les accusations du *Waajib* ou d'expliquer pourquoi les parents de religion musulmane fréquentent l'école publique. Le rapport Gratton-Leroy, qui avait été parrainé en partie par le CEPEO, avait souligné certaines pratiques du processus d'embauche qui auraient pu constituer des obstacles à l'embauche à des postes d'enseignement. Cependant, ce rapport n'a jamais été présenté au Conseil scolaire.

La question de la reconnaissance égalitaire apparaît d'une nuance plus positive dans le processus de la création d'une association d'enseignantes et enseignants ethnoculturels francophones qui a eu lieu à Ottawa en août 2008. La Coopérative d'enseignants pas-à-pas (CEPAP) semble être une initiative de Levit Koloko, un enseignant originaire du Cameroun et formé à l'enseignement à l'Université d'Ottawa en 1995. Au début 2009, Koloko annonce que nous « sommes actuellement 38 membres issus de 9 nationalités différentes »²⁷. Selon le site Web du CEPAP, le groupe s'intéresse à la réussite scolaire des élèves ethnoculturels francophones, mais leurs principales initiatives se consacrent aux défis de l'embauche des « enseignants suppléants afin qu'ils décrochent un emploi permanent »²⁸. Une première initiative, une soirée Coup de pouce, a fourni des explications concernant l'obtention d'un poste d'enseignement à Ottawa. La soirée concernait autant les enseignantes et enseignants suppléants ethnoculturels que ceux toujours en formation. Certains directeurs d'école du CECCE comme du CEPEO ont offert des conseils afin de bien réussir les entrevues d'embauche et la soirée s'est terminée par une série d'ateliers permettant aux participants de questionner les intervenants.

Le CEPAP a organisé une autre séance quelques semaines plus tard. Le 27 mars 2009, une cinquantaine de participants, dont les représentants des deux conseils scolaires et la responsable syndicale de l'AEFO, Claudia Guidolin, y ont participé²⁹. Le journal *Waajib* y a consacré un article « Cepap, un pas géant » et citait longuement et favorablement le président du CEPEO, Georges Orfali. M. Orfali, d'origine égyptienne, a parlé de ses expériences comme jeune enseignant et directeur d'école dans le système scolaire franco-ontarien. Il a encouragé « les suppléants et les stagiaires [ethnoculturels] de la faculté d'éducation de prendre leur places [sic] dans les écoles ». Ensuite, il a entamé un sujet particulièrement pertinent à son auditoire lors qu'il a prétendu que dans la culture africaine, se vanter pour avoir un emploi n'est pas dans nos mœurs. Nous avons l'habitude de passer un examen pour trouver un emploi, ajouta-t-il. Mais malheureusement, la donne est ainsi et il faut savoir s'adapter selon la coutume du pays notamment le Canada.

Il donna ensuite quelques consignes pour décrocher un emploi. M. Orfali a terminé en affirmant que « l'école ontarienne doit refléter son image en recrutant plus des [sic] enseignants ethnoculturels afin de servir comme modèle aux jeunes »³⁰. En résumé, le CEPAP semble remplir un vide pour les enseignantes et enseignants ethnoculturels. Son approche paraît avoir des implications dans le domaine de la reconnaissance égalitaire des enseignantes et enseignants ethnoculturels et dans leur intégration dans le système scolaire plutôt que la confrontation avec le CEPEO comme le voulaient certains, dont le journal *Waajib*.

D) Le décrochage scolaire et la délinquance juvénile

Les implications sociales de la reconnaissance égalitaire des nouveaux arrivants sont particulièrement problématiques dans le cas des jeunes ethnoculturels francophones qui ont des démêlés avec la justice. Cette question concerne directement notre recherche, car Carton, le président du REPFO, à établi, dès 2003, une corrélation entre l'échec scolaire et « la délinquance juvénile »³¹. Dans une analyse de la situation qu'il avait effectuée, Carton affirme que la délinquance n'est pas un phénomène spécifique à la communauté djiboutienne, mais qu'elle est plus sévère au sein des communautés ethnoculturelles qu'au sein de la jeunesse canadienne. Cette situation s'explique, selon lui, par une liste de facteurs qui favorisent la délinquance dont la moitié relève de la pauvreté et l'autre moitié relève de la dislocation produite par l'immigration. « Nous pensons que ces points sont liés », écrit-il, et il y a corrélation entre « la maîtrise partielle ou complète » de ces facteurs qui « influence [sic] l'échec ou la réussite scolaire de l'adolescent ». Cette analyse de la problématique est cohérente, mais la cause du problème, selon lui, relève du phénomène de l'immigration. Par conséquent, la solution, ou le changement souhaité se situe dans une collaboration entre la communauté immigrante et le système scolaire. Son analyse ne cherche pas à blâmer ni à porter des accusations; elle reconnaît le problème et fait appel aux ressources de la communauté pour y apporter des correctifs.

Cette attention à la problématique de la délinquance juvénile constitue un fil conducteur du REPFO depuis ses origines. C'est une préoccupation du président Carton, comme du directeur général Hassan. Tous les deux entrevoient la problématique dans la complexité du processus d'immigration, dans la persistance du problème et dans l'absence

de correctifs jusqu'à ce jour. La solution, selon eux, réside dans la prévention, et plus spécifiquement, dans la réussite scolaire des jeunes ethnoculturels francophones. C'est la réponse qu'ils donnent depuis le Forum sur la jeunesse en 2003. Le REPFO est à la base du programme Le Relais soit sous forme de camps d'été, de clubs de devoirs, ou du club santé dont le but est d'éviter le décrochage scolaire avec son corollaire, la délinquance juvénile, surtout pour les jeunes hommes.

Cependant, l'intérêt du REPFO pour la problématique de la jeune délinquance n'a pas eu de suite quant à l'étude scientifique demandée depuis 2003, ni en ce qui concerne la réinsertion sociale des jeunes ayant des démêlés avec la justice. Ce volet lié à la délinquance est resté jusqu'en 2010 lettre morte. Comme disait Carton, il « y a eu de gros discours, mais pas de gros financements »³². Par contre, la demande de 2003 pour entreprendre une étude formelle du problème semble être sur le point de se réaliser au moment de la rédaction de cette thèse³³.

Les implications politiques

Les implications politiques de la reconnaissance égalitaire des francophones ethnoculturels et des francophones de la communauté d'accueil se manifestent par les nouveaux rapports créés entre les francophones ethnoculturels et les instances publiques. Par instances publiques, nous voulons signifier les institutions dûment constituées qui instaurent des politiques tels le ministère de l'Éducation de l'Ontario et les conseils scolaires. Ces implications se manifestent dans trois contextes pertinents à notre question de recherche. On les retrouve d'abord dans deux consultations; l'une à Toronto et l'autre à

Ottawa. La première consultation a servi à sensibiliser la haute direction francophone du Ministère à la problématique de l'immigration francophone. La deuxième consultation a directement impliqué les conseils scolaires dans le processus d'intégration des francophones ethnoculturels dans les écoles du système scolaire de langue française en Ontario. Dans ces deux contextes, nous tenons à souligner les initiatives des groupes ethnoculturels francophones tel que le REPFO à transiger avec les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation. En outre, les implications politiques se manifestent dans les tentatives du REPFO à se démarquer comme le représentant légitime et le porte-parole des parents ethnoculturels francophones de l'Ontario. L'implication politique se manifeste aussi dans le discours du journal *Waajib* qui se dresse contre le dialogue et se positionne en faveur de la contestation vis-à-vis des conseils scolaires, et du CEPEO, en particulier.

A) La consultation avec le ministère de l'Éducation à Toronto

La Commission royale sur l'éducation avait signalé dans son rapport final et dans ses recommandations au ministère de l'Éducation, dès 1994³⁴, les implications de l'arrivée de nombreuses personnes immigrantes ethnoculturelles sur le système scolaire. Sans toutefois cibler les nouveaux arrivants ethnoculturels francophones, la Commission avait tenu compte des besoins des élèves « de couleur ». Cependant, au niveau de la haute direction francophone du Ministère, on constate peu de progrès avant la fin 2007. Lors du congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (l'ACELF) à Toronto en septembre 2007, la Directrice des politiques et programmes d'éducation en langue

française, Ginette Plourde, commence à se préoccuper de la question de l'accueil et de l'intégration des élèves issus de l'immigration ethnoculturelle francophone.

À la fin du congrès de l'ACELF, Plourde a convoqué « une vingtaine » de représentants des différentes communautés « des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) »³⁵. Le Ministère avait confié à la firme de consultants Bisson la tâche de préparer un compte rendu de cette rencontre et c'est à ce texte que nous devons le récit qui suit. Le REPFO fut représenté à cette rencontre par Frédéric Nzeyimana, le représentant du REPFO à Toronto et membre de son Conseil d'administration. La Directrice tenait à consulter ces représentants afin de déterminer ce que pouvait faire le Ministère pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans les écoles de langue française. Au début de la rencontre avec les représentants des communautés ethnoculturelles francophones, Plourde a prononcé un bref discours où elle a situé la rencontre dans le cadre de la *Politique d'aménagement linguistique* (PAL). L'intégration des francophones ethnoculturels, selon elle, devait se faire à l'intérieur de cette politique. Elle a, par la suite, soumis aux représentants des communautés ethnoculturelles francophones cinq questions relevant de la PAL.

Le Ministère, disait-elle, cherchait des « perspectives concernant ces questions » de la part des participants au congrès et des représentants des communautés ethnoculturelles francophones. Une des questions cherchait à préciser les besoins particuliers des élèves et des parents « provenant de la communauté MREF ». Une autre question cherchait à cerner les conditions nécessaires pour assurer la réussite scolaire des élèves ethnoculturels francophones. Les deux dernières questions portaient sur les enjeux de l'identité et le

patrimoine franco-ontarien et comment on pouvait transmettre la langue et la culture française « en tenant compte de la diversité de la population scolaire »³⁶. Il était évident que la vision du Ministère au sujet de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants dans le système scolaire de langue française en Ontario était encadrée par un document rédigé par et pour la communauté d'accueil franco-ontarienne, la *Politique d'aménagement linguistique*³⁷. Dans une analyse des concepts véhiculés par ce document, Labrie a critiqué l'approche de la PAL qui « favorise le singulier et le monolithique qui privilégie un projet collectif au détriment du développement personnel »³⁸. Lorsque Labrie consulte le site du MEO au sujet de la PAL, la vision de la communauté francophone est toujours au singulier : cette communauté « dispose d'une culture et d'une langue, toutes deux au singulier »³⁹. Nous sommes au courant d'une évolution dans la pensée du ministère vers une vision plus inclusive de la diversité et de la multiplicité des communautés francophones, mais cette évolution a eu lieu depuis la fin de notre collecte de données.

Lorsque les représentants des communautés ethnoculturelles francophones ont pris la parole après le discours de la Directrice, plusieurs de leurs interventions se sont heurtées à des objections de la part du Ministère. Selon le compte rendu de la rencontre, lorsqu'un intervenant a proposé que le ministère de l'Éducation tienne compte « de la situation globale des élèves, ...et non seulement [de] la dimension de l'accueil à l'école. Cela compren[ait] l'intégration sociale et culturelle hors du cadre scolaire », la Directrice a ramené la discussion « à l'intérieur de sa sphère d'influence », soit le domaine de l'éducation⁴⁰. Un autre intervenant a proposé que les écoles devaient accueillir tous les élèves des communautés ethnoculturelles francophones; à cela, elle a rétorqué en évoquant

les enjeux « liées à l'article 23 » de la Charte canadienne des droits et libertés; pourtant le rapport de la séance est muet sur la nature de ces enjeux⁴¹.

Plusieurs intervenants ethnoculturels francophones ont insisté sur la nécessité de la reconnaissance égalitaire des élèves ethnoculturels francophones dans les écoles. Leurs commentaires, toujours selon le compte rendu de Bisson, portaient sur le besoin de « voir des membres du personnel qui leur ressemblent », sur le besoin de prévoir « une formation sur les compétences culturelles » pour le personnel scolaire et sur le besoin d'assurer que le curriculum reflétait les communautés ethnoculturelles francophones qui sont « diverses et plurielles » et que cette communauté est aussi « multiraciale ». Une dernière proposition semblait faire la synthèse de ces commentaires : on propose que le Ministère mette sur pied « un comité ethnoculturel » pour revoir la *Politique d'aménagement linguistique*. À toutes ces interventions, la Directrice a répondu que le Ministère allait soumettre l'ensemble des suggestions à un « groupe permanent qui se penche...sur ces questions »⁴². Alors, la problématique des nouveaux arrivants ethnoculturels francophones semblait être arrivée au plus haut niveau de la direction francophone du ministère de l'Éducation. Nous verrons, dans la prochaine section, quelles sont les répercussions de cette consultation à Toronto.

B) La consultation du MÉO à Ottawa

Un peu plus d'un an après la consultation à Toronto dans la foulée du congrès de l'ACELF, le Ministère a poursuivi la consultation lors d'une séance à Ottawa. Cette consultation se situe aussi dans le contexte des implications politiques de la reconnaissance égalitaire des « nouveaux arrivants » dans le contexte scolaire de langue française. Elle

permet de mesurer le parcours de la haute direction du Ministère dans la problématique des nouveaux arrivants.

La consultation fut annoncée dans une lettre d’invitation sous la signature de Plourde, la directrice, mais la rencontre fut organisée par le bureau régional de l’Est. La lettre d’invitation permet de constater une évolution importante au niveau de la haute direction du Ministère⁴³. La Directrice invite les participants à un « dialogue » dont le contenu cible beaucoup mieux la problématique que la rencontre à Toronto en septembre 2007. Le Ministère prévoit discuter « de l’admission, de l’accueil et de l’accompagnement des élèves de familles nouvellement arrivées ». Le vocabulaire de la lettre parle de « l’inclusion », d’inscrire tous les élèves « répondant aux critères d’admission » et de la réussite scolaire et sociale de tous. Afin de donner suite à ces bonnes intentions, le Ministère avait répertorié tous les organismes offrant des services aux nouveaux arrivants. La consultation avec ces organismes permettrait au Ministère de « mieux cibler ses actions et interventions ». Cette volonté d’agir se manifeste aussi dans la liste des objectifs de la consultation. On veut développer, par exemple, des partenariats entre les organismes communautaires et la Direction du ministère. On veut consulter (« explorer différentes pistes de solution ») pour mieux aider les nouveaux arrivants. On veut surtout annoncer une nouvelle politique, chose assez rare dans le quotidien du Ministère, pour une « éducation inclusive »⁴⁴. Un des sujets de discussion portait sur un « Survol et pistes de solutions proposées dans le rapport *État des lieux, immigration d’expression française à Ottawa* », un document produit par Ronald Bisson et associés et rendu public à la fin octobre 2009 ». Nous reviendrons sur ce document lors de la discussion des implications idéologiques de la

reconnaissance égalitaire des francophones ethnoculturels⁴⁵. Trois conseils scolaires et sept organismes communautaires, dont le REPFO, ont accepté l'invitation à la consultation. Somme tout, une vingtaine de personnes ont participé à la séance de consultation du 28 janvier 2010.

Les communautés ethnoculturelles francophones se trouvaient très bien représentées à la séance, une indication de la reconnaissance de leur rôle dans l'intégration des nouveaux arrivants par le ministère de l'Éducation et par les trois conseils scolaires présents (le CEPEO, le CECCE et le Conseil des écoles catholiques de l'Est). Parmi la vingtaine de participants, on comptait le directeur général du REPFO ainsi que Camélia Djama et Body Ngoy. Même si ces deux derniers s'identifiaient comme représentants de Franco-Présence, Mme Djama est la directrice adjointe du REPFO et M. Ngoy y siège au Conseil d'administration. Levit Koloko représentait le CEPAP, une organisation d'enseignantes et enseignants ethnoculturels en partenariat avec le REPFO, et Hassan Youssouf, le nouveau directeur de l'École Ibn Batouta, y était présent. Au moins trois autres personnes peuvent être associées aux différentes communautés ethnoculturelles francophones⁴⁶. Marie Carmel Jean-Jacques, une agente d'éducation du MEO d'origine haïtienne, a organisé la réunion pour le Ministère et Gabriel Osson, un Canadien d'origine haïtienne, au service du ministère de l'Éducation s'occupait de l'animation. Sur la vingtaine de participants, la moitié peut être associée aux différentes communautés ethnoculturelles francophones.

Le compte rendu de la rencontre, préparé par le Ministère,⁴⁷ fait état de 14 « commentaires » de la part des groupes consultés. Règle générale, les commentaires reconnaissaient implicitement la bonne volonté des responsables scolaires et des

représentants des organismes ethnoculturels francophones à collaborer. Un bon nombre de commentaires relevait des enjeux de l'accueil et de l'intégration dans les écoles de langue française. Les représentants ont ciblé l'accueil, en particulier, pour un plus grand effort. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le commentaire que la « qualité du service (à la clientèle) affecte le choix de l'école » et le commentaire que les « nouveaux arrivants se fient souvent aux perceptions et opinions sur le système scolaire des gens qu'ils rencontrent à leur arrivée afin de faire leur choix d'école »⁴⁸. Ces deux commentaires rappellent l'étude de l'accueil en milieu minoritaire menée par Dalley dans le contexte de l'Alberta⁴⁹. Dans le cas d'Ottawa, les francophones ethnoculturels entrent dans un système scolaire qui ne leur est pas familier et qui comprend des dispositions conçues par et pour la minorité franco-ontarienne. Ces dispositions sont remises en question par les francophones ethnoculturels.

L'approche de la haute direction du Ministère où l'adhérence à la Charte prime sur l'accueil et l'intégration est évidente aussi dans la consultation. La présentation d'ouverture par Osson, « conseiller particulier » du Ministère, traite de la question de l'accès à l'école et les exigences de l'Article 23 de la Charte. Il décrit aussi les particularités (voire les incohérences) dans les applications de l'Article 23 parmi les douze conseils scolaires francophones de l'Ontario. Le Ministère veut une approche cohérente à l'accueil des nouveaux arrivants, une inscription presque automatique et une intégration plus adaptée, et ce, à l'intérieur des contraintes de l'Article 23 de la Charte. Son argument s'appuie sur l'importance de l'apport démographique de l'immigration. Face aux tendances de dénatalité, de l'exogamie et de l'influence de la langue anglaise, l'école de langue française doit s'adapter « aux besoins d'une société en mouvement ». L'adaptation signifie que les

« nouveaux arrivants d'expression française constituent une clientèle cible pour l'admission à l'école de langue française et ils devraient avoir un accès plus facile à une éducation en langue française »⁵⁰. Osson a expliqué que le ministère se fixait comme priorité le recrutement, la rétention et la réussite des élèves issus de l'immigration et il visait « à éliminer les barrières relatives à l'admission » des nouveaux arrivants. Ces barrières, selon le ministère, sont « liées au fonctionnement du comité d'admission »⁵¹.

Le Ministère demande aux Conseils scolaires de revoir leur politique d'admission afin d'atteindre les trois objectifs, dont des écoles plus inclusives, une uniformisation des procédures d'admission et le recrutement des « jeunes issus de l'immigration »⁵². Cette nouvelle politique va plus loin que la réforme des comités d'admission cependant. La politique ministérielle (qui est obligatoire pour les Conseils scolaires) exige la mise sur pied de mesures d'accueil et des mesures d'accompagnement des nouveaux arrivants. Une des mesures fortement recommandées comprend un comité d'accueil qui sera « à l'image de la communauté ». Une autre mesure comprend l'adaptation du curriculum par un « programme d'appui aux nouveaux arrivants ». Les conseils scolaires doivent aussi prévoir la formation du personnel et faire en sorte que « la composition du personnel enseignant reflète celle de la clientèle scolaire »⁵³. Les implications de ces mesures sont énormes pour les Conseils scolaires ainsi que pour les francophones ethnoculturels. La reconnaissance de leur apport démographique est évidente et les mesures d'accueil et d'accompagnement démontrent une volonté d'intégration qui reconnaît l'identité particulière de ces nouveaux élèves.

En résumé, le ministère de l'Éducation semble de plus en plus conscient des enjeux de l'intégration des nouveaux arrivants et cherche à entamer le dialogue. Le dialogue, lors de cette consultation à Ottawa, fait consensus sur l'importance d'admettre tous les élèves issus de l'immigration francophone et de mettre en place les ressources pour assurer leur rétention et leur réussite. Une lacune importante dans la consultation, c'est le petit nombre de pratiques exemplaires qui ont été recensées. Les principaux exemples de pratiques exemplaires sont ceux issus du REPFO. Même si l'ordre du jour de la consultation prévoyait d'établir un plan d'action et un calendrier pour les prochaines étapes, la documentation consultée s'avère muette sur ce sujet.

C) La quête de légitimité

Les implications politiques de la reconnaissance égalitaire des francophones ethnoculturels et ceux de la communauté d'accueil se manifestent aussi dans les tentatives du REPFO de se démarquer comme le représentant légitime et le porte-parole des parents ethnoculturels francophones de l'Ontario.

Dès ses débuts, le REPFO avait manifesté l'ambition politique de représenter l'ensemble des parents ethnoculturels francophones de l'Ontario. Même à l'époque de la lutte pour la survie de l'école Franco-Nations, les représentants du REPFO avaient décidé de s'abstenir de s'identifier à une communauté ethnoculturelle en particulier. À ses origines, le REPFO ne respectait pas cette consigne, car les représentants du REPFO s'identifiaient bien trop à la seule communauté franco-somalienne dans plusieurs dossiers.⁵⁴ Malgré cela, Carton se rappelle les débuts de l'organisme. Il avait constaté que les

nouveaux arrivants avaient besoin d'« un organisme enregistré, officiellement reconnu...qui pourrait ...rapprocher, ou faire ouvrir des voies à plein de choses »⁵⁵. Pour le REPFO, cependant, l'important était de s'ouvrir « à tous les ethnoculturels », selon le dire rassembleur de Carton. « Le REPFO n'est pas seulement limité à des communautés. Il faut être ouvert. Il faut inclure tout le monde ». Cette décision s'avère d'autant plus évidente lors qu'il parle du Djibsom, un organisme de la communauté franco-somalienne, dont il était l'un des membres fondateurs. Carton a participé aux initiatives du Djibsom mais il distingue nettement entre les objectifs très limités du Djibsom et les visées plus vastes du REPFO. Représenter une seule communauté immigrante « n'était pas l'objectif du REPFO »⁵⁶, disait-il.

Les représentants du REPFO devaient faire des efforts afin de se démarquer en tant que représentant légitime des parents ethnoculturels francophones de l'Ontario. Cet objectif se manifestait dès la Rencontre des 2 et 3 août 2003 à Vanier quand Hassan a tenté de coordonner le travail des organismes ethnoculturels francophones à Ottawa. Nous avons déjà fait le récit de cette rencontre où, à la fin, les divers groupes avaient accepté un partage des responsabilités et une concertation dans un plan d'action pour les trois années à venir. Si cet accord a survécu peu de temps, il démontre bien l'objectif du REPFO de s'éloigner de ses origines dans la défense des intérêts d'une seule communauté ethnoculturelle.

Le rôle du REPFO comme représentant de l'ensemble des parents ethnoculturels francophones de l'Ontario s'est considérablement renforcé lors de l'établissement du partenariat en 2004 avec l'Association francophone des municipalités de l'Ontario. Comme

résultat de ce partenariat, le REPFO a réussi à s'implanter à Toronto, à London, à Sudbury et ailleurs en province.

Le rôle politique du REPFO s'est accru aussi en établissant un partenariat avec Parents Partenaires en Éducation, un regroupement de parents francophones de l'Ontario qui retrace ses origines aux Comités des parents et instituteurs⁵⁷. Ensemble, les deux organismes ont entrepris de mieux faire connaître le système scolaire de langue française en Ontario auprès des nouveaux arrivants. Cette initiative a visé les francophones ethnoculturels en particulier dans une page Internet et dans un texte semblable intitulé *Mon choix, c'est l'école de langue française*. On cherchait à convaincre les élèves issus de l'immigration francophone de choisir l'école de langue française afin d'assurer « la vie culturelle et de l'avenir » de l'enfant au Canada. Frédéric Nzeyimana, le directeur du REPFO à Toronto, avait rédigé le texte⁵⁸. Pour le PPE et pour le REPFO, ce partenariat continue à la satisfaction des deux groupes, malgré la possibilité d'empêter l'un sur l'autre.

Le rayonnement graduel du REPFO à l'échelle de la province, le succès de ses nombreux partenariats ainsi que sa reconnaissance par le ministère de l'Éducation et plusieurs conseils scolaires s'expliquent en grande partie par l'absence, sur la scène politique, d'un organisme représentatif de l'ensemble des nouveaux arrivants, telle que l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones. Nous avons déjà discuté de l'UP/MREF dans le chapitre sur le discours public, mais il convient de rappeler son échec à s'imposer comme porte-parole crédible des ethnoculturels francophones en Ontario. L'UP/MREF, par son absence, laisse toute la place au REPFO

comme porte-parole sur la scène politique⁵⁹. Le REPFO semble libre dorénavant de poursuivre ses objectifs sans critique ni concurrent.

Les implications idéologiques

Dans cette section, nous allons examiner les implications idéologiques de la reconnaissance égalitaire des francophones ethnoculturels. Le terme idéologie pose beaucoup de difficultés à en juger par la consultation des divers dictionnaires spécialisés. Selon la gamme des définitions, l'idéologie peut se référer à la science de l'étude des idées⁶⁰ aussi bien qu'aux convictions que tient un idéologue, sans réflexion⁶¹. Le terme, ou le concept, comprend normalement trois éléments : un ensemble d'idées, un groupe et un contexte historique. Le concept d'idéologie nous suggère un ensemble de valeurs ou de préoccupations de certains groupes identifiables dans les diverses communautés en question. Par implications idéologiques, nous voulons souligner les conséquences ou les répercussions de ces valeurs ou de ces préoccupations chez les francophones ethnoculturels comme chez les francophones de la communauté d'accueil.

En ce qui concerne une idéologie chez les Franco-Ontariens ou chez les francophones ethnoculturels, nous doutons qu'il existe un corpus d'idées caractéristiques ou de croyances d'un groupe qui fasse l'unanimité. Une telle définition figée d'idéologie ne pourrait expliquer la diversité ni la pluralité des perspectives des communautés francophones en milieu minoritaire dans la région d'Ottawa. Le but de notre enquête n'est pas de dresser des oppositions, mais de signaler les balises de cette diversité, sans pour autant passer sous silence l'évolution temporelle de ces perspectives. Ces éléments de

diversité se rapportent aux degrés de reconnaissance égalitaire d'un groupe francophone par rapport aux autres groupes francophones. Cela signifie que l'on reconnaît les Franco-Ontariens dont la langue maternelle est le français et qui partagent une longue histoire de luttes avec le groupe majoritaire. Cela signifie aussi que l'on reconnaît les francophones ethnoculturels dont la Première langue officielle parlée (PLOP) est le français, qui ont immigré depuis les années 1990 et qui cherchent à intégrer les institutions de la communauté d'accueil. Ce cas regarde notamment le millier de nouveaux arrivants qui inscrivent leurs enfants dans les écoles de langue française d'Ottawa chaque année. Dans cette section, nous allons analyser les implications idéologiques de cette reconnaissance égalitaire dans le contexte plutôt universaliste du congrès de l'ACELF et dans le contexte plutôt communautaire du journal *Waajib*.

La réflexion dans la foulée du congrès de l'ACELF

La question de la reconnaissance des francophones ethnoculturels était au cœur du congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) en 2007. Pendant trois jours en septembre 2007, les participants ont réfléchi au thème parapluie *La Francophonie dans tous ses éclats : l'épanouissement de la diversité linguistique et culturelle*. Pour donner suite à ce congrès, l'ACELF avait invité Hassan, à titre de directeur général du REPFO, ainsi que Body Ngoy, à titre de membre du Conseil d'administration du REPFO, à participer à un groupe de réflexion. Ce groupe a produit un document de travail de vingt pages qui s'annonçait comme une *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*⁶². La réflexion s'adressait à l'ensemble de la francophonie

canadienne et prétendait offrir une « une vision, du perfectionnement et des outils en construction identitaire ». Parmi les huit enjeux de reconnaissance identifiés dans le document de l'ACELF, la moitié revient souvent dans les discours et les initiatives du REPFO : l'intégration à la communauté d'accueil, la reconnaissance de la diversité, la collaboration entre la famille, la communauté et l'école, le rapport à la langue française, etc. Si la présence de Hassan comme représentant du REPFO ne ressort pas directement dans le document, sa participation à cette tâche témoigne de la réputation grandissante du REPFO comme porte-parole légitime des parents ethnoculturels francophones.

Selon le texte de la *Réflexion*, le premier constat au sujet des écoles francophones du Canada, c'est le dynamisme de la diversité, le changement. Cette diversité, selon les participants, se définit assez précisément comme

un ensemble de caractéristiques ayant trait à la personnalité, à la façon de travailler, à la perception et aux attitudes aux connaissances, à la formation, aux valeurs et au mode de vie, à l'éthique, à la vision du monde, à la façon de communiquer avec autrui, à l'accent ou même à la manière de se vêtir⁶³.

L'enjeu de la diversité est pertinent à notre interrogation sur l'idéologie, car il aide à expliquer le tiraillement au sujet de la diversité par la communauté d'accueil. Cette résistance peut être conçue de deux façons. D'abord, la diversité appelle la notion d'intégration où l'individu ou le groupe immigrant accepte de participer pleinement à la communauté d'accueil tout en maintenant des spécificités culturelles. Cette intégration se distingue de l'assimilation qui tend à faire disparaître toute spécificité culturelle. L'autre façon de concevoir la résistance se situe dans la capacité de la communauté d'accueil à respecter les différences et les particularités des nouveaux arrivants.

McAndrew a fait un exposé au congrès de l'ACELF portant sur cette capacité de la communauté d'accueil à accueillir pleinement les nouveaux arrivants. Elle a présenté le concept de communautés « fragiles » qui « entretiennent un rapport ambigu et délicat avec la majorité »⁶⁴. Semblable à la communauté franco-ontarienne, qui doit coexister avec la majorité anglophone de la province, une communauté fragile s'inquiète « de l'érosion démographique », possède une « culture de survivance » et possède « une mémoire historique distincte ». Cette communauté « fragile » a tendance à manifester une conscience aiguë d'avoir été « victimes de l'histoire ». Qui plus est, selon McAndrew, cette communauté jouit d'une très grande cohésion. Par conséquent, l'ouverture à la diversité est plus complexe, pour la communauté dans l'ensemble, de même que l'ouverture à la « diversité pédagogique qui en découle ».

À plusieurs reprises, nous avons documenté les caractéristiques identifiées par McAndrew au sein de la communauté franco-ontarienne. Gaffield a retracé les origines de l'identité franco-ontarienne⁶⁵ à la période avant la Confédération; Welch a démontré l'importance du rôle de l'école dans la communauté⁶⁶; Bock a exploré le rôle de la mémoire⁶⁷ et Martel a identifié le rôle de la tradition et l'histoire comme éléments importants parmi les référents identitaires collectifs⁶⁸. En effet, le processus d'intégration des francophones ethnoculturels semble passer par la problématique de l'ouverture à la diversité par la communauté d'accueil. Or, cette communauté d'accueil est confrontée au changement, car un nombre important de nouveaux arrivants d'expression française va s'établir dans les communautés francophones à l'extérieur du Québec dans les années à venir, selon les prévisions du CIC⁶⁹.

À l'intérieur de la communauté franco-ontarienne, les identités aussi sont appelées au changement, car elles aussi sont dynamiques et multiples. La *Réflexion* de l'ACELF explore le processus de créer une communauté pluraliste dont les défis sont complexes et de taille. Les communautés d'accueil doivent

contrôler leurs institutions sans basculer dans le repli identitaire, concilier mémoire, savoirs et compétences citoyennes, intégrer la diversité en mettant en place des cadres d'adaptation efficaces, produire et reproduire l'identité culturelle et linguistique, réduire les inégalités interethniques, socialiser à des valeurs et à des identités partagées, redéfinir les relations entre mémoire et histoire à une époque où les récits historiques se multiplient et se déconstruisent...⁷⁰.

Cependant, il y a des résistances et, dans l'optique de notre recherche, ce sont les résistances dans le domaine scolaire qui nous préoccupent. Dans ce domaine, la diversité culturelle exige une meilleure compréhension de ce que signifient accueil, intégration et inclusion pour les élèves, pour les parents et pour le personnel scolaire. En plus d'une meilleure compréhension, des actions concertées s'avèrent nécessaires de la part de ces mêmes acteurs. Ces actions comprennent, en plus des besoins pédagogiques, une attention à la spécificité de chaque élève. Ces actions exigent de faire connaître aux nouveaux arrivants le système scolaire ontarien, les responsabilités des conseils scolaires et le rôle des conseils d'école. Ces actions exigent aussi que l'accueil comprenne toutes les informations nécessaires sur les services parascolaires comme le transport, les repas à l'école, la nature des devoirs, les sorties éducatives, etc.

La *Réflexion* de l'ACELF a précisé que l'accueil comprend « une explication du rôle des parents dans la vie scolaire de leurs enfants » aussi bien que le tissage des liens entre l'école et les familles des différentes communautés francophones. Cet accueil implique non

seulement les directions d'école et les familles, mais afin de rendre toutes les actions concertées, l'accueil doit commencer par la formation initiale du personnel enseignant aussi bien que la formation continue qui devrait encourager l'autoréflexion et l'autocritique « sur les pratiques actuelles ».

En résumé, la *Réflexion* produite à la fin du congrès de l'ACELF en 2007 explique en détail les implications idéologiques de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants dans les écoles de la minorité francophone en Ontario. Elle insiste beaucoup sur le phénomène de la diversité et sur la nécessité de regarder la spécificité de chaque élève.

Nicole Gallant, une participante de l'Université de Moncton, résume ce bien cette spécificité : « Pour être égale, l'école ne peut être uniforme »⁷¹. Gallant reconnaît l'obligation de l'école de langue française de s'adapter « aux besoins des élèves dans toutes leurs diversités » à cause des différences au niveau de la compétence linguistique, des situations familiales, des problèmes d'apprentissage ainsi que « des origines culturelles », même si cette notion est fortement contestée par les tenants de l'école républicaine, réputée aveugle aux différences.

Dans le même ordre d'idées, les implications idéologiques de la reconnaissance égalitaire interpellent les nouveaux arrivants à leur tour. Nous observons deux tendances dans l'attitude à adopter par rapport au système scolaire de langue française en Ontario. Il y a la tendance au dialogue et la tendance à la contestation. Parfois, il y a chevauchement. Le dialogue implique une communication franche, pragmatique et égalitaire entre les intervenants et les responsables scolaires dans le but de promouvoir l'intégration des élèves ethnoculturels francophones et de leur famille. Le rapport Bisson de 2009, *L'état des*

lieux..., conclut que les écoles françaises accueillent un si grand nombre de francophones ethnoculturels parce que les « chefs de file immigrants entretiennent un dialogue soutenu avec les conseils scolaires ». Le rapport ne sous-estime pas le conflit en reconnaissant que le discours est « parfois passionné » parce qu'il existe une « grande volonté à effectuer des changements positifs »⁷².

En résumé, le dialogue semble être bien établi dans le domaine scolaire, mais il reste à être consolidé ailleurs entre les communautés. Le REPFO, en particulier, a été actif dans le dialogue avec les responsables scolaires. Il a été actif aussi, au fil des ans, dans les diverses initiatives éducatives de sensibilisation politique. Ici, aussi, le but était d'augmenter l'intégration pleine et entière des francophones ethnoculturels dans le système politique canadien, mais surtout dans le domaine de la gouvernance scolaire. Le REPFO visait l'intégration des francophones ethnoculturels dans les conseils publics et catholiques, selon leur *Programme de formation...*, « à la fois au niveau de la représentation des conseillères et conseillers scolaires que dans la gestion des comités de parents »⁷³. Le REPFO représente le discours dominant dans le milieu éducationnel ethnoculturel francophone. Il est vrai que le REPFO est absent de grands pans de la carte de l'Ontario, mais aucun autre organisme des communautés ethnoculturelles ne parle à aussi grande échelle.

Le journal *Waajib* était le principal porte-parole de la contestation qui faisait pendant à l'approche collaboratrice du REPFO. Dans ses articles, le *Waajib* exprimait le sentiment de ceux de la communauté franco-somalienne qui se sentaient mal à l'aise ou en opposition ouverte à tout ce que faisait le CEPEO. La première fois que le *Waajib* parle du

CEPEO (le 30 octobre 2008), dans un article préparé par un collaborateur au journal intitulé « Le besoin d'une association de parents Somalo-Djiboutiens » pour résoudre les « conflits culturels », l'éditeur a répliqué en conseillant d'« Éviter le piège des associations !!! ». Ce genre d'association, il avance, a perdu sa raison d'être en s'associant à « nos adversaires » dans « la haute administration des écoles publiques francophones ». Cette méfiance à l'égard du CEPEO se retrouve dans l'ensemble des textes du *Waajib* et frôle parfois l'accusation de pratiques racistes par le conseil scolaire⁷⁴.

Chose surprenante, le *Waajib* ne critique pas le CECCE et parfois même le cite en exemple : en 2009, un éditorial annonce que le « tambour africain a trouvé sa place dans les écoles catholiques d'Ottawa », mais que le CEPEO ne valorise pas « les autres cultures comme disent les enseignants ethnoculturels mis à l'écart puisque ces écoles francophones restent les vaches à lait des Franco-Ontariens »⁷⁵. Cette perspective ne trouve pas d'écho ailleurs dans la documentation en français.

Bilan

Dans ce chapitre, nous avons cherché à décrire quelles sont les implications sociales, politiques et idéologiques, dans le contexte scolaire, de la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles (ou son absence). Nous nous sommes inspiré du concept de reconnaissance égalitaire du philosophe Taylor et nous avons proposé, comme hypothèse de travail que la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles, dans le contexte scolaire, est tiraillée entre l'ouverture à la

diversité culturelle et le maintien de l'identité d'origine. Ce tiraillement se retrouve aussi bien chez les nouveaux arrivants qu'au sein de la communauté d'accueil.

Lors de notre examen des implications sociales de cette reconnaissance, nous avons concentré notre attention sur le phénomène de l'intégration des francophones ethnoculturels aux communautés de langue française en Ontario, la problématique de l'intégration des enseignantes et enseignants ethnoculturels francophones, ainsi que la problématique du décrochage scolaire et de la délinquance juvénile chez les jeunes issus de l'immigration.

Nous constatons que la principale implication sociale de l'immigration francophone interpelle les écoles de langue française en Ontario qui sont appelées à créer une communauté pluraliste en même temps qu'elles doivent assurer une pédagogie de qualité. En pratique, ces écoles doivent accueillir une population scolaire pluraliste et s'assurer que le personnel enseignant soit composé de personnes qui reflètent « la clientèle scolaire »⁷⁶ tout en s'attaquant aux problèmes de la réussite scolaire des jeunes issus de l'immigration dans un contexte franco-ontarien.

La principale implication politique concerne les nouveaux rapports créés entre les francophones ethnoculturels et le système scolaire tels que représentés par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et les conseils scolaires d'Ottawa, dont le CEPEO en particulier. Nous constatons, en ce qui concerne les francophones ethnoculturels, que leur principal porte-parole, dans la participation parentale et dans la gouvernance scolaire, s'avère être le REPFO, malgré l'existence de voix dissidentes, dont le journal *Waajib* et l'UP/MREF.

Nous constatons que la principale implication idéologique se révèle dans deux contextes, celui de la réflexion associée au congrès de l'ACELF en 2007 et celui de la

discordance associé au journal *Waajib*, en particulier. Malgré la note discordante du *Waajib*, la réflexion associée au congrès de l'ACELF analyse en détail les éléments clés de l'accueil et l'intégration des francophones ethnoculturels dans une communauté « fragile », selon le terme de McAndrew. Comme résumé de l'implication idéologique, les avis sont partagés : la réflexion de l'ACELF semble être prometteuse, mais le rapport Bisson, avec sa métaphore de « deux voies ferrées » fait ressortir le tiraillement de la communauté d'accueil entre l'apport démographique et l'enjeu identitaire.

Nous constatons que, à l'intérieur de la communauté d'accueil, certains acteurs prônent l'ouverture à la diversité et à la pluralité dans le système scolaire, notamment le ministère de l'Éducation, l'Association des municipalités francophones de l'Ontario ainsi que les participants au congrès de l'ACELF. Par contre, il y a une inertie au sein des conseils scolaires qui s'appuient sur le personnel scolaire en place, les comités d'admission, ainsi que les inquiétudes associées à une communauté « fragile » face au changement et surtout l'influence dominante de la communauté anglophone majoritaire. La *Réflexion...*, suite au congrès de l'ACELF, affirme la difficulté d'établir un équilibre entre le contrôle des institutions, dont les écoles et le repli identitaire⁷⁷. Heureusement, il y a une longue tradition d'adaptation au sein des diverses communautés franco-ontariennes.

Nous constatons que, à l'intérieur des communautés francophones ethnoculturelles, dont le principal acteur pour notre recherche s'avère être le REPFO, le thème de l'intégration se retrouve dans toutes ses initiatives. Cette intégration implique la pleine participation aux institutions de la communauté d'accueil tout en respectant les spécificités culturelles des diverses communautés. Par contre, ses initiatives, parfois sans résultats

immédiats, sont représentatives d'un organisme de nouveaux arrivants qui apprend, peu à peu, selon le texte de la réflexion de l'ACELF, la façon de travailler avec les institutions de la communauté d'accueil, « la façon de communiquer avec autrui »⁷⁸. Il paraît évident que le REPFO cherche à faciliter l'intégration à la communauté francophone d'accueil, mais il reste encore à déterminer comme Dalley a observé dans le contexte albertain, dans une autre communauté « fragile », s'il y a « convergence dans les façons de concevoir l'accueil et divergence dans les manières de vivre l'accueil »⁷⁹. Dans le contexte d'Ottawa, nous avons observé que c'est également le cas.

Notes de référence : chapitre 5

1 C. Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, *op. cit.*

2 *Ibid.*, 41.

3 *Ibid.*, 44.

4 *Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées en Ontario*, La Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Ottawa, le 28 janvier 2010 (Présentation PowerPoint), 28 janvier 2010, diapositive 25.

5 R. Bisson et al. *Rapport Final : État des lieux...*, *op. cit.* Voir aussi Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa (PLIO), *Stratégie pour l'immigration à Ottawa*, Ottawa, 2009 et *Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées en Ontario*. Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Ottawa, 28 janvier 2010.

6 *Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées ... op. cit.*

7 R. Bisson et al., ...*État des lieux de l'immigration d'expression française à Ottawa*, *op. cit.*

8 *Ibid.*, 16.

9 *Ibid.*, 4.

10 *Ibid.*, 7.

11 M. Martel, « Le dialogue avec l'Autre : les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration...», *loc. cit.*, 287.

12 R. Bisson et. al., *Rapport final : état des lieux de l'immigration ... op. cit.*, 13.

13 D. Farmer, « L'immigration francophone ... », *op. cit.*, 122.

14 *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004* (Ontario, Ministère de l'éducation et de la formation, 2004).

15 *Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée* (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994), 91.

16 R. Bisson et. al., ...*État des lieux de l'immigration...*, *op. cit.*, 18.

17 « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes », *Waajib*, 1 janvier 2010, www.waajib.com [consulté le 26 septembre 2011].

- 18 D. Farmer et N. Labrie, «Immigration et francophonie ..., loc. cit., 388.
- 19 Ronald Bisson, *Version finale : rapport remis au ministère de l'Éducation de l'Ontario. Pistes de recommandation concernant l'accueil et l'intégration des immigrants d'expression française* (avril 2008), 14.
- 20 *Ibid.*
- 21 *id.*
- 22 F. Hassan, entrevue, le 18 juillet 2011, 3.
- 23 *Ibid.*
- 24 G. Gratton et J.-M. Leroy, *Stratégie pour l'inclusion...op. cit.*, 6.
- 25 *Ibid.*
- 26 « Le CÉPEO méprise-t-il les Africains? », *Waajib*, 1 janvier 2010, www.waajib.com [consulté le 27 septembre 2011].
- 27 « Cepap: Un pas géant » *Waajib*, le 17 mai 2009, www.waajib.com [consulté le 27 septembre 2011].
- 28 Karine Régimbald, « Des outils pour la recherche d'emploi en enseignement », *L'Express Ottawa*, 4 février 2009 [consulté le 24 novembre 2010].
- 29 Karine Brazeau, « Les risques d'être enseignant discutés », *L'Express Ottawa*, le 2 avril 2009 [consulté le 24 novembre 2010] et « Cepap: Un pas géant » *Waajib*, le 17 mai 2009, *op. cit.*
- 30 « Cepap: Un pas géant » *Waajib*, le 17 mai 2009, *op. cit.*
- 31 Fonds Dibeth Carton, *Le lien entre les échecs scolaire [sic] et la délinquance [sic] juvénile* 2003.
- 32 D. Carton, entrevue, le 1 juin 2011, 5.
- 33 Pendant l'été 2011, le REPFO a entrepris des négociations avec les agents de Sécurité publique Canada afin de poursuivre sa campagne contre le décrochage et la délinquance juvénile. Courriel de Farhan Hassan.
- 34 *Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée* (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994).
- 35 R. Bisson, *Version finale : rapport remis au ministère de l'éducation de l'Ontario...op. cit.*, 3.
- 36 *Ibid.*, 13.
- 37 *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario... op. cit.*
- 38 Normand Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone à l'épreuve de l'analyse du discours » dans N. Bélanger, N. Garant, P. Dalley et T. Desabrais, dir. *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*. Sudbury, Éditions Prise de parole, 2010, 32.
- 39 *Ibid.*, 27.
- 40 R. Bisson, *Version finale : rapport remis au ministère de l'éducation de l'Ontario...op. cit.*, 14.
- 41 *Ibid.*, 14.
- 42 *Ibid.*, 14-15.
- 43 Lettre de Ginette Plourde, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 22 janvier 2010.
- 44 *Compte-rendu de la rencontre de dialogue sur la question de l'admission, de l'accueil et de l'accompagnement des élèves de familles nouvellement arrivées, tenue le 28 janvier 2010, région d'Ottawa, Section 1 : Objectifs de la rencontre*. Ministère de l'Éducation.
- 45 R. Bisson et. al., ...*État des lieux de l'immigration... op. cit.*
- 46 *Compte-rendu de la rencontre de dialogue...op. cit.*
- 47 *Ibid.*
- 48 *Ibid.*, 9.
- 49 P. Dalley, « Définir l'accueil...» loc. cit., 77.
- 50 *Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées ... op. cit.*, 16.
- 51 *Ibid.*, 20.
- 52 *Ibid.*, 21.
- 53 *id.*

54 Il n'est pas possible de déterminer les origines ethniques des employés du REPFO en 2012. Toute information est avant tout anecdotique, mais elle suggère une diversité croissante; d'ailleurs, la plupart des employés travaillent dans les différentes écoles (que nous ne pouvons pas visiter sans permission) et non pas au siège social.

55 D.Carton, entrevue, le juin 2011, 2.

56 *Ibid.*, 3.

57 Parents partenaires en éducation (PPE) <http://reseauppe.ca/> [consulté le 12 octobre 2011].

58 *Carnet - Mon choix, c'est l'école de langue française* <http://reseauppe.ca/> [consulté le 12 octobre 2011].

59 Farhan Hassan a assumé la présidence de l'UP/MREF en 2010 dans un climat de renouveau et de réconciliation.

60 Toupictionnaire : le dictionnaire de politique, www.toupie.org/Dictionnaire/Ideologie.htm [consulté le 28 février 2012].

61 Reverso <http://dictionnaire.reverso.net/> [consulté le 28 février 2012]. Voir aussi CNRS, www.cnrtl.fr/lexicographie/idéologie [consulté le 28 février 2012] et Encyclopédie de l'Agora, agora.qc.ca/Dossiers/Ideologie [consulté le 28 février 2012]

62 *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada : document élaboré dans la foulée du 60^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française* Toronto, ACELF, 2008.

63 *Réflexion de l'ACELF*, *op. cit.*, 9.

64 *Ibid.*, 7.

65 C. Gaffield, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne...*, *op. cit.*

66 D. Welch, *The social construction of Franco-Ontarian interests...* *op. cit.*

67 M. Bock, « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français... » *loc. cit.*

68 M. Martel, « Le dialogue avec l'Autre : les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration... », *loc. cit.*

69 *Réflexion de l'ACELF*, *op. cit.*, 7.

70 *Ibid.*, 9.

71 *Réflexion de l'ACELF*, *op. cit.*, 11.

72 R. Bisson *et. al.*, ...*État des lieux de l'immigration...* *op. cit.*, 107.

73 Fonds Dibeth Carton, *Programme de formation à l'intention des Ontariens et Ontariennes membres des différentes communautés ethnoculturelles* REPFO/AFMO, 2006.

74 « Le CÉPEO méprise-t-il les Africains? » *Waajib*, vendredi 1 janvier 2010, www.waajib.com/ [consulté le 19 octobre 2011].

75 « Éditorial : le tambour dans les écoles », *Waajib*, le 15 juin 2009, www.waajib.com/ [consulté le 19 octobre 2011].

76 *Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées ...*, *op. cit.*

77 *Réflexion de l'ACELF*, *op. cit.*, 9.

78 *Ibid.*

79 Phyllis Dalley, « Définir l'accueil... », *op. cit.*, 68.

Conclusion

Pour conclure, nous proposons d'aborder trois sujets pertinents pour dresser le bilan de notre étude. Nous tenons d'abord à revenir sur la méthodologie historique afin de porter un jugement sur cette approche. Nous nous appliquerons ensuite à évaluer la validité des principales hypothèses que nous avions formées et les confronter à la documentation retenue. Finalement, nous reviendrons sur nos questions de recherche et les conclusions qui s'imposent.

La recherche historique

Nous avons étudié l'histoire et l'évolution du REPFO et ses tentatives de rapprochement avec les différents milieux éducatifs de langue française à Ottawa depuis la fin des années 1990. Cet organisme, issu de l'immigration ethnoculturelle francophone en milieu linguistique minoritaire, naît dans la communauté djibouto-somalienne d'Ottawa à cause d'un désaccord avec un des conseils scolaires locaux au sujet de la fermeture d'une école fréquentée par les enfants de ce groupe de nouveaux arrivants.

Après sa naissance sur un conflit scolaire très localisé, le REPFO a étendu ses champs d'intérêt et a graduellement cherché une plus grande représentativité au sein des communautés ethnoculturelles francophones. Cette évolution prenait ses origines en partie au sein du REPFO. Des influences extérieures, venant notamment de l'AFMO et de Ronald Bisson, ont poussé le REPFO vers d'autres directions qui visaient un plus grand nombre de francophones ethnoculturels dans des projets d'intégration de plus en plus ambitieux. Cette

évolution est très évidente dans les élections municipales et scolaires de 2003, 2006 et 2010. Vers 2010, le REPFO participait aux consultations avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario et comptait un nombre impressionnant de partenariats avec d'autres organismes et ministères fédéraux et provinciaux. Un élément clé de continuité dans tout ce changement doit être la permanence de Carton à la présidence et Hassan à la direction. Tous les deux sont en poste depuis l'an 2000. Cependant, cette continuité reflète l'influence encore dominante des éléments de la communauté franco-somalienne au sein de l'organisme.

Notre devis de recherche proposait une méthodologie historique. Cette approche nous a permis de mener une recherche sur des données qualitatives afin de comprendre le fonctionnement du Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario qui s'appuie sur une structure de fonctionnement et un énoncé de mission lui permettant d'interagir avec les parents, les élèves et les divers intervenants du milieu scolaire. Nous avons découvert que le REPFO interagit aussi avec des individus et des organismes en dehors du contexte scolaire proprement dit. Ces autres interactions, très cohérentes, ont toujours un rapport direct avec l'éducation : la lutte contre la délinquance juvénile et les campagnes de sensibilisation politique des parents, par exemple. Dans toutes les interventions que nous avons pu documenter, le REPFO poursuit une politique d'intégration des nouveaux arrivants à la communauté d'accueil. Cette intégration se reconnaît par le recours au dialogue, la participation à la gouvernance scolaire et la mise sur pied d'activités proactives pour lutter contre le décrochage scolaire.

Certaines lacunes sont à souligner. D'abord, nous n'avons pas pu avoir accès aux archives du CEPEO. Nous n'avons pas pu nous renseigner auprès de deux intervenants importants, Jean-François Picher et Réjean Nadeau. Dans notre recherche préliminaire, Picher, le représentant du CEPEO auprès du REPFO, s'est montré très accueillant. Après le refus du conseil scolaire de nous accorder la permission de mener cette recherche, nous n'avons eu aucun contact avec lui. (Le CECCE nous a accordé la permission de mener notre enquête, mais le REPFO a eu, à ce jour, très peu d'interactions avec le Conseil catholique.) Nous n'avons pas pu rencontrer non plus le directeur général de l'AFMO, Réjean Nadeau. Après avoir pris sa retraite vers 2008, il était impossible de le rejoindre. Nous avons essuyé un refus à deux occasions de rencontrer Séverin Ndema Moussa, un des chefs de la contestation à l'école Franco-Nations et le président pendant plusieurs années de l'UP/MREF. Nous tenons, par contre, à souligner la participation de Dibeth Carton, de Camélia Djama et surtout de Farhan Hassan à cette étude. Hassan a passé de nombreuses heures à essayer d'expliquer le fonctionnement et l'évolution du REPFO, un organisme qui nous était inconnu avant 2007.

La dynamique de la méthode historique permet de voir l'évolution de l'organisme depuis ses origines dans une seule communauté ethnoculturelle et son évolution idéologique et structurelle vers un organisme à ambitions provinciales et auprès d'une clientèle beaucoup plus large. Cette recherche nous a permis d'explorer le contexte plus vaste de la communauté d'accueil, ses atouts et ses « référents identitaires collectifs »¹. Cette approche a mis en valeur le rôle de certains individus à l'intérieur de la structure du REPFO et l'influence exercée sur le REPFO par des individus et des organismes de la

communauté d'accueil. Ainsi, nous avons pu associer le rôle des individus à l'évolution de l'organisme à l'étude. Notre approche a permis d'étudier les relations entre les parents et le système scolaire aussi bien que le discours public autour de l'intégration des francophones ethnoculturels au système scolaire français et en milieu linguistique minoritaire. Cette approche nous a permis d'explorer des volets du sujet inattendus comme le partenariat avec l'AFMO et la réflexion de l'ACELF de 2007.

Un des principaux problèmes de cette recherche se situe dans l'énorme quantité et la grande variété de documentation que l'on peut recueillir. Nous avons suivi les conseils de Robert Yin dans le processus d'analyse des données recueillies. Nous avons commencé notre recherche en formulant quatre questions qui constituent, selon Yin, « a general analytic strategy »². Nous avons ensuite codé chaque document selon l'une ou l'autre de ces questions et nous avons rédigé un chapitre autour de chacune de ces questions. L'analyse de ces documents nous a amené, toujours selon Yin, à formuler quelques hypothèses de travail que nous avons utilisées afin de façonner notre récit. Nous avons émis des hypothèses au sujet de la pérennité du REPFO : fut-elle le résultat du hasard ou le résultat du financement généreux par les bailleurs de fonds; fut-elle le résultat de l'échec des institutions franco-ontariennes à fournir cet encadrement ou par la présence d'individus dotés d'une vision longue et généreuse, etc. Nous avons émis des hypothèses au sujet de l'appui du REPFO au sein des communautés ethnoculturelles francophones en Ontario. Nous avons interrogé sa légitimité à agir comme porte-parole, ses rapports trop conciliants avec les conseils scolaires, sa vision de l'intégration et ses rapports trop étroits avec la communauté djibouto-somaliennes. Nous avons émis des hypothèses au sujet des autres organismes impliqués dans

l'intégration des francophones ethnoculturels. Quelles sont les raisons, par exemple, de l'échec de l'UP/MREF et du Djibsom et quels sont les liens entre le président actuel de l'UP/MREF et la haute direction du REPFO? Quelle est la motivation du REPFO dans son partenariat avec l'AFMO? Nous avons même émis des hypothèses au sujet du chercheur : son attention au REPFO au détriment d'autres groupes méritoires, son positionnement par rapport à la communauté d'accueil, ou ses connaissances limitées au sujet des personnes originaires de l'Afrique. Toutes ces hypothèses concurrentes ont contribué à façonner notre récit.

Les questions de recherche

Lorsque nous avons cherché à répondre à notre première question de recherche sur le discours public qui portait sur la problématique de l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le domaine de l'éducation en langue française, nous nous sommes posé une série de questions secondaires : sur les origines de ce discours sur l'immigration au sein de la communauté franco-ontarienne, sur le délicat processus, chez les Franco-Ontariens comme chez les groupes comme le REPFO, d'apprendre à travailler ensemble, sur la légitimité de certains groupes qui prétendaient parler au nom des francophones ethnoculturels et sur la problématique de l'accès des nouveaux arrivants à l'école de langue française. À la suite de ces interrogations, nous avons constaté que ce discours paraît généralement favorable à l'intégration des communautés ethnoculturelles francophones dans le domaine de l'éducation, bien que les intervenants soient tiraillés entre

les enjeux liés à l'identité culturelle et à l'apport démographique de l'immigration, de part et d'autre.

Lorsque nous avons cherché à répondre à notre deuxième question de recherche qui portait sur la perception des représentants du REPFO au sujet de l'éducation en langue française, l'évolution de leur perception était évidente. Né dans le drame d'une seule école et au sein d'une seule communauté ethnique, le REPFO a évolué vers un organisme qui prétend représenter l'ensemble des parents ethnoculturels francophones en Ontario. Cette ambition se limite encore à la ville d'Ottawa surtout, mais le REPFO entretient des « antennes » à Toronto, à London et à Sudbury. Nous avons émis une hypothèse pour expliquer la pérennité du REPFO (et l'éclipse ou la disparition d'autres organismes). Cette pérennité pouvait s'expliquer par la capacité d'adaptation du REPFO comme organisme, sa capacité de travailler avec les individus et les organismes de la communauté d'accueil aussi bien que l'adhérence du REPFO à son énoncé de mission. Nous avons conclu que le REPFO, après près de quinze ans d'existence, reste encore pertinent à la problématique de l'intégration, en plus de prendre des mesures pour assurer son expansion et son rôle comme porte-parole légitime des parents ethnoculturels francophones en Ontario.

Nous avons exploré, avec la troisième question, les diverses initiatives de rapprochement du REPFO avec les conseils scolaires d'Ottawa. Ici, nous avons dû modifier notre question à cause de l'envergure inattendue des initiatives du REPFO dans ce domaine. Nous avons découvert que le REPFO avait entrepris des initiatives que l'on peut qualifier d'éducatives avec un organisme communautaire, le Patro d'Ottawa et avec l'organisme provincial Parents Partenaires en Éducation (PPE). Nous avons analysé plusieurs autres

initiatives que le REPFO a menées en collaboration avec divers ministères fédéraux et provinciaux. Ces initiatives concernaient l'éducation puisque les représentants du REPFO cherchaient des moyens pour lutter contre le décrochage scolaire et la délinquance juvénile. Par conséquent, notre question fut modifiée pour viser les initiatives du REPFO dans le domaine « du milieu scolaire », au sens large.

Suite à notre analyse de ces diverses initiatives, nous pouvons soutenir comme hypothèse que les initiatives de rapprochement entre le REPFO et le milieu scolaire de langue française de la région d'Ottawa ont évolué vers une plus grande intégration des communautés ethnoculturelles francophones. Le REPFO a constamment cherché à se rapprocher du milieu scolaire, même s'il était souvent en désaccord avec certains éléments de la politique ou le comportement de l'autre organisme. Même en cas de désaccord, le REPFO a officiellement cherché le dialogue et l'accommodelement plutôt que la confrontation ou la contestation. Nous avons aussi constaté comment le champ d'action du REPFO continue à dépasser la seule ville d'Ottawa pour offrir des services et servir de porte-parole aux communautés ethnoculturelles francophones ailleurs dans la province de l'Ontario.

Finalement, notre recherche nous a permis d'explorer, à travers la quatrième question, les implications sociales, politiques et idéologiques, dans le contexte éducatif, de la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles (ou son absence). Ici, encore, nous faisons référence aux idées de Taylor sur la différence et la démocratie³ dans notre analyse de ces implications. Cette analyse a porté sur plusieurs problématiques du domaine social, dont l'immigration francophone en milieu linguistique minoritaire,

l'accès à l'école de langue française pour ces nouveaux arrivants, la composition ethnique du personnel scolaire et la question de savoir si cette composition doit ou peut refléter « celle de la clientèle scolaire »⁴ et finalement la problématique du décrochage scolaire et de la délinquance juvénile chez les jeunes issus de l'immigration.

Notre analyse des implications de la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles (ou son absence) portait aussi sur le domaine politique. Nous avons constaté les nouveaux rapports créés entre les francophones ethnoculturels et les instances publiques dans trois contextes en particulier, dont les deux consultations menées par le ministère de l'Éducation (en 2007 et en 2010) et les tentatives du REPFO à se démarquer comme représentant légitime et le porte-parole des parents ethnoculturels francophones de l'Ontario. En même temps, nous avons analysé la contestation du journal *Waajib* à l'égard du CEPEO et de sa vision de l'accueil réservé aux élèves d'origine ethnoculturelle francophone.

Notre analyse des implications portait par ailleurs sur les questions de l'idéologie. Nous avons exploré les implications idéologiques dans deux contextes : la réflexion dans la foulée du congrès de l'ACELF à Toronto en 2007 et la contestation des tentatives de rapprochement de la part du REPFO par le journal *Waajib*. Comme hypothèse de travail pour la question des implications, nous avons constaté que la reconnaissance égalitaire des cultures francophones ethnoculturelles, dans les différents milieux éducatifs, est tiraillée entre l'ouverture à la diversité culturelle et le maintien de l'identité d'origine. Ce tiraillement se retrouve aussi bien chez les nouveaux arrivants qu'au sein de la communauté d'accueil.

En résumé, le parcours du REPFO semble favoriser un rapprochement, une tentative d'intégration, et montre qu'il est ouvert à la convergence avec la communauté d'accueil. Cette ouverture contraste avec l'ambivalence apparente de cette reconnaissance de l'Autre par les communautés d'accueil. Les représentants de certaines institutions de cette communauté, comme ceux de l'AFO, de la FCFA ou de l'AFMO, accueillent favorablement l'apport démographique de l'immigration ethnoculturelle francophone. Les représentants d'autres institutions, plus près du processus d'intégration, sont plus résistants. C'est le cas des conseils scolaires et du ministère de l'Éducation. C'est dans cet espace que se positionne le REPFO, dont le rôle consiste à agir à titre d'intermédiaire afin d'entretenir le dialogue entre les différents acteurs. Il nous semble donc que le discours du REPFO aussi bien que ses initiatives témoignent de la reconnaissance de l'Autre, mais que cela exige, en contrepartie, la même reconnaissance pour les francophones ethnoculturels.

Notes de référence : conclusion

1 N. Labrie, « La construction identitaire en milieu francophone... , *loc. cit.* , 26.

2 R. K. Yin, *Case study research: design and methods*, 4^e édition, *op. cit.* , 135.

3 C. Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, *op. cit.*

4 *Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées ...*, *op. cit.* , 25.

Sources primaires et secondaires

Abbréviations : s.t. = sans titre; s.d. = sans date; prov. = provenance

Sources documentaires provenant des médias

Achille, Louis-Marie, « Programme de soutien académique aux nouveaux arrivants pour l'été », *L'Express Ottawa*, 17 juin 2007, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

Achille, Louis-Marie, « La communauté Djibouto-Somalienne en marche », *L'Express Ottawa*, 1 mai 2006, 2 pages imprimées. Prov. site web de l'Association pour le respect des droits de l'homme de Djibouti, www.ardhd.org/ [consulté le 5 février 2011].

Ali, Mohamed, « REPFO : un rapport de piètre qualité. Courrier des lecteurs », *Waajib*, 17 mai 2009, 3 pages imprimées à partir du site web www.waajib.com/ .

Ali, Mohamed, « REPFO : de qui se moque-t-on? Courrier des lecteurs », *Waajib*, 14 juillet 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Ali, Mohamed, « REPFO : une somme gaspillée et une nouvelle initiative bidon. Courrier des lecteurs », *Waajib*, 29 octobre 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Ali, Mohamed, « Ce que REPFO a encaissé au nom de vos enfants : 512 000 \$. Courrier des lecteurs », *Waajib*, 17 mai 2009, 3 pages imprimées à partir du site web www.waajib.com/ .

« Article de nouvelles. Un Djiboutien candidat sur une [élection] municipale d'Ottawa, 17 septembre 2003 », 1 page imprimée à partir du site web <http://ardhd.org/> . Fonds Dibeth Carton.

« Article de nouvelles. Un lecteur nous écrit pour nous signaler qu'il émet quelques doutes sur la présence de Djiboutiens-Canadiens sur les listes électorales, 19 septembre 2003 », 1 page imprimée à partir du site web <http://ardhd.org/> . Fonds Dibeth Carton.

« Article de nouvelles. Plusieurs Djiboutiens sont candidats aux élections locales canadiennes (Collectif Ottawa 2003) », 17 septembre 2003, 1 page imprimée à partir du site web <http://ardhd.org/> . Fonds Dibeth Carton.

« Article de nouvelles. Candidats Djiboutiens ou pas aux élections locales d'Ottawa. Pour mettre un point final à la polémique initiée par un lecteur, le comité nous a donné l'adresse e-mail du site officiel que chacun peut consulter et qui accrédite l'information que nous

avions donnée, 19 septembre 2003 », 1 page imprimée à partir du site web <http://ardhd.org/> . Fonds Dibeth Carton.

Chalifour, Annik, « Engager les parents néo-canadiens dans le milieu scolaire », *L'Express, l'hebdo des francophones du Grand Toronto*, 14 au 20 septembre 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.lexpress.to/ .

Derry, Alex, « Political correctness gone mad », *Macleans*, 10 août 2011, 2 pages imprimées à partir du site web <http://www2.macleans.ca/> .

« Franco-Ontarien : un héritage en mouvement, cahier spécial », *Le Droit*, 25 septembre 2010.

La Haye, Dominique, « Immigration et francophonie : une politique d'accueil est nécessaire », *Le Droit*, 15 et 16 mars 2008, 8.

La Haye, Dominique, « Immigration et francophonie : écoles catholiques francophones : valeurs communes », *Le Droit*, 15 et 16 mars 2008, 19.

La Haye, Dominique, « Immigration et francophonie : les immigrants à la rescoufse », *Le Droit*, 15 et 16 mars 2008, 18.

Muna, « REPFO : une somme faramineuse et le devoir de *Waajib*. Courrier des lecteurs », *Waajib*, 29 octobre 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Ndema-Moussa, Séverin, « Pour une capitale bilingue. À vous la parole », *Le Droit*, 14 avril 2000, 28.

Ndéma-Moussa, Séverin, « L'assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) », *Journal Canora*, 11, 54, juillet-août 2006. Prov. site web <http://www.traces-et-memoires.com/> .

Paquette-Legault, Dianne, « Ontario : une multitude de services pour les nouveaux immigrants francophones », *Francopresse.ca : actualités francophones canadiennes*, 21 décembre 2004, 2 pages imprimées à partir du site web <http://francopresse.ca/> .

« La prise d'assaut des parents d'élèves dans leur conseil » *Waajib*, 1 janvier 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

« Un psy à l'écoute » *Waajib*, 1 janvier 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Qui sont les dirigeants du REPFO? », *Waajib*, 16 mai 2009, 2 pages imprimées à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Regards croisés sur l'inclusion des minorités » *Waajib*, 1 janvier 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « REPFO a encaissé 120 000 \$????? » *Waajib*, 16 mai 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Éditorial : Info ou polémique » *Waajib*, 17 mai 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Éditorial : joyeux anniversaire *Waajib* » *Waajib*, 29 octobre 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Éditorial : le réveil d'un géant » *Waajib*, 1 janvier 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Éditorial : Système scolaire canadien », *Waajib*, 15 février 2009, 2 pages imprimées à partir du site web <http://www.waajib.com/> .

Said, Abdourahim Aden, « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes », *Waajib*, 1 janvier 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

St-Pierre, Guillaume, « L'immigration, planche de salut de la francophonie », 20 juin 2011, 1 page imprimée à partir du site web <http://www.cyberpresse.ca/> .

Waajib, septembre et octobre 2010, 12 pages imprimées. Prov. acheté d'Abdourahim Aden Said, 5 décembre 2010.

Waajib, novembre et décembre 2010, 12 pages imprimées. Prov. acheté d'Abdourahim Aden Said, 5 décembre 2010.

Sources documentaires provenant du REPFO

« Annexe F : rapports sur les résultats. Jeunes en action », 3 pages imprimées avec notes manuscrites pour Patrimoine canadien. Prov. Farhan Hassan.

Clientèles et rapports mensuels divers, Centre d'accès communautaire Rideau, novembre 2002 à avril 2003, 13 pages imprimées. Fonds Dibeth Carton.

« Clubs de devoirs », s.d., 1 page dans le site web du REPFO qui décrit le projet de Club de devoirs.

« Communication REPFO, 23 novembre 2005 », 1 page photocopier. [Rencontre avec parents au sujet des centres de petite enfance d'Ottawa]. Fonds Dibeth Carton.

« Conseil d'administration : REPFO - 2010-2011 », 1 page imprimée. Prov. Farhan Hassan.

Courriel de Farhan Hassan, s.t., 18 janvier 2012, 1 page au sujet du Rapport Gabikini.

Courriel de Laura Cabarrocas, Patrimoine canadien, à Farhan Hassan et Jean-Denis [Gabikini], s.t., le 5 novembre 2003, 2 pages imprimées portant sur une proposition de financement [message incomplet à cause de l'orientation du papier]. Fonds Dibeth Carton.

« Demande de recherche. Traduire en somalie le titre suivant [sic] : étude d'identification des barrières systémiques et individuelles à la participation des parents des immigrants aux conseils d'école francophones d'Ottawa ou sur différents comités ». s.d., 1 page manuscrite de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

« Discours » [de Dibeth Carton au sujet de la Charte canadienne des droits et libertés devant l'Association canadienne francophone de la Corne d'Afrique.] s.d., 1 page photocopierée. Fonds Dibeth Carton.

Djama, Camélia, « Biographie de Camélia Djama, 16 mai 2011 », 2 pages tapées avec ajouts manuscrits de la main de Camélia Djama. Prov. Camélia Djama.

« Énoncé de mission et de vision », s.d., 2 pages imprimées à partir du site web www.repfo.ca/.

Entrevue téléphonique avec Ronald Bisson, 25 mai 2011, 1 page tapée de questions et de résumés de réponse.

« États financiers, 31 mars 2009 », 9 pages en fichier. pdf comme une pièce jointe à un message de Farhan Hassan, 13 janvier 2011.

« Fiche signalétique - 6340-C11 - Programme Le relais 2009 », 2 pages imprimées. Prov. site web www.repfo.ca/.

« Fiche signalétique : Programme - Club de devoirs », s.d. [2009], 2 pages en format .pdf.

« Fiche signalétique : programme Jeunes en action », s.d., document de 2 pages pour l'année 2009-2010 portant sur les éléments du programme. Prov. imprimé à partir du site web www.repfo.ca/.

« Financement axé sur les besoins des élèves : guide pour les parents, 2002-2003 », Ministère de l'Éducation [de l'Ontario], printemps 2002, 18 pages imprimées à partir d'un site web. Fonds Dibeth Carton.

Gratton, Ginette, M., « Devis soumis au [REPFO]...pour l'élaboration de curriculum...., 10 février 2005 », 9 pages. Fonds Dibeth Carton.

« Guide à l'intention des immigrants francophones nouvellement installés en Ontario », [2009], brochure de 26 pages, 11 cm x 20 cm., en couleur. Prov. copie remise par Farhan Hassan, 27 mars 2009.

« Guide culturel à l'intention des enseignants des écoles francophones d'Ottawa », brochure de 35 pages, 11 cm x 20 cm., en couleur. Prov. copie remise par Farhan Hassan, 27 mars 2009.

« Horaire de la réunion avec Mauril Bélanger, 24 avril [2004] », 1 page tapée avec initiales F.H. Prov. Farhan Hassan.

« Horaire de la réunion avec Mauril Bélanger, 24 avril [2004] », 2 pages dont un côté tapé avec initiales F.H. et l'autre côté en notes manuscrites avec la mention « Carton » et délinquance. Fonds Dibeth Carton.

« Intervention en milieu scolaire ». s.d., 1 page imprimée portant le nom de Camélia Djama. Prov. site web www.repfo.ca/ .

« Invitation à un groupe focus des parents, 3 mars 2005. [pour l'inclusion des minorités raciales au CEPEO] », 7 pages photocopiées. Fonds Dibeth Carton.

« Invitation à une présentation sur le REPFO, 2009, 15 août 2009 », 2 pages en format .pdf sur le site web www.repfo.ca/ .

« Lettre d'offre de services de la Société J.D. Gabikini au REPFO, 6 octobre 2004 », 11 pages tapées. [Étude des barrières à la participation parentale aux conseils scolaires francophones d'Ottawa]. Fonds Dibeth Carton.

Lettre et enveloppe de Michel Ruest, Patrimoine canadien à Dibeth Carton, 25 juin 2002 [l'année est erronée; il faut lire 2003]. 1 page tapée portant sur une demande de financement. Fonds Dibeth Carton.

Notes manuscrites sur la reconnaissance des communautés ethnoculturelles comme communautés de langue officielle. s.d., s.t., 2 pages, recto-verso de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton. (Transcription effectuée par Michael Begley).

« Nouvelle [sic] du REPFO, 15 avril 2006 », 2 pages imprimées d'un feuillet de nouvelles. Prov. Farhan Hassan.

« Nouvelle [sic] du REPFO, 15 avril 2006 », 2 pages imprimées d'un feuillet de nouvelles. Fonds Dibeth Carton.

« Nouvelle [sic] du REPFO, avril/mai 2007 », 1 page imprimée d'un feuillet de nouvelles. Prov. Farhan Hassan.

« Nouvelle [sic] du REPFO, 7 novembre 2006 », 1 page imprimée d'un feuillet de nouvelles. Prov. Farhan Hassan.

« Nouvelles du REPFO, 1 décembre 2008 », 2 pages d'un feuillet de nouvelles en format .pdf. Prov. site web du REPFO.

« Nouvelles du REPFO, 8 mai 2009 », 3 pages d'un feuillet de nouvelles en format .pdf. Prov. site web <http://repfo.ca/> .

« Nouvelles du REPFO, 1 décembre 2009 », 2 pages imprimées d'un feuillet de nouvelles. Prov. site web du REPFO.

« Notes pour une allocution prononcée par l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, 26 novembre 2002 », 8 pages imprimées à partir du site web <http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/> . Fonds Dibeth Carton.

« Offres d'emploi (16 postes). [s.d. 2009] », 1 page dans le site web www.repfo.ca/ .

« Plan de l'exposé : interactions quotidiennes entre la communauté somalienne immigrante et la société canadienne, 17 juin 1999 (© Dibeth Carton) », 5 pages dactylographiées. Fonds Dibeth Carton.

« Programme de sensibilisation et d'éducation de la communauté MREF sur les crimes haineux » s.d., 1 page en format .pdf sur le site web www.repfo.ca/ .

« Programme Le relais », s.d., 2 pages imprimées préparées par le CEPEO. Prov. site web www.repfo.ca/ .

« Procès verbal - assemblée générale annuelle, 22 janvier 2010 », 24 pages imprimées dont la convocation, le formulaire d'inscription, l'ordre du jour et le procès verbal. Prov. pièce jointe à un message de Farhan Hassan, 13 janvier 2011 et dans le site web www.repfo.ca/ .

Questions pour Jean-Paul Lafond et le résumé des réponses, 25 mai 2011, 1 page tapée par Michael Begley.

« Rapport du forum « Osons le changement pour une francophonie plurielle », 7 juin 2008. [16 octobre 2008] », 15 pages imprimées. Prov. copie personnelle de Michael Begley.

« Le relais - ébauche », s.d., 2 pages dans le site web www.repfo.ca/ .

« Relais-été : l'été en français. [2006-2007] », 1 page imprimée sur le programme. Prov. site web www.repfo.ca/ .

REPFO : cadre stratégique, 2010-2015, ébauche pour fins de discussion, le 25 mars 2010, 48 pages imprimées. Prov. Brynaert et associé.e.s.

« REPFO : cahier de participation, 7 juin 2008 », 18 pages imprimées. Prov. copie personnelle de Michael Begley.

REPFO : organigramme - activités/ressources humaines - Ottawa, 2009-2010. 1 page imprimée. Prov. Farhan Hassan.

« REPFO : programmes et services », s.d., un dépliant de 2 pages en couleur dont la date la plus récente est 2009. Prov. Farhan Hassan.

« Requête en vue d'obtenir des lettres patentes supplémentaires, 30 décembre 2004 », 2 pages signées par Farhan et Dibeth. Prov. Farhan Hassan, 28 avril 2011.

« Requête en vue d'obtenir des lettres patentes supplémentaires, 14 novembre 2008 », 2 pages photocopiées. Prov. Farhan Hassan, 28 avril 2011.

s.d. s.t., dépliant de 2 pages de présentation du REPFO, des partenaires, activités et programmes. Prov. Farhan Hassan. [Une note manuscrite indique un document avant 2006].

s.d. s.t., dépliant de 2 pages sur les programmes, mission, objectifs, philosophie, activités du REPFO. [2008]. Prov. Farhan Hassan, juin 2008.

s.d., s.t., dépliant REPFO Le relais, services, projet de sensibilisation, 1 page imprimée. Prov. Farhan Hassan, 2009.

s.t., s.d., document d'une page dans le site web du REPFO portant sur l'éducation civique des parents. Le nom de Camélia Djama figure au bas de la page. Imprimé à partir du site web www.repfo.ca/ .

s.d., s.t., organigramme d'une page en couleurs des axes d'intervention du REPFO. [Reproduit dans le Cadre stratégique 2010-2015]. Prov. Farhan Hassan.

s.d., s.t., 2 pages imprimées qui présente le site web du REPFO et explique leur stratégie d'intervention auprès des jeunes et des parents. Prov. site web www.repfo.ca/ .

s.t., 26 février 2011, 3 pages imprimées portant sur la mission, les activités, les partenaires communautaires, les membres du REPFO, et les partenaires communautaires. Prov. site web www.repfo.ca/ .

Transcription d'une entrevue avec Camélia Djama, 16 mai 2011, 13 pages tapées.

Transcription d'une entrevue avec Dibeth Carton, 1 juin 2011, 11 pages tapées.

Transcription d'une entrevue avec Dibeth Carton, 14 juin 2011, 3 pages tapées.

Transcription d'une entrevue avec Farhan Hassan, 28 avril 2011, 2 pages tapées.

Transcription d'une entrevue avec Farhan Hassan, 18 juillet 2011, 8 pages tapées.

Sources documentaires faisant référence à la justice et à la réussite scolaire

« Délinquance juvénile, présentée par le Comité pour l'intégration de la jeunesse franco-somalienne du REPFO, 24 avril 2004 ». Présentation visuelle [.ppt?], 9 pages imprimées avec quelques notes manuscrites. Fonds Dibeth Carton.

« École-famille-délinquance » s.d. texte d'une présentation au sujet de l'intégration de la communauté franco-somalienne d'Ottawa, 2 pages imprimées. Fonds Dibeth Carton.

« Étude : forum justice à Toronto, 16 février 2005 ». Présentation PowerPoint de 22 diapositives. Prov. site web www.repfo.ca/ .

« Facteurs potentiels de l'échec ou de la réussite scolaire » ca. 2003, 2 pages photocopiées de notes manuscrites et de 7 pages imprimées à partir du site web <http://discas.ca/> . Fonds Dibeth Carton.

« Forum participation parentale » s.d., 1 page. Un fichier html qui nomme les participants au Forum du 7 juin 2008. Prov. site web www.repfo.ca/ .

« Invitation au forum jeunesse franco-somalienne, 19 novembre 2003 », 1 page photocopiée sous l'en-tête du « Comité pour l'intégration de la jeunesse franco-somalienne » [prévu pour le 15 décembre 2003]. Fonds Dibeth Carton.

« Le lien entre l'échec scolaire et la délinquance juvénile » ca. 2003, 1 page de notes manuscrites et 12 pages imprimées à partir du site web <http://discas.ca/> . Fonds Dibeth Carton.

« Le lien entre les échecs scolaire et la délinquance juvénile [sic] », s.d., 1 page tapée et 3 pages de notes manuscrites de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

Lettre d'Omar Malow à Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, 24 juin 2003, 2 pages imprimées d'une lettre semblable adressée à Denis Coderre. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, 20 février 2012.

Lettre d'Omar Malow à Denis Coderre, 24 juin 2003, 2 pages imprimées d'une lettre semblable adressée à la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, février 2012.

Notes manuscrites de la main de Dibeth Carton sur les difficultés d'intégration des immigrants, s.d., 10 pages dont plusieurs recto-verso. Fonds Dibeth Carton.

Notes manuscrites de Dibeth Carton portant sur les Somaliens et la police, 9 février 2004, 1 page de la main de Dibeth Carton (avec transcription tapée par Michael Begley). Fonds Dibeth Carton.

« Ordre du jour et liste de conférenciers. Forum jeunesse franco-somalienne, 25 novembre 2003 », 1 page photocopier sous l'en-tête du « Comité pour l'intégration de la jeunesse franco-somalienne ». Fonds Dibeth Carton.

« Présentation Gabikini 2005, 16 février 2005 ». Présentation PowerPoint de 10 diapositives. Prov. site web www.repfo.ca/ .

« Procès-verbal : comité pour l'intégration de la jeunesse franco-somalienne, 17 novembre 2003 », 2 pages tapées et photocopierées, sans en-tête. Fonds Dibeth Carton.

« Procès-verbal de la réunion du comité franco-somalien [du REPFO], 17 novembre 2003 », 3 pages imprimées. Fonds Dibeth Carton.

« Programme Le relais : session d'information pour les parents, 21 mars 2011 ». Affiche d'une page en couleur. Prov. Farhan Hassan (9 mars 2011).

« Programme Interaction parent-école : Le relais - lutte au décrochage ». s.d., 1 page imprimée avec des notes manuscrites de la main de Farhan Hassan qui donne les dates et détails du programme. Prov. site web www.repfo.ca/ .

Reçus de chambre d'hôtel. Dibeth Carton, 16-18 février 2005, au frais du Ministry of the Attorney General, 3 pages imprimées de l'hôtel Delta Chelsea. Fonds Dibeth Carton.

« Situation de la communauté somalienne et les défis reliés aux jeunes impliqués dans le réseau des jeunes contrevenants : table ronde...Forum Justice - Toronto », 16-18 février 2005. Présentation PowerPoint. Fonds Dibeth Carton.

Taylor, Louisa, « Somali mothers step up for community », *Ottawa Citizen*, 26 février 2011, 3 pages imprimées à partir du site web <http://wwwottawacitizen.com/> .

« Unir nos forces pour mieux répondre à la criminalité des jeunes ethnoculturels : rapport du Forum Justice - REPFO, 25 mars 2010 », 11 pages imprimées. Prov. Farhan Hasssan.

« Unir nos forces pour mieux répondre à la criminalité des jeunes ethnoculturels : rapport du Forum Justice - REPFO, 25 mars 2010 », 42 pages imprimées. Prov. Farhan Hasssan.

Sources documentaires faisant référence à la sensibilisation politique

« Abdi Aden Chil comme conseiller scolaire, 13 novembre [2006] ». Dépliant électoral de 2 pages imprimées. Fonds Dibeth Carton.

« Abdillahi O. Bouh, circonscription de Rideau-Vanier ». s.d., dépliant électoral de 2 pages bilingues en noir et blanc. Fonds Dibeth Carton.

« Abdillahi Omar Bouh ». s.d., dépliant électoral de 2 pages imprimées en couleur. Fonds Dibeth Carton.

« Abdillahi Omar Bouh ». s.d., fiche d'information électorale de 3 pages imprimée. Fonds Dibeth Carton.

Achille, Louis-Marie, « Les électeurs des communautés ethnoculturelles invitées à se rendre aux urnes le 13 novembre », *L'Express Ottawa*, 6 novembre 2006, 1 page imprimée à partir du site web de www.expressottawa.ca/ .

Achille, Louis-Marie, « Un agenda rempli pour les parents ethnoculturels francophones », *L'Express Ottawa*, 25 août 2008, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

Achille, Louis-Marie, « À refaire pour les communautés ethnoculturelles d'Ottawa », *L'Express Ottawa*, 19 novembre 2006, 1 page imprimée à partir du site www.expressottawa.ca/ .

« Appel d'offres de propositions pour le projet de sensibilisation politique. 28 octobre 2004 », 4 pages polycopiées en couleur avec l'en-tête du REPFO. Fonds Dibeth Carton.

Brouillons de budget, projet de sensibilisation politique. s.d., 5 pages de formulaires avec notes manuscrites de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

« Communiqué de presse. Les membres des minorités raciales et ethnoculturelles francophones bénéficieront d'outils de formation et de sensibilisation pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote aux élections municipales de 2007, 19 novembre 2004 », 2 pages polycopiées sous l'en-tête de l'AFMO et du REPFO. Fonds Dibeth Carton.

« Compte-rendu de la rencontre du 18 décembre 2004 avec les organismes des MREF [projet de sensibilisation politique] », 2 pages photocopiées. Fonds Dibeth Carton.

« Confirmation de candidats pour ...la rencontre....[du 4 octobre], 27 septembre 2003 », 2 pages manuscrites (recto-verso) de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

« Collectif Ottawa 2003 : Biographique du candidat Ahmed Ibrahim ». s.d., fiche d'information électorale d'une page imprimée. Fonds Dibeth Carton.

Document de travail du projet de sensibilisation politique et de collaboration AFMO-REPFO. s.d. [un texte envoyé par courriel de Réjean Nadeau à Farhan [Hassan] en préparation pour une rencontre prévue pour le 26 mai 2004], 6 pages imprimées avec notes manuscrites. Fonds Dibeth Carton.

« Ébauche : programme de formation des candidats aux élections municipales et scolaires, Janvier 2005 », 7 pages tapées préparées par Ginette Gratton. Fonds Dibeth Carton.

« Formation pour les nouveaux élus. AFMO, janvier 2004 ». Présentation PowerPoint de 46 diapositives imprimées. Fonds Dibeth Carton.

Guide de participation parentale des MREF de l'Ontario (2009). Brochure de 11 pages, 11 cm x 20 cm., en couleur. Prov. copie remise par Farhan Hassan, 27 mars 2009.

Guide pour les candidats et les candidates aux élections municipales et scolaires de 2006 en Ontario : manuel d'appui au programme de formation à l'intention des Ontariens et Ontariennes francophones membres des différentes communautés ethnoculturelles. 95 pages en format .pdf. Un texte préparé par Ginette Gratton pour le compte du REPFO. Prov. pièce jointe à un message de Farhan Hassan, 13 janvier 2011.

Lettre de Farhan Hassan à Madame Mangan, Service correctionnel du Canada. 3 août 2011, 3 pages imprimées et 7 pièces jointes. Le REPFO demande de rencontrer Mme Mangan pour discuter des « approches alternatives à l'incarcération ». Prov. Farhan Hassan.

Lettre de Farhan Hassan et Réjean Nadeau à Suzanne Bédard de la fondation Trillium pour présenter le projet de sensibilisation politique, 2 juin 2004. Lettre de 3 pages imprimées et 4 pages de formulaires de budget. Fonds Dibeth Carton.

Lettre de nomination de Dibeth Carton comme assesseur pour l'élection anticipée du 23 octobre 2003, signée Abdurahman H. Ali, 21 octobre 2003, 1 page tapée. Prov. Farhan Hassan.

Lettre de Farhan Hassan et d'Omar Malow à Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, 15 juin 2003, 2 pages imprimées (avec commentaire : à corriger) sous l'en-tête du CRIF. Fonds Dibeth Carton.

Lettre d’entente entre la Fondation Trillium de l’Ontario... et [REPFO], 1 octobre 2004. [Pour le projet de « participation électorale »], 5 pages photocopiées plus 6 pages de budget et documents d’appui. Fonds Dibeth Carton.

« Mohamed Abdi Didar pour le conseil municipal ». [Le nom de plusieurs candidats municipaux et scolaires sont cités.] [2003]. Fiche d’information électorale d’une page photocopiée. Fonds Dibeth Carton.

« MREF - Inclusion et participation aux élections municipales 2010 ». Page Facebook de Ethel [Côté]. 2011. [Disponible aussi à l’adresse personnehandicapee.on.ca/], 2 pages imprimées. Prov. Facebook.

« Note à l’intention des candidates et candidats des élections municipales et scolaires de 2003, 28 novembre 2004 », 2 pages polycopiées sous l’en-tête de l’AFMO et du REPFO. Fonds Dibeth Carton.

« Note à l’attention des organismes des minorités raciales et ethnoculturels francophones », s.d., [partenariat AFMO et REPFO] dépliant de 2 pages imprimées. Fonds Dibeth Carton.

« Note à l’intention des organismes desservants les immigrants, 28 novembre 2004 », 2 pages reproduites en couleurs par l’AFMO et le REPFO. Prov. Farhan Hassan.

Notes manuscrites sur les exigences de résidence des candidats municipaux s.d., 4 pages de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

« Nouveau projet : inclusion et participation francophone aux élections municipales 2010, 17 mars 2010 ». Communiqué de deux pages imprimées provenant de l’AFMO et du REPFO parues dans le site web <http://établissement.org/> .

« Ordre du jour, Djibsom, 18 octobre 2003 », 1 page imprimée avec notes manuscrites de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

« Ordre du jour de la rencontre du comité directeur du comité de sensibilisation politique des MREF, 22 juillet 2005 », 1 page photocopiée. Fonds Dibeth Carton.

« Ordre du jour du comité de direction REPFO/AFMO, 18 novembre 2004, Sensibilisation politique des MREF », 1 page photocopiée avec notes manuscrites de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

« Pratique exemplaire » s.d., 2 pages imprimées. Un document de travail AFMO-REPFO pour les élections de 2010, selon Farhan Hassan. Prov. site web www.repfo.ca/ .

« Questionnaire d’enquête sur l’identification des défis et obstacles auxquels sont confrontés les candidats issus des communautés ethnoculturelles aux élections municipales dans la ville

d'Ottawa » [en-têtes de l'AFMO et du REPFO] s.d., document de travail de 5 pages photocopiées. Fonds Dibeth Carton.

« Sommaire de la législation des élections municipales, 22 novembre 2002 », 8 pages plus annexe. Fonds Dibeth Carton.

Transcription de notes manuscrites de Dibeth Carton, 23 novembre 2003, 1 page manuscrite d'observations lors de l'élection anticipée (transcription par Michael Begley). Fonds Dibeth Carton.

Sources documentaires faisant référence aux autres organismes communautaires

Achille, Louis-Marie, « Les nouveaux arrivants invités à fréquenter l'école française en Ontario », *L'Express Ottawa*, 19 novembre 2006, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

Achille, Louis-Marie, « Présence djiboutienne, un nouvel organisme ethnoculturel à Ottawa », *L'Express Ottawa*, 25 septembre 2008, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

Achille, Louis-Marie, « L'UP/MREF à la recherche de l'efficacité », *L'Express Ottawa*, 18 décembre 2006. Prov. site web www.expressottawa.ca/ .

Article de nouvelles. s.d., s.t., 2 pages imprimées d'une critique du Djibsom dans le site www.ardhd.org/. Fonds Dibeth Carton.

Bertrand, Jean-François, « Pour une reconnaissance des communautés culturelles francophones », s.d., 1 page photocopiée. Fonds Dibeth Carton.

« Bilan financier, cotisation mensuelle. Djibsom 2003 », 2 pages photocopiées. Fonds Dibeth Carton.

Brazeau, Karine, « Nouveau départ pour l'Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones », *L'Express Ottawa*, 13 novembre 2010. Prov. site web www.expressottawa.ca/ .

« Coalition des organismes des minorités raciales et ethnoculturels francophones d'Ottawa : rencontres du 2 et 3 août 2003, août 2003 », 8 pages photocopiées avec quelques notes manuscrites. [Selon Farhan Hassan, le REPFO est l'auteur de ce texte : 18 juil. 2011]. Fonds Dibeth Carton.

« Communiqué de presse : un site d'animation virtuelle pour appuyer les nouveaux arrivants dans leur choix de l'éducation en langue française en Ontario, 8 décembre 2008, PPE », 1 page imprimée. Prov. incertaine.

« Communiqué pour diffusion : les organismes fondateurs de l'URC démettent Aimé Kabuya », 1 page dans le site web de l'Union régionale du Centre.

« Communiqué - réouverture de la membreté de l'UP/MREF (Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophone), 22 mars 2010 », 1 page dans le site web *Le Phénix : au-delà du handicap*, imprimée le 20 novembre 2010.

« Communiqué de presse : « Manifestation », 21 août 2003 », 1 page polycopiée protestant contre l'exclusion d'une réunion portant sur la reconnaissance des MREF de langue française non maternelle. Fonds Dibeth Carton.

« Communiqué de presse : Union provinciale des minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario (UP/MREF) », London, 23 mars 2008, 2 pages imprimées. Prov. site web de l'Union régionale du Centre.

« Communiqué : l'UP/MREF réussit son « Nouveau départ », Toronto, 9 novembre 2010 », 1 page imprimée. Prov. Farhan Hassan.

« Consortium Internet ethno-racial francophone : centre d'accès communautaire Rideau », fiches de revenu quotidien avec les initiales F[arhan] H[assan], janvier à juillet 2003. Fonds Dibeth Carton.

« Coopérative enseignants pas à pas », s.d., 3 pages imprimées du site web de l'organisme, www.cepap.org/ .

Courriel de Ronald Bisson à Farhan Hassan, 6 novembre 2003, 5 pages imprimées portant sur l'octroi du projet d'accueil des immigrants au CESOC et la réaction du REPFO. Fonds Dibeth Carton.

« Des enseignants impliqués dans leur communauté », *L'Express Ottawa*, 3 décembre 2008, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

« Des parents d'élèves s'unissent pour défendre leurs droits » *Waajib*, 29 octobre 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

« Entente de collaboration pour le projet de sensibilisation politique REPFO-AFMO, 20 mai 2004 », 2 pages photocopiées. Fonds Dibeth Carton.

Fiche d'information du programme Djibson. Assemblée générale pour les élections de 2003, 4 octobre 2003. Fonds Dibeth Carton.

Fiche d'information : création de l'école islamique française d'Ottawa. s.d., 1 page imprimée en langue somalie [?]. [En-dos : Kadari Access Centre] Fonds Dibeth Carton.

Fiche professionnelle : Abdourahim Aden Said, Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, 1 page imprimée à partir du site web de l'Ordre.

Foaleng, Jean-Baptiste, « Bras de fer chez les minorités raciales et ethnoculturelles », *L'Express, l'hebdo des francophones du Grand Toronto*, 25 octobre 2005, 1 page imprimée à partir du site web www.lexpress.to .

Garcia, Guillaume, « UP/MREF : « Une équipe légitime doit refaire tout le processus » », *L'Express, l'hebdo des francophones du Grand Toronto*, semaine du 23 février au 1 mars 2010, imprimée à partir du site web www.lexpress.to .

Garcia, Guillaume, « L'AFO au coeur du débat des MREF », *L'Express, l'hebdo des francophones du Grand Toronto*, semaine du 12 au 18 janvier 2010, imprimée à partir du site web www.lexpress.to .

« Histoire de l'organisme - Parents partenaires en éducation », s.d., 1 page imprimée. Prov. site web de Parents Partenaires en Éducation.

Ibrahim, Ibaro, « Le besoin d'une association de parents somalo-djiboutiens, Opinion », *Waajib*, 30 octobre 2008, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Kadari Acess Centre : centre de services. s.d., 1 page polycopiée en couleur avec le logo du Kadari. [l'adresse est celle du REPFO]. Fonds Dibeth Carton.

« L'Union régionale du Centre se réorganise », s.d., 1 page imprimée à partir du site web de l'Union régionale du centre [UP/MREF].

« L'UP/MREF prend forme sans Pierre Dadjo », *L'Express, l'hebdo des francophones du Grand Toronto*, semaine du 14 au 20 novembre 2005, 1 page imprimée à partir du site web www.lexpress.to .

« L'UP/MREF renaît de ses cendres », *La Tribune de Toronto*, mars-avril 2010 2,6. Photocopie d'un article de journal exposé au mur du bureau de Farhan Hassan.

« La bande dessinée : « Les Quattro Francos » », s.d., 2 pages imprimées à partir du site web de Parents Partenaires en Éducation.

Lalonde, Andre J., « Pour façonner notre avenir ensemble : étude réalisée pour l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et le comité Espace MREF : rapport de deuxième étape, mars 2009 », 9 page imprimées. Prov. site web www.monassemblee.ca/ .

« L'équipe de Djibsom réagit et répond au lecteur qui nous a écrit à ce sujet pour lui confirmer que toutes les précisions sont prises par le Conseil de l'Assemblée » 5 novembre 2003, 1 page imprimée à partir du site www.ardhd.org/ .

« Le rôle des parents dans l'éducation et l'avenir de leurs enfants », s.d., fiche d'information, 1 page polycopiée sous l'en-tête du Djibsom. Fonds Dibeth Carton.

Lettre d'Omar Malow à Ahmed Abdallah du Ottawa Islamic School, 3 août 2003, 1 page photocopiée sur la mise sur pied d'une école islamique de langue française. Fonds Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

Lettre de Farhan Hassan à Pierre Dadjo, 5 novembre 2003, 1 page imprimée au sujet de l'octroi du projet d'accueil au CESOC. Fonds Dibeth Carton.

Liste de présence à une réunion du 28 août 2003 au sujet du « Youth Rehabilitation & Crime Prevention Program », 1 page en langue somalie et en français. Fonds Dibeth Carton.

« Memo : où va L'UP/MREF? : les raisons de s'interroger », s.d. Comité de suivi de la motion du 12 mars 2006, 14 pages imprimées. Prov. site web www.afriqueplus.net/ .

« Mon choix, c'est l'école de langue française », s.d., 5 pages imprimées à partir du site web de Parents Partenaires en Éducation.

Muzuka, Francine Luamba, « Le CA de l'UP/MREF brise les consensus », *Vision africana*, 2 juillet 2006, 6.

« Notes biographiques : Pierre Dadjo. 2010-2011 », 1 page imprimée à partir du site du Réseau des services en santé en français de l'Est de l'Ontario.

Noguès, Aline, « Qui sont les vrais représentants des MREF? », *L'Express, l'hebdo des francophones du Grand Toronto*, semaine du 27 mai au 2 juin 2008, imprimée à partir du site web www.lexpress.to .

Notes manuscrites au sujet de l'établissement de l'école Ibn Batouta, 12 août 2003. 1 page sous l'en-tête de l'hôtel Citadel Ottawa. Fonds Dibeth Carton.

« Ordre du jour de la réunion du Djibsom du 13 juin 2003 », 1 page polycopiée avec l'en-tête du Djibsom. Fonds Dibeth Carton.

« Ordre du jour. Discussions pour la création éventuelle d'une coalition », 14 février 2004, 1 page photocopiée avec l'en-tête du Djibsom. Fonds Dibeth Carton.

Orfali, Philippe, « L'Ontario français aura son plan d'action », 9 juin 2011, 1 page imprimée à partir du site web <http://www.cyberpresse.ca/> .

Orfali, Philippe, « Encore loin de la coupe au lèvres : diversité ethnique dans les associations franco-ontariennes », *Le Droit*, 8 octobre 2010.

Orfali, Philippe, « La fin d'un règne pour Carrier-Fraser » *Le Droit*, 15 octobre 2010.

« Procès-verbal de la réunion du Djibsom, 4 avril 2003 », 2 pages photocopiées. Fonds Dibeth Carton.

« Procès-verbal du Djibsom, 16 mai 2003 », 2 pages polycopiées. Fonds Dibeth Carton.

« Rapport : vers une nouvelle solidarité : une action communautaire concertée : dialogue - session de travail, Toronto, 11 décembre 2004 », 40 pages imprimées. Prov. site web de l'Union régionale du centre.

« Réponse et précisions de l'équipe de Djibsom au lecteur qui a posé des questions sur le mode de fonctionnement de l'organisation et sur la préparation des candidats » 8 novembre 2003, 1 page imprimée à partir du site www.ardhd.org/ .

s.d., s.t., 1 page tapée en préparation pour la possibilité d'une coalition. Fonds Dibeth Carton.

s.d., s.t., 2 pages imprimées. Liste de contact des organismes et individus avec leur courriel et numéro de téléphone. Prov. incertaine.

Said, Abdourahim Aden, « Éviter le piège des associations !!! » *Waajib*, 10 novembre 2008. 2 pages imprimées à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « CEPAP : un pas géant », *Waajib*, 17 mai 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Texte de discours livré devant l'assemblée de l'AFMO. s.d., 6 pages tapées de trois versions du discours de présentation du projet de sensibilisation politique des MREF, sur l'en-tête du REPFO. Fonds Dibeth Carton.

Texte de discours livré lors de la journée porte ouverte à l'école Ibn Batouta, s.d., 1 page imprimée avec une correction manuscrite de la main de Dibeth Carton. Fonds Dibeth Carton.

Touré, Kabongo Mukendi, « Éditorial : L'UP/MREF face au défi de cimenter son unité », *Vision africana*, 2 juillet 2006, 2.

« Une première assemblée mouvementée », *L'Express Ottawa*, 28 mars 2007. Prov. site web www.expressottawa.ca/ .

« UP/MREF : élection d'un nouveau conseil d'administration », dans les Nouvelles de la Société Radio-Canada, Ottawa-Gatineau, 18 mars 2007. Prov. site web www.radio-canada.ca/ottawa-gatineau/ .

« UP/MREF : la tenue de l'assemblée générale à Sudbury divise », Nouvelles de la Société Radio-Canada, Ottawa-Gatineau, 23 février 2007. Prov. site web www.radio-canada.ca/ottawa-gatineau/ .

Sources documentaires pertinentes à l'éducation

Brazeau, Kristina, « Les risques d'être enseignant discutés » *L'Express Ottawa*, 2 avril 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

Courriel de Danielle.Thibault@radio.canada.ca./ à Michael Begley par rapport à la couverture de la fermeture de Franco-Nations par la SRC, 31 mai 2011.

« Dotation : ressources humaines, RH-06, 26 mars 2007, Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est », 13 pages imprimées sur le site web www.ecolecatholique.ca/fr/ .

« Équité en matière de relations raciales et ethnoculturelles : recueil des politiques, 16 juin 1999, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario », 2 pages sur le site web www.cepeo.on.ca/ .

« Équité en matière d'emploi pour le personnel du conseil : recueil des politiques, 21 janvier 2004, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario », 2 pages sur le site web www.cepeo.on.ca/ .

Ibrahim, Ibaro, « L'école et les parents immigrants » *Waajib*, 14 juillet 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Ibrahim, Ibaro, « Pourquoi le CEPEO a-t-il tant d'enseignants pédophiles dans ses écoles? », *Waajib*, 29 octobre 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Ibrahim, Ibaro, « Le CEPEO méprise-t-il les Africains? » *Waajib*, 1 janvier 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

« Le CEPEO viole-t-il les règles du Ministère? » *Waajib*, 19 février 2010, 2 pages imprimées à partir du site web www.waajib.com/ .

Lettre sans signature à Denis S. Chartrand de la part de l'AIFO et du CIF-mr, 20 juin 2000 : objet : suivi à notre dernière rencontre, 2 pages imprimées. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan le 20 février 2012.

Lettre de Denis S. Chartrand à Séverin Ndema-Moussa, Ahmed Mezouri, et Carton Dibeth [sic], 14 juillet 2000, 1 page imprimée. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, 20 février 2012.

Lettre et enveloppe : Denis S. Chartrand à Séverin Ndema-Moussa, Ahmed Mezouri et Carton Dibeth [sic] pour planifier des rencontres, 14 juillet 2000, 1 page sur l'en-tête du CEPEO. Fonds Dibeth Carton.

Lettre de Dibeth Carton à Denis S. Chartrand, 25 mars 2002 en réponse à une lettre du 22 mars 2001 (rencontre de travail), 1 page imprimée. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, 19 février 2012.

Lettre de Dibeth Carton à Denis S. Chartand, 16 novembre 2001, 4 pages imprimées. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, 20 février 2012.

« Ordre du jour : comité de travail et de suivi : forum 07 juin 2008, 30 janvier 2009 », 8 pages imprimées avec notes manuscrites par Michael Begley, une liste de participants et documents de travail. Prov. copie personnelle de Michael Begley.

« Ordre du jour : REPFO : comité de travail et de suivi, 27 mars 2009 », 4 pages imprimées et une page manuscrite dont des notes de Michael Begley et le procès verbal de la réunion du 20 janvier 2009. Prov. copie personnelle de Michael Begley.

Paquette-Legault, Dianne, « Malgré l'opposition, l'école Franco-Nations fermera », *Le Droit*, 18 avril 2000, photocopie de microfiche.

Rapports annuels du CEPEO. 4 pages de notes tapées, manuscrites et photocopies des rapports annuels de 1998 à 2010. Prov. Michael Begley.

Régimbald, Karine, « Des outils pour la recherche d'emploi en enseignement » *L'Express Ottawa*, 4 février 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.expressottawa.ca/ .

« REPFO : Pétition des parents d'élèves de l'école élémentaire Franco-Nations », [2000], 3 pages imprimées. Fonds Dibeth Carton.

Said, Abdourahim Aden, « Lettre ouverte au CEPEO » *Waajib*, 19 février 2010, 2 pages imprimées à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « La pizza à porc à l'école » *Waajib*, 9 mai 2010, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Said, Abdourahim Aden, « Le tambour dans les écoles », *Waajib*, 15 juin 2009, 1 page imprimée à partir du site web www.waajib.com/ .

Sources documentaires pertinentes à l'intégration en milieu francophone minoritaire

Bisson, Ronald, « Version finale : rapport remis au ministère de l'Éducation de l'Ontario. Pistes de recommandation concernant l'accueil et l'intégration des immigrants d'expression française, avril 2008 », 15 pages en format .pdf. Prov. incertaine.

Bisson, Ronald, Patricia Ahouansou et Charles Draper, « Rapport final : état des lieux de l'immigration d'expression française à Ottawa, 27 octobre 2009 », 114 imprimées. Prov. http://www.immigrationfrancophone.ca/fr/Etudes-Et-Recherches_6 .

Chatué, Brigitte, « Quels apprentissages tirer des processus de planification communautaire en milieu minoritaire francophone? », Observatoire sur la gouvernance de l'Ontario français, Université d'Ottawa, 7 avril 2010, 10 pages imprimées. Prov. Michael Begley.

« Construire des ponts pour l'avenir : rapport d'une séance de consultation des membres de la communauté francophone noire d'Ottawa organisée par l'honorable Mauril Bélanger, député Ottawa-Vanier tenue au Patro d'Ottawa, 24 avril 2004 », 13 pages imprimées. Prov. site web www.repfo.ca/ . [Ronald Bisson a rédigé le texte : communication personnelle.]

« Dialogue sur les services offerts aux familles nouvellement arrivées en Ontario », Présentation PowerPoint de 41 diapositives imprimées. Document relatif à la rencontre à Ottawa du 28 janvier 2010 des organismes et du ministère de l'Éducation. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, 13 janvier 2011.

« Dialogue sur l'admission des élèves de familles nouvellement arrivées. Compilation de 9 pages de documents relatifs à la rencontre à Ottawa, le 28 janvier 2010 des organismes et du ministère de l'Éducation ». Prov. pièce jointe à un message de Farhan Hassan, 13 janvier 2011.

« Faits saillants - profil des francophones en Ontario », s.d., 5 pages imprimées. Prov. site web de l'Office des affaires francophones de l'Ontario.

Gabikini, Jean-Denis, « Étude d'identification des barrières systémiques et individuelles à la participation des parents des minorités raciales ethnoculturelles francophones aux conseils d'écoles ou sur divers comités dans la région d'Ottawa (Ottawa, Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario (REPFO), 2005) », 39 pages imprimées. Prov. Farhan Hassan.

Gratton, Ginette M., et Jean-Marie Leroy, « Stratégie pour l'inclusion et la valorisation des cultures des francophones au sein du personnel enseignant du CÉPEO. Rapport de recherche sur les obstacles à l'intégration des minorités raciales et ethnoculturelles au personnel enseignant du CÉPEO, mai 2005 », 57 pages imprimées. Prov. Farhan Hassan.

« Le Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario, Cadre stratégique 2010-2015, 11 juin 2010 », 45 pages imprimées. Prov. site web www.repfo.ca/ .

Legault, Marie-Josée, « Les Francophones d'Ottawa : profil statistique de la communauté francophone basé sur le recensement de 2001 de Statistique Canada et recensement des atouts de la communauté (L'assemblée francophone et comité interagences du Conseil de planification sociale d'Ottawa, octobre 2004) », 56 pages imprimées. Prov. <http://www.afriqueplus.net/> .

Mboko, Sima Keita et Ronald Bisson, « Faits saillants : l'intégration de la jeunesse franco-somaliennes : Forum tenu au centre francophone de Vanier, 15 décembre 2003 », 5 pages imprimées du compte rendu du forum. Prov. site web www.repfo.ca/ .

Mulenga, Chola, « Notre capitale sociale : les communautés diverses d'Ottawa : un aperçu des caractéristiques démographiques des minorités visibles d'Ottawa », Conseil de planification sociale d'Ottawa, hiver 2005, 18 pages imprimées à partir du site web <http://www.spcottawa.on.ca/fr/accueil> .

« Présentation du rapport final : état des lieux de l'immigration d'expression française à Ottawa, 27 octobre 2009 ». Présentation PowerPoint de 19 diapositives imprimées. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan, 13 janvier 2011.

« Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada : document élaboré dans la foulée du 60^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française, 2008 », 19 pages imprimées. Prov. pièce jointe à un courriel de Farhan Hassan le 23 septembre 2011.

Texte de discours de Maxim Jean-Louis « L'immigration au sein de la francophonie ontarienne : une question d'avenir : un appel au leadership de l'[AFMO] », 21 mai 2004, 10 pages polycopiées. Fonds Dibeth Carton.

Bibliographie

Abdallah-Pretceille, Martine, *Vers une pédagogie interculturelle* (Paris, Anthropos, 1996).

Abdallah-Pretceille, Martine, « Pour une éducation à l'altérité », *Revue des sciences de l'éducation*, 33 (1997) : 123-132.

Abdallah-Pretceille, Martine, *L'éducation interculturelle, 2^e édition* (Paris, PUF, 2004).

Abu-Laban, Yasmeen et Christina Gabriel, *Selling diversity: immigration, multiculturalism, employment equity, and globalization* (Peterborough, Broadview Press, 2002).

Anderson, Alan B. et James S. Frideres, « Explaining Canada's ethnic landscape : a theoretical model », dans Madeline A. Kalbach et Warren E Kalbach, dir., *Perspectives on ethnicity in Canada: a reader* (Toronto, Harcourt, 2000), 4-14.

Anderson, Benedict R., *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism* (London, Verso, 1983).

Andrade, Miguel Simao, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et la prise en compte du pluralisme ethnique et religieux, 1977-1998 », *Historical Studies in Education/Revue d'histoire de l'éducation*, 20,1 (printemps 2008) : 87-119.

Asanova, Jazira, « Educational experiences of immigrant students from the former Soviet Union : a case study of an ethnic school in Toronto », *Educational Studies*, 31,2 (juin 2005) : 181-195.

Ashworth, Mary, *The forces which shaped them: a history of the education of minority group children in British Columbia* (Vancouver, New Star Books, 1979).

Au, Kathryn Hu-pe, « Culturally responsive instruction as a dimension of new literacies », *Reading Online*, www.readingonline.org/newliteracies/ [consulté le 14 septembre 2011].

Audet, Geneviève, « La relation enseignant-parents d'un enfant d'une autre culture sous l'angle du rapport à l'altérité », *Revue des sciences de l'éducation*, 34,2 (2008) : 333-350.

Auger, Nathalie, « L'accueil et la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France : une minorité francophone en devenir aux besoins pédagogiques spécifiques », dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy, dir., *Francophonie, minorités et pédagogie* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008), 45-64.

L'Atlas du Canada. Population de minorités visibles, <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/> [consulté le 16 septembre 2011].

Axelrod, Paul, *The promise of schooling : education in Canada, 1800-1914* (Toronto, University of Toronto Press, 1997).

Bauman, Zygmunt, *Identity : conversations with Benedetto Vecchi* (Cambridge UK., Polity Press, 2004).

Behiels, Michael, *Canada's francophone minority communities : constitutional renewal and the winning of school governance* (Montreal, McGill-Queen's University Press, 2003).

Benoit, Maryse, Cécile Rousseau, Pauline Ngirumpatse et Louise Lacroix, « Relations parents immigrants-écoles dans l'espace montréalais : au-delà des tensions, la rencontre des rêves », *Revue des sciences de l'éducation*, 34,2 (2008) : 313-332.

Berger, Marie-Josée et Monica Heller, « Promoting ethnocultural equity education in Franco-Ontarian schools », *Language, Culture and Curriculum*, 14,2 (2001) : 130-141.

Bernard, Jean-Paul, « L'historiographie canadienne récente (1964-1994) et l'histoire des peuples du Canada », *Revue de la Société historique du Canada*, 76,3 (1995) : 321-53.

Bernstein, Basil, « Écoles ouvertes, société ouverte? » dans J.C. Forquin, dir., *Les sociologues de l'éducation américaines et britanniques* (Bruxelles et Paris, DeBoeck, 1967), 155-164.

Beynon, June, Roumiana Ilieva et Marela Dichupa, « Re-credentialling experiences of immigrant teachers: negotiating institutional structures, professional identities and pedagogy », *Teachers and teaching: theory and practice*, 10,4 (août 2004) : 429-444.

Bloch, Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien* (Paris, Armand Colin, 1997).

Bock, Michel et Gaétan Gervais, *L'Ontario français : des Pays-d'en-Haut à nos jours* (Ottawa, CFORP, 2004).

Bock, Michel, « Se souvenir et oublier : la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui » dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal, Fides, 2008), 161-203.

Bordeleau, Louis-Gabriel, Roger Bernard et Benoît Cazabon, « L'éducation en Ontario français » dans Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton, Éditions de l'Acadie, 1999), 435-473.

Bouchard, Gérard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation* (Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accordement reliées aux différences culturelles, 2008).

Bourdieu, Pierre et Jean-Claude Passeron, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, (Paris, Éditions de Minuit, 1970).

Bourdieu, Pierre, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, 7 (1966) : 325-347.

Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques* (Paris, Fayard, 1982).

Bourdieu, Pierre, « Dévoiler les ressorts du pouvoir », Entretien de Didier Éribon avec Pierre Bourdieu à l'occasion de la publication de « Ce que parler veut dire » (1982) » <http://1libertaire.free.fr/pouvoir01.html> [consulté le 14 septembre 2011].

Bourgeois, Daniel, « Bilan de la pleine gestion scolaire assurée par l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés », dans Yves Herry et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008), 212-217.

Boyer, Alain, « Le désir de réalité : remarques sur la pensée aronienne de l'histoire » dans Chamboredon, Jean-Claude, dir., *Raymond Aron, la philosophie de l'histoire et les sciences sociales* (Paris, Éditions rue d'Ulm, 2005), 49-64.

Carr, Edward Hallett, *What is history?* (Harmondsworth, Penguin, 1986).

Cécillon, Jack D., « Early Struggles for Bilingual Schools and the French Language in the Windsor Border Region, 1851–1910 », *Historical Studies in Education /Revue d'histoire de l'éducation*, (printemps 2009) : 41-65.

Changkakoti, Nilima et Abdeljalil Akkari, « Familles et écoles dans un monde de diversité : au-delà des malentendus », *Revue des sciences de l'éducation*, 34,2 (2008) : 419-441.

Charaudeau, Patrick et Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours* (Paris, Seuil, 2002).

Charland, Jean-Pierre, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900* (Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2000).

Charland, Jean-Pierre, *Histoire de l'éducation au Québec : de l'ombre du clocher à l'économie du savoir* (Saint-Laurent, ERPI, 2005).

Charte canadienne des droits et libertés, <http://laws.justice.gc.ca/fra/Charte/> [consulté le 29 février 2012].

Choquette, Robert, *L'Ontario français, historique* (Montréal, Éditions Études vivantes, 1980).

Cohen, Louis, Lawrence Manion et Keith Morrison, *Research Methods in Education, 6^e édition* (New York, Routledge, 2007).

Consultation sur les besoins des jeunes immigrantes et immigrants qui fréquentent les écoles de langue française en Ontario - rapport (Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, septembre 2007).

Coulombe, Danielle, *L'incidence de l'éducation dans la création d'une communauté franco-ontarienne : le rôle du clergé et la contribution des soeurs de Notre-dame du Perpétuel Secours à Hearst, 1917-1942*, thèse de doctorat, Université Laval, 1997.

Couturier, Jacques Paul, *L'expérience canadienne, des origines à nos jours* (Laval, QC, Beauchemin, 2002).

Curtis, Bruce, *Building the educational state: Canada West, 1836-1871* (London, The Althouse Press, 1988).

Daenzer, Patricia et George Dei, « Issues of school completion/dropout. A Focus on Black youth in Ontario schools and other relevant studies » dans *Pour l'amour d'apprendre : documents de base pour la Commission royale sur l'éducation* (Toronto, 1995), 363-391.

Dalley, Phyllis, « Le multiculturalisme et l'école de la minorité francophone au Canada », dans C. Couture, dir., *Les dix ans du multiculturalisme francophone en Alberta* (Edmonton, Centre d'études canadiennes/Patrimoine canadien, 2002), 137-144).

Dalley, Phyllis, « Définir l'accueil: enjeu pour l'immigration en milieu minoritaire francophone en Alberta », *Francophonies d'Amérique*, 16 (automne 2003) : 67-78.

Dalley, Phyllis et Sylvie Roy, dir., *Francophonie, minorités et pédagogie* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008).

Deblois, Claude, *Origine et évolution des structures scolaires au Canada : un survol historique* (Québec, Université Laval, 1988).

Dei, George, « Narrative discourses of Black/African Canadian parents and the Canadian public school system », *Canadian Ethnic Studies*, 25,3 (1993) : 45-65.

Dei, George, « The politics of educational change: taking anti-racism education seriously », dans Vic Satzewich, dir., *Racism and social inequality in Canada*, (Toronto, Thompson Educational Publishers, 1998), 299-314.

Dubet, François, *Le déclin de l'institution* (Paris, Éditions du seuil, 2002).

Dubet, François, « Les accidentés de l'école », dans Gilles Brandibas et Raymond Fourasté, dir., *Les accidentés de l'école* (Paris, L'Harmattan, 2005), 23-30.

Dubet, François, « Mutations du modèle éducatif et épreuves individuelles », *Éducation et francophonie*, 34,1 (printemps 2006) : 8-21.

Duchastel, Jacques, *Mondialisation, citoyenneté et démocratie - contexte social*. Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie à l'Université du Québec à Montréal, http://www.chaire-mcd.ca/contexte_social.shtml [consulté le 14 avril 2008].

Dufour, Andrée, « Financement des écoles et scolarisation au Bas-Canada : une interaction état-communautés locales (1826-1859) », *Historical studies in education/Revue d'histoire de l'éducation*, (automne 1994), 219-252.

Duru-Bellat, Marie et Angès van Zanten, *Sociologie de l'école, 3^e édition* (Paris, Armand Colin, 2006).

Explorations et enractements français en Ontario, 1610-1978 : esquisse historique et ressources documentaires : guide de ressources à l'intention des enseignants (Ontario, ministère de l'Éducation, 1981).

Fall, Khadiyatoula et Maarten Buyck, *L'intégration des immigrants au Québec : des variations de définition dans un échange oral* (Sillery, Septentrion, 1995).

Farah, Hassan, K., *Exploring the Narrative Experience of Somali-Djiboutian youth in and about Ottawa Public Schools*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2010.

Farmer, Diane. « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité » dans Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal, Fides, 2008), 121-159.

Farmer, Diane, Yvonne Kabeya, Normand Labrie, & Denise Wilson, *La relation école-familles francophones d'origine immigrante à Toronto* (Centre de recherches en éducation franco-ontarienne, Université de Toronto, 2003).

Farmer, Diane et Normand Labrie, « Immigration et francophonie dans les écoles ontariennes : comment se structurent les rapports entre les institutions, les parents et le monde communautaire? », *Revue des sciences de l'éducation*, 34,2, (2008) : 377-398.

Frenette, Yves, avec la collaboration de Martin Pâquet, *Brève histoire des Canadiens français* (Montréal, Les Éditions du Boréal, 1998).

Frenette, Yves, « Immigration et francophonie canadienne au tournant du XXI^e siècle », dans Dean Louder et Éric Waddell, dir., *Franco-Amérique* (Sillery, Septentrion, 2008).

« Les francophones en Ontario : Profil statistique 2005—Profil général », Office des affaires francophones, <http://www.ofa.gov.on.ca/> [consulté le 16 septembre 2011].

Gaffield, Chad, « Coherence and chaos in educational historiography », *Interchange*, 17,2 (1986) : 112-121.

Gaffield, Chad, « Back to school: towards a new agenda for the history of education », *Acadiensis*, 15,2 (1986) : 169-190.

Gaffield, Chad, *Language, schooling and cultural conflict: The origins of the French-Language controversy in Ontario* (Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 1987).

Gaffield, Chad, *Aux origines de l'identité franco-ontarienne : éducation, culture et économie* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993).

Gauthier, Benoît, dir., *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données* (Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009).

Gérin-Lajoie, Diane, « Les défis de l'enseignement en milieu minoritaire : le cas de l'Ontario », *Éducation et francophonie*, 29,1 (2001) : 125-140.

Gérin-Lajoie, Diane, « Le personnel enseignant dans les écoles minoritaires de langue française » dans Donatille Mujawamariya, dir., *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante. Récits d'expériences, enjeux et perspectives* (Outremont, Éditions logiques, 2002), 167-181.

Gérin-Lajoie, Diane, « Parcours identitaires de jeunes francophones à l'école secondaire » dans Normand Labrie et Sylvie A. Lamoureux, dir., *L'éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux* (Sudbury, Prise de parole, 2003), 169-186.

Gérin-Lajoie, Diane, « Le rapport à l'identité dans les écoles situées en milieu francophone minoritaire », dans Yves Herry et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007) : 48-56.

Gérin-Lajoie, Diane, « Le travail enseignant en milieu minoritaire », dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy, dir., *Francophonie, minorités et pédagogie* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2008), 65-94.

Gérin-Lajoie, Diane et Marianne Jacquet, « Regards croisés sur l'inclusion des minorités en contexte scolaire francophone minoritaire au Canada », *Éducation et francophonie*, 36,1 (2008) : 25-43.

Gervais, Gaetan, « L'histoire de l'Ontario français (1610-1997) », dans Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada* (Moncton N.-B., Éditions de l'Acadie, 1999), 145-161.

Giddens, Anthony, *La constitution de la société*. Traduit par Michel Audet (Paris, Presses universitaires de France, 1987).

Gidney, Robert D., et Winnifred P. J. Millar, *Inventing secondary education: the rise of the high school in nineteenth-century Ontario* (Montreal et Kingston, McGill Queen's University Press, 1990).

Gidney, Robert D., *From Hope to Harris : the reshaping of Ontario schools* (Toronto, University of Toronto Press, 1999).

Gohier, Christiane, « Éducation et fragmentation identitaire : à la recherche d'un centre de gravité », *Éducation et francophonie*, 34,1 (2006) : 148-161.

Goldenberg, Sheldon et Valerie A. Haines, « Social networks and institutional completeness : from territory to ties », dans Madeline A. Kalbach et Warren E. Kalbach, dir., *Perspectives on ethnicity in Canada: a reader* (Toronto, Harcourt, 2000), 35-47.

Goyette, Julien et Éric Bédard, dir., *Parole d'historiens : anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006).

Grimard, Jacques et Gaétan Vallières, *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario* (Saint-Laurent, Éditions Études Vivantes, 1986).

Groulx, Lionel, *Histoire du Canada français depuis la découverte, 4^e édition, Tome II, Le Régime britannique au Canada* (Montréal, Fides, 1960).

Gumperz, John, *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Traduit par Michel Darteville, Martine Gilbert et Isaac Joseph. (Paris, Les éditions de minuit, 1989).

Hall, Stuart, dir., *Representation : cultural representations and signifying practices* (London, Sage/Open University, 1997).

Harrigan, Patrick J., « The schooling of boys and girls in Canada, *Journal of social history*, 23,4 (été 1990) : 803-816.

Hayday, Matthew, *Bilingual today, united tomorrow. official languages in education and Canadian federalism* (Montréal, McGill-Queens University Press, 2005).

Hébert, Yvonne, « Identity, diversity and education : a critical review of the literature », *Canadian ethnic studies*, 33,3 (2001) : 155-85.

Hébert, Yvonne, « Cosmopolitanism and Canadian integration and multicultural policies : relevance and critique », (Toronto, Canada's diverse histories conference, le 5-6 novembre 2010).

Heller, Monica, « Critique and sociolinguistic analysis of discourse », *Critique of Anthropology*, 21,2 (2001) : 117-141.

Heller, Monica, *Éléments d'une sociolinguistique critique* (Paris, Didier, 2002).

Heller, Monica, *Linguistic minorities and modernity : a sociolinguistic ethnography*, 2^e édition (London, Continuum, 2006).

Heller, Monica et Gabriele Budach, « La mondialisation et la transformation des discours identitaires chez une minorité linguistique », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 69,2 (1999) : 155-166.

Heller, Monica, Diane Farmer, Nadia Caidi et Mary Richards, *L'école franco-ontarienne et les jeunes issu-e-s de l'immigration* (Projet en cours) (Toronto, Centre de recherche en éducation franco-ontarienne, OISE/UT, 2008).

Helly, Denise, « Les politiques d'immigration au Canada de 1867 à nos jours », *Hommes et migrations 1200*, (1996) : 6-14.

Henry, Frances et Carol Tator, dir., *The colour of democracy : racism in Canadian society*, 3^e édition (Toronto, Thomson Nelson, 2006).

Henderson, Anne T. et Karen L. Mapp, *A new wave of evidence: the impact of school, family and community connections on student achievement* (Austin, Texas, National center for family & community connections with schools, Southwest educational development laboratory, 2002).

Herry, Yves et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007).

Ibrahim, Awad el Karim Mohamed, *Hey, whassup homeboy?: becoming Black; race, language, culture, and the politics of identity ; African students in a Franco-Ontarian high school*, thèse de doctorat, University of Toronto, 1998.

Intégration des immigrants francophones, Panorama, TFO, 4 octobre 2006.
<http://www2.panorama.tfo.org/> [consulté le 7 novembre 2007].

Ippolito, John et Sandra R. Schecter, « Parent involvement as education: a case study », *Education Canada*, 48, 2, (printemps 2008) : 55-58.

Jaenen, Cornelius J., dir., *Les Franco-Ontariens* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993).

Jalil Akkari, Abdel et Gohard-Radenkovic, Aline, « Vers une nouvelle culture pédagogique dans les classes multiculturelles : les préalables nécessaires », *Revue des sciences de l'éducation*, 28,1 (2002) : 147-170.

James, Carl E., « Negotiating school : marginalized students' participation in their education process » dans Genevieve Fuji Johnson et Randy Enomoto, dir., *Race, racialization, and antiracism in Canada and beyond* (Toronto, University of Toronto Press, 2007), 17-36.

Jedwab, Jack, « L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada », (Commissariat aux langues officielles, 2002)
http://www.ocol-clo.gc.ca/docs/f/immigr_2002_f.pdf [consulté le 16 septembre 2011].

Johnson, Burke et Larry Christensen, *Educational research : quantitative, qualitative, and mixed approaches*, troisième édition. (Boston, Pearson, 2007).

Kalbach, Madeline A., et Warren E. Kalbach, dir., *Perspectives on ethnicity in Canada: a reader* (Toronto, Harcourt, 2000).

Kanouté, Fasal, « Pédagogie interculturelle : une invitation à la réflexion », Communication dans le cadre du 56e congrès de l'ACELF : l'école de langue française - un plus pour la vie », (Toronto, 2-4 octobre 2003).

Kanouté, Fasal et Mildred Saintfort, « La relation école-famille immigrante », *Education Canada*, 43,1 (2003) <http://www.twu.ca/Library/cbcaeduc.htm> [consulté le 16 septembre 2011].

Kanouté, Fasal et Michèle Vatz Larroussi, « La relation écoles-familles immigrantes : une préoccupation récurrente, et pertinente », *Revue des sciences de l'éducation*, 34,2 (2008) : 259-264.

Karsenti, Thierry et Lorraine Savoie-Zajc, *La recherche en éducation : étapes et approches* (Sherbrooke, Éditions du CRP, 2004).

Katz, Michael B., et Paul H. Mattingly, dir., *Education and social change : themes from Ontario's past* (New York, New York University Press, 1975).

Koht, Halvdan, *Driving forces in history*. Trad. par Einar Haugen (New York, Atheneum, 1968).

Kymlicka, Will, *Finding our way: rethinking ethnocultural relations in Canada* (Toronto, Oxford University Press, 1998).

Labelle, Michelline, Ann-Marie Field et Jean-Claude Icart, *Les dimensions d'intégration des immigrants des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec : Document de travail présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodelement reliées aux différences culturelles (CCPARDC)* (Québec, 31 août 2007).
<http://www.criec.uqam.ca/> [consulté le 20 avril 2012].

Labrie, Normand, « La recherche sur l'éducation de langue française en milieu minoritaire : pourquoi ? » dans Yves Herry et Catherine Mugeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007), 1-14.

Labrie, Normand, « La construction identitaire en milieu francophone à l'épreuve de l'analyse du discours » dans Nathalie Bélanger, Nicolas Garant, Phyllis Dalley et Tina Desabrais, dir., *Produire et reproduire la francophonie en la nommant* (Sudbury, Éditions Prise de parole, 2010), 21-34.

Labrie, Normand et Sylvie A. Lamoureux, dir., *L'éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux* (Sudbury, Éditions Prise de parole, 2003).

Labrie, Normand, Denise Wilson et Brigitte Roberge, « « Wô minute, c'est pas ton école...c'est notre école » : tensions autour de la participation des parents » dans Normand Labrie et Sylvie A. Lamoureux, dir., *L'éducation de langue française en Ontario : enjeux et processus sociaux* (Sudbury, Éditions Prise de parole, 2003), 85-108.

Landry, Rodrigue et Réal Allard, « L'éducation dans la francophonie minoritaire » dans Joseph Yvon Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton, Éditions d'Acadie, 1999), 403-433.

Lang, Stéphane, *La communauté franco-ontarienne et l'enseignement secondaire (1910-1968)*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2003.

Langlois, Charles-Victor et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*. (Paris, Éditions Kimé, 1992).

Le Goff, Jacques, *Histoire et mémoire* (Paris, Gallimard, 1988).

Legault, Marie-Josée, « Les francophones d'Ottawa : une communauté diverse », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 11,1 (2005) : 165-77.

Léger, Marc James, « Memory into history : personal documents for an age of Franco-Ontarian reculturation », *Journal of Canadian Studies*, 36,3, (2001) : 79-106.

Lemieux, Vincent, *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir* (Sainte-Foy QC, Presses de l'Université Laval, 1995).

Létourneau, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant* (Toronto, Oxford University Press, 1989).

Létourneau, Jocelyn, *Passer à l'avenir : histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui* (Montréal, Boréal, 2000).

Létourneau, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant* (Montréal, Boréal, 2006).

Li, Peter S., *Destination Canada : immigration debates and issues* (Don Mills, ON, Oxford University Press, 2003).

Liebich, André, « Minorités, identité, modernité », dans Guy Laforest et Philippe de Lara, dir., *Charles Taylor et l'interprétation de l'identité moderne* (Québec, Presses de l'Université Laval, 1998), 341-350.

Linteau, Paul-André, « La nouvelle histoire du Québec vue de l'intérieur (1983) » dans Julien Goyette et Éric Bédard, dir., *Parole d'historiens : anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006), 257-266.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, <http://lois.justice.gc.ca/> [consulté le 15 septembre 2011].

Loi sur l'éducation, <http://www.e-laws.gov.on.ca/> [consulté le 16 septembre 2011].

Loi sur l'équité en matière d'emploi, <http://laws-lois.justice.gc.ca/> [consulté le 27 octobre 2011].

Loi sur les services en français, <http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/> [consulté le 16 septembre 2011].

Madibbo, Amal et John Maury, « L'immigration et la communauté franco-torontoise : le cas des jeunes », *Francophonies d'Amérique*, 12 (automne 2001) : 113-122.

Madibbo, Amal et Normand Labrie, « La transformation des institutions francophones face à l'immigration et à la mondialisation : une étude de cas », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 11,1 (2005) : 49-80.

Magendzo, Abraham, « La reconnaissance de l'autre, condition essentielle de la citoyenneté moderne et de l'éducation aux droits humains », *Revue des sciences de l'éducation*, 23,1 (1997) : 133-143.

Makropoulos, Josée, « Speak White! Language and race in the social construction of Frenchness in Canada » dans Camille Nelson et Charmaine Nelson, dir., *Racism, Eh? A critical inter-disciplinary anthology of race and racism in Canada* (Concord ON, Captus Press, 2004), 241-258.

Manzer, Ronald, *Public schools and political ideas : Canadian educational policy in historical perspective* (Toronto, University of Toronto Press, 1994).

Marrou, Henri-Irénée, *De la connaissance historique* (Paris, Édition du Seuil, 1954).

Martel, Marcel, « Le dialogue avec l'Autre: les dirigeants franco-ontariens et la question de l'immigration, 1927-1968 », *Revue de la Société historique du Canada, Nouvelle série*, 6 (1995) : 273-287.

Martel, Marcel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997).

McAndrew, Marie, « Les communautés « fragiles » peuvent-elles s'ouvrir à la diversité? Les défis éducatifs dans une perspective comparative » *Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)*, Toronto, 27 septembre 2007.

McAndrew, Marie, « Rapports ethniques et éducation : perspectives nationales et internationales », *Éducation et francophonie*, 36,1 (2008) : 1-4.

McAndrew, Marie, *Les majorités fragiles et l'éducation : Belgique, Catalogne, Irlande du Nord, Québec* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010).

McAndrew, Marie et France Gagnon, dir., *Relations ethniques et éducation dans les sociétés divisées : Québec, Irlande du Nord, Catalogne et Belgique* (Montréal, L'Harmattan, 2000).

McAndrew, Marie et Marianne Jacquet, « Le discours public des acteurs du monde de l'éducation sur l'immigration et l'intégration des élèves des minorités ethniques », *Recherches sociographiques*, 37,2 (1996) : 279-299.

McAndrew, Marie, Marianne Jacquet et Coryse Ciceri, « La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse dans les normes et pratiques de gestion des établissements scolaires : une étude exploratoire dans cinq provinces canadiennes », *Revue des sciences de l'éducation*, 23,1 (1997) : 209-32.

McAndrew, Marie et Jacques Ledent, « La performance des élèves des communautés noires aux examens ministériels du secondaire québécois : cohortes 1994, 1995, 1996 » *Journal de l'intégration et de la migration internationale*, 7,3 (2006) : 301-326.

McMillan, James H., *Educational research : fundamentals for the consumer*, 4^e édition (Boston, Pearson, 2004).

Mialaret, Gaston, *Méthodes de recherche en sciences de l'éducation* (Paris, Presses universitaires de France, 2004).

Les minorités raciales francophones en Ontario : profil statistique (Ontario, Office des affaires francophones) <http://www.ofa.gov.on.ca/> [consulté le 16 septembre 2011].

Montgomery, Ken, « Imagining the antiracist state: representations of racism in Canadian history textbooks », *Discourse : Studies in the cultural politics of education*, 26,4 (décembre 2005) : 427-442.

Morin, Yvan, « L'émergence de l'Ontario français et de son processus identitaire : au seuil des luttes scolaires, 1904-1910 », dans Yves Herry et Catherine Mougeot, dir., *Recherche en éducation en milieu minoritaire francophone* (Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007), 16-23.

Mujawamariya, Donatille, « Ils ne peuvent pas enseigner dans nos écoles : le dilemme des étudiants-maîtres des minorités visibles nés au Canada », *Reflets*, 6,2 (2000) : 138-165.

Mujawamariya, Donatille, dir., *L'intégration des minorités visibles et ethnoculturelles dans la profession enseignante. Récits d'expériences, enjeux et perspectives* (Outremont QC, Les éditions logiques, 2002).

Mujawamariya, Donatille, « Les difficultés d'insertion des enseignants de sciences de race noire en milieu francophone ontarien : un pattern singulier? », dans Colette Gervais, Stéphane Martineau, Liliane Portelance, Joséphine Mukamurera, dir., *L'insertion dans le milieu scolaire. Une phase cruciale du développement professionnel de l'enseignant* (Québec, Presses de l'Université Laval, 2008).

Nasir, Na'ilah Suad et Victoria M. Hand, « Exploring Sociocultural Perspectives on Race, Culture, and Learning », *Review of Educational Research*, 76,4 (2006) : 449-475.

Ogbu, John, *Minority education and caste : the American system in cross-cultural perspective* (New York, Academic Press, 1978).

Ogbu, John, « Voluntary and Involuntary Minorities : A Cultural-Ecological Theory of School Performance with Some Implications for Education », *Anthropology & Education Quarterly*, 29,2 (1998) : 155-88.

Ogbu, John U., dir., *Minority status, oppositional culture, and schooling* (New York, Routledge, 2008).

Ouellet, Fernand, *Les défis du pluralisme en éducation : essais sur la formation interculturelle*. (Québec, Presses de l'Université Laval, 2002).

Pâquet, Martin, *Tracer les marges de la cité : étranger, immigrant et État au Québec, 1627-1981* (Montréal, Boréal, 2005).

Phillion, JoAnn, « Obstacles to accessing the teaching profession for immigrant women », *Multicultural Education*, 11,1 (automne 2003), 41-45.

Philips, Charles E., *The development of education in Canada* (Toronto, W. J. Gage, 1957).

Phillips, Nelson et Cynthia Hardy, dir., *Discourse analysis : Investigating processes of social construction*, SAGE: Qualitative Research Methods Series 50, (2002), 1-17.

Pilotte, Annie et Marie-Odile Magnan, « L'école de la minorité francophone : l'institution à l'épreuve des acteurs » dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal, Fides, 2008), 275-317.

Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004 (Ontario, ministère de l'Éducation et de la Formation, 2004).

Porter, John, *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1965).

Portrait de la communauté francophone de l'Ontario (Ontario, Office des affaires francophones) <http://www.ofa.gov.on.ca/> [consulté le 16 septembre 2011].

Postman, Neil, *The end of education : redefining the value of school* (New York, Alfred A. Knopf, 1995).

Poupart, Jean, Lionel-Henri Groulx, Jean-Pierre Deslauriers, Anne Lapierre, Robert Mayer et Alvaro P. Pires, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (Montréal, G. Morin, 1997).

Pour l'amour d'apprendre : mandat, opinions et enjeux (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994).

Pour l'amour d'apprendre : une version abrégée (Ontario, Commission royale sur l'éducation, 1994).

Les profils statistiques (1999-2005) (Ontario, Office des affaires francophones) <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco-stats.html> [consulté le 9 avril 2009].

Raveaud, Maroussia, « Minorités, ethnicité et citoyenneté : les modèles français et anglais sur les bancs de l'école », *Revue française de pédagogie*, 144 (2003) : 19-28.

Reid, Carol, « Global teachers with globite cases », *Australian Journal of Education*, 49,3 (2005) : 251-63.

Robineau, Anne, *État des lieux sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en situation minoritaire : recension des écrits* (Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, janvier 2010).

Roy, Simon N., « L'étude de cas » dans Benoît Gauthier, dir., *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009).

Sabatier, Cécile, « Figures identitaires d'élèves issus de la migration maghrébine à l'école élémentaire en France », *Éducation et francophonie*, 34,1 (2006) : 111-32.

Satzewich, Vic, dir., *Racism and Social Inequality in Canada* (Toronto, Thompson Educational Publishers, 1998).

Savoie-Zajc, Lorraine, « L'entrevue semi-dirigée » dans Benoît Gauthier, dir., *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009), 337-360.

Séguin-Kimpton, Lise, *La langue gardienne de la foi. Enjeux et stratégies derrière le souci de préserver la langue française minoritaire en Ontario: 1900-1930*, thèse de doctorat, Carleton University, 1991.

Small, Stephen, « The contours of racialization : structures, representation and resistance in the United States » dans Vic Satzewich, dir., *Racism and social inequality in Canada* (Toronto, Thompson Educational Publishers, 1998), 69-86.

Stamp, Robert, *Schools of Ontario: 1876-1976* (Toronto, University of Toronto Press, 1982).

Stanford, Michael, *A companion to the study of history* (Cambridge, Mass., Blackwell Publishers, 1994).

Stanley, Timothy J., « Bringing anti-racism into historical explanation: the Victoria Chinese student's strike of 1922-3 revisited », *Journal of the Canadian historical association*, 13 (2002) : 141-165.

Stanley, Timothy J., *Contesting white supremacy : school segregation, anti-racism, and the making of Chinese Canadians* (Vancouver, UBC Press, 2011).

Stratégie pour l'immigration à Ottawa, Ottawa, Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa (PLIO), 2009.

Taylor, Charles, *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Trad. par Denis-Armand Canal (Paris, Flammarion, 1994).

Thériault, Joseph Yvon, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux* (Moncton N.-B., Les Éditions d'Acadie, 1999).

Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones* (Sudbury, Prise de parole, 2007).

Thériault, Joseph Yvon et E.- Martin Meunier, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? » dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal, Fides, 2008), 205-238.

Thériault, Joseph Yvon, Anne Gilbert et Linda Cardinal, dir., *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations* (Montréal, Fides, 2008).

Torpey, John, « The pursuit of the past : a polemical perspective » dans Peter Seixas, dir., *Theorizing historical consciousness* (Toronto, University of Toronto Press, 2004), 240-255.

Trudel, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France : histoire et institutions* (Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968).

Un autre point de vue : l'intégration dans les écoles (15:18) Panorama, TFO, le 16 octobre 2007 <http://www2.panorama.tfo.org/> [consulté le 7 novembre 2007].

Van Campenhoudt, Luc, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux* (Paris, Dunod, 2001).

Van der Valk, Ineke et Teun A. Van Dijk, « Racisme et discours publics aux Pays-Bas », *Quaderni*, 36, (1988) : 145-163. En ligne <http://www.discourses.org/UnpublishedArticles/> [consulté le 4 novembre 2011].

Vatz Laaroussi, Michèle, Fasal Kanouté et Lilyane Rachédi, « Les divers modèles de collaborations familles immigrantes-écoles : de l'implication assignée au partenariat », *Revue des sciences de l'éducation* 34,2 (2008) : 291-311.

Van Zanten, Agnès, *L'école de la périphérie : Scolarité et ségrégation en banlieue* (Paris, Presses Universitaires de France, 2001).

Verhoeven, Marie, « Stratégies identitaires de jeunes issus de l'immigration et contextes scolaires : vers un renouvellement des figures de la reproduction culturelle », *Éducation et francophonie*, 34,1 (2006) : 95-110.

Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire : essaie d'épistémologie* (Paris, Éditions du Seuil, 1971).

Wade, Mathieu, « Minorité et territoire : réflexion autour d'un espace construit », *La Relève, le journal des étudiants de la francophonie canadienne*, 2, 2 (hiver 2010) : 10-11.

Welch, David, *The social construction of Franco-Ontarian interests towards French language schooling : 19th century to 1980s*, thèse de doctorat, University of Toronto, 1998.

Weis, Lois, et Michelle Fine, dir., *Beyond silenced voices : class, race, and gender in United States schools* (Albany, State University of New York Press, 2005).

Wilson, J. Donald, Robert M. Stamp et Louis-Philippe Audet, dir., *Canadian education : a history* (Scarborough ON, Prentice-Hall, 1970).

Wilson, J. Donald, dir., *An imperfect past : education and society in Canadian history* (Vancouver, CSCI, 1984).

Yin, Robert K., *Case study research: design and methods, 4th Edition* (Thousand Oaks, SAGE Publications, 2009).

Zine, Jasmin, « Muslim youth in Canadian schools: education and the politics of religious identity », *Anthropology & Education Quarterly*, 32,4 (décembre 2001) : 399-423.